



HAL
open science

Journal de la Cour (manuscripts), O/1/822, 1723-1762

Stéphane Castelluccio

► **To cite this version:**

| Stéphane Castelluccio. Journal de la Cour (manuscripts), O/1/822, 1723-1762. 2022. halshs-03751828

HAL Id: halshs-03751828

<https://shs.hal.science/halshs-03751828>

Preprint submitted on 19 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AN, O¹ 822
Louis XIV-décembre 1762

Document saisi

Par Stéphane CASTELLUCCIO
Directeur de recherche au CNRS
Centre André Chastel UMR 8150

Août 2022

SOMMAIRE

Mémoires et pièces diverses.....	3
1723	33
1724	38
1725	44
1726	52
1727	52
1728	55
1729	56
1730	57
1731	58
1732	58
1733	60
1734	60
1735	63
1736	65
1737	68
1738	70
1739	72
1740	76
1741	77
1742	77
1743	83
1744	86
1745	87
1746	94
1747	98
1748	109
1749	113
1750	114
1751	117
1752	121
1753	125
1754	131
1755	134
1756	140
1757	145
1758	153
1759	157
1760	173
1761	182
1762	196
Pièces diverses	201

[p. 1]

MÉMOIRE contenant sommairement les fonctions et les revenus de la charge de Premier gentilhomme de la Chambre du roi, créée par François Premier en 1544.

Le premier gentilhomme de la Chambre du roi prête serment entre les mains du Roi et les officiers de la Chambre le prête entre les siennes*.

Il fait les fonctions de grand chambellan en son absence.

Aux sacres, couronnement, mariage des rois, baptêmes et autres grandes cérémonies, et aux audiences des ambassadeurs, il a un pouvoir absolu sur tout ce qui est à faire pour le service du Roi, sur tout les officiers de la Chambre, Antichambre, Cabinet et Garde-Robe, et quand quelqu'un manque à son devoir, il a le pouvoir de les interdire.

Le premier gentilhomme de la Chambre est responsable du Roi quand Sa Majesté est dans sa Chambre.

Il ordonne toutes les dépenses qui se font pour la personne et hors la personne du Roi à l'intendant et contrôleur général des Menus et de l'Argenterie en exercice.

La dépense pour la personne du Roi consiste en tout ce qui se fait en la garde-robe de Sa Majesté pour ses habits.

M. de Guित्रy, premier grand maître de la Garde-Robe avait fait pour cette dépense un forfait de 40 000 livres, qui se paye par le trésorier de l'Argenterie, savoir : 33 000 livres qui sont établis de tout temps dans l'état de [p. 2] la dépense ordinaire de ladite Argenterie pour les habits et linge de ladite Garde-Robe, et 7 000 livres en vertu d'une ordonnance particulière par les mains dudit trésorier de l'Argenterie, et avant ledit forfait ledit intendant et contrôleur examinait la dépense de ladite Garde-Robe qu'il faisait fournir et payer aux marchands et artisans qui faisaient ladite fourniture. Cela se justifie par les comptes de ce temps là qui sont à la Chambre des comptes.

La dépenses hors la personne du Roi consiste dans les extraordinaires, tant pour les meubles, pierreries et argenterie du Roi et de ses Maisons royales, que pour les sacres, couronnements, mariages, baptêmes, pompes funèbres, obsèques, ballets, comédies, carrousels, mascarades et toutes autres sortes de fêtes et de divertissements qui se font par les ordres du premier gentilhomme.

Le premier gentilhomme de la Chambre d'année signe et certifie les comptes des trésoriers de l'argenterie et des Menus, sans quoi, ils ne seraient point reçus à la Chambre des comptes.

Il tient la main à ce que les huissiers et garçons de la Chambre remplissent leur devoir au sujet de qui doivent entrer chez le Roi, faute de quoi, il peut les interdire.

REVENUS de la charge de premier gentilhomme

Gages payés par le trésorier général [p. 3] de la Maison du Roi	3 500
Pour trois quartiers de la pension de six mille livres qui se paye au Trésor royal	4 500
Pour les gages et conseiller d'État qui se payent au Trésor royal	1 500

* Formulaire des serments d'officiers de la Chambre.

M. le premier gentilhomme de la Chambre s'assied dans un fauteuil et couvert, dit à l'officier qui doit prêter serment : « Levez la main ». L'officier debout et couvert lève la main. Ensuite, M. le premier gentilhomme de la Chambre lui dit : « Vous jouerez et promettez de bien et fidèlement servir le Roi en la charge de ..., dont Sa Majesté vous a pourvu et de révéler tout ce que vous savez et saurez importer à son service, ou à la sûreté de sa personne, et généralement faire en ladite charge tout ce qu'un bon et fidèle sujet est tenu et obligé de faire. Ainsi vous le jurez et promettez ». L'officier répond : « Oui, je le jure ».

Copie du certificat de la prestation de serment d'un officier que donne M. le premier gentilhomme de la Chambre, et que l'on écrit en marge des provisions : « Aujourd'hui ... jour du mois de ... 1771, nous, premier gentilhomme de la Chambre, avons reçu le serment de fidélité du sieur ... en qualité de ... de Sa Majesté, dont il est pourvu par les présentes. En foi de quoi, nous avons signé ces présentes, les mêmes jour et an que dessus.

Par le trésorier de l'Argenterie en exercice pour l'entretien de six pages de la Chambre, à raison de 1 443 livres 9 sols 4 deniers pour chacun et 1 600 livres pour droit de lit du premier gentilhomme 10 270

Pour nourriture desdits six pages, leur gouverneur et premier valet, entretien d'un chariot pour porter leurs habits avec son charretier et son garçon ; renouvellement de leurs chevaux et médicaments et 1 440 livres pour l'entretien de quatre mulets 10 072
29 842

Et dans l'année d'exercice.

Par les mains du trésorier de l'Argenterie que le maître de la Garde-Robe donne sur le fonds qui est fait de ladite Garde-Robe pour signer le rôle de dépense de ladite Garde-Robe 1 800

Pour trois paires de drap de Hollande employés dans la dépense du linge de la Chambre, et qui se payent par le trésorier de l'Argenterie 500

Les deux robes de chambre d'été et d'hiver avec les deux toilettes, évaluées 1 000

[p. 4]

Pour les petits droits en bois et vin payés par le maître de la Chambre aux deniers 2 380

Pour cierges à la Fête Dieu et à la Chandeleur et baptiste pour la Cène par l'intendant des Menus 17. 4.

Pour le linge de la Chambre à la fin de l'année, évalué 3 000

Somme totale 38 539. 4.

AUTRE MÉMOIRE concernant les fonctions en détail de premier gentilhomme de la Chambre en année, et ce qui s'est pratiqué à cet égard en l'année 1688.

Les Étrangers ou gens peu connus qui peuvent être présentés au Roi le sont par le premier gentilhomme de la Chambre.

On ne peut sans sa permission présenter ni lettres ni placets à Sa Majesté.

S'il y a quelque audience, la place du premier gentilhomme est derrière la chaise du Roi.

Lorsque le Roi dîne à son petit couvert, le premier gentilhomme de la Chambre le sert.

Le premier gentilhomme n'est responsable de [p. 5] la personne du Roi que jusqu'à la Salle des gardes, et il l'est tant que Sa Majesté est dans la Chambre, le Cabinet et l'Antichambre.

Lorsque le Roi est repassé dans son Cabinet, l'on ne doit pas se promener dans la Chambre ni dans le Salon. Un valet de chambre doit avoir l'œil. Si quelqu'un était assis dans le balustre, il l'en ferait sortir. Les courtisans, lorsqu'ils sont assis, ne doivent point tourner le dos vers la robe de chambre du roi qui est dans son fauteuil.

Sa Majesté ne donne point d'audience à son coucher, à moins que ce ne soit une simple révérence d'adieu. Le grand maître ou le maître de la Garde-Robe donne le bonnet au Roi.

Le Roi se levant pour s'aller coucher donne le bonsoir à tout le monde. Le premier gentilhomme demande l'heure du lever pour le lendemain. Un valet de chambre prend un flambeau et vient l'éclairer jusqu'à sa chambre, à moins qu'il ne le renvoie. Le premier gentilhomme dit aux huissiers et aux pages de la Chambre l'heure du lever pour le lendemain.

Si l'heure changeait, un garçon de la Chambre irait en avertir le premier gentilhomme, et quoiqu'elle ne change pas, il va à son appartement une demi-heure avant le coucher, l'avertir de l'heure qu'il est et de celle du lever.

Le premier gentilhomme fait toutes les fonctions du grand maître et du maître de la Garde-Robe en leur absence et ne laisse rien au premier valet de Garde-Robe, si ce n'est les chaussons et jarrettières.

Il continue tout après que le grand maître ou le maître de la Garde-Robe arrive, après leur avoir offert de leur laisser le reste du service. [p. 6]

Si un premier gentilhomme de la Chambre qui n'est pas d'année a commencé le service, celui qui est en année arrivant, le lui laisse continuer, quoique celui qui sert le lui veuille rendre. Mais si celui qui a commencé à servir n'a donné au Roi que le bénitier, et que le premier gentilhomme d'année arrive avant que le Roi soit hors de son lit, il doit prendre le service après avoir fait une honnêteté à celui qui avait commencé.

Lorsque le grand chambellan y est, il fait les fonctions du premier gentilhomme. Le premier donne la chemise et le pain au déjeuner et le premier gentilhomme d'année donne le verre. Mais celui-ci conserve toujours le commandement dans la Chambre ; donne les ordres pour toutes les entrées ; a l'entière autorité sur les officiers de la Chambre qui prêtent entre ses mains leur serment de fidélité, ainsi que les surintendants de la musique, les vingt-quatre violons et autres.

Le premier gentilhomme va avertir le Roi dans son Cabinet lorsque la viande est venue, quoique le grand chambellan y soit pour servir.

Les maîtres d'hôtel prétendaient devoir avertir le Roi, du moins de la porte en dehors quand il était dans son premier Cabinet, mais on les a empêchés de le faire.

Quand le premier gentilhomme a commencé de servir, le grand chambellan ne prend point le service. Il en reçoit l'offre sans l'accepter, [p. 7] à moins que le Roi ne fût point hors du lit lorsqu'il arrive, le service ne commençant qu'alors. Mais au déjeuner, le grand chambellan donne le pain et la serviette et le premier gentilhomme à boire, parce que, de nécessité, il faut être deux.

Les princes du sang et les enfants de France leur ôtent à l'un et à l'autre le service.

Le grand chambellan fait le service du grand maître et du maître de la Garde-Robe en leur absence, par préférence au premier gentilhomme. Il a sa place à l'église, aux grands dîners et soupers du Roi, aux divertissements et spectacles où le Roi assiste, derrière la chaise, à la droite du capitaine des gardes et celle du premier gentilhomme à sa gauche.

Le grand chambellan prend le chapeau et les gants et les rend après les repas ; il donne le manteau ; a sa place dans le carrosse avant le premier gentilhomme ; choisit avant lui en campagne le premier logement ; après lui le premier gentilhomme ; ensuite le capitaine des gardes et ensuite la Garde-Robe.

S'il n'y avait que trois logements, le grand chambellan, comme moins nécessaire, n'en aurait point.

S'il n'y en avait que deux, ce serait pour le capitaine des gardes et la Garde-Robe. Mais le premier gentilhomme aurait une maison de préférence à portée de celle du Roi, au lieu qu'on ne lui en marque qu'une de suite lorsqu'il est logé chez le Roi.

Les places du carrosse du Roi sont le grand [p. 8] écuyer, le grand chambellan, le premier gentilhomme, le capitaine des gardes, le grand maître de la Garde-Robe.

Le premier gentilhomme ordonne les divertissements, comédies, opéras, ballets, carrousels, appartements, bals et généralement tout ce qui s'appelle spectacles publics. Il en charge l'intendant des Menus. Le premier gentilhomme prend le jour, présente les livres à Sa Majesté, règle et arrête toute la dépense.

Il fait chanter dans les appartements la musique demandée par le Roi, Monseigneur ou Madame la Dauphine ; reçoit particulièrement l'ordre qu'ils donnent pour les comédies qu'ils veulent.

Il prend l'ordre pour les jours d'Appartement. Le Roi ne reçoit aux Petits Appartements que les gens de la Cour qui aient des noms, mais quand ce sont les grands, l'huissier laisse entrer les personnes qu'il connaît.

Le Roi charge le premier gentilhomme de la Chambre d'envoyer prier les dames admises au souper de Sa Majesté.

Le premier bouillon après une médecine et une saignée se donne par le premier médecin.

C'est le premier gentilhomme qui va chercher, lorsque le Roi le demande, Monseigneur et Madame la Dauphine, les petites filles de France et les princesses du sang. [p. 9]

Aux bouillons des médecins, le Roi a ordonné que le maître d'hôtel de quartier n'entra pas, même en l'absence du grand maître et du premier maître d'hôtel. Le maître d'hôtel ordinaire, le maître de la Chambre aux deniers et le contrôleur prétendaient entrer. Mais le Roi a décidé que non et cela se borne à Benoist, aux officiers de la Bouche qui porte le bouillon, et à un du Gobelet qui porte les serviettes. Il doit y en avoir deux séparées, l'une pour mettre sur le lit, que le grand chambellan ou le premier gentilhomme présente toujours, et l'autre d'honneur pour que le Roi s'essuie après le bouillon pris, que les fils, les petits-fils de France, princes du sang et enfants naturels donneraient par préférence.

Après le dîner, si Sa Majesté veut changer de linge, le premier gentilhomme, quelquefois par discrétion, et dans de certaines circonstances, laisse certain service au premier valet de chambre, c'est à sa prudence à le régler.

Il y a souvent eu des maladies où le Roi voulant être plus en particulier, le grand chambellan, le premier gentilhomme et le grand maître de la Garde-Robe n'entraient que quand on les demandait pour quelques services. Ils attendaient plus ordinairement à Versailles, après la première entrée du matin dans le Cabinet du Roi que dans l'Antichambre.

Les jours de saignée et de médecine, c'est le premier médecin qui donne au Roi son premier bouillon. En cas qu'il en prenne plus d'un, comme quand il n'en prend qu'un, et l'apothicaire donne celui qui compose la médecine. Ce dernier donne aussi le quinquina. Le premier gentilhomme donne le verre d'eau [p. 10] pour laver la bouche et ce que le Roi mange pour s'ôter le mauvais goût et la serviette pour s'en essuyer.

Si le Roi demande sa chaise, le premier gentilhomme lui donne sa robe de chambre, ses mules et une couverture sur les jambes, et enfin le linge d'affaire et une serviette chaude pour s'échauffer les mains. Les linges chauds aux pieds sont mis par le premier chirurgien.

Lorsque le Roi soupe, c'est la même chose qu'au dîner.

S'il arrivait quelque chose au Roi pendant la nuit, le premier gentilhomme en serait averti par un garçon de la Chambre.

Dans la maladie du Roi, il ne passe personne par le côté des Cabinets que le chapelain qui doit dire la messe, le premier aumônier et ceux de quartier. Les garçons bleus ont ordre de n'ouvrir à qui que ce soit.

Il ne doit entrer personne dans la chambre du Roi que le premier gentilhomme de la Chambre ne le sache.

C'est le premier gentilhomme qui va dire dans l'Antichambre des nouvelles de la santé du Roi, et nomme à Sa Majesté ceux qui sont venus pendant le dîner et le souper lorsque l'on n'entre point. [p. 11]

MÉMOIRE concernant le service de premier gentilhomme de la Chambre

Huit jours avant le premier jour de l'an, demander le mémoire des comédies.

Se faire donner un état des cires qui y sont employées.

Être informé sur la quantité et prix des voitures.

Si l'on distribue du pain et du vin, et combien pour chaque comédie.

De même pour la musique à Marly.

Les deux trésoriers doivent venir coucher à Versailles la veille pour les présenter avec les bourses au lever.

Les états de l'Argenterie et des Menus doivent être prêts pour le premier jour de l'an.

Le trésorier doit en retenir copie pour le premier gentilhomme.

Avant chaque voyage de Marly

Prendre l'ordre de Monseigneur et le donner à La Lande pour la musique.

Retenir de chaque chose que l'on donne aux garçons de la Chambre lorsqu'ils rapportent le linge.

La surveillance du jour de l'an

Régler pour ceux qui entrent chez Monseigneur.

Faire tirer les pages pour savoir sous qui ils monteront.

Repasser le grand règlement suivant lequel on aurait dû entendre parler des jetons et des sacs de velours.

Revoir le petit état par mois de ce qu'il y a à faire. [p. 12]

S'il y a des inexécutions, lui en parler pour prévenir les suites.

Les vingt livres pour voiturier les coffres doivent être comprises sur les 2 600 livres.

Des habits que les pages apportent en entrant, l'épée seule appartient au gouverneur, le reste se partage entre le sous-gouverneur et le valet des pages.

À l'égard de ce qu'il quitte à la fin de l'année, la grande livrée est au gouverneur, le reste au sous-gouverneur. Les flambeaux se partagent entre le sous-gouverneur et le valet qui a servi les pages.

Donner des ordres pour qu'on ne laisse entrer avec le Roi lorsqu'il revient de la promenade ou de Marly que ceux qui doivent entrer. Ce sont seulement les entrées de la Chambre et des brevets. L'huissier de la Chambre demande pour quelques personnes distinguées et en petit nombre. L'huissier des Cabinets les fait entrer quand le Roi est arrivé, mais s'il doit changer de chemise, ce n'est qu'après qu'il l'a prise.

Nouveau quartier

Expliquer les entrées aux huissiers : leur recommander de ne pas laisser entrer des gens inconnus.

Recommander assiduité et service aux huissiers et porte-manteaux. Ceux-ci doivent donner leurs adresses. [p. 13]

Qu'on ne s'asseye point sur le balustre ; qu'on ne se promène pas dans la Chambre ; faire parler bas, surtout le mardi.

Au commencement de chaque quartier, revoir, le dimanche, le règlement.

Premier jour de l'an et chaque quartier

Avertir les huissiers de la Chambre, Cabinet et Antichambre de venir trouver le premier gentilhomme pour leur régler les entrées du lever, du botter et du débotter, de la fin du Conseil, du dîner et souper, des retours de chasse et de promenade.

Bien recommander aux huissiers de ne laisser entrer aucun inconnu.

Leur recommander honnêteté.

Que les valets de chambre y soient aussi.

Entrer dans le détail de leurs gardes.

Savoir combien d'eux au lever et au coucher.

Leur recommander l'assiduité, particulièrement aux porte-manteaux.

Empêcher les donneurs de placets.

L'huissier d'antichambre doit veiller qu'au souper il ne se mette personne d'inconnu derrière la chaise. Si l'un des deux était malade, le faire faire par un de la Chambre.

Les pages doivent avoir leurs habits de velours les [p. 14] jours de garde, et tous les portent les dimanches et fêtes quand le Roi est à Versailles.

Aux médecins du Roi, la serviette sèche et carrée est la plus honorable ; ensuite celle du vinaigre ; celle de l'eau la 3^e ; et celle de l'eau de fleur d'orange la dernière.

Lorsque le premier gentilhomme n'a pas une des trois premières, il prend le premier verre d'eau et la boîte, si le grand chambellan n'y est pas.

Au bouillon après la médecine, s'il y a deux princes du sang, l'un présente la serviette d'honneur, et l'autre celle que le Roi met devant lui.

Si le Roi ne repousse pas lui-même la nappe étendue sur son lit pour prendre la médecine, quoiqu'il ôte la serviette attachée devant lui, il ne faut tirer la nappe qu'après qu'il s'est servi de la serviette à l'eau, car il ne se sert ordinairement pas de la serviette à fleur d'orange qui est la dernière.

Les jours de médecine, il ne reste à l'habiller que ceux qui restent au petit coucher. Les capitaines des gardes peuvent cependant y être.

Dans les certificats, ne mettre que premier gentilhomme de la Chambre.

Voir le petit état de chaque comédie, du nombre des comédiens, carrosses, charrettes, chaque soir qu'il y en aura. [p. 15]

De même des flambeaux pour les éclairer et une fois qu'il y aura de cire pour chaque comédie à Versailles et à Fontainebleau.

La livre de bougie à 16 onces et des cinq à la livre.

Lors des musiques à la Galerie des Cerfs, ne point demander des gardes, mais des Suisses en dehors, au bout du côté de la Cour ovale.

Voir quelquefois les exercices des pages ; savoir s'ils s'appliquent et si les maîtres sont exacts.

Revoir tous les mois le règlement qui les concerne.

Les pages de la Chambre n'éclairent ni à Versailles ni à Fontainebleau le Roi ni la Reine d'Angleterre. Quand Leurs Majestés allaient chez le Roi, le premier gentilhomme même faisait faire place.

Le Roi ne mange point après la messe de minuit.

Les pages de la Chambre à Versailles n'éclairent point à la messe de minuit. Ils suivent la chaise quand le Roi va à la paroisse, au nombre de deux, ou montent derrière le carrosse.

Quand après avoir touché, le Roi se fait faire la barbe, il n'y entre que les brevets et les entrées de la Chambre. [p. 16]

MÉMOIRE par ordre des mois des fonctions de premier gentilhomme de la Chambre

Dans l'année qui précède celle de l'exercice.

Janvier

Pendant l'année, assurer les pages de la Chambre et régler tout ce qui a rapport avec eux.

Septembre

Ordonner ce qui a rapport aux jetons de l'Argenterie et des Menus.

Se faire ensuite rendre compte de la fabrique et tenir la main à leur distribution pour le premier jour de l'année d'exercice.

Ordre pour les habits des pages ; voir les échantillons.

Ordre pour le linge du Roi et de Monseigneur.

Décembre

Voir les échantillons pour les sacs, les ordonner et en faire faire la distribution au premier jour de l'an.

Se faire donner un projet des coffres et malles de la Chambre qui doivent être fournies au commencement de janvier.

Dans l'exercice.

Janvier

Arrêter le prix des coffres et malles et en ordonner le paiement. [p. 17]

De même pour les sacs.

Pour les jetons

Ordonner qu'il ne se fasse aucune menue fourniture sans ordre.

De même pour les luminaires des fêtes solennelles et du jeudi saint.

Se faire donner par le trésorier copie de l'état de l'Argenterie et de celui des Menus.

Février

À la fin de ce mois, arrêter l'état de la dépense de la Chandeleur.

Mars

La semaine de la Passion, arrêter l'état des toiles de la Cène.

Avril

La semaine de la Quasimodo, arrêter la dépense de la Cène.

Mai

La semaine d'avant celle de la Fête Dieu, arrêter l'état de distribution des cires de la Fête Dieu.

Juillet

Au commencement de juillet, arrêter la dépense de la Fête Dieu.

Décembre

À la fin de décembre, arrêter la dépense du luminaire des fêtes solennelles. [p. 18]

Des poignées des fêtes solennelles.

Le dernier de chaque mois, voir le bordereau de la recette et de la dépense de chaque trésorier.

Dans l'année qui suit celle d'exercice.

Voir si les fonds des dépenses ordonnées dans l'année d'exercice ont été faits.

Arrêter les rôles dans les premiers six mois, ou au moins dans la fin de l'année.

Si les fonds n'ont pas été faits, aider aux trésoriers à obtenir les arrêts dont ils peuvent avoir besoin pour justifier que c'est le seul manque de fonds qui les met en demeure. Il faut qu'ils apportent leurs rôles et minutes.

RÈGLEMENT que Messieurs les premiers gentilshommes de la Chambre du roi veulent être exécuté ainsi qu'il en suit par le sieur Brunet, huissier ordinaire des ballets du Roi, tant pour les ballets et comédies qu'autres divertissements représentés devant Sa Majesté et Monseigneur le Dauphin.

Premièrement, afin que nos ordres soient exécutés très ponctuellement, il y aura toujours un état des noms de tous les officiers et pensionnaires servant ordinairement dans les plaisirs du Roi, avec leurs demeures, comme les officiers de la musique de la Chambre, de la Chapelle, grands et petits violons, hautbois, musettes et flûtes de la Grande Écurie, [p. 19] hautbois des mousquetaires, danseurs et comédiens français et italiens, dont il donnera tous les ans un nouvel état aux intendants et contrôleurs généraux de l'Argenterie, Menus Plaisirs et Affaires de la Chambre du roi, pour nous être représenté toutefois et quant il sera nécessaire.

Il ne manquera pas d'aller prendre les ordres que nous aurons donnés à M. Le Fèvre, intendant en exercice, pour les ballets ou comédies qui se devront jouer, afin que les avertissements nécessaires soient faits avec toute la diligence possible.

Les jours qu'il y aura ballet ou comédie, il se rendra à cinq heures précise au théâtre, dont il tiendra la porte avec les gardes du corps du Roi, et ne laissera passer par ladite porte que les musiciens, comédiens, danseurs et autres gens nécessaires au théâtre.

Lorsqu'il y aura comédie seulement, il ne laissera passer que les comédiens et comédiennes qui seront venus pour jouer la comédie avec les gens nécessaires, les petits violons pour passer à l'orchestre, et les garçons du Garde-Meuble, qui ne pourront, sous quelque prétexte que ce puissent être, demeurer sur le théâtre.

Il laissera toutefois passer par ladite porte le baron de Beauvais et Mrs. Bontemps, auxquels le Roi a donné les entrées au théâtre.

Avant que le ballet ou la comédie commence, il ira par toutes les loges des acteurs, danseurs et comédiens pour voir si tout le monde est disposé pour la représentation, dont il viendra rendre compte à l'intendant en exercice pour nous le dire.

Soit avant ou pendant la comédie, ou autre spectacle, [p. 20] s'il arrive quelque bruit derrière le théâtre, il l'empêchera, et si quelqu'un parle trop haut, il lui imposera silence sur le champ ; que s'il arrivait quelque accident sur le théâtre, il en donnerait avis aussitôt à l'intendant.

S'il se trouve des gens inutiles sur le théâtre appartenant aux acteurs, danseurs et comédiens, il en donnera avis au brigadier de la porte du théâtre, afin de les faire retirer.

Il ne souffrira qu'il y ait dans les coulisses que les acteurs jouant le ballet ou la comédie.

Lorsque les officiers de la musique de la Chambre, qui sont pour la plupart à Paris, seront commandés pour quelque divertissement, il exécutera les ordres que nous en aurons donnés à l'intendant, et si nous jugeons nécessaire qu'il aille à Paris pour cet effet, il lui sera donné une voiture. Il en sera de même à l'égard des danseurs du Roi et autres qui y sont ordinairement.

Ne pourra ledit Brunet se dispenser du service sous quelque prétexte que ce soit, sans notre permission.

S'il entend dire, ou voit faire quelque chose qui soit contraire au service du Roi concernant sa charge, il nous en donnera avis à l'instant, ou en notre absence à l'intendant, pour nous en rendre compte.

Il prendra garde que l'on ne prenne des bougies dans les décorations, et s'il y surprend quelqu'un, il le dira sur le champ à l'intendant. [p. 21]

PROJET pour l'exécution d'un ballet ou d'un opéra

Pour servir le Roi utilement dans la dépense d'un ballet ou d'un opéra par l'intendant et contrôleur général de l'Argenterie et des Menus suivant les ordres de M. le premier gentilhomme de la Chambre, on peut faire ce qui suit.

Premièrement

Pour le théâtre

Quand Sa Majesté a ordonné et arrêté le sujet d'un ballet ou d'un opéra, elle a accoutumé de faire entendre ses intentions à M. le premier gentilhomme de la Chambre en année, qui a la bonté de l'expliquer après à l'intendant et contrôleur général de l'Argenterie et des Menus Plaisirs en exercice, pour travailler à l'exécution du détail de toute la dépense suivant ses ordres. Et il charge l'ingénieur et inventeur des machines et décorations de donner son devis par écrit audit intendant de tout ce qui est à faire au théâtre pour voir et vérifier la quantité et qualité des matériaux et des ouvrages pour faire le projet de dépense là-dessus, afin que M. le premier gentilhomme de la Chambre le puisse faire valoir au Roi. Et qu'il ordonne ensuite de cela audit intendant et contrôleur de faire fournir tous les matériaux nécessaires aux ouvriers qui sont sous la conduite dudit ingénieur par compte et par mesure, au meilleur marché que faire se peut. En voir l'emploi et les journées d'ouvriers pour [p. 22] en tenir registre et contrôle jusqu'à la fin des ouvrages. Et quand il juge à propos pour le bien du service de faire des marchés avec ses peintres, sculpteurs et autres gens, il en informe M. le premier gentilhomme de la Chambre, et ils se font après cela en bonne connaissance de cause, aussi bien que la réduction de toute cette dépense quand elle est achevée.

Pour les habits

Le sujet du ballet ou de l'opéra étant arrêté, M. le premier gentilhomme de la Chambre ordonne à celui ou ceux qui doivent faire la composition des vers, de la musique et de la danse, de travailler en particulier avec ledit intendant, afin qu'il puisse faire l'état de la quantité et qualité de tous les habits et ustensiles, pour faire faire les dessins, et voir ce qu'il doit y entrer d'étoffe et de broderie dans chacun, pour les diviser après cela selon les ordres et les prix différents pour

faire le projet de la dépense. Et pour l'exécution, il faut que l'intendant prenne soin de chercher toutes les plus belles et agréables étoffes qui se pourront trouver dans les magasins et les meilleures boutiques de Paris, pour bien faire exécuter lesdits dessins, et de les avoir à bon marché, comme il le peut en les faisant payer comptant, pour les faire mettre par compte et par mesure entre les mains des tailleurs avec les broderies et autres ajustements qu'il fera faire par différents brodeurs et ouvriers, afin de les [p. 23] avoir plus promptement, et à prix raisonnable. Et par ce moyen là, il n'y aura que les façons à faire payer aux tailleurs, et lesdits habits seront toujours très beaux et à bon marché.

Bas de soie, escarpins et gants

Par la quantité et qualité des habits, on règle les bas de soie, escarpins et gants aux prix ordinaires, que ledit intendant et contrôleur fait distribuer suivant le rôle qu'il en fait pour faire mettre les reçus à côté de chaque article.

Jarrettières, nœuds, rubans, plumes et masques

Il se faut encore régler sur la quantité et qualité des habits suivants lesdits dessins, et aux prix ordinaires pour les faire distribuer, comme il est dit ci-devant.

Ustensiles

Il en faut faire un mémoire particulier, et prendre soin de les faire faire bien propres et à bon marché.

Copistes de musique

Il faut voir en quoi consiste le travail desdits copistes pour les faire payer raisonnablement en connaissance de cause.

Nourritures des gens qui ne sont pas aux gages du Roi

Ledit intendant et contrôleur fait un rôle pour un jour qui sert pour tout, que M. le premier [p. 24] gentilhomme de la Chambre fait voir à Sa Majesté, pour avoir son ordre là-dessus, qu'il donne ensuite audit intendant pour le faire exécuter ponctuellement, suivant ses mandements au bas des rôles, par le trésorier en exercice, à mesure qu'il y a des fonds entre ses mains pour lesdites dépenses.

Logements

Il faut que ledit intendant ait soin de faire loger tous les externes qui doivent servir au ballet ou opéra, commodément pour le service, et au meilleur marché que faire se pourra, suivant le rôle particulier qu'il en doit faire, pour expédier son mandement au bas audit trésorier de payer les propriétaires et principaux locataires des maisons qui auront été occupées.

Louage de carrosses et de voitures

Il faut tenir un contrôle exact des journées de carrosses et de voitures, à qui et pourquoi, pour les faire payer sur le pied ordinaire et accoutumé par ledit trésorier, quand il aura des fonds entre les mains, suivant le mandement de l'intendant.

Pain, vin et bois

Il faut que ledit intendant fasse un rôle exact de la distribution qui a accoutumé d'être faite à un chacun. Qu'il prenne soin que cela soit exécuté [p. 25] ponctuellement, que tout soit bon et bien conditionné, et que ce soit à bon marché.

Livres du ballet

Ledit intendant doit prendre soin que l'impression soit belle ; qu'il n'y ait point de fautes ; qu'ils soient reliés bien proprement ; et de les distribuer honnêtement, avec économie, pour éviter la dépense par la trop grande quantité s'il en usait autrement.

Cires

Il faut que ledit intendant vérifie exactement la qualité, les poids et les mesures des cires ; combien il en faut pour chaque répétition et représentation ; faire un rôle de tout le détail, les faire distribuer et employer devant lui afin qu'il n'y ait point d'abus, et qu'il puisse toujours savoir le compte jusqu'à une bougie, pour en faire arrêter le prix à l'ordinaire, et le payement suivant le mandement.

Menues dépenses pour ports d'instruments, poudre, pommade et autres choses inopinées

Cela se fait en connaissance de cause, par les soins et à la diligence dudit intendant, au meilleur marché qu'il est possible, aussi bien que tout le reste de la dépense ci-dessus, pour s'acquitter de son devoir suivant les ordres de M. le premier gentilhomme de la Chambre, qui doit être informé de toute chose par ce moyen là, pour en rendre raison à Sa Majesté, quand il est nécessaire pour le bien de son service et pour sa satisfaction. [p. 26]

1669

ÉTAT sommaire du deuil qui a été ordonné en l'extraordinaire de l'Argenterie du Roi à cause de la mort de la Reine mère d'Angleterre.

Premièrement	
Pour le Roi	800
Pour Mgr le Dauphin	800
Pour Monsieur	800
Pour Madame de France	800
Pour Mgr le duc d'Orléans	<u>800</u>
	4 000
À M. le premier aumônier	300
À M. le maître de la Chapelle	<u>300</u>
	600
Pour Mgr le Duc	400
À M. le premier maître d'hôtel	300
À M. le maître d'hôtel ordinaire	200
À M. son fils en survivance	200
Aux trois maîtres d'hôtel de quartier	450
À M. le contrôleur général de la Maison	200
Aux trois gentilshommes servants	<u>360</u>
	2 110
À M. le duc de Bouillon	400
[p. 27]	
À Mrs les quatre premiers gentilshommes de la Chambre	1 600
À M. le comte de Saint Aignan, en survivance	400
À M. le maréchal de Villeroy	400
À M. le maréchal du Plessis	400
À M. le maréchal de Grammont	400
À M. Colbert, secrétaire d'État	400
À Mrs les deux maîtres de la Garde-Robe	600
Aux quatre premiers valets de chambre	800
À M. de Niert, en survivance	200

Aux quatre secrétaires du cabinet	800
À M. Roze, en survivance	200
Aux quatre premiers valets de Garde-Robe	800
Aux deux intendants de l'Argenterie des Menus	400
Aux deux contrôleurs généraux de l'Argenterie et des Menus	400
Aux deux trésoriers de l'Argenterie	400
Aux quatre huissiers de la chambre, à 120 livres chacun	480
À l'huissier du cabinet	120
À l'huissier de l'antichambre	100
À six pages de la chambre	1 200
À leur gouverneur et premier valet	220
À trois porte-manteaux de quartier	300
[p. 28]	
Au premier barbier	150
À l'intendant et contrôleur des meubles de la Couronne	200
À quatre gentilshommes ordinaires	480
À M. le premier médecin	200
Au médecin ordinaire	200
Au premier chirurgien	200
Au chirurgien ordinaire	200
À l'apothicaire de quartier	<u>150</u>
	12 400
À M. de Béringhen	300
À M. son fils, en survivance	300
À M. de Givry	200
Cinq écuyers de quartier	500
Et à un sous écuyer	<u>100</u>
	1 400
À Mrs les quatre capitaines des gardes	1 200
À M. le commandeur de Fourbin, major	200
À M. de Chasseron, lieutenant de quartier	200
À M. de Lanson, autre lieutenant	200
À M. de Beaumont, enseigne	200
À M. de Busca, autre enseigne	200
À M. de Losié, exempt	120
[p. 29]	
M. de Valbelle, autre exempt	120
M. Du Breuil, autre exempt	120
M. Du Hardery, autre exempt	<u>120</u>
	2 680
À M. le grand prévôt	200
À M. le comte de Nogent, capitaine de la porte	200
À M. l'introducteur des ambassadeurs	200
À M. Girault	<u>150</u>
	350
À M. de Froullé, grand maréchal des logis	200

À M. Soulègre, concierge du vieux château de Saint-Germain-en-Laye	<u>100</u> 300
MAISON de Mgr le Dauphin	
À M. le duc de Montausier, gouverneur	400
Ordinaires	
À M. de Millet, sous-gouverneur	200
À M. de La Chesnaye, gentilhomme de la manche	200
À M. de Périgny, précepteur	200
À M. de Joyeux, premier valet de chambre	<u>200</u>
	1 200
[p. 30]	
Au maître à danser	120
MAISON de Monsieur	
À Madame la maréchale de La Motte, gouvernante	400
À Madame de Palière, sous-gouvernante	200
À Madame la nourrice	150
À Madame la remueuse	145
À Madame Harsan, première femme de chambre	<u>145</u>
	1 040
MAISON de Madame	
À Madame de Venelle, sous-gouvernante	200
À Madame la nourrice	150
À Madame Du Lac, première femme de chambre	<u>145</u>
	495
Pour le prie Dieu du Roi	350

Somme totale du contenu au présent état, trente deux mille neuf cens vingt cinq livres.

NOUS, François de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, pair de France, chevalier des ordres du [p. 31] Roi et premier gentilhomme de sa Chambre, certifions que le contenu du présent état monte à la somme de trente deux mille neuf cens vingt cinq livres pour le deuil que le Roi a ordonné aux officiers de sa Maison y déclarés, à cause de la mort de la feuë Reine d'Angleterre, sera payé par M. Pierre Olivier, sieur de Prélabbé, trésorier général de l'Argenterie, à la diligence et par les soin de M. Jean Baptiste Duché, intendant et contrôleur général de ladite Argenterie, Menus Plaisirs et Affaires de la Chambre du roi en exercice, aussitôt que le fonds en aura été fait entre les mains dudit sieur de Prélabbé.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le [blanc] octobre 1669.

NOMS des personnes qui étaient dans l'état précédent et qui en ont été supprimées	
Deux aumôniers de quartier	400
Le trésorier des Menus	200
Le lecteur	<u>200</u>
	800

	Suisse de la garde	
	M. Daty, lieutenant	200
	M. de Prémont, lieutenant	200
	M. Des Molineaux, enseigne	150
	M. Fitte, exempt	120
	M. de Gresillemont, autre exempt	<u>120</u>
		790
[p. 32]	Prévôté de l'Hôtel	
	M. Coquerel, lieutenant général	150
	Gardes de la porte	
	Le lieutenant du capitaine	120
	Ordinaires de la Maison de Mgr le Dauphin	
	Trois enfants d'honneur	360
	Le maître de mathématiques	120
	Deux pages	240
	Le sieur Belet, barbier	120
	Le sieur de La Chesnardière, valet de chambre	<u>120</u>
		960
	Officiers du Roi servant par quartier	
	Un maître d'hôtel	200
	Un contrôleur général	200
	Deux gentilshommes servants	240
	M. de Visé, lieutenant des gardes du corps	200
	M. de La Lande, exempt	120
	Un écuyer du Roi	150
	Un lieutenant de la prévôté	<u>120</u>
		1 230
[p. 33]	MAISON de Monsieur	
	Madame Harsan, femme de chambre	120
	Madame Millet, autre	120
	Madame Ruel, autre	120
	Madame Edmée, autre	120
	Mademoiselle de Saint Esprit, autre	120
	Mademoiselle Forestelle, autre	120
	Madame Benoist, autre	120
	Madame Guillois, gouvernante de Madame la nourrice	100
	M. de Chambly, exempt	<u>120</u>
		1 060
	MAISON de Madame	
	Mademoiselle Dufour, femme de chambre	120
	Madame Pelard, autre	120
	Madame Dunise, autre	120
	Mademoiselle Boislogé, autre	120
	Madame Lambert, autre	120
	Mademoiselle de Saint Hilaire, autre	<u>120</u>
		720

[p. 34]

**DÉPENSES des services de la Reine mère d'Angleterre, de la Reine et de M. de Turenne
1669**

La dépense du service fait à Notre-Dame pour la Reine mère d'Angleterre monte à 12 536 livres.

Savoir	
À Mrs de Notre-Dame pour dédommagement	1 500
Aux deux choristes	174
Au roi d'armes et quatre hérauts	250
À Le Blanc pour toutes les armoiries	1 651
Au brodeur pour une mitre	60
Au trésorier des offrandes	1 230
Au tailleur pour cent robes de pauvres	1 325
Au sieur Maury, exempt des cérémonies	250
<i>Le grand maître et les aides avaient été habillés pour l'enterrement et le service faits à Saint-Denis.</i>	
À vingt Suisses du Roi	75
Au menuisier pour rétablir le mausolée de Saint-Denis à Notre-Dame	615
Au jurés crieurs pour louage de tentures, argenterie et autres frais	3 577
À Le Page, pour le luminaire	1 649
Au sacristain de Notre-Dame	100
Et pour menus frais	<u>80</u>
	12 536

[p. 35]

1675

La dépense du service fait à Notre-Dame pour M. de Turenne se monte à 14 868 livres.

Savoir	
À Mrs de Notre-Dame	1 500
Aux deux choristes	174
Aux grand maître, aides et exempts des cérémonies pour leurs habits	1 500
Au juré crieur pour son habit	120
Au trésorier des offrandes, quatre écus d'or pour quatre offrandes	114
À quatre hérauts d'armes pour assistance	200
<i>Il n'y a point de Roi d'armes, c'est d'où vient la différence des 50 livres.</i>	
Aux gardes du Roi, idem	150
À Le Pautre, graveur	110
À un brodeur, pour quatre grandes armes sur le poêle et cinq autres moyennes	400
À de Lobel, tapissier, pour louage d'un dais et plusieurs menues fournitures	700
Au menuisier pour le mausolée	800
Au serrurier, idem	96
À un autre menuisier pour châssis et amphithéâtres	900

[p. 36]

Aux peintres pour le mausolée et beaucoup d'autres choses	1 450
À un autre peintre pour figures	150
À un tourneur pour le mausolée	144
Au ferblantier pour douze couronnes et beaucoup d'autres choses	300
Aux peintres pour armoiries sur carton	140
Au tailleur pour cinquante habits de pauvres	600
Au cordonnier pour leurs souliers	150

Au trésorier des offrandes pour les cinquante pauvres	150
À Fontelle, sculpteur, pour vingt-deux figures	1 127
Louages de carrosses	80
À Le Page, crieur, pour louage de tentures et argenterie	2 112.10
Audit Le Page pour le luminaire	834
Il n'y a rien d'employé pour le sacristain de Notre-Dame	
Au sieur Bérain pour ses dessins	400
Et pour plusieurs menues dépenses	<u>466.10</u>
	14 868

[p. 37]

1683

La dépense du service fait à Notre-Dame pour la Reine monte à 21 532 livres 7 sols.

Savoir

À Mrs de Notre-Dame	1 500
Aux deux choristes	174
<i>Il n'y a point d'emploi pour le Roi d'armes ni pour les hérauts, ayant été habillés aux premières cérémonies.</i>	
À Marsollier pour velours au pavillon	175
À Cossart pour velours et damas noir	244. 5
Au brodeur pour les armes	727
À Le Clerc pour molettes	20.16
<i>Il n'y a point d'emploi pour les offrandes et aumônes parce qu'il y en avait eu pour un service précédent à Saint-Denis.</i>	
À Le Moyne pour toiles	180
Au tailleur pour 300 habits de pauvres à 9 livres 10 sols pièce	2 850
Au cordonnier pour 300 paires de souliers à cinquante sols	750
<i>Il n'y a point d'emploi pour les habits de Mrs des cérémonies à ce service, ayant été habillés auparavant comme les hérauts.</i>	
<i>Le crieur n'est pas habillé sur la même raison rapportée ci-dessus.</i>	
<i>Point d'emploi pour le graveur, n'ayant point eu de gravure.</i>	
<i>Pour le serrurier idem.</i>	
<i>Pour les carrosses idem.</i>	
Pour crêpe et crépon	698
Audit Bérain pour ses dessins	400
Une couronne de vermeil doré	120
Aux jurés crieurs pour toutes les tentures, argenterie et autres frais	3 018
À Hertier, menuisier, pour tous les amphithéâtres	591
À Le Blanc pour armoiries sur carton	

802.10

[p. 38]

Audit Hertier pour le mausolée	2 241
Au sculpteur pour les figures	600
À Le Bon pour le dais	171
À Simon, peintre	800
À Camos, autre peintre	600
À Coypel, autre peintre	200
Au ferblantier	700
Pour fleurs de lis et larmes	211
À Raguin pour les cires et flambeaux	2 450
À Héron, tourneur	54

Aux petits officiers de Notre-Dame	90
À Lambert, tapissier	36
À Brunet	30
Au maître de musique de Notre-Dame	100
Pour avoir herminé la toile	66
Menus frais	280
Aux gardes du Roi	460
Aux Suisses	106
Et à trois autres Suisses	<u>79.10</u>
	21 525. 6

[p. 39]

OBSERVATIONS sur le service de la Reine d'Angleterre

Le service de la Reine d'Angleterre fait à Notre-Dame en 1670 ne coûta au Roi suivant le détail que 12 536 livres. Mais il faut observer qu'on y fit servir des choses qui avaient été faites pour celui de Saint-Denis qui avait précédé, par exemple le mausolée qui fut transporté et ne coûta que six cents quelques livres à rétablir, ce qui épargna sur le pied des services de même genre près de quatre mille livres.

De plus, on n'habilla pas à ce service le grand maître, le maître, ni l'aide des cérémonies qui avaient été habillés pour l'enterrement et l'autre service à Saint-Denis, ce qui diminua la dépense d'environ 1 500 livres. Cet article étant porté pour cette somme dans les autres états, y compris l'exempt des cérémonies qui, ayant été omis au service de Saint-Denis, fut seul habillé à Notre-Dame.

Pour le luminaire, il fut moindre de 850 livres que celui de la Reine.

Ce service aurait été de plus de 19 000 livres tout simple qu'il était, si l'on avait fait un mausolée et habillé Mrs des cérémonies.

OBSERVATIONS sur l'état de la dépense du service de M. de Turenne

Le service de M. de Turenne en 1675 monte à la somme de 14 968 livres.

Il n'y eût point de mausolée. [p. 40]

Il n'y eut que cinquante pauvres habillés.

Le luminaire fut fort simple et ne monta qu'à 834 livres, au lieu qu'il était de 2 450 livres à celui de la Reine.

Et on ne donna que 264 livres au trésorier des offrandes et aumônes au lieu de 1 230 livres portées pour cette dépense dans l'état de la Reine d'Angleterre.

OBSERVATIONS sur l'état de la dépense du service de la Reine à Notre-Dame

Le service de la Reine à Notre-Dame monte à la somme de 21 525 livres 6 sols.

Mrs des cérémonies, le Roi d'armes et les hérauts n'y furent point habillés, parce qu'ils l'avaient été pour le convoi et service à Saint-Denis, ce qui diminua de 1 750 livres la dépense de celui-ci.

L'article concernant le trésorier des offrandes et aumônes n'est pas aussi compris dans cet état particulier, qui fut au moins de 1 230 livres, comme à la Reine d'Angleterre.

OBSERVATIONS sur le projet pour le service de la Reine d'Espagne

Ce projet monte à 26 169 livres.

Il y a environ 3 000 livres à rabattre sur des articles qu'on a, je crois, mis trop haut. Ces articles [p. 41] font le quart qui peut être trop fort d'environ 2 000 livres, le comparant au quart de celui de l'état de la Reine.

Quoi qu'il y ait plus de menuiserie pour ce service en suivant le dessin de M. Bérain qu'à celui de la Reine, il y aura bien 800 livres à rabattre sur cet article et quelque peu de choses sur quelques-uns des autres articles.

Ainsi, il faut compter sur une dépense de 23 000 livres, ou environ, en exécutant les deux dessins de Bérain.

N'exécutant que celui du mausolée, cela diminuerait encore quelque chose sur la dépense de la sculpture, peinture et menuiserie, mais toujours cette diminution n'irait pas à 2 000 livres.

1690

ARRÊT du Conseil d'État du 28 juin 1690 contenant les dispositions suivantes

Les états arrêtés le premier janvier 1690 de la dépense ordinaire de l'Argenterie et des Menus, exécutés jusqu'à ce que Sa Majesté y ait changé.

Les fonds, tant ordinaires qu'extraordinaires reçus par les trésoriers sur leurs quittances qui seront contrôlés

Les dépenses ordinaires faites sur les états et sur les quittances des parties prenantes contrôlés.

Les dépenses portées par les états qui se payent par mois seront acquittées sur un rôle signé chaque mois par le premier gentilhomme de la Chambre. [p. 42]

Et à la fin du semestre ou de l'année, les parties prenantes fourniront leurs quittances contrôlés desdites parties acquittées sur les rôles.

Les quittances seront contrôlés sans frais.

Les dépenses extraordinaires seront faites sur des états signés du premier gentilhomme de la Chambre, contrôlés et sur les quittances contrôlés des parties prenantes.

Le contrôleur tiendra registre de toutes les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour y avoir recours quand besoin sera.

Les rôles contiendront, premièrement la dépense ordinaire conforme aux états du Roi, et ensuite l'extraordinaire suivant les états arrêtés par le premier gentilhomme de la Chambre.

Ces rôles seront arrêtés par le premier gentilhomme de la Chambre et contrôlés par le contrôleur.

Nota : visés par l'intendant, sans doute.

Il en sera donné copie certifiée par le contrôleur et le trésorier au premier gentilhomme de la Chambre et une autre au secrétaire d'État de la Maison pour y avoir recours.

Nota : visé aussi sans doute par l'intendant.

Les premiers gentilshommes de la Chambre tiendront la main à ce que les jetons, sacs, cierges, flambeaux, toiles et autres choses soient distribués suivant les états de Sa Majesté et les états particuliers que les premiers gentilshommes de la Chambre en auront signés. [p. 43]

1691

ÉTAT de la dépense faite en l'ordinaire de l'Argenterie pour les coffres qui ont été fournis à la Chambre et Garde-Robe du Roi au commencement de l'année 1691.

À Thibault Laurent, coffretier ordinaire du Roi, la somme de huit cent vingt neuf livres pour les coffres et autres choses par lui fournies à la Chambre et Garde-Robe de Sa Majesté, ainsi qu'il ensuit.

Savoir

Seize coffres de charge couverts de cuir de porc barrés de bois, ferrés de fer et doublés, savoir neuf de toile blanche et sept de toile verte. Douze desquels sont à deux serrures pour servir à la Chambre de Sa Majesté, à 22 livres pièce et les quatre autres à 20 livres pièce 344

Seize autres pareils coffres fermant seulement à une serrure, fournis à la Garde-Robe audit prix de 20 livres pièce comme les quatre ci-dessus 320

Dix aunes de satin blanc pour garnir le coffre au linge, à 3 livres 10 sols l'aune 35

Trois coffrets pour servir à mettre le linge dans le coffre de Sa Majesté, à 10 livres pièces 30

Trente deux bourses de peau de cabron pour servir auxdits coffres, à 15 sols pièce 24

Deux coffrets pour servir à [p. 44] mettre dans les coffres de la Garde-Robe, à 10 livres pièce 20

Douze sangles de cuir de Hongrie pour servir aux malles, à deux livres pièce 24

Huit aunes de toile cirée pour servir en campagne à couvrir lesdits coffres, à trente sols l'aune 12

Pour la voiture desdits trente deux coffres à Versailles 20

Revenant les susdites sommes non tirées hors ligne à celle de 829

Il est fait fonds de 1 000

Partant il reste 171

Vu par nous, intendant général de l'Argenterie, le 23 décembre 1691. Signé Le Fèvre.

Contrôlé par nous, commis par le Roi à l'exercice de la charge de contrôleur général de l'Argenterie, le 23 décembre 1691. Signé Danet.

Il est ordonné au sieur Mandrin, trésorier général de l'Argenterie que la somme de mille livres dont il a été fait fonds entre ses mains par l'état de l'ordinaire de l'Argenterie pour la dépense des coffres de la Chambre et de la Garde-Robe du Roi pour l'année 1691, il ait à payer [p. 45] celle de huit cent vingt neuf livre à Laurent, coffretier ordinaire de la Chambre de Sa Majesté, dénommé au présent état, suivant sa quittance, vue et contrôlée par les intendant et contrôleur de l'Argenterie, et de remettre les cent soixante onze livres restant de ladite somme de mille livres entre les mains du garde du Trésor royal, dont il nous rapportera la quittance.

Fait à Paris, le 22 février 1692. Signé le duc de Gesvres.

ÉTAT de la dépense faite en l'extraordinaire de l'Argenterie pour la Chambre et Garde-Robe de Mgr le Dauphin pendant l'année 1691.

À Thibault Laurent, coffretier ordinaire de la Chambre du roi, la somme de deux cent soixante-seize livres pour huit coffres et deux cassettes qu'il a fournis à M. de Joyeuse pour la chambre de Monseigneur.

Savoir

Quatre coffres ronds à deux serrures, garnis de trois coffrets chacun, à 35 livres pièce 140

Quatre autres coffres ronds à deux serrures, sans coffrets, à vingt-deux livres pièce 88

[p. 46]

Deux cassettes de deux pieds et demi de long à une serrure à 12 livres pièce	24
Huit bourses de cabron pour servir dans lesdits coffres, à 15 sols pièce	6
Six aunes de toile cirée pour servir en campagne à couvrir lesdits coffres, à trente sols l'aune	9
Pour la voiture desdits coffres de Paris à Versailles, la somme de	9
Revenant les susdites sommes à la première de	276

Audit Laurent la somme de six cent cinquante livres quinze sols pour dix-sept coffres et six cassettes qu'il a fournis pour la garde-robe de Mondit seigneur

Savoir

Deux coffres garnis de trois coffrets chacun, à 35 livres pièce	70
Quinze coffres sans coffrets à 20 livres pièce	300
Deux cassettes de velours cramoisi pour le linge, garnis de galon d'argent, les serrures dorées et doublées de satin, à 50 livres pièce	100

[p. 47]

Deux autres cassettes de maroquin du Levant rouge pour les rubans, semées de fleurs de lys d'or et ferrées comme celles ci-dessus, à 50 livres pièce	100
Une cassette au linge pour le porter et le rapporter blanc	10
Une cassette pour porter le linge de Monseigneur à Marly, semée de fleurs de lys d'or, armoriée sur les coins, doublée de satin, garnie de galon fin avec les ferrures dorées	50
Dix-sept bourses de cabron pour lesdits coffres, à 15 sols pièce	12.15
Pour la voiture desdits coffres de Paris à Versailles	9
Revenant lesdites sommes non tirées hors ligne à la première de six cents cinquante et une livres quinze sols	651.15

Audit Laurent, la somme de cent quatre-vingt quatorze livres pour fourniture de coffres et raccommodages de malles pour le voyage de Mons.

Savoir

Quatre grands coffres pour mettre les garnitures des lits, à vingt-cinq livres pièce	100
--	-----

[p. 48]

Deux petits coffres à mettre dans lesdits coffres ci-dessus	6
Trois douzaines de boucles pour les malles, enchapées de cuir, et les y avoir cousues	8
Deux fonds de cuir de vache à un fourreau de fauteuil et un de table, et les y avoir mis	12
Trois pièces de cuir et douze corions aux malles du corps	8
Six poignées aux malles des tapissiers, les avoir rebordées de veau et repointées de neuf	12
Deux douzaines de courroies de huit pieds de long de cuir de Hongrie, enchapées de boucles pour servir au tapissier de quartier, à 2 livres pièce	48

Revenant les susdites sommes à ladite première de cent quatre-vingt quatorze livres 194

À La Roue, marchand miroitier, la somme de cent trente livres.

Savoir

Un coffre de velours rouge cramoisi de vingt-sept pouces de long sur dix-sept de large, doublé de satin, garni d'un galon d'or et argent, de ferrures dorées et de deux bourses en dedans	100
---	-----

[p. 49]

Une vergette couverte et garnie de même	4
Deux miroirs en palette couverts, l'un de damas cramoisi garni de galon d'or, l'autre de damas vert garni de galon d'argent, avec les glaces	26
Revenant les susdites sommes à celle de	130
Somme totale	1 251.15

Vu par nous, intendant général de l'Argenterie, le 23 décembre 1691. Signé Le Fèvre.

Contrôlé par nous, commis par le Roi à l'exercice de la charge de contrôleur général de l'Argenterie, le 23 décembre 1691. Signé Danet.

Nous, duc de Gesvres, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de sa Chambre et gouverneur de Paris, certifions avoir ordonné pour le service de Sa Majesté la dépense contenue au présent état, que nous avons arrêté à la somme de douze cents cinquante et une livres quinze sols, laquelle sera payée par le sieur Mandrin, trésorier général de l'Argenterie, du fonds qui lui sera remis à cet effet.

Fait à Paris, ce 31 mars 1692.

Signé le duc de Gesvres. [p. 50]

1691

DÉPENSE dans l'ordinaire de l'Argenterie et des Menus Plaisirs et Affaires de la Chambre du roi pendant l'année 1691.

Pour le linge de la Chambre du roi	6 081.12
<i>Fonds fait</i>	<i>3 000</i>
Pour les coffres de la Chambre et de la Garde-Robe	829
<i>Le fonds est de</i>	<i>1 000</i>
<i>Il reste</i>	<i>171</i>
Pour les poignées brodées de la Chandeleur et les deux fêtes Dieu	321
<i>Fonds fait</i>	<i>150</i>
Pour les sacs de velours	1 000.16
<i>Fonds fait</i>	<i>900</i>
Pour le linge de la chambre de Monseigneur	5 915.18
<i>Fonds fait</i>	<i>3 000</i>
Pour les cires de la procession de la Chandeleur	852.12.6
<i>Fonds fait</i>	<i>900</i>
<i>Il reste</i>	<i>47. 7. 6</i>
Pour les cires et les flambeaux de la grande et petite fêtes Dieu	4 748.12
<i>Fonds fait</i>	<i>1 000</i>
Pour les fêtes solennelles	214. 8
<i>Le fonds est de</i>	<i>1 181</i>
<i>Il reste</i>	<i>966.12</i>
Pour les menues fournitures de la Chambre	579
<i>Le fonds est de</i>	<i>2 400</i>
<i>Il reste</i>	<i><u>1 821</u></i>
<i>Revenant bons</i>	<i>3 010.19.6</i>
	20 545
Sur quoi il est fait fonds dans les états de l'Ordinaire de	13 531
Partant, reste à faire fond de	7 014

[p. 51]

Dépenses extraordinaires	
Pour le bout de l'an de Madame la Dauphine	7 593. 11
<i>À été fait fonds dans l'Argenterie de</i>	<i>2 000</i>
<i>Dans les Menus</i>	<i>2 000</i>
Pour la valise de collation et autres dépenses	596.10
Pour coffres et cassettes pour Monseigneur	1 251.15
Pour une représentation du <i>Bourgeois gentilhomme</i>	287.13
Pour deux <i>Te Deum</i>	475
Pour raccommodage de meubles	939. 4
Pour les comédies de Fontainebleau	9 966.9.9
<i>Il a été fait fonds à compte de cette dépense</i>	<i>7 000</i>
Pour les comédies de Versailles jusqu'au dernier décembre	<u>5 349.10.9</u>
	26 459.13.6
Sur quoi a été reçu à compte par ordonnances	11 000
Partant, reste à faire fonds	15 459.13.6
Dépense générale	47 004.14.2
Recette générale	24 531
Parfait paiement	22 473.14.2

[p. 52]

1692

ARRÊT du Conseil d'État du Roi du 9 janvier 1692, contenant les dispositions suivantes

Quoique l'office d'intendant et celui de contrôleur soient possédés par un même officier, l'intendant et contrôleur en exercice ne fera que les fonctions d'intendant, et l'intendant et contrôleur hors d'exercice fera celles de contrôleur seulement.

Celui qui fera les fonctions d'intendant recevra les ordres du premier gentilhomme de la Chambre, les exécutera, les fera exécutés, assistera aux marchés et achats qui seront faits pour le service de Sa Majesté, visera les états et rôles de dépense, avant qu'ils ne soient présentés au premier gentilhomme de la Chambre.

Celui qui fera les fonctions de contrôleur tiendra contrôle de la recette et de la dépense ordinaire et extraordinaire et contrôlera seul les quittances, donnera tous les mois à l'intendant un bordereau de la recette et de la dépense, assistera aux marchés et achats et contrôlera les états et rôles de dépense avant qu'ils ne soient présentés au premier gentilhomme de la Chambre.

Les marchés et achats ne pourront être faits que par l'intendant et le contrôleur conjointement. [p. 53]

Les dépenses d'une année ne pourront être portées dans les rôles et états de la suivante.

Au surplus, l'arrêt du 38 juin 1690 sera exécuté.

RÈGLEMENT du 15 février 1692, fait et signés par Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre, pour agir avec uniformité dans l'exécution des ordres du Roi dans l'exercice de leurs fonctions.

En conséquence de ce règlement :

Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre tiendront la main à l'exécution de l'arrêt du Conseil du neuf janvier 1692, suivant lequel les fonctions d'intendant et de contrôleur se feront suivant qu'il y est statué.

L'intendant en exercice aura à l'exclusion du contrôleur les droits et prérogatives attachés à l'exercice des charges d'intendant et de contrôleur.

Au commencement de chaque année, le premier gentilhomme de la Chambre qui entrera de service se fera donner par les trésoriers copies des états arrêtés par Sa Majesté de la dépense ordinaire de l'Argenterie et des Menus, pour tenir la main à leur exécution.

À la fin de chaque mois, il se fera remettre [p. 54] par l'intendant un bordereau des fonds reçus par les trésoriers, et des paiements qu'ils auront faits, afin que, sous aucun prétexte, ces fonds ne soient point retenus, et que s'il se trouve quelque difficulté pour les recevoir ou distribuer, le premier gentilhomme de la Chambre y remédie, s'il se peut.

Ordinaire de l'Argenterie

Vers la fin de chaque année, le premier gentilhomme de la Chambre qui entrera de service la suivante tiendra la main à ce que les fonds faits par l'état de l'Argenterie pour des jetons et sacs de velours soient employés utilement, et d'une manière convenable pour les devises, poids, qualité et fabrique des jetons et la façon des sacs ; et à ce que la distribution en soit faite à l'ordinaire, le premier jour de l'an aux personnes nommées dans les états.

Le premier gentilhomme de la Chambre d'année se fera donner par l'intendant, avant la fin de janvier, l'état vu et contrôlé des malles et coffres de la Chambre qui auront été fournis au commencement de l'année ; en arrêtera les prix et en ordonnera le paiement, et fera rapporter par le trésorier au profit du Roi, ce qui pourra rester de la somme de mille livres, dont il est fait fonds dans l'état de l'Argenterie pour cette dépense.

Il tiendra pareillement la main à l'emploi des 150 livres destinées pour les poignées des cierges et torches des fêtes solennelles et pour le taffetas du Jeudi saint. [p. 55]

Arrêtera l'état et fixera les divers prix de la toile pour la Cène ; chargera l'intendant de la distribution ; en ordonnera le paiement et chargera le trésorier de rapporter ce qui pourra rester des 3 000 livres destinées à cette dépense.

Ordinaire des Menus

Examinera s'il convient de faire faire des menues fournitures dans la chambre du Roi par les coffretiers, malletiers, vitriers, menuisiers, serruriers, horlogers, tant dans les Maisons royales que dans les maisons particulières où le Roi loge dans ses voyages. En ordonnera, s'il les juge convenables. En arrêtera les états. Ne passera aucune desdites dépenses, s'il ne les a ordonnées, et fera rapporter par le trésorier ce qui restera des 2 400 livres dont il est fait fonds pour ces fournitures, et de la somme de trois cents livres que le Roi veut bien laisser aux huit tapissiers de sa Chambre sur cet article, pour être le revenant bon employé suivant l'état du Roi aux dépenses extraordinaires des Menus, sans aucun divertissement.

Arrêtera un état dressé par l'intendant des personnes qui doivent avoir des cierges et des bougies à la fête Dieu, et de même de celui des flambeaux. Fixera le prix de la cire à un sol de plus pour livre que celles de la même qualité vendues à Paris. Le poids de la livre sera de 16 onces, suivant que le Roi l'a ordonné en 1692. Fera rapporter le revenant bon des mille livres destinées à cet usage. Si elle ne suffit pas, il ordonnera par extraordinaire le paiement de l'excédent, observant dans l'arrêté de faire mention des mille livres comprises dans l'état, comme déduites [p. 56] sur le total de la dépense et de ne régler par extraordinaire que le paiement du surplus.

Faire avertir une première fois ceux qui devront avoir de la toile et des cires qui pourraient n'en être pas instruits.

En user de même sur les jetons des Menus.

Il est fait fonds dans l'état de la musique de la Chapelle de 1 181 livres en deux parties de 590 livres 10 sols, pour le luminaire des fêtes solennelles et du Jeudi saint, ports et rapports d'instruments et autres dépenses. Le premier gentilhomme d'année arrêtera, suivant l'intention du Roi, un état de ces dépenses dressé par l'intendant, ne passera sur celles par lui ordonnées, et faites pour être le revenant bon rapporté suivant l'état du Roi par le trésorier des Menus.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES tant de l'Argenterie que des Menus

Le Roi ayant ordonné quelques dépenses extraordinaires, le premier gentilhomme d'année s'en fera donner un projet par l'intendant. Il en fera passer en sa présence, autant qu'il se pourra, les marchés par l'intendant et le contrôleur conjointement. Signera le projet et les marchés, les paraphera par page, et ordonnera la dépense par écrit, et ne passera aucune dépense extraordinaire qu'il ne l'ait aussi ordonnée, avant qu'elle ait été faite. [p. 57]

Si dans le cours de ces dépenses, le premier gentilhomme d'année a signé des états particuliers, ou donné des billets de sa main pour faire faire quelque paiement à compte, il se les fera rapporter quand les dépenses seront entièrement achevées, avec les projets, marchés et parties vus et contrôlés. Arrêtera l'état général ; le signera. Les billets de sa main et les états particuliers étant compris dans le général seront déchirés.

Etant fait fonds par les états de 150 livres pour poignées de cierge de la fête Dieu, de la Chandeleur et autres fêtes ; de 900 livres pour les cierges de la Chandeleur ; et de 2 600 livres pour le port des meubles et hardes de la Chambre et de la Garde-Robe, et pour les voitures des intendants et contrôleurs, le premier gentilhomme d'année observera, en arrêtant les états de dépense et le rôle, de ne passer aucune de ces dépenses avec les extraordinaires, Sa Majesté n'ayant accordé ces 2 600 livres qu'à cette condition dans l'état des Menus par elle arrêté le premier janvier 1690.

Le premier gentilhomme en exercice peut continuer à ordonner 150 livres pour blanchissage et remplissage des toilettes et peignoirs, et la passer dans les rôles par extraordinaire, le Roi l'ayant approuvé, quoique Sa Majesté n'ait pas jugé à propos qu'il en soit fait mention dans les états.

Le premier gentilhomme d'année n'arrêtera jamais d'états sur le champ : il se les fera remettre pour quelques jours, pour les faire examiner, s'il le juge à propos. Prendra les noms et demeures [p. 58] des ouvriers et marchands, pour être en état de s'assurer de la vérité des parties.

S'il signe plusieurs copies du même état, il marquera au bas de chacune pour qui elle est, soit pour l'intendant, le contrôleur ou le trésorier.

Lorsqu'il aura arrêté certains états, par exemple celui d'un deuil, et que le fonds en sera fait, il ordonnera à l'intendant d'en informer les principaux officiers de la Maison, et de leur donner à chacun un extrait de l'état où seront compris leurs articles et ceux des officiers qui sont sous leur charge, afin qu'ils reçoivent ce qui leur sera destiné. Il ne souffrira en aucun cas que les fonds des dépenses extraordinaires soient remis à l'intendant, ni les fonds des dépenses ordinaires, excepté ceux qui lui sont destinés par les états du Roi.

Les trésoriers de l'Argenterie et des Menus comptant à la Chambre des comptes, non sur les états du Roi, mais sur des rôles arrêtés par Messieurs les premiers gentilshommes, et que la Chambre des comptes passe tout ce qui se trouve dans ces rôles en vertu des Lettres patentes qui y sont jointes. Ces Messieurs sont convenus qu'ils ne pouvaient tenir trop soigneusement la main à ce qu'ils soient dressés avec exactitude et fidélité, et à faire observer l'exécution de l'arrêt du 28 juin 1690 avec toute l'application et le zèle qu'ils doivent aux intérêts du Roi, et de la manière y expliquée.

Toutes les dépenses faites dans l'année d'un des [p. 59] premiers gentilshommes seront employées dans le rôle qu'il arrêtera, sans qu'elles puissent être comprises dans aucun rôle des années suivantes, quoique les paiements aient été retardés.

Le Roi ayant fait marquer dans les états les personnes qui doivent avoir des jetons des Menus et de l'Argenterie, Messieurs les premiers gentilshommes tiendront la main qu'à l'avenir ces dépenses soient comprises dans les rôles sous le nom de jetons.

Et feront donner à l'intendant, au contrôleur et aux trésoriers de l'Argenterie et des Menus, chacun une copie du présent règlement, afin qu'ils soient informés de ce que Messieurs les premiers gentilshommes attendent d'eux et qu'ils s'y conforment exactement.

Ledit règlement fait à Versailles, le 15 février 1692, et signé le duc de Beauvillier, le duc d'Aumont, le duc de Gesvres et Charles de La Trémoille.

1700

ORDRE du Salon de Marly, daté du 2 février 1700

État de ceux qui n'avaient pas les entrées du Salon et de ce qui s'y observait pendant les séjours du Roi.

Aucun seigneur, dame et officier qui ne fussent du voyage.

Les gentilshommes, écuyers des seigneurs et dames qui n'avaient point de charge chez le Roi.

Les officiers de la Bouche et du Gobelet et des autres offices, à moins qu'il n'y ait du service.

L'on ne pouvait y jouer au tric-trac. [p. 60]

Aucune livrée, pas même celle du Roi.

Peu de personnes avaient la permission de jouer à la réjouissance.

Aucun marchand ni marchande.

Il ne pouvait entrer que six gardes du Roi à la fois, à qui il n'était pas permis de jouer.

BAL en masque du 27 janvier 1700

Il y eut en dehors de la Salle des gardes un aide major, un exempt et huit ou dix gardes pour écarter la foule des masques et écrire les noms de ceux qui se démasquaient et qui répondaient de leur troupe.

Tous les huissiers de l'antichambre tenaient la porte qui communique à celle des gardes. L'un d'eux écrivait de même les noms de ceux qui se démasquaient et répondaient de leur troupe.

La porte du petit degré était fermée.

Il y avait un huissier ou deux à la porte de la première à la seconde antichambre où l'on écrivait aussi les noms.

La porte qui entre du Salon au bout de la Galerie à la Chambre du trône était aussi fermée et tenue par un huissier.

Nota. Pour éviter dans le lieu du bal la foule excessive des masques, on pourrait mettre aussi deux huissiers à la Salle qui entre de la Chambre du trône au lieu où l'on danse.

Il faudrait aussi en mettre un à la porte qui entre du Billard au lieu du bal, pour arrêter ceux que les garçons du château feraient entrer par d'autres portes que celles de la tribune où l'on a coutume de mettre un huissier.

On avait pris les précautions nécessaires, de concert avec M. Bontemps, pour que rien [p. 61] n'entrât par les derrières du Petit Appartement du Roi, ni par le grand Escalier de marbre.

M. Jouan, huissier, m'ayant expliqué qu'elles furent ses précautions en détail, on pourrait, en cas de besoins, les savoir de lui.

À l'égard de la porte de la Chapelle, il y avait un huissier de la Chambre et ordre aux Suisses de ne laisser entrer que ceux que l'huissier leur dirait.

M. Bontemps avait donné ordre aux Suisses qui est à la porte de la Chapelle du côté de la Galerie de ne laisser passer aucun masque par la Chapelle.

M. de La Trémoille m'avait prié de faire voir ceux qui devaient entrer avec Messeigneurs les princes, ce que je bornai au service absolument nécessaire.

Pour lever toute difficulté, il faudrait donner à l'huissier qui serait à la susdite porte, une liste des personnes de condition, hommes et femmes qui sont logé dans l'aile, et des principaux officiers de Messeigneurs les princes, avec ordre de ne laisser entrer que ceux-là, à moins qu'il ne se présentât quelques personnes distinguées que la bienséance ne permît pas de renvoyer.

Plus, en semblable occasion, on peut avoir d'huissiers, mieux c'est, observant de mettre aux premières portes ceux qu'on croit moins embarrassés d'avoir à refuser.

On aurait les quatre de quartier chez le Roi, un de chez Monseigneur et un de chez M. le duc de Bourgogne.

Il faudrait qu'un de chez le Roi quittât son poste dans le moment qu'il faudrait attendre le Roi chez Madame de Maintenon pour l'éclairer.

Nota. Le Roi soupa dans son antichambre, comme à son ordinaire, et pendant son souper, on passait pour aller [p. 62] au bal, quoique cela fit beaucoup de bruit et d'embarras aux portes et incommodât même le service.

On dansait dans la pièce des tribunes et dans les deux suivantes. On avait fort recommandé à M. de La Trémoille d'empêcher qu'aucun violon ou hautbois ne quittât avant la fin du bal, ce qui s'exécuta.

Il était aidé par M. de Villequier et les deux intendants et contrôleurs.

Il faisait garder par six des huit valets de chambre du roi en quartier (les deux autres étant destinés pour le service de la Chambre), deux des quatre qui servent chez Monseigneur, deux garçons de la Chambre et deux garçons du château. Je pourrai y ajouter l'un des valets de chambre de Monseigneur le duc de Bourgogne.

Chacun d'eux avait une carte où était écrit ce dont il était chargé. L'un gardait tous les premiers bancs derrière le fauteuil du Roi pour son service, celui de Madame la duchesse de Bourgogne, de Messeigneurs les princes, de Monsieur et de Madame. Un autre gardait pour les dames du Palais. Madame la duchesse de Bourgogne se mettant à la gauche du Roi, ce devait être derrière les tabourets de cette gauche.

De l'autre côté vis-à-vis, on gardait pour les ambassadeurs, et derrière eux pour les envoyés.

On avait su de bonne heure de M. de Breteuil quel en serait le nombre, ainsi que des Étrangers distingués pour lesquels on réserva tout l'amphithéâtre derrière le Roi. [p. 63]

Il y avait un valet de chambre qui gardait six places sur l'échafaud de la croisée près le Billard, pour la suite nécessaire pour Messeigneurs les ducs d'Anjou et de Berry.

Nota. Qu'il faut ménager des places pour les dames d'honneur et d'atours de Madame de Chartres et les dames d'honneur de Mesdames la Princesse, la Duchesse et princesse de Conti.

Le bal commença sans branle.

Jusqu'au commencement, on tint les entrées fort serrées, qui s'élargirent davantage après le commencement du bal.

On avait fait garder les deux premiers bancs opposés au Roi pour les danseurs.

Nota. Eviter, autant qu'il se peut, de mettre des visages inconnus au Roi sur l'échafaud qui est vis-à-vis de lui.

Il y eut de la confusion pendant la collation, parce que tous les masques remplirent le terrain où l'on dansait auparavant. Pour obvier à cela, il faudrait tâcher de contenir les masques derrière un banc qu'on avancerait d'un couple de pas, et devant lesquels on ferait ce qui serait possible pour les empêcher de passer.

Tous les violons et hautbois s'assemblèrent dans le même lieu, et furent introduits ensemble par la même porte dans le Grand Appartement et distribués aux places où ils devaient être.

M. Le Fèvre avait soin de ce petit détail.

[p. 64]
1708

BAL de la veille des Rois. 1708

La Salle des gardes de l'Appartement du Roi, occupée pour le service des viandes pour les tables du Roi.

Antichambre pour le buffet.

Salon pour les quatre tables où le Roi a mangé.

La Galerie toute libre, Madame la duchesse de Bourgogne devant entrer de son appartement dans le Salon avec toutes les dames.

Deux huissiers dans le Salon à chacune des deux portes pour empêcher que personne n'entrât dans le Salon devant et après le souper.

Après le repas, le Roi sortit pour aller à la Salle du bal.

Deux huissiers à la porte du bal et le Roi y entra très commodément par les bons ordres que donna M. le duc de La Trémoille.

Les trois salons qui précèdent la Salle du bal du côté de la Chapelle furent gardés par un exempt des gardes du corps, un brigadier et huit ou dix gardes.

Deux huissiers occupaient la porte du côté de la Chapelle, et faisaient entrer les gens nommés.

La collation fut servie avec beaucoup d'ordre par le même endroit.

[p. 65]

1710

COPIE de la démission de premier gentilhomme de la Chambre et des provisions en faveur de M. le duc de Mortemart.

PAR DEVANT les notaires du Roi à Versailles soussignés, furent présents, très haut et très puissant seigneur Monseigneur Paul, duc de Beauvillier de Saint-Aignan, pair de France, comte de Buzançois, grand d'Espagne, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de sa Chambre, chef du Conseil royal des Finances, ministre d'État, premier gentilhomme de la Chambre de Monseigneur le duc de Bourgogne, maître de sa Garde-Robe, surintendant de la Maison de Monseigneur le duc de Berry, premier gentilhomme de sa Chambre, ci-devant gouverneur du Roi catholique et de mesdits seigneurs, gouverneur et lieutenant général pour le Roi du Havre de Grâce, et pays en dépendants.

Lequel, volontairement, s'est, par ces présentes, démit et remet entre les mains de Sa Majesté de sadite charge de premier gentilhomme de sa Chambre pour et en faveur de très haut et très puissant seigneur Monseigneur Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France et prince de Tonnay-Charente, brigadier des armées du Roi, colonel d'un régiment d'infanterie, consentant qu'il y soit pourvu et reçu en son lieu et place ; à cette fin, que toutes lettres de provisions et autres à ce nécessaire lui en soient expédiées, scellées et délivrées et généralement, &c promettant, &c, obligeant &c, renonçant &c.

Fait et passé à Versailles au château, en l'appartement de mondit seigneur le duc de Beauvillier, l'an 1710, le 22^e jour de février après midi, et a signé ainsi.

Signé Paul de Beauvillier, Mabille et Lamy, et scellées et au dos est écrit Contrôlé à Versailles [p. 66] le 22 février 1710. Reçu 12 sols le scelleur.

LOUIS, PAR LA GRÂCE DE DIEU, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, SALUT.

Les fonctions des charges de premier gentilhomme de notre Chambre étant une des plus importantes près de notre personne, nous devons avoir une particulière attention au choix de ceux que nous voulons bien honorer de ces charges.

Et comme notre très cher et bien aimé cousin, le duc de Beauvillier, pair de France, est pourvu d'une desdites charges nous aurait supplié d'agréer en ladite charge notre très cher et bien aimé cousin Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, son gendre, prince de Tonnay-Charente, nous avons eu d'autant plus agréable que nous verrons avec joie ledit sieur de Mortemart nous rendre les services en une charge que ledit sieur de Mortemart, son bisaïeul, gouverneur de Paris et le sieur duc de Vivonne, son aïeul, pair et maréchal de France, ont si dignement rempli avec les autres grands et importants emplois qu'ils ont eu dans le commandement de nos armées de terre et de mer.

Nous nous souvenons aussi avec estime des services que le sieur duc de Mortemart, son père, a rendus en qualité de général de nos galères et dans le commandement de nos armées navales, dans lesquels il donnait des espérances d'un général accompli, lorsque la mort le prévint dans un âge peu avancé. Ledit sieur de Mortemart n'a pas témoigné moins de zèle qu'eux depuis qu'il sert [p. 67] dans nos troupes à la tête d'un régiment d'infanterie et en qualité de brigadier, particulièrement à la bataille d'Eckren, où il fut blessé, à celle de Blangis, et à toutes les autres occasions où il s'est trouvé pour notre service, dans toutes lesquelles il a donné des marques de la valeur et des autres grandes qualités qui lui ont été transmises par ses aïeux.

Enfin, outre toutes ces qualités qui lui sont personnelles, la grandeur de sa naissance et les services de ses pères, nous sommes bien aises de donner en cette occasion au sieur duc de Beauvillier, son beau-père, de nouveaux témoignages de contentement que nous avons journallement des services qu'il nous rend en nos conseils en nos plus importantes affaires.

À ces causes et autres considérations à ce nous mouvant, nous avons, à notre dit cousin le duc de Mortemart, donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de notre mains, l'état et charge de premier gentilhomme de notre Chambre, vacante par la démission dudit sieur le duc de Beauvillier, son beau-père, ci attachée sous le contre scel de notre chancellerie, pour par lui dorénavant, nous y servir, l'exercer, en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises, liberté, gages, pensions, droits, livraisons, hôtelages, profits et émoluments accoutumés et y appartenant, tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir ledit sieur duc de Beauvillier, et ce tant qu'il nous plaira.

SI DONNONS EN MANDEMENT à tous nos officiers et autres qu'il appartiendra, qu'après que nous aurons pris et reçu ledit sieur duc de Mortemart au serment en tel cas requis et accoutumé, ils aient à le reconnaître en ladite charge de premier gentilhomme de notre Chambre et à lui obéir et entendre es choses qui la concerne.

MANDONS aussi aux maîtres ordinaires de notre hôtel, [p. 68] maîtres et contrôleurs de notre Chambre aux deniers, que ces présentes qu'ils aient à faire registrer dans les registres, papiers et écrits de notre hôtel, et aux gardes de notre Trésor royal, trésoriers généraux de notre Maison et des Menues affaires et Argenterie de notre Chambre, chacun en droit soi que lesdites pensions, gages et droits ils aient à payer par chacun an audit sieur de Mortemart, aux termes et en la manière accoutumée, et rapportant copie des présentes dûment collationnées pour une fois seulement, avec quittances sur ce suffisantes.

Nous voulons que tout ce qui lui aura été payé à cette occasion soit passé et alloué en la dépense de leurs comptes par nos amés et féaux, les gens de nos comptes à Paris, auxquels, mandons ainsi le faire sans difficulté, CAR TEL EST NOTRE PLAISIR.

En témoin de quoi, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes, données à Versailles le 22^e jour de février, l'an de grâce 1710, et de notre règne le 67^e. Signé LOUIS.

Et sur le repli est écrit : Par le Roi, Phéliepeaux, et scellé du grand sceau de cire jaune.

Et sur le même repli est encore écrit : aujourd'hui, 25 février 1710, le Roi étant à Versailles, le sieur duc de Mortemart, dénommé en ces présentes, a fait et prêté entre les mains de Sa Majesté, le serment qu'il était tenu de faire à cause de sa charge de premier gentilhomme de la Chambre, dont il a été pourvu. Moi, conseiller de Sa Majesté en tous ses conseils, secrétaire d'État et de ses commandements et finances présent. Signé, Phélypeaux.

[p. 69]

En 1716. Baptême du fils de M. le comte de Bibira [Ribeyra-Grande], ambassadeur de Portugal, le 9 décembre 1716.

Le Roi a été parrain, Madame la duchesse de Berry, marraine.

Sa Majesté a fait à l'enfant un présent de 12 000 livres en pierreries et à donné 1 200 livres à la nourrice et aux femmes.

Signé Desgranges.

1717

RÈGLEMENT pour les différentes fonctions que doivent faire le premier gentilhomme de la Chambre et M. le grand écuyer lorsqu'il se présente des pompes funèbres.

Le Roi étant informé que dans le temps de la pompe funèbre du feu Roi, son bisaïeul, il serait survenu contestation entre le premier gentilhomme de la Chambre d'une part, et le grand écuyer de France, d'autre part, au sujet des choses nécessaires pour ladite pompe funèbre, qu'ils prétendaient devoir également ordonner, Sa Majesté aurait fait examiner les mémoires de leurs prétentions respectives, ensemble les comptes des dépenses faites à l'occasion des pompes funèbres des Rois, Reines, princes et princesses de la famille royale, et pour prévenir dorénavant toute contestation entre eux, Sa Majesté, de l'avis de M. le duc d'Orléans, Régent, a ordonné et ordonne :

Qu'en toute occasion de pompes funèbres des Rois, Reines, fils et filles, petits fils et petites filles de France qui seront faites de l'ordre de Sa Majesté, et après qu'elle aura donné ses ordres sur les honneurs qu'elle voudra faire rendre aux princes ou princesses [p. 70] défunts, les choses nécessaires pour la pompe funèbre seront fournis, savoir :

Par ordre du premier gentilhomme de la Chambre, les ornements, tentures, décorations, luminaires et généralement tout ce qui sera à faire et fournir pour lesdites pompes funèbres, tant dans les Maisons royales qu'aux églises de Saint-Denis, de Notre-Dame de Paris et autres.

Comme aussi le premier gentilhomme de la Chambre ordonnera les habits et robes de deuil pour le Roi, les princes et princesses, les officiers de sa Maison, et toutes autres personnes de quelque rang et qualité qu'elles soient, auxquelles il plaira à Sa Majesté d'en faire donner.

Le grand écuyer fera fournir le chariot d'armes, les carrosses, chevaux caparaçonnés.

Il ordonnera pareillement les habits et robes de deuil qui seront nécessaires aux capitaines, officiers et gardes du corps de Sa Majesté, leurs trompettes et timbales, aux capitaines, officiers et soldats, tambours et fifres de la compagnie des Cent-Suisses de la garde, aux hérauts d'armes, aux officiers, pages, palefreniers et autres gens des écuries ; tambours, trompettes et hautbois de l'Écurie, vulgairement appelés de la Chambre, comme aussi aux pages de la Venerie, Fauconnerie et Toiles des chasses, [p. 71] qui ont accoutumé de porter la livrée de Sa Majesté, quand le deuil leur sera donné, sans néanmoins qu'ils puissent donner des habits de deuil des principaux officiers desdites Venerie, Fauconnerie et Toiles de la chasse qui les recevront pour lors, soit en étoffe soit en argent, sur les ordres du premier gentilhomme de la Chambre.

Semblablement, le grand écuyer ordonnera les habits de deuil aux trompettes, timbaliers, tambours et hautbois des compagnies des gendarmes, cheveu-légers et mousquetaires et, à l'égard

des habits de deuil qui seront fournis aux officiers de ces trois corps, ils les recevront par ordre du premier gentilhomme de la Chambre.

Les pièces d'honneur, savoir le heaume à la royale, la cotte d'armes, l'écu, les gantelets et les éperons, seront fournis de l'ordre du grand écuyer.

Les états de dépenses de la pompe funèbre du feu Roi seront dressés et expédiés, tant par le premier gentilhomme de la Chambre que par le grand écuyer, chacun en ce qui les concerne, sans avoir égard à ce que le grand écuyer a ordonné le manteau royal, la bannière de France, le fanon, ou autre chose de ladite pompe funèbre qui ne lui sont pas attribués par le présent règlement.

Enjoignant Sa Majesté au grand écuyer et au premier gentilhomme de la Chambre de s'y conformer dans les pompes funèbres qui seront ordonnées par Sa Majesté.

Fait à Paris, le 18 janvier 1717. Signé LOUIS et plus bas Phélypeaux.

Collationné à l'original qui est resté en nos mains, par nous intendant et contrôleur général de l'Argenterie, Menus Plaisirs et Affaires de la Chambre de Sa Majesté.

À Paris, le 11 janvier 1717. Signé Le Fèvre.

[p. 72]

1722

BAL pour l'arrivée de Madame Infante.

Le Roi voulant donner un bal à Madame Infante après son arrivée, on trouva la Salle des Machines le plus propre à donner ce bal. Monsieur le duc de Villequier la fit accommoder en salle de bal. Les officiers des gardes y plaçaient quand c'était ballet et comédie. Cela fit une dispute : il fut décidé que quand ce serait salle de bal, les premiers gentilshommes de la Chambre y placeraient. On mit des huissiers aux portes en dedans. Monsieur le duc de Villequier fit arranger la salle et donna les places. Les intendants des Menus plaçaient.

Le Roi fit l'honneur aux dames de les faire prier. Nous envoyâmes des valets de chambre du roi prier et laisser des billets. On en donna aux hommes pour entrer. Nous faisons les honneurs du bal pour placer, faire placer par les intendants, faire danser.

Il y eut un bal chez M. le duc d'Orléans, où le Roi alla et dansa. L'Infante y était. Nous étions derrière le fauteuil de Sa Majesté.

Il y eut un feu d'artifice dans la place du Palais Royal. Le Roi vint chez Madame d'Orléans et l'Infante aussi. Quand le feu fut prêt à tirer, on avertit le Roi, qui alla dans une galerie sur la porte du Palais Royal qui voit sur la place. Il y avait un dais à la fenêtre où Sa Majesté était.

Le feu tiré, le Roi vint dans la Galerie des Hommes illustres, où il trouva un bal masqué qui dura toute la nuit, quoique Sa Majesté fût partie. Il était [p. 73] dans tout le Grand Appartement, en haut, chez M. le duc de Chartres. On y communiquait par une terrasse qui donne sur le jardin.

RÈGLEMENT pour les bals et le théâtre, tiré des registres de M. le duc de Gesvres, lequel règlement se trouve sans date.

Propositions

Messieurs les capitaines des gardes ont fait démasquer les masques qui se sont présentés pour entrer au bal masqué que le Roi a donné dans le Grand Appartement, et ils ont fait écrire le nom de ceux qui entraient.

Cela ne s'est jamais pratiqué du temps du feu Roi, et paraît une suite nécessaire du détail du premier gentilhomme de la Chambre qui est chargé de faire les honneurs du bal, et de répondre de ce qui s'y passe. C'est un double emploi qui met de la confusion aux portes inutilement. Si cette écriture n'est bonne à rien, puisqu'à la seconde barrière on peut la refuser ; et si ce premier examen était décisif, ce ne serait plus les premiers gentilshommes de la Chambre qui

répondraient du bal, et ce serait les capitaines des gardes qui auraient toute l'importance du détail, et les premiers gentilshommes de la Chambre qui se sont tenus aux portes avec la plus grande exactitude dont ils tâchent de faire leurs charges en toutes occasions seraient en quelque façon aux ordres des officiers des gardes du corps qui commandent et écrivent dans cette salle. [p. 74]

Il convient aussi que le Roi ait la bonté de décider celui qui doit être le maître du théâtre et des ballets, parce qu'il y a eu des difficultés par rapport à ceux qui avaient des billets du premier gentilhomme de la Chambre. Ceux-ci ont un huissier des ballets pour savoir les personnes nécessaires au service, et personne ne peut les connaître que celui qui est chargé du spectacle. Les gardes du corps n'y sont que pour poser des sentinelles sur le théâtre et prêter main forte à la porte, et quoi que l'on ose encore nier, il est nécessaire d'avoir une décision précise pour prévenir toute contestation.

Il paraît aussi qu'étant maître du théâtre, les retranchements ou petites loges que le premier gentilhomme de la Chambre peut faire, doivent lui appartenir. Le capitaine des gardes étant d'ailleurs maître de toute la salle, et de toute les loges, et que c'est laisser peu de chose à celui qui a tout le détail et l'embarras du spectacle.

Ainsi, le Roi est supplié de vouloir bien fixer les prétentions réciproques qui semblent devoir être que les loges construites comme à Fontainebleau par exemple, seraient à la disposition du Roi pour les charges comme elles sont données. Mais qu'à tous les théâtres nouveaux sur lesquels il n'y aurait point de pareilles loges, mais seulement de petits retranchements, ils seraient à la disposition du premier gentilhomme de la Chambre, où il est nécessaire qu'il y en ait un de chaque côté pour commander et imposer au théâtre comme [p. 75] cela vient d'arriver, ce qui a beaucoup contribué au bon ordre qui y a été observé, afin que par ce moyen, le premier gentilhomme de la Chambre puisse se retirer dans ce retranchement avec un intendant des Menus et les gens utiles pour faire exécuter ses ordres.

DÉCISION du Roi sur ces propositions

On doit ne point faire démasquer les masques dans la Salle des Gardes, ni en tenir registre pour savoir qui doit entrer dans le bal ou non. Mais il faut qu'ils sachent s'ils n'ont point d'armes, et pour cela, il faut qu'ils s'en assurent ou par leur visite, ou par leur parole. Cette assurance doit se prendre à la première porte de la Salle des Gardes et il faut qu'il y ait au moins un brigadier des gardes à la porte de l'Antichambre en dedans de ladite Salle des Gardes pour mettre dehors ceux que le premier gentilhomme de la Chambre n'aura pas jugé à propos de laisser entrer dans le bal.

La manutention du théâtre doit être toute entière à ceux qui sont chargés des ballets et comédies, &a, et les gardes n'y sont que pour empêcher que d'autres n'y entrent et poser les sentinelles du théâtre suivant la coutume et la décence, et il ne doit y avoir que l'état-major qui puisse s'y tenir.

Tout ce qui est nécessaire pour la conduite et manutention du théâtre et des acteurs doit être sans doute tout entier au premier gentilhomme de la Chambre, mais s'il se trouve sur le théâtre des loges ou retranchements où il veuille faire entrer des seigneurs ou autres, ils doivent être partagés suivant l'usage de la petite loge de Versailles. [p. 76]

Fontainebleau est différent parce qu'il y a beaucoup de loges sur le théâtre, mais il n'y a point eu de dispute jusqu'à présent : ainsi, il n'y aura qu'à y suivre l'exemple des derniers voyages.

Ce sont les quatre premiers gentilshommes de la Chambre qui font faire les habits des ballets et de masque pour le Roi, et c'est l'intendant des Menus qui les leur présente, pour ensuite les présenter à Sa Majesté pour l'habiller, quand elle veut les mettre.

BAL PARÉ donné à Paris par le Roi pour Madame Infante d'Espagne dans la Salle des Machine, le 8 mars 1722

Le Roi alla au-devant de cette princesse jusqu'à Bourg-la-Reine.

C'était M. le duc de Villequier, premier gentilhomme d'année, qui donna tous les ordres nécessaires à Mrs les intendants des Menus Plaisirs pour orner et décorer cette Salle. Il chargea tous les huissiers de la Chambre qu'il manda à cet effet pour faire les entrées, placer et garder les portes, ainsi que les huissiers de l'Antichambre, et les fit tous venir chez lui pour leur communiquer les listes et les billets sur lesquels la destination des places était désignée, et la destination des portes fut faite et donnée à chacun d'eux de celle qu'ils devaient garder, où ils recevaient les billets de chaque compagnie, à laquelle ils indiquaient ou qu'ils [p. 77] conduisaient à la loge qui lui était destinée.

Lesquelles loges étaient gardées par les valets de chambre du roi, ainsi que les formes et les gradins. Mrs Le Fèvre et Saint-Disant, intendants des Menus Plaisirs, étaient dans la Salle pour faire exécuter et donner les ordres nécessaires, tant aux officiers de fruiterie pour faire garnir et allumer, qu'aux ouvriers employés pour les décorations, et encore pour placer toutes les personnes qui entraient par la porte principale qui donne dans la Cour des Suisses, que deux huissiers gardaient, M. de Bogne près d'eux et M. Conté, fourrier des Cent Suisses, et en dehors, six des Cent Suisses de la garde qui avaient été ainsi postés par une décision du Roi donné par M. le duc d'Orléans, à la réquisition de M. le duc de Villequier qui représenta à M. le duc d'Orléans qu'à tous les ballets et comédies donnés précédemment sur le théâtre dont les gardes du Roi avaient tenu les portes, il y avait eu beaucoup de confusion.

En conséquence de cette décision, il n'y eut aucun garde posté ni en dedans ni en dehors. Aussi ce bal se passa-t-il avec beaucoup d'ordre et sans confusion, étant seuls chargés des entrées et de placer : ce qui n'aurait pas réussi à la satisfaction des supérieurs, si les gardes eussent pris des postes près d'eux, comme au bal paré de Madame Infante d'Espagne en 1722, où il y eut beaucoup de confusion.

Observations

Les fonctions des huissiers de la Chambre émanent et dépendent de Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre. Ils n'ont et n'auront jamais rien de commun avec Mrs les gardes du corps.

Et garder la même porte, les uns en dedans, les autres en dehors, cela ne se peut exécuter sans exposer le droit [p. 78] des charges de Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre et l'exécution de leurs ordres à des entreprises qui troubleront toujours les fêtes, comme il est arrivé au dernier bal paré, au lieu qu'au bal masqué, dont ils furent seuls chargés des entrées, ils y eut beaucoup d'ordre, et le Roi en fut satisfait.

L'ordre de Sa Majesté était de n'y laisser entrer aucun garde du corps ni uniforme, mais toute la compagnie de masques dont un se faisait connaître et en répondait, et que les huissiers inscrivaient sur leurs registres.

EXTRAIT des obsèques de Madame la duchesse douairière d'Orléans, belle-bisaïeule du Roi, décédée le 8 décembre 1722.

Le dimanche 13 décembre 1722. Le Roi a pris le deuil pour quatre mois et demi en habit violet. La queue du manteau traînante, en batiste, manchettes plates ; pour trois semaines les grandes et pour six les petites, un crêpe au chapeau tombant à un pied de terre ; gants, souliers et épée violet.

Le Roi n'a pris le manteau que pour recevoir les compliments. Au bout de six mois, le Roi quitta le linge en batiste et le violet et pris les éfilés. La livrée et les carrosses du Roi ont été en deuil jusqu'au 28 avril. L'Infante d'Espagne prit le deuil pour 4 mois et demi. Tout ce qui la sert en noir ; nul deuil chez elle que la toilette.

[p. 79]

ANNÉE 1723

En 1723, le premier janvier, M. le duc de Gesvres entra en année d'exercice de la charge de premier gentilhomme de la Chambre du roi.

Il y avait cérémonie de l'ordre et comme le Roi était en long manteau, étant encore en pleureuses de Madame, M. le duc de Gesvres prit son manteau dans son cabinet et le porta tout le long des appartements jusqu'à la première marche du degré de marbre, où il le rendit à M. le duc d'Harcourt, capitaine des gardes, ayant le bâton en l'absence de M. le maréchal de Noailles qui était exilé. En revenant de la messe, M. le duc de Gesvres prit le manteau au même endroit des mains du capitaine des gardes.

Le Roi s'est trouvé malade, le 7 février, à la messe. Ce jour-là et le lendemain tout le jour, le Roi ne s'alita point que le soir du lundi pendant toute sa maladie. Monsieur le Grand tenait le Roi à droite et M. le duc de Gesvres à gauche. Personne ne donnait d'ordre dans la chambre que le premier gentilhomme de la Chambre. Il répondait aux personnes qui venaient savoir des nouvelles de Sa Majesté.

Le Roi fut déclaré majeur le 16 février 1723. Son Altesse Sérénissime nous dit que nous n'avions plus d'ordre à prendre que du Roi.

Le jour de la majorité du Roi, il y eut une dispute entre le gouverneur du Roi et le premier gentilhomme de la Chambre d'année* pour savoir à qui appartenait les meubles dont s'était servi le Roi dans sa minorité. Il fut décidé que les meubles appartenaient à M. le premier [p. 80] gentilhomme de la Chambre en année, même le lit dans lequel le gouverneur avait toujours couché. La même décision fut donnée pour le lit de camp qui servit au gouverneur dans le voyage du Sacre. Il fut décidé que le lit appartenait à M. le premier gentilhomme de la Chambre d'année.

C'était M. le duc d'Aumont père. Le Roi ayant voulu se baigner, Mrs des Bâtiments firent accommoder un appartement pour cela. Il y eut dispute à qui le meublerait. Il fut décidé que le Garde-Meuble le meublerait. Ayant de quoi dans le Garde-Meuble et voulant éviter les dépenses, le premier gentilhomme de la Chambre fit garnir les baignoires, faire les linges nécessaires et fit faire les bassins d'argent et autres choses nécessaires.

Il y eut une discussion entre les valets de chambre du roi et les officiers des gardes du corps chez l'Infante pour partager le fauteuil dans une salle qui est après l'Antichambre de l'Infante. Nous étions en droit d'empêcher l'officier des gardes du corps de partager ce fauteuil mais, par honnêteté, on lui a laissé la gauche du fauteuil et le valet de chambre la droite.

M. le Duc ayant, du temps qu'il avait l'éducation fait avertir le Roi partout, même à la garde-robe, par les maîtres d'hôtel, les premiers gentilshommes représentèrent au Roi que c'était une usurpation. Le Roi décida, le premier mars, que ce seraient les premiers gentilshommes de la Chambre qui l'avertiraient, et que quand il jouerait en public dans son Grand Cabinet ou au billard, les maîtres [p. 81] d'hôtel entreraient de même dans le Grand Cabinet quand l'huissier serait en dedans, quoiqu'il y eût peu de monde.

La veille de la Pentecôte, n'y ayant qu'un capitaine des gardes du corps, il y eut dispute à qui porterait le côté gauche du manteau du Roi. Monsieur de Maillebois, maître de la Garde-Robe d'année voulut le porter. Le major des gardes du corps prétendit que c'était à lui. Son Altesse Royale décida que le premier gentilhomme de la Chambre le porterait jusqu'à ce que le Roi en eût décidé autrement.

C'est au premier gentilhomme de la Chambre et au grand chambellan, quand il y est, à demander au Roi à qui il donne le bougeoir dans Sa Majesté entre à sa toilette.

L'ambassadeur de Venise fit son entrée à Paris. Monsieur le duc de Gesvres alla le complimenter de la part du Roi.

* C'était entre M. le duc de Charost, gouverneur du Roi et M. le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la Chambre d'année.

Il y fut dans deux carrosses dans lesquels étaient ses gentilshommes. Il trouva la Maison de M. l'ambassadeur dans la cour de M. Raymond, introducteur des ambassadeurs. L'ambassadeur descendait, et était à plus de la moitié de l'escalier : il le suivit jusque dans la chambre du dais. Il s'assit dans un fauteuil, l'ambassadeur dans un autre, et l'introducteur au-dessous de M. le duc de Gesvres dans un fauteuil. L'ambassadeur le conduisit jusqu'à son carrosse dans la cour et le vit partir.

À l'Assomption, M. de Charost a porté le manteau avec M. le duc de Gesvres à l'attouchement des écrouelles.

C'est le premier gentilhomme de la Chambre qui nomme [p. 82] les personnes qui ont l'honneur de manger avec Sa Majesté. C'est à lui que l'on s'adresse et il les propose au Roi.

LISTE des officiers de la Chambre du roi qui ont été à Meudon en 1723.

Le premier valet de chambre.
 Deux huissiers de la chambre.
 Un porte manteau.
 Quatre garçons de la chambre.
 Deux barbiers.
 Un horloger.
 Un tapissier.
 Un garçon des chiens

Auxquels se peuvent ajouter à cause du service.

Un huissier du cabinet.
 Un porte arquebuse.
 Deux huissiers de l'antichambre.
 Un porte chaise d'affaire.
 Un valet de chambre de l'éducation.

Cette augmentation a marché à Meudon quand le Roi y a été.

[p. 83]

MORT de son S.A.R. Monsieur le duc d'Orléans à Versailles. Le Roi y étant ne s'en alla pas.

M. le duc d'Orléans étant mort, le Roi envoya M. le duc de Gesvres complimenter Mme la duchesse d'Orléans sur la mort de S.A.R., et lui dire qu'il n'y allait pas sur le champ de peur de l'incommoder. Elle chargea M. le duc de Gesvres d'en remercier le Roi. Une heure après, Sa Majesté envoya M. le duc de Gesvres dire à S.A.R. que l'usage était que d'abord que l'on était mort, on enlevait le corps du lieu où il était ; que cela s'était fait pour M. le Dauphin, duc de Bourgogne. Madame la duchesse d'Orléans dit qu'elle suppliait le Roi de trouver bon qu'on attendit l'arrivée de M. le duc de Chartres qu'on était allé chercher. Le Roi le trouva bon.

M. le duc de Gesvres alla le lendemain matin dire à Mme la duchesse d'Orléans que le Roi lui ferait l'honneur de l'aller voir sur les six heures. Il fit dire par un valet de chambre du roi à M. et à Mme la duchesse de Chartres, à Mme la princesse de Conti douairière, à Mademoiselle et à Mme la duchesse du Maine que Sa Majesté leur ferait l'honneur de les aller voir.

Le Roi envoya M. de Maillebois à Mme l'abbesse de Chelles lui faire compliment aussi bien qu'à M. le duc du Maine et à M. le comte de Toulouse à Versailles, où ils étaient.

Sa Majesté, qui devait aller à la comédie le vendredi, lendemain de la mort de M. le duc d'Orléans, donna ordre à M. le duc de Gesvres de contremander les comédiens. [p. 84] Le Roi

soupa à son petit couvert. Il devait aller le lendemain au manège, il n'y alla pas. Il mangea à son petit couvert le vendredi et le samedi. La comédie ne fut rejouée à Versailles que treize jours après la mort de S.A.R., les comédiens ont cessé huit jours à Paris.

EAU BÉNITE de S.A.R.

Le Roi ayant fait l'honneur à M. le duc de Gesvres de le nommer pour aller avec M. le comte de Charolais qui allait de la part de Sa Majesté jeter de l'eau bénite à M. le duc d'Orléans à Saint-Cloud. Monsieur le marquis de Brézé vint l'avertir de la part du Roi. Monsieur le duc de Gesvres voulant avoir par écrit ce qui s'était passé en pareille occasion, il le fit signer à M. de Brézé.

Monsieur le comte de Charolais partit de la Cour du Roi dans un carrosse de Sa Majesté avec trente gardes du corps, un lieutenant et un exempt. Monsieur le duc de Gesvres se mit dans le fond, à gauche, à côté du prince du sang. Monsieur de Beauvau, sur le devant, et M. de Brézé, un moment après que M. le duc de Gesvres fut dans le carrosse. Il demanda à M. de Beauvau s'il n'était point incommodé sur le devant et lui offrit sa place. Il ne la prit pas.

En arrivant à Saint-Cloud, M. le duc de Chartres reçut M. le comte de Charolais avec toute la Maison de M. le duc d'Orléans à la portière du carrosse. Monsieur le duc de Gesvres monta le degré à côté de M. le comte de Charolais, son coude sur le sien. Il passa les portes avec lui de la même façon. Monsieur le comte de Charolais arrivant dans une chambre où il devait s'habiller et [p. 86] M. le duc de Gesvres passa dans une autre où était son manteau.

Il revint dans la chambre où était M. le comte de Charolais. Monsieur de Beauvau prit son manteau dans la chambre où il s'habillait. Monsieur le duc de Chartres vint le prendre où il s'habillait. Monsieur le duc de Gesvres avait un gentilhomme à lui à la porte de cette chambre en dehors qui prit son manteau. Il marchait à côté du comte de Charolais, son coude sur le sien, et passa toutes les portes avec lui. Le gentilhomme de M. le duc de Gesvres quitta son manteau au milieu de la pièce la plus près de celle où était le corps de M. le duc d'Orléans. Monsieur de Beauvau ne quitta point la queue de la robe de M. le comte de Charolais, et la tint toujours, même sur son prie-Dieu. Monsieur le duc de Gesvres était debout à droite à côté de son prie-Dieu. Monsieur le duc de Chartres à côté de lui. Quand M. de Charolais se leva et alla jeter de l'eau bénite, M. le duc de Gesvres marcha auprès de lui, et revint auprès du prie-Dieu à la même place où il était. Quand il se mit à genoux, la cérémonie finie, M. le comte de Charolais se leva. Monsieur le duc de Gesvres marcha comme il était venu, passant les portes avec lui.

Son gentilhomme reprit la queue de son manteau à la même place où il l'avait quittée, M. le duc de Chartres marchant toujours devant M. le comte de Charolais, il le mena dans la chambre où il s'était habillé. Monsieur le comte s'y déshabilla, et M. le duc de Gesvres alla se déshabiller dans celle où il s'était habillé.

D'abord qu'il fut habillé, il revint dans la chambre où était M. le comte de Charolais. Monsieur le duc de Chartres revint le chercher avec toute la Maison de M. le duc d'Orléans. Monsieur le duc de Gesvres descendit l'escalier comme [p. 86] il l'avait monté et marcha toujours à droite de M. le comte de Charolais, son coude sur le sien, c'est-à-dire un peu en arrière, mais toujours passant en même temps que lui partout.

Ils remontèrent en carrosse et revinrent comme ils étaient venus. Monsieur le comte de Charolais descendit de carrosse dans la cour du Roi. On lui offrit de le ramener dans son appartement : il ne le voulut pas.

Cette cérémonie est copiée sur les registres du grand maître des cérémonies.

BILLET copié sur les registres du grand maître des cérémonies que M. de Brézé signa avec du crayon.

Se mettre dans le fond du carrosse à côté du prince à gauche ; marcher à côté de lui un peu en arrière

On ne s'habille pas dans la chambre du prince. L'écuyer qui porte la queue du manteau de M. le duc de Gesvres ne la quitte que dans la chambre la plus près de celle où est le corps. On se tient debout auprès du prince du sang qui fait les honneurs.

En revenant, on prend la queue du manteau où on l'a quittée, et on la porte jusqu'à la chambre où s'habille le prince. L'écuyer n'entre pas dans la chambre où le prince s'habille.

On s'en retourne comme on est venu.

[p. 87]

Le 5 décembre, M. le comte de Toulouse déclara son mariage avec Mlle de Gondrin. Le Roi l'agrée. Elle fut présentée le soir à Sa Majesté par Mme la princesse de Conti, première douairière. Le Roi la salua et donna ordre qu'on lui rendit tous les honneurs comme à son mari.

Le Roi envoya un gentilhomme ordinaire à Mlle de Noailles et à tous ses frères, sœurs et beau-frère titrés, à sa belle-mère, à son beau-père, son fils et sa belle-fille. Le Roi étant dans l'usage de faire l'honneur aux personnes titrées de leur envoyer faire compliment par un gentilhomme ordinaire sur mort ou mariage de leur père, mère, frère, sœur, beau-frère et belle-sœur et enfants, le Roi a fait honneur à M. le Premier, à Mme son épouse et Mme sa mère de leur faire faire compliment de même à la mort de M. le Premier. Il en a fait de même à la mort de M. le Premier, dernier mort.

Le feu Roi ayant fait le même honneur à la mort du grand-père, M. le Duc demanda à S.A.R. que le Roi fit le même honneur à Mme de Maillebois sur la mort de M. d'Alègre, ce qui fut fait.

Sa Majesté n'a point envoyé chez Mme de Livry, ni chez le fils, ni chez la belle-fille à la mort de M. de Livry.

LISTE DES PERSONNES QUI AVAIENT LES ENTRÉES CHEZ LE ROI EN 1723

Entrées familières

M. le duc d'Orléans.
 M. le duc de Chartres. [p. 88]
 M. le Duc.
 M. le comte de Charolais.
 M. le comte de Clermont.
 M. le prince de Conti.
 M. le comte de Toulouse.
 M. le cardinal Dubois.
 Mme de Ventadour.
 M. de Charost.
 M. de Fréjus.
 M. le prince de Dombes.
 M. le comte d'Eu.
 M. Dodart.
 M. Maréchal.
 M. de La Peyronnie.
 M. Blouin.
 Mme la nourrice.

Grandes entrées

Le grand chambellan.
 Les premiers gentilshommes de la Chambre.
 Le grand maître de la Garde-Robe.
 Les garçons de la Garde-Robe.

Le cravatier.
 Le tailleur.
 L'horloger de quartier.
 L'apothicaire de quartier
 M. Maréchal, le fils.
 M. Bontemps, le cadet. [p. 89]
 M. Mouret.
 M. le duc de Lauzun.
 M. de Chamarande.
 M. le maréchal de Villars.
 M. de La Salle.
 M. le maréchal de Berwick.
 M. le duc d'Antin.
 M. le duc d'Épernon.

Premières entrées

M. Béringhen, le fils.
 Les lecteurs.
 Les secrétaires du Cabinet.
 M. Lefèvre.
 M. de Saint-Disant.
 Les premiers valets de Garde-Robe de quartier.
 M. Félix.
 M. de Fontanieu.
 Les apothicaires.
 Les porte-chaises d'affaire.
 Un officier de fourrière.
 M. Boudin.
 M. Terret.
 M. Falconnet.
 M. Helvetius.
 M. La Fosse, chirurgien ordinaire.
 M. Dancenis.
 M. Deprix.
 Mrs de Sommary, père et fils. [p. 90]
 M. le baron de Breteuil.
 M. le duc de Villeroy.
 M. le duc de Retz.
 M. le marquis d'Alincourt.
 M. le prince de Rohan.
 M. le prince de Soubise.
 M. le comte de Belle-Isle.
 M. d'O.
 M. l'abbé de Vauban.

Entrées du Cabinet

Ceux qui auront les entrées familières et ceux que le Roi fera appeler, personnes n'y ayant droit par naissance et par charge.

Les quatre gentilshommes de la Manche ont les entrées de la Chambre.

M. le duc de Tallard, les a eu à la fin de 1723.

M. le maréchal de Tallard.

M. d'Affed.

M. le maréchal d'Huxelles.

Malgré la dernière décision ci-dessus, le grand chambellan, les premiers gentilshommes de la Chambre, le grand maître de la Garde-Robe ont joui tous des entrées du Cabinet.

[p. 91]

ANNÉE 1724

Dès que le mariage de M. de Montmorency avec Mlle de Seignelay fut déclaré, le Roi fit l'honneur d'envoyer à M. de Luxembourg, à M. et à Mme la duchesse de Retz, à M. le duc de Montmorency, à M. et Mme la comtesse d'Épernon, faire compliment le 8 janvier, le mariage s'étant fait la veille. Sa Majesté fit l'honneur d'envoyer à Mme la duchesse de Montmorency lui faire compliment sur son mariage et on ne fit compliment qu'à elle.

Le Roi ayant donné jour, à la veille de la Pentecôte, pour recevoir les chevaliers de l'ordre, M. le duc de Gesvres fit faire les échafauds dans la Galerie et fit tapisser les cours. Il demanda au Garde-Meuble ce dont il avait besoin, et fit faire un pont qui commençait au bas de l'Escalier de marbre passant par l'arcade du milieu conduisant à la Chapelle, où il fit faire aussi des échafauds et qu'il fit décorer.

M. le duc de Gesvres suivit le Roi en habit, comme au Parlement. Il fit faire l'habit de novice pour Sa Majesté. Le lendemain en même habit et le lundi au service des Morts en habit et en manteaux courts noirs. Monsieur le duc de Gesvres donna les places dans la Galerie et dans les Appartements du Roi. Il n'est entré de chevaliers dans le Cabinet du Roi que ceux qui avaient les entrées.

Il y eut à cette cérémonie une discussion entre le grand maître de la Garde-Robe et le premier gentilhomme de la Chambre, à qui donnerait l'habit de novice au Roi. [p. 92] L'affaire s'est terminée sans décision, et on est convenu avec le grand maître de la Garde-Robe que ce serait au premier gentilhomme de la Chambre.

C'est le premier gentilhomme de la Chambre qui a fait faire les gradins de la Chapelle, les trônes du Roi dans la Chapelle, la fait décorer aussi bien que les cours ; fait faire les échafauds, le pont, les gradins de la Grande Galerie et des Appartements ; a donné les places comme dans la Petite Galerie. Monsieur le duc de Gesvres fit venir des huissiers d'augmentation, des valets de chambre pour garder les portes et les gradins. On a augmenté les tables des huissiers et des valets de chambre pendant ce temps pour ceux qui n'étaient pas quartier.

VOYAGE DE RAMBOUILLET

Le 28 avril

Le Roi devant aller à Rambouillet, M. le duc de Gesvres fit marcher à Rambouillet un huissier, deux valets de chambre, deux garçons de la Chambre et un barbier. Sa Majesté y a couché et a mangé avec les dames et les hommes qu'elle avait nommés. Le Roi a joué dans la seconde antichambre et a mangé dans la première.

Mrs les gardes du corps n'ont pas mis les pieds dans aucune des antichambres, pas même dans [p. 93] celle où le Roi a mangé. Mrs les officiers des gardes du corps ne se sont pas mis derrière le Roi à son jeu.

Sa Majesté a donné le même argent dans la maison que le feu Roi avait donné. Cela allait à quatre mille francs.

Le Roi courut le cerf le premier jour avec son équipage, le second avec celui de M. le comte de Toulouse, auquel il a fait donner la même chose qu'à celui du prince de Conti, la première fois qu'il courut avec.

Le Roi soupa le 29 au Perey dans un cabinet. Il se mit dans le jardin. Il n'y eut rien à arranger. Monsieur le duc de Gesvres nomma les personnes qu'il croyait devoir avoir l'honneur de manger avec lui.

Le Roi fut coucher le 23 mai à Rambouillet. Il y arriva seul avec sa Cour. Monsieur le duc de Gesvres envoya vite chercher à Versailles le nombre de personnes de sa Chambre qui avaient marché l'autre voyage, mais ils n'arrivèrent qu'à une heure après minuit. Monsieur le duc de Gesvres et le premier valet de chambre frisèrent et déshabillèrent le Roi.

Le lendemain matin, le lever fut à l'ordinaire, la Chambre et la Garde-Robe que l'on avait demandées étant arrivées.

Le Roi soupa avec le monde. Il y eut une dispute : M. de Vendôme dit qu'il voulait manger comme prince du sang et n'être au-dessous de personne.

Monsieur le duc de Gesvres lui représenta qu'il n'avait point de rang, et sur cela on lui dit qu'il n'y avait de place que pour les princes du sang, qu'il ne l'était point, [p. 94] qu'il se mettait où il pourrait, qu'il y aurait quelqu'un entre les princes et lui. Et il ne se présenta pas à manger.

GRANDE CÉRÉMONIE DES CHEVALIERS DE L'ORDRE DU SAINT ESPRIT

Le samedi 3 juin 1724, veille de la Pentecôte, le Roi, l'année d'après sa majorité, fit la grande cérémonie des chevaliers de l'ordre du Saint Esprit, 62 ans après la dernière que fit le feu Roi en 1662. La cérémonie de 1668, quoique fort nombreuse, n'étant pas la grande cérémonie qui ne se fait qu'après la majorité du nouveau Roi et son Sacre, ou après son Sacre au commencement de chaque règne, le Roi dans les autres cérémonies n'étant pas en grand habit. Les deux huissiers portant les masses étaient habillés en habits de novice à proportion comme les chevaliers, suivant l'usage qui est fondé sur la place qu'ils occupent entre le Roi et les chevaliers, au lieu que Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre et le capitaine des gardes étant derrière le Roi, et les lieutenants des gardes à ses côtés ne sont pas habillés en habit de l'ordre, étant proprement en dehors de la marche.

Les huissiers de la Chambre, tant ceux de quartier que les autres mandés par leur supérieur, étaient distribués en six différents postes, savoir : [p. 95] deux à la porte de la Chambre, deux à la porte du Salon du côté de la Galerie, celle du côté de l'Antichambre étant fermée et ne s'ouvrant par les huissiers de la Chambre ou du Salon que pour le passage des chevaliers ; deux à la seconde porte de l'Escalier des Ambassadeurs, du côté de la Chapelle ; deux à l'autre porte y ayant une tribune au haut de l'Escalier faite pour l'Infante ; deux à la porte de l'antichambre du Cabinet des Médailles du côté des Appartements en dedans, les Suisses du château étant en dehors dans cette antichambre, du même côté ; et deux à la porte de la Petite Galerie pour les croisées, sur l'échafaud de la cour allant à la Chapelle ; y ayant encore chez l'Infante deux huissiers pour la porte de sa chambre et deux autres aux masses. Ainsi, il y en avait seize en même temps, tant titulaires que survivants.

Le Roi avait son trône au bas de la Chapelle, adossé à la porte, et l'on entrait par les deux côtés du trône. Dans l'enceinte devant le trône étaient les chevaliers de l'ordre du Saint Esprit en deux rangs de chaque côté, depuis le trône jusqu'à la première marche de l'autel. Les gradins derrière dans les arcades et une grande place dans le milieu entièrement vide pour les cérémonies, et un second trône à gauche de l'autel, du côté de la sacristie, pour recevoir les chevaliers. Toutes les places étant prises, on chanta le *Veni Creator*, après lequel le Roi alla de son premier trône au second pour recevoir les quatre ecclésiastiques ou commandeurs, et ensuite retourna à son premier trône.

On chanta les vêpres, lesquelles étant finies, le Roi alla comme auparavant d'un trône à l'autre pour recevoir les chevaliers. Monsieur Le comte de Clermont, le premier seul, [p. 96] et ensuite les autres quatre à quatre et cinq à la dernière réception, le premier de la droite lisant le serment. Chaque réception environ d'un quart d'heure. Toutes les réceptions étant finies, le Roi

revint une seconde fois à son premier trône et on chanta les complies, après quoi l'on sortit de la Chapelle, dans le même ordre qu'on y était venu, les huissiers accompagnant le Roi dans toutes ses marches.

Le lendemain, jour de la Pentecôte, on fut à la Chapelle le matin, dans les mêmes cérémonies, et il y eut une grande messe solennelle, pendant laquelle les huissiers étaient au-dessus du garde de la Manche, de chaque côté, à leur place ordinaire, dont ils restèrent en possession, leur ayant été contesté par M. de Chamant, lieutenant des gardes. Ces mêmes huissiers accompagnèrent le Roi à l'offrande et à la communion depuis son trône jusqu'à la première marche de l'autel, et à son retour au trône.

Le 3^e jour, 5 juin, lendemain de la Pentecôte, il y eut le service des morts pour les chevaliers depuis l'institution de l'ordre ; le Roi en violet et les autres en manteaux noirs. Les deux huissiers portant les masses y avaient leurs habits ordinaires.

R. de M. le duc de Gesvres, fol. 49.

[p. 97]

VOYAGE DE CHANTILLY

Le 30 juin 1724

Le Roi partit pour Chantilly.

Il marcha deux huissiers de la Chambre.

Un huissier de l'Antichambre.

2 barbiers.

1 huissier du Cabinet.

4 garçons de la Chambre.

Sa Majesté dîna avec les honneurs et soupa avec des dames et des hommes.

Le Roi mangeait dans son antichambre, comme à Versailles.

Tout s'est passé pour les entrées et pour ce qui regardait les gardes du corps comme à Versailles. Il y eut difficulté pour les officiers des Gens d'armes et des Cheval-légers en quartier de manger avec le Roi. Ils y ont mangé le dernier jour ainsi que les ministres.

Il y eut grande difficulté sur M. Dodun. Il y a mangé le dernier jour, ainsi que M. de Dreux.

Il y eut une dispute sur la galerie où le Roi jouait. Les officiers des gardes du corps prétendirent que cette galerie n'était point de l'appartement du Roi. Il fut décidé qu'elle était comme la Petite Galerie de Versailles, et il n'y eut point de partage de tabouret.

Il y a eut des disputes pour la grande antichambre du Roi à Versailles avant sa Chambre. Sa Majesté y mangeant. Monsieur le duc de Gesvres prétendant que les huissiers de la Chambre doivent garder cette porte. Il a été décidé que cette pièce devait être réputée Chambre. [p. 98]

À Chantilly, le Roi accorda à M. le Duc que les personnes qui avaient les premières places chez lui auraient l'honneur de manger avec Sa Majesté, ce qui les excluait autrefois, comme gentilhomme de la Chambre, premier écuyer et capitaine des gardes. On accorda la même chose aux autres princes.

M. le vicomte de Taranne, M. de Tessé, M. le chevalier de Dampierre, M. de Billy, M. Dagon, M. de Montmorency, M. d'O et M. Tarneau de chez M. le comte de Toulouse y mangèrent après M. de Beauvin, ceux de M. le prince de Conti.

M. le duc d'Orléans demanda pour ses chambellans. Le Roi ne voulait pas. Monsieur de Castelane y a mangé depuis.

Mrs les officiers du régiment des gardes ont toujours demandé à avoir l'honneur de manger avec le Roi. Sa Majesté n'a pas voulu.

Depuis, Sa Majesté l'a accordé à quelques-uns. Monsieur de Chabanne a eu cet honneur et quelques autres.

DÉCISION touchant les compliments de la part du Roi, du 3 novembre 1724

M. le marquis de Souvré a demandé avec instance que le Roi voulut bien lui faire l'honneur d'envoyer chez lui pour lui faire compliment sur la mort de Mme de Louvois. [p. 99]

Il a cité l'exemple de M. de Maillebois, à qui Sa Majesté a fait cette grâce lors de la mort de Mme d'Alègre, sa belle-mère.

L'exposé est véritable, mais il est certain que le feu Roi ne faisait faire des compliments qu'aux personnes titrées, et il n'y a qu'un exemple contraire à cet usage en faveur de M. le Premier, père de celui-ci, à qui le Roi envoya par distinction faire compliment et à Mme sa femme sur la mort de M. le Premier, son père.

Sa Majesté a fait le même honneur en dernier lieu à Mesdames de Béringhen.

Décision

Bon ; et passé cette fois-ci, suivre l'ancien usage.

VOYAGE de Fontainebleau à Petit-Bourg

Liste des officiers de la Chambre et de la Garde-Robe du Roi qui l'ont suivi de Fontainebleau à Petit-Bourg, le 30 novembre 1724.

Chambre

Un porte manteau.
Deux valets de Chambre.
Un huissier de la Chambre.
Un huissier de l'Antichambre.
Quatre garçons de la Chambre.
Deux barbiers.
Un tapissier.
Un porte chaise d'affaire.

Garde-Robe

Un premier valet de Garde-Robe. [p. 100]
Deux valets de Garde-Robe.
Deux garçons de Garde-Robe.
Le porte manteau.
Le cravatier.

Le Roi partit de Fontainebleau le 30 novembre et vint coucher à Petit-Bourg.

Sa Majesté mangea dans le Salon. Les gardes du corps y étaient le jour et se retiraient quand on mettait le couvert. L'huissier de l'Antichambre tenait la porte quand le Roi mangeait. Le dîner et le souper fini, l'huissier rentrait dans l'antichambre. Le reste se passa comme partout. Il n'y avait qu'une antichambre, une chambre et un cabinet dans l'appartement du Roi. Sa Majesté permit à M. d'Épernon de jouir des grandes entrées pendant son séjour à Petit-Bourg, ce qu'il fit.

Il y eut au retour une dispute à Versailles, dans la Salle où le Roi soupait, entre le premier gentilhomme de la Chambre et les officiers des gardes du corps qui prétendaient que c'était une antichambre. Monsieur le duc de Gesvres prétendait que cette pièce était comme la chambre du Roi. Sa Majesté décida qu'elle regardait cette pièce comme sa chambre.

Le Roi déjeuna à Petit-Bourg servi par les officiers de M. d'Antin, qui eut l'honneur de servir Sa Majesté.

Le Roi fut au bois. On y tendit une tente. Sa Majesté s'y déshabilla. Personne n'entra dans la tente [p. 101] que les grandes entrées. Le Roi mangea avec plusieurs personnes sous une autre tente. Le Roi, à Petit-Bourg, mangeait avec la Reine.

Ce sont les premiers gentilshommes de la Chambre qui font la liste.

ROUGEOLE de Madame Infante

La rougeole ayant paru à l'Infante le 2 janvier, le Roi fut à Trianon l'après-midi. On y mena le même service qu'à Meudon, pour ce qui regarde la Chambre. Comme le Roi avait ordonné à M. le duc de Gesvres de servir avec M. de La Trémoille, il eut l'honneur de suivre Sa Majesté. Le Roi mangeait dans sa Chambre à son petit couvert. Sa Majesté entendait la messe dans son antichambre du logement qu'occupait M. le Duc et l'huissier de l'Antichambre y tenait la porte. Quand Sa Majesté allait jouer dans la Galerie, l'huissier de la Chambre tenait la porte. On n'y entra pas sans être nommé au premier gentilhomme de la Chambre. Ni ayant point de balustre au lit du Roi, on fit fermer les ruelles par des cordons. Quand le Roi allait dans le petit jardin de son appartement, les officiers des gardes du corps n'y entraient point.

L'huissier de la Chambre et du Cabinet étaient nourris avec le premier valet de chambre et le premier valet de Garde-Robe. Ils mangeaient ensemble.

Le Roi donne la viande aux garçons de la Chambre et le barbier mange avec eux. On lui donne le pain, la viande et le vin. [p. 102]

Pendant la maladie de l'Infante, avant que la rougeole parut, le Roi envoya quatre ou cinq fois par jour savoir de ses nouvelles par un premier gentilhomme de la Chambre.

CERTIFICAT du panacher ordinaire du Roi au sujet des habits de l'ordre

Le premier gentilhomme de la Chambre ordonne les habits de l'ordre pour Sa Majesté.

Je soussigné, Jean François Roussart, panacher ordinaire du Roi, certifie avoir remis à Reims, dans la chambre du Roi, entre les mains de Mgr le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre, la toque garnie de son bouquet de plumes blanches et masse de héron, qu'il présenta au Roi le jour du Sacre de Sa Majesté. Et que le jour de la cérémonie du Saint Esprit, j'eus l'honneur de présenter dans la chambre du Roi à M. le duc d'Aumont une pareille toque garnie de son bouquet de plumes blanches et son héron que je repris après le retour du Roi de la cérémonie des mains de M. le duc d'Aumont dans la maison de M. de Saint-Disant à Reims, pour être remis dans son étui et rapporté à Paris.

En foi de quoi j'ai signé le présent certificat, à Paris, le 12 juin 1724. Signé Roussart.

CERTIFICAT du sieur Herblot, tailleur ordinaire des Menus Plaisirs du Roi au sujet des habits du Sacre de Sa Majesté

Je soussigné, Simon Herblot, tailleur ordinaire des [p. 103] Menus Plaisirs du Roi, certifie que j'ai eu l'honneur de faire par ordre de Mgr le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre, tous les habits royaux qui ont servi au Sacre, ensemble celui qui a servi pour la cérémonie des chevaliers de l'ordre du Saint Esprit.

Desquels habits, j'ai eu l'honneur de vêtir Sa Majesté par ordre et en présence de M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre, après qu'il les a eu présentés à Sa Majesté, que dans l'église même de Reims, j'ai eu l'honneur de vêtir Sa Majesté au pied de l'autel de tous les habits du couronnement, à la vue et au su de tous ceux qui étaient présent à la cérémonie.

Que le jour de la cérémonie du Saint Esprit, j'ai eu l'honneur d'habiller et de déshabiller le Roi, avec Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre. Et que, les cérémonies finies, j'ai repris les habits pour les porter chez M. de Saint-Disant, dans la maison où il était logé à Reims, à l'exception du grand manteau de l'ordre du Saint Esprit, et que si Mrs de la Garde-Robe m'ont aidé, ce n'était que par la crainte que j'avais de fatiguer Sa Majesté en la tenant trop longtemps, et à la prière de M. le duc d'Aumont.

Et que j'ai eu l'honneur d'habiller et déshabiller le Roi de tous les habits de ballets, autant de fois que Sa Majesté les a mis aux Tuileries, soit dans sa Chambre, soit dans la chambre de M. le maréchal de Villeroy, soit dans la loge en la Salle des Machines, en présence de Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre.

Ce que je certifie véritable et qui est notoire à tous ceux qui se sont trouvés présents aux différentes cérémonies ci-dessus énoncées.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat : à Paris, le 21 juin 1724.

Signé Herblot.

[p. 104-105 : pages blanches. p. 106]

RÈGLEMENT concernant les premiers gentilshommes de la Chambre et le grand maître de la Garde-Robe.

Le Roi étant informé du différend étant survenu entre les premiers gentilshommes de la Chambre et le grand maître de la Garde-Robe sur leurs prétentions réciproques d'habiller Sa Majesté des habits de cérémonie de ses ordres, Sa Majesté s'est fait rendre compte des raisons alléguées de part et d'autre. Voulant terminer cette contestation et prévenir celles qui pourraient venir par la suite à cette occasion, Sa Majesté a ordonné et ordonne ce qui suit.

Article 1^{er}

Les premiers gentilshommes de la Chambre continueront d'ordonner les premiers habits de deuil, le manteau long et le manteau court au tailleur du Roi, qui est sous les ordres du grand maître de la Garde-Robe, lesquels il présentera à Sa Majesté et l'en habillera.

Article 2

Le grand maître de la Garde-Robe habillera pareillement Sa Majesté de l'habit qu'elle porte sous le grand manteau de l'ordre, et lui donnera le grand manteau.

Article 3

Le grand maître de la Garde-Robe habillera [p. 107] aussi Sa Majesté de toutes sortes d'habits, à la réserve de ceux des ballets, mascarades et carrousels, que les premiers gentilshommes de la Chambre continueront d'ordonner au tailleur des ballets, et dont ils habilleront Sa Majesté.

Article 4

Veut, Sa Majesté, que le grand manteau de l'ordre et l'habit qu'elle porte dessous soit remis dans sa garde-robe.

Fait à Versailles, le 19 juin 1724.

Signé Louis et plus bas Phélypeaux.

ANNÉE 1725

Madame de la Vrillière fit de grandes instances après la mort de son mari pour que le Roi lui fit l'honneur d'envoyer chez elle. On montra à M. le Duc l'ordre du Roi donné à l'occasion de M. de Souvré. Au bout de 15 jours, M. le Duc ordonna, de la part de Sa Majesté qu'on y alla, ce qui fut exécuté.

À la mort du maréchal de Gramont, le Roi ordonna à M. de Maillebois d'aller faire compliment à M. et Mme la comtesse de Toulouse. Le Roi envoya plusieurs fois un gentilhomme ordinaire pour savoir de ses nouvelles.

Le 13 mars

Sur la mort de la maréchale de Roquelaure, le Roi a fait l'honneur d'envoyer faire un compliment à M. le maréchal de Roquelaure, à M. et Mme la princesse de Rhéon, à M. et Mme la princesse de Pons, des filles et gendres, et à M. le duc de Rohan, son petit-fils.

Le même jour, M. l'évêque d'Autun harangua le Roi [p. 108] pour les États de Bourgogne. Monsieur le Duc les présenta et Sa Majesté était dans un fauteuil. Le grand chambellan et le premier gentilhomme de la Chambre ont demeuré dans ces audiences là.

Le 2 mai

Barjac prêta serment de fidélité de la survivance de la charge de garçon de la Chambre qu'il acheta de Beauvillé. Beauvillé a servi tout le temps de la vie de M. le cardinal ; mais après le décès de M. le cardinal, Barjac fut obligé de servir tant que Beauvillé l'a jugé à propos.

La veille de la Chandeleur, l'Université vint présenter le cierge et prétendit que l'on devait ouvrir les deux battants : ce que l'on a jamais fait et ce que l'on ne fit pas.

C'est toujours un de Mrs les premiers gentilshommes ~~de la Chambre~~ ordinaires qui va faire compliment de la part du Roi aux personnes titrées.

Un maître de la Garde-Robe aux princes et princesses et un premier gentilhomme de la Chambre de S.A.R. aux ambassadeurs les jours de leurs entrées.

Monsieur le duc de Gesvres étant malade et ses camarades à l'armée, le duc de La Rochefoucauld fut nommé pour aller complimenter celui de Venise.

Sur les contestations survenues entre les premiers gentilshommes de la Chambre, le grand maître de la Garde-Robe et la dame d'atours de la Reine [p. 109] à l'occasion du mariage du Roi, Sa Majesté décida, le 25 mai 1725, que le grand maître de la Garde-Robe ordonnerait les habits, manteaux et linge qu'il fournit dans le courant de l'année ; que le maître de la Garde-Robe ferait faire la robe de chambre, le dessus de toilette et ce que les maîtres de la Garde-Robe ont coutume de faire ; que le premier gentilhomme de la Chambre ferait faire la toilette du Roi, le linge de lit qu'il ordonne dans le courant de l'année, l'anneau nuptial, la distribution des médailles et la corbeille ; et que la dame d'atours ferait faire l'habit royal de la Reine, ainsi que les autres habits et le linge de la Reine à l'exception de celui qui doit être fait de l'ordre de la dame d'honneur.

ÉTAT de ce qui est à préparer pour le mariage du Roi par les ordres de M. le premier gentilhomme de la Chambre.

Une couronne de moyenne grandeur pour la Reine.

Un anneau ou bague d'or et d'argent pour les épousailles

Vingt-six pièces d'or, dont 13 pour le mariage par procureur et 13 pour la seconde bénédiction.

Remettre au plu tôt ces deux parties au grand maître des cérémonies.

Une quantité de pièces d'or et de pièces d'argent pour les largesses le jour que le Roi épousera la Reine en personne.

Un poêle d'étoffe d'argent pour mettre sur leur Majestés.
Deux cierges à poignées de satin blanc avec des fleurs de lys brodées.

Pour appareiller la chapelle de Fontainebleau, où le Roi épousera la Reine en personne

Construire deux faux planchers de charpente aux deux côtés [p. 110] de l'autel, à la hauteur et joignant le premier degré de l'autel jusqu'aux murs des côtés et n'excédant pas par le devant l'alignement extérieur dudit premier degré de l'autel.

Au milieu de la chapelle, environ à 4 toises des degrés de l'autel, une estrade élevée d'un degré, longue de 12 à 15 pieds, sur laquelle un prie-Dieu pour le Roi et la Reine.

L'estrade couverte d'un tapis de Perse et par-dessus un drap de pied de velours violet semé de fleurs de lys d'or. Le prie-Dieu couvert de même, avec deux fauteuils et deux carreaux de pareil velours semé de fleurs de lys d'or.

Suspendre un dais de velours violet semé de fleurs de lys d'or au-dessus du prie-Dieu du Roi et de la Reine.

Le parterre du sanctuaire et celui de la chapelle, jusqu'à six ou sept pieds en arrière de l'estrade du Roi, seront couverts de grands tapis de Perse.

Dans toute l'étendue de l'église, des sièges, bancs et formes, pour placer les prélats, les ambassadeurs, &c.

Construire des tribunes et échafauds dans les petites chapelles qui sont à droite et à gauche de la grande.

Dans la tribune ordinaire du Roi, un grand échafaud pour la musique.

Sur la corniche qui règne sur les longs côtés, construire des balcons au même niveau et saillie des balcons de fer où est journallement la musique.

L'autel sera paré de ses plus beaux ornements et de quantité de lumières. [p. 111]

La chapelle tendue de tapisserie : les appuis et devant des tribunes des échafauds et des balcons couverts de tapis.

Sera pourvu d'un petit drap de pied et de deux carreaux de velours violet semé de fleurs de lys d'or qu'on tiendra près l'autel pour le moment que le Roi et la Reine s'en approcheront pour être sous le poêle.

Monsieur le premier gentilhomme de la Chambre ordonnera deux huissiers de la Chambre du roi pour servir à la cérémonie avec les masses.

Ordonnera que les pièces d'or et d'argent destinées pour la largesse soient remises au Roi et hérauts d'armes, dont la fonction est d'en faire le jet.

Signé Dreux.

ÉTAT de la dépense faite en l'extraordinaire des Menus Plaisirs et Affaires de la Chambre du roi pour la corbeille que Sa Majesté a donné à la Reine, le jour de son mariage à Fontainebleau, le 5 septembre 1725.

Premièrement

Au sieur Gouaers, marchand bijoutier, la somme de soixante-neuf mille cent dix livres, tant pour une cave de cristal de roche que pour les tabatières et autres bijoux qu'il a fournis pour ladite corbeille, ainsi qu'il est ci-après détaillé.

Savoir

Cinq mille huit cent livres [tant] pour une cave de cristal de roche [p. 112] que pour les tabatières d'or, composée d'un miroir, d'une soucoupe, de deux gobelets couverts, deux gros flacons en poire, six autres flacons ordinaires, quatre pots à pommade et une tabatière ou boîte à mouches, avec un couteau, un cure-oreille et une aiguille d'or, ci

5 800

Tabatières d'or à plaques d'écaille garnies de diamants	
Une à deux cornets d'abondance de	1 500
Une autre à un cornet de	1 400
Une autre à deux cornets de	1 350
Une autre à un cornet de	1 300
Une ovale à un papillon	1 300
Une carrée à papillon	1 300
Une autre de	1 200
Une autre de	1 200
Une à un petit cornet d'abondance	1 150
Une autre de	1 050
Une ronde en tournesol	700
Une autre de	650
Tabatières d'or à pierreries	
Une de	850
Une autre de	800
Une autre de	750
Une autre de	700
Une autre de	600
Une autre de	600
Une autre de	550
Tabatières d'or à écaille piquée	
Une grande carrée de	1 500
Une autre de	850
[p. 113] Une autre de	800
Une autre de	600
Une petite en boisseau	380
Tabatières d'or émaillées	
Une à coquille de	630
Une petite ovale à un papillon	720
Une à trophées de chasse	650
Tabatières de jaspe et de cornaline	
Une de jaspe	800
Une autre de	750
Une autre de jaspe	700
Une d'or à cornaline	700
Une ronde	400
Une autre en cuvette	400
Tabatières d'or gravées	
Une grande à paysage et à fleurs	730
Une à coquille	650
Une autre de même	630
Une de chasse	530
Une autre de	530
Une à coquille et mosaïque	500
Une petite	380

Etuis à cure-dents et autres

Deux étuis d'or	400
Deux étuis de nacre et cornaline garnis d'or	400
Deux étuis à rouge	480
Six étuis de chagrin vert à ciseaux et couteaux d'or	1 800
[p. 114]	
Un étui à ciseaux et la chaîne	500
Un étui de pièce	1 000
Quatre flacons d'or, dont trois unis et un gravé	1 000
Six autres de cristal de roche garnis d'or	1 200
Une tablette d'écaille piquée garnie de diamants	3 000
Une canne à pomme d'or garnie de diamants et cornaline	1 200
Une autre canne à pomme d'or	350
Une autre canne à pomme d'or	550
Une autre canne à pomme d'or	450
Six boîtes à mouches, savoir :	
Deux d'or garnies de pierreries	1 300
Deux autres d'or de	700
Deux autres d'écaille doublées d'or	400
Un panier à nœuds de filigrane d'or de	400

Montres d'or à répétition

Une de cornaline et diamants avec sa chaîne et cachet assortissant de	1 800
Une autre d'or avec sa chaîne	1 300
Une autre d'or à sourdine, avec sa chaîne	1 200
Une autre pour homme, sans chaîne	1 000
Une autre sans chaîne	1 000
Quatre autres sans chaîne	3 700
Trois autres de chasse, sans répétition et sans chaîne	1 300
[p. 115]	
Six chaînes de montre pour femme	1 200
Cinq chaînes de montre pour homme	500
Vingt-deux cachets	1 650
Un autre cachet avec une agate onyx et une cornaline	200

Revenant, lesdites sommes non tirées hors ligne à ladite première de soixante-neuf mille cent dix livres, ci 69 110

Au sieur Rondet, autre marchand bijoutier, la somme de dix-neuf mille huit cent dix livres, pour les tabatières, montres et autres bijoux qu'il a fournis pour ladite corbeille, ainsi qu'il est ci-après détaillé, savoir :

Tabatières

Une d'or garnie d'écaille coulée de	680
Une autre piquée avec un rouleau de fleurs	680
Une autre de même	680
Une autre d'or émaillé avec un fumeur	780
Une autre avec un trophée de coquille	730
Une autre à coquille	660
Une boîte de chasse émaillée	530

Une petite à coquille	420
Une de cornaline en cuvette	580
Une petite de jaspe en cœur	400
Une petite d'or sans émaux	330

[p. 116]

Montres d'or

Une à répétition garnie de cornaline et diamants avec sa chaîne et un cachet d'Angleterre	2 600
Une autre garnie de cornaline avec sa chaîne, sans cachet	1 700
Une petite ciselée avec sa chaîne et un cachet améthyste	1 300
Une autre grosse gravée avec sa chaîne, sans cachet	1 300
Une autre petite unie avec sa chaîne	500

Etuils d'or

Un grand étui à pièce garni de cornaline avec deux petits étuis et la chaîne assortie d'Angleterre	1 850
Deux petits étuis à pièce d'Angleterre	920
Un étui à rouge d'or émaillé	340
Un étui et les ciseaux d'or	300
Un autre et les ciseaux damasquinés	130

Cannes

Une à pomme d'or garnie de diamants et cornaline	1 000
Une béquille à lunettes d'or émaillée	700
Un panier à nœuds d'or émaillé	300
Une lorgnette d'or	400

Revenant lesdites sommes non [p. 117] tirées hors ligne à ladite première de dix-neuf mille huit cents dix livres, ci

19 810

Au sieur Le Gras, autre marchand bijoutier, la somme de douze mille cent quarante sept livres, pour les tabatières et autres bijoux qu'il a fournis pour ladite corbeille, ainsi qu'il est ci-après détaillé,

Savoir

Tabatières

Une d'or émaillée et piquée	750
Une autre d'or piquée	800
Une autre d'or à cuvette	770
Une autre d'or	600
Une autre d'or	500
Une autre d'or	450

Autre bijoux

Une tablette d'écaille piquée garnie d'or	700
Une autre de	350
Une autre tablette d'écaille incrustée d'or à écaille blonde et noire	470
Une autre de	450
Une garniture de tablier d'or	457
Un étui à pièce d'or	450
Six étuis d'or à cure-dent	950

Set autres de même	1 160
Un panier d'or émaillé, navette et chevalier	390
Un autre de même	390
[p. 118]	
Un autre de nacre et or	370
Un autre d'écaille blonde incrustée avec sa navette	160
Un flacon d'or gravé	330
Une montre d'or à répétition	1 000

Revenant lesdites sommes non tirées hors ligne à ladite première de douze mille cent quarante sept livres 12 147

Au sieur Allain, autre bijoutier, la somme de trois mille huit cent livres, pour une montre d'or à répétition, garnie de diamants et de cornaline, avec la chaîne de même, sans cachet, qu'il a fournie pour la corbeille de la Reine, ci 3 800

Au sieur Foulée, autre marchand bijoutier, la somme de trois mille quatre cent livres, pour deux montres d'or à répétition, garnies de cornaline avec leur chaîne de même, sans cachet, qu'il a fournies pour la corbeille de la Reine 3 400

Au sieur Bidal, horloger d'Alençon, la somme de douze cent livres, pour une montre d'or à répétition, à réveil et marquant les secondes, qu'il a fournie pour ladite corbeille, sans chaîne ni cachet 1 200

[p. 119]

Au sieur Tiquet, marchand éventailiste, la somme de trois mille six cent vingt-sept livres pour les éventails qu'il a fournis pour la corbeille de la Reine.

Savoir

Huit éventails brisés, à raison de 300 livres chacun 2 400

Et 31 autres pour 1 227

Revenant lesdites sommes non tirées hors ligne à ladite première de trois mille six cent vingt-sept livres 3 627

Au sieur Martin, vernisseur, la somme de six cent livres pour avoir verni le corps de la cave qui est dans la corbeille de la Reine, dont toutes les pièces qui la composent sont de cristal de roche garnies d'or, ci 600

Au sieur Hébert, trésoriers desdits Menus Plaisirs, la somme de quatorze cent vingt et une livres à lui attribuée sur celle de cent treize mille six cents quatre vingt quatorze livres, à quoi monte la dépense contenue au présent état, ci 14 021. 3. 6.

Somme totale du présent état, cent quinze mille cent quinze livres treize sols six deniers, ci 115 115. 3. 6.

Vu par nous, conseiller du Roi, intendant et contrôleur [p. 120] général de l'Argenterie, Menus Plaisirs et Affaires de la Chambre de Sa Majesté, le 16 septembre 1725. Signé Lefèbvre.

Contrôlé par nous, conseiller du Roi, intendant et contrôleur général de l'Argenterie, Menus Plaisirs et Affaires de Sa Majesté, le 17 septembre 1725. Signé Ferrant de Saint Disant.

Nous, duc de Mortemart, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de la Chambre, ordonnons au sieur Hébert, trésorier général des Menus Plaisirs et Affaires de la Chambre du roi, de payer la somme de cent quinze mille cent quinze livres trois sols six deniers, à laquelle a été par nous arrêté le présent état aux y dénommés sur leur quittances dûment contrôlées, savoir : soixante mille livres du fonds fait en ses mains par ordonnance du

[blanc] de la présente année* ; et les cinquante cinq mille cent quinze livres trois sols six deniers restant, du fonds qui sera ordonné par Sa Majesté*.

Fait à Fontainebleau, le 18 septembre 1725.

Signé Le duc de Mortemart.

[p. 121]

ÉTAT des meubles de campagne délivrés du Garde-Meuble de la Couronne pour servir au voyage de la Reine.

Première chambre

Pour la Reine

Une tenture de tapisserie de 42 lés, de damas cramoisi en sept pièces sur deux aunes deux tiers de haut, garnies autour de molets d'or et doublées de toiles.

Un dais de même damas garni de grandes franges et molets d'or, composé du fond, queue et sept pentes, le tout tenant ensemble, ayant six pieds et demi de long sur cinq pieds de large et onze pieds de haut, doublé de toile avec quatre cordons aux coins pour l'attacher.

Un lit de damas cramoisi garni de franges et molets d'or, composé de trois pentes de dehors, quatre pentes de dedans et le fond tenant ensemble, deux bonne grâces, deux cantonnières, quatre rideaux, le dossier, courtepointe doublée de taffetas, trois soubassements, deux fourreaux de piliers et quatre pommes garnies de galons et houppes de frange d'or.

L'entour de serge de Londres cramoisie garnie de franges d'or par bas et molets par le haut et les côtés, avec tringles dorées et tourniquets aussi dorés.

Les bois du lit de trois pieds et demi de large, six pieds de long sur sept pieds de haut, garni de trois matelas de laine et futaine, piqués de capitons cramoisis, un lit de plumes et coutil, un traversin de duvet et basin, avec souille de taffetas blanc, une couverture d'ouate de quatre lés de satin blanc sur deux aunes et demie de long, doublée de taffetas de même couleur, une couverture d'un lé et demi de ratine écarlate, sur deux aunes et demie de long, une couverture [p. 122] de Marseille de deux aunes un quart de long sur une aune trois quarts de large, et un couvre pied d'un lés et demi de taffetas de Florence blanc, sur une aune et demie de long, doublé de taffetas cramoisi.

Nota : les colonnes du lit sont brisées à six pieds six pouces.

Deux enveloppes de toile de trois lés chacune sur trois aunes et demie de long.

Deux fauteuils couverts de taffetas cramoisi, garnis de franges et molets d'or ; les bois de noyer brisés, peints en rouge avec fausses housses de serge de Londres cramoisie.

Six pliants de même damas, garnis de franges d'or ; les bois peints de rouge avec fausses housses de serge de Londres cramoisie.

Un tapis de table à quatre soubassements, de damas cramoisi garnis de franges et molets d'or, doublé de toile avec un tapis à quatre soubassements de serge de Londres cramoisie unie.

La table de bois de noyer brisée de trois pieds de long sur deux de large et 30 pouces de haut.

Un écran de même damas, garni autour de molets d'or avec housse de serge de Londres cramoisie, le pied à tige peinte de rouge.

Une chaise d'affaire de bois de noyer brisée, avec housse à cinq soubassements de même damas garnis de franges et molets d'or.

Un bassin d'étain pour ladite chaise. [p. 123]

Un carreau de velours cramoisi, garni autour de frangeons d'or.

Un tapis de Turquie pour mettre sous le lit, long de trois aunes 1/8 sur une aune 7/8 de large.

* Bon pour cent quinze mille cent quinze livres trois sols six deniers.

* À faire fonds de la somme de cinquante cinq mille cent quinze livres trois sols.

Pour Mme la maréchale de Boufflers

Un lit à pentes de damas cramoisi garni de franges et molets d'or, composé de trois pentes de dehors, quatre pentes de dedans et le fond tenant ensemble, deux bonne grâces, deux cantonnières, quatre rideaux, le dossier, la courtepointe doublée de taffetas, trois soubassements, deux fourreaux de piliers et quatre pommes garnies de galons et d'or avec houppes de franges or et soie cramoisie.

L'entour de serge de Londres cramoisie garni par le bas de franges d'or et par le haut et les côtés de molets avec tringles de fer poli à tourniquets.

Les bois du lit de trois pieds et demi de large sur six pieds de long et sept pieds de haut, garni de trois matelas de laine et futaine, un lit de plumes et coutil, un traversin de duvet et basin, avec souille de taffetas blanc et une couverture d'ouate de satin blanc doublée de taffetas blanc, une couverture de ratine écarlate, une couverture de Marseille piquée et un couvre pied d'ouate de taffetas blanc doublé de taffetas cramoisi.

Deux enveloppes de toile de trois lés chacune sur trois aunes et demie de long.

Nota : les colonnes du lit sont brisées à six pouces et demi du haut.

[p. 124]

Pour la première femme de chambre

Un lit de veille de trois pieds et demi de large sur cinq pieds de long, composé de trois matelas de laine et futaine, un traversin de plumes et coutil, deux couvertures de laine quatre points, un pavillon de serge de Londres cramoisie doublé de taffetas et garni de franges et molets de soie de couleur, un tapis de trois lés de moquette rouge à fleurs et deux enveloppes de toile.

Pour un garçon de la chambre

Un lit de veille de trois pieds de large, composé d'un matelas de laine et toile, un traversin de plumes et coutil, une couverture de laine et une enveloppe de toile.

Pour la veilleuse

Un lit de veille de trois pieds de large sur six pieds de long, composé de deux matelas de laine et toile, un traversin de plumes et coutil, deux couvertures de laine trois points, un pavillon de serge de Londres cramoisie unie et une enveloppe de toile.

Linge

Deux paires de draps à trois lés de toile de Hollande fine, sur trois aunes et demie de long, marqués d'un P. pour la Reine.

Deux paires de draps à trois lés de toile de Hollande, sur trois aunes et demie de long, marqués d'un G. pour Mme la maréchale de Boufflers.

Quatre paires de drap à deux lés de toile blanche sur trois aunes de long pour la première femme de chambre et la veilleuse.

Deux paires de draps à deux lés de toile demi blanche sur trois aunes de long pour le garçon de la chambre.

[p. 125]

Diverses choses

Six malles de cuir pour les matelas de trois pieds et demi.

Deux malles pour les matelas de 3 pieds.

Deux valises pour les sièges.

Deux étuis pour les bois de lits.

Un étui pour la table.

Un étui pour la chaise d'affaire.

Trois grands coffres pour les étoffes.

ANNÉE 1726

MALADIE DE LA REINE

Le 3 août

La Reine devant recevoir Notre Seigneur, le Roi alla le chercher à la Chapelle par la Cour. Le dais fut porté par M. le duc de Tresmes, M. le duc de Mortemart, M. le duc de Charost et M. le duc de Noailles.

Les premiers gentilshommes de la Chambre avaient la droite.

Nota : la Reine fut saignée le dimanche 4 à 4 heures, du pied ; le lundi à 7 heures et la nuit du lundi au mardi à minuit, elle fut encore saignée et prit médecine à 7 heures, ledit jour mardi.

La nuit du dimanche 12 au lundi, la Reine se confessa sans communier. Le mardi 13, la Reine se confessa pour la seconde fois, et on lui a porté le Bon Dieu de la Chapelle.

La Reine envoya M. Brière à Sainte Geneviève de Nanterre [p. 126] faire une neuvaine, et porter du linge pour toucher aux reliques. Il y retourna une seconde fois par ordre de Mme la comtesse de Mailly.

Monsieur le duc de Tallard eut les entrées de la Chambre à la fin de cette année.

ANNÉE 1727

Le Roi a décidé que les filles d'honneur des princesses du sang n'auraient point l'honneur de manger avec la Reine. On a laissé les pliants aux princesses du sang en soupant avec la Reine et les autres femmes n'ont eu que des tabourets.

Madame de Maillebois est entrée à la suite de la Reine à une médecine du Roi à Marly, avec Mme de La Trémoille. Cela n'était pas d'usage pour les femmes de Mrs de la Garde-Robe.

Il y eut, le 27 février, une comédie à Marly, dans l'appartement de S.A.R., qui était à Paris. Elle a été jouée par les seigneurs et dames de la Cour. La Reine y a été. Monsieur le duc de Gesvres fit faire le théâtre, et n'a pas voulu se mêler des places. Il fit éclairer la salle. Les billets étaient au nom de la Reine, avec les armes de Mlle de Clermont. C'était la troupe qui les donnait et l'on se plaçait comme on voulait. [p. 127]

Il n'y avait point d'huissier aux portes. Le Roi y alla en revenant de la chasse, tout botté.

Il n'y avait point de fauteuil pour le Roi. Il s'assit sur un tabouret, près du fauteuil de la Reine. Ceux qui étaient à sa suite entrèrent.

On avait voulu que le Roi envoya à Mme la princesse de Bournonville. Sa Majesté ne lui a pas fait cet honneur.

Le 10 mars

Règlement pour les entrées

Le Roi voulant arranger les entrées a ordonné ce qui suit.

Quand Sa Majesté aura donné l'ordre le matin après son lever dans son Cabinet, tout le monde sortira. L'huissier restera à la porte, en dehors, du côté de la Chambre, ainsi que cela se pratiquait au temps du feu Roi, et il en sera usé de même toutes les fois que le Roi rentrera dans son Cabinet, soit après la messe, après son dîner et son souper, et enfin dans toutes les autres occasions, tout le monde sortira. L'huissier passera dans la Chambre à la porte du Cabinet, et il n'y restera que les grandes entrées.

Quand le Roi voudra du monde, on fera entrer l'huissier dans le Cabinet, et il demandera pour tout le monde au premier gentilhomme de la Chambre et, en son absence, au premier valet de chambre, à l'exception :

du grand aumônier, [p. 128]

du grand écuyer,
 du premier aumônier,
 des capitaines des gardes du corps,
 du capitaine des Cent-Suisses,
 du premier écuyer,
 du capitaine lieutenant des Gens-d'armes,
 du capitaine lieutenant des Cheval-légers,
 du colonel des gardes françaises,
 des ministres,
 des secrétaires d'État,

Et des personnes qui ont les premières entrées, lesquelles entreront sans demander quand l'huissier sera en dedans du Cabinet.

Lorsque le Conseil où le travail finira, le premier gentilhomme de la Chambre et les grandes entrées entreront. L'huissier restera dans la Chambre, jusqu'à ce que l'on le fasse appeler.

Quand le Roi ira à la messe ou au sermon, les grands officiers iront attendre Sa Majesté dans la Grande Galerie, à la porte du Cabinet. Le capitaine des gardes en quartier seulement passera par le Cabinet pour suivre le Roi quand on le fera appeler, et le grand chambellan et le premier gentilhomme de la Chambre suivront.

Lorsque le Roi ira au Salut, les grands officiers iront attendre Sa Majesté à la porte du trône, et il ne passera par la garde-robe que le premier gentilhomme de la Chambre en année et le capitaine des gardes en quartier.

Ce règlement est signé de la main du Roi, le 10 mars 1727. Sur les représentations de M. de La Rocheguyon, [p. 129] le Roi, par apostille, lui a permis de passer par la garde-robe, comme aussi au maître de la Garde-Robe en année.

En vertu du règlement, M. le duc de Gesvres donna cet ordre : il ne passera par l'escalier de garde-robe par où le Roi monte quand il rentre de la chasse, que le major des gardes du corps et l'écuyer de quartier, avec les personnes qui ont les entrées. Les autres seront obligés de faire le tour.

Le porte manteau entrera le matin avant que le Roi aille à la messe, quoique l'huissier soit en dehors.

Le matin, quand l'huissier sera en dehors, il entrera M. de La Hitte et les contrôleurs des Bâtimens, lesquels seront dans la porte du billard du Cabinet des Perruques.

Signé le duc de Gesvres.

Les cardinaux demandèrent à avoir l'honneur de manger avec le Roi. Le Roi dina dans sa grande pièce de l'Œil-de-Bœuf avec les princes du sang, plusieurs vieux seigneurs et M. l'évêque de Fréjus. Les cardinaux ne voulurent point que les princes légitimés y mangeassent, ne voulant pas se mettre après eux. Le Roi ne les fit pas manger. Monsieur le duc de Gesvres leur dut dire la difficulté que faisaient les cardinaux, et que Sa Majesté ne les en ferait pas mettre pour ce dîner-là.

Le Roi a accordé aux princes du sang et aux légitimés d'avoir l'honneur de manger avec lui quand ils voulaient, en faisant avertir le premier gentilhomme en année, afin qu'on les mît sur la liste. On a vu souvent la liste faite, ces Messieurs envoyer demander à y manger. On le disait au Roi, qui trouvait bon que l'on mît un couvert ou plusieurs pour eux, et l'on n'a jamais retranché personne de dessus la liste.

Ce fut à un dîner où il y eut un peu plus d'attention, le capitaine des gardes et M. le duc de Gesvres, qui était d'année, se mirent derrière le fauteuil, et n'eurent pas l'honneur de manger avec le Roi.

[p. 130]

MORT DE M. LE PRINCE DE CONTI

À la mort de M. le prince de Conti, le 4 mars 1727, n'y ayant pas à Versailles de maître de la Garde-Robe, le Roi ordonna à M. le duc de Gesvres d'aller de sa part faire les compliments aux princes et princesses du sang. Il fut à l'hôtel de Condé pour Mme la Duchesse, Mlles de Charolais et Clermont, Mrs les comtes de Charolais et de Clermont. Il trouva Mme la princesse de Conti veuve, lui fit compliment, et lui dit qu'il avait ordre d'aller chez elle.

Il fut aux Jésuites pour M. le comte de La Marche, fils aîné du défunt. Il n'entra pas à cause de la rougeole. Il fut au Val de Grâce pour M. de Bourbon, qu'il trouva sur l'escalier et qui le mena dans sa chambre. Il fut chez Mlle de Sens, à qui il fit pareil compliment, et chez M. le comte d'Alais. Le Roi envoya un gentilhomme ordinaire à Chantilly faire compliment à M. le Duc. Pendant toute la maladie du prince de Conti, Sa Majesté a envoyé tous les jours un gentilhomme ordinaire savoir de ses nouvelles.

Monsieur le duc de Gesvres fut au Petit Luxembourg faire compliment à Mme la princesse de Conti, la mère, et aux Tuileries, à Mlle de La Roche-sur-Yon. Le Roi a été voir Mlle de La Roche-sur-Yon le jour de l'Ascension ; de là, il a été chez Mlles de Charolais et de Clermont. Les princesses n'étaient point dans leur lit. Sa Majesté ne s'assit point. Le Roi fut chez Mme la princesse de Conti, la jeune. Elle était dans son lit. Il s'assit dans un fauteuil, au chevet du lit. Mlles de La Roche-sur-Yon et de Charolais [p. 130] étaient dans la ruelle, assises sur des tabourets.

Le Roi fut après chez Mme la Duchesse, où tout se passa de même. Il n'y avait point de femmes titrées : les autres restèrent debout, quoiqu'on les ait fait asseoir en pareilles occasions. Les princesses sont revenues le même jour rendre leur visite au Roi. Monsieur le duc de Gesvres avait mandé le matin aux princesses, par un valet de chambre du roi, l'heure à laquelle Sa Majesté irait les voir. Elles l'envoyèrent prier de demander au Roi s'il voulait bien les voir chez lui, et à quelle heure, ce qu'il leur fit dire.

EAU BÉNITE À M. LE PRINCE DE CONTI, LE 12 MAI

Le Roi nomma M. le duc de Gesvres pour aller jeter de l'eau bénite avec M. le comte de Charolais au corps de M. le prince de Conti. Il partit de Versailles et se rendit aux Tuileries, où le carrosse du Roi avec les gardes du corps et Cent-Suisses attendaient. Le rendez-vous avait d'abord été donné à l'hôtel de Condé. Le Roi ordonna le lundi matin qu'il fut changé. Monsieur de Saint-Florentin lui écrivit le changement. Monsieur Desgranges le vint avertir quand il fut nommé. Monsieur le duc de Gesvres attendit M. le comte de Charolais dans l'appartement de M. le Duc, en bas. Monsieur Desgranges y était et M. de Clermont de la cavalerie, chevalier des ordres du Roi, qui était nommé pour la queue de M. le comte de Charolais, qui fit des politesses à M. le duc de Gesvres sur ce qu'il avait fait attendre, et que le changement d'ordre en était la cause.

Il lui demanda ensuite s'il voulait partir. Monsieur le duc de Gesvres le suivant, passant aux portes à côté de lui, son épaule [p. 132] sur la sienne. Ils montèrent en carrosse. Monsieur le duc de Gesvres se mit à côté de lui. Il offrit un moment après à M. de Clermont de se mettre dans le fond jusqu'à la porte de l'hôtel de Conti. Il le remercia.

Le carrosse du Roi était à deux chevaux, les gardes suisses à pied, les officiers des gardes à cheval. Monsieur le duc de Gesvres avait un carrosse à deux chevaux qui le suivait, dans lequel était un de ses gentilshommes. Il avait envoyé à l'hôtel de Conti son manteau et son rabat, avec ses valets de chambre. En arrivant à l'hôtel de Conti, M. le comte de Clermont, avec la Maison de M. le prince de Conti se trouvèrent à la portière du carrosse et les menèrent jusqu'en haut, marchand devant eux.

Monsieur de Gesvres marcha toujours à côté de M. le comte de Charolais, qui fut dans une chambre pour s'habiller, et M. le duc de Gesvres resta dans celle où il devait s'habiller avec M. le comte de Clermont-Tonnerre. Il s'y habilla. Sitôt qu'il eut mis son manteau, il fut trouver

M. de Charolais dans sa chambre. Monsieur le comte de Clermont était dans cette chambre et marcha devant eux. Monsieur de Clermont-Tonnerre, chevalier des ordres du Roi, prit dans cette chambre la queue de M. le comte de Charolais. Le gentilhomme de M. le duc de Gesvres, qui était en manteau prit la sienne dans le milieu de l'antichambre. Monsieur le comte de Charolais et M. le duc de Gesvres passèrent aux portes ensemble et descendirent le degré de même. On quitta la queue de M. le duc de Gesvres dans l'antichambre. On ne quitta point celle de M. le comte de Charolais.

Monsieur le duc de Gesvres [p. 133] resta debout à côté de lui : il avait un prie-Dieu, un carreau et un tapis rouge. Le goupillon fut donné par l'aumônier du Roi. Personne ne jette d'eau bénite que le prince. Cela fait, ils revinrent en haut comme ils étaient venus. On reprit la queue du manteau de M. le duc de Gesvres. Il se déshabilla en haut, après quoi il fut trouver M. le comte de Charolais dans sa chambre avec lequel il partit. Monsieur le comte de Clermont les reconduisit jusqu'au carrosse. Ils s'en retournèrent aux Tuileries comme ils étaient venus.

Le Roi vint à Fontainebleau. Sa Majesté mangeait dans la première antichambre, et cela se passa comme à Versailles. Quand le Roi soupait chez M. le Duc ou chez Mme la Duchesse, ce n'était point les gens du Roi qui y allaient.

Le Roi jouait dans la pièce avant sa Chambre. Le premier valet de chambre est derrière le tabouret du Roi en notre absence. Il n'y a que le capitaine des gardes qui le partage avec nous. Cela fit une discussion : elle fut décidée en notre faveur.

Le Roi s'étant blessé au genou, M. le duc de Gramont et ceux qui sont dans le nouveau règlement par lequel il est que quand l'huissier du Cabinet était en dedans dudit Cabinet, ils entreraient sans demander, ont prétendu que la Chambre était la même chose que le Cabinet. Il y eut beaucoup de discussion sur cela, et ces Messieurs n'ont pas pu en venir à bout. Ils ont toujours demandé, hors le capitaine des gardes, qui a le bâton.

À Versailles

Les huissiers du Cabinet ont prétendu avoir droit, lorsque le Roi tenant Conseil veut faire appeler [p. 134] quelqu'un, Sa Majesté étant dans son Cabinet et personne dans la Chambre. Il a été décidé qu'en ce cas-là, ce serait les huissiers de la Chambre qui iraient avertir les personnes que le Roi ferait demander par son premier valet de chambre.

ANNÉE 1728

EXTRAIT de la relation des obsèques de la Reine de Sardaigne, Anne d'Orléans, aïeule du Roi Louis XV, décédée le 28 août 1728.

Le dimanche 19 septembre, le Roi prit le deuil pour quatre mois et demi en habit violet doublé de laine, cravate de baptiste en grand ourlet, grandes et petites manchettes plates avec un crêpe violet à son chapeau. Gants, épée et souliers violets, la robe de chambre et la toilette violette. Les carrosses du corps de Sa Majesté furent drapés de drap violet, les autres carrosses de noir. Toute la livrée fut habillée de deuil et carreau d'église violet.

La Reine prit le deuil le même jour en habit de laine noire et linge de baptiste ; la toilette noire ; les carrosses chaises à porteurs drapés de noir et toute la livrée habillée en noir ; les draps de pied, fauteuil et carreau d'église de drap noir.

Madame la duchesse d'Orléans, les princes et princesses du sang, les princes étrangers, les ducs et autres personnes titrées, les officiers de la Couronne, les principaux officiers de la Maison du Roi et de la Reine drapèrent leurs carrosses, chaises à porteur et livrées.

Le 10 octobre, le Roi et toute la Cour quittèrent les grandes manchettes. Le 31, on quitta les petites manchettes [p. 135] et la livrée de la Reine et du reste de la Cour prit les nœuds d'épaule de couleur.

Le 21 novembre, la Reine et les dames prirent les pierreries, des gants blancs et quittèrent les hautes manchettes. Les hommes prirent des boucles et épées d'argent. Le Roi, peu attentif à son ajustement, conserva les boucles et épée de deuil.

Le 17 décembre, la Reine prit un habit de blanc en tout.

Les hommes et les femmes, à cela près de ce qui est dit ci-dessus, imitèrent Leurs Majestés.

Le 2 janvier, le Roi prit une épée d'argent, des boucles et boutons de manche en diamants et, le 6 février, Leurs Majestés et toute la Cour quittèrent le deuil.

Tentures des Appartements

Le château de Fontainebleau étant regardé en cette occasion, de concert avec l'ambassadeur de Sardaigne, comme une maison de chasse et point comme un lieu de représentation, les appartements ne furent point tendus de deuil. Mais à Versailles, Leurs Majestés, à leur retour qui fut le 20 novembre, trouvèrent leurs appartements tendus en deuil, ainsi qu'il suit. Dans celui du Roi, l'Antichambre qui est après la Salle des gardes, la pièce ensuite et la pièce à coucher du Roi, de drap violet, les portières, rideaux de fenêtres et couvertures des tables et sièges de même étoffe ; le lit de drap violet doublé de satin blanc à franges de soie.

Le Roi, dans le temps du deuil, coucha dans son Cabinet où l'on avait mis un lit d'étoffe de couleur.

L'Antichambre et le Cabinet de l'Appartement de la Reine furent tendus de drap noir, les portières, rideaux des fenêtres, couvertures des tables et sièges de même. Dans le Grand Cabinet, [p. 136] une estrade d'une marche sur laquelle le fauteuil de la Reine était, et au-dessus un dais de drap noir.

Madame la duchesse d'Orléans qui, comme petite-fille de France, a seule le droit de faire tendre son appartement dans le château que le Roi habite, avait les antichambres de son appartement dans le château tendues de noir et dans le derrière un dais.

ANNÉE 1729

Du 20 mars

RÈGLEMENT du Roi pour les fonctions et prérogatives des premiers gentilshommes de la Chambre et du grand chambellan et du capitaine des gardes du corps.

Sa Majesté voulant affermir par un règlement précis et non équivoque les fonctions qui ont fait depuis nombre d'années le sujet de tant de contestations entre le grand chambellan et les premiers gentilshommes de la Chambre et le capitaine des gardes du corps.

Veux et entend que le grand chambellan et le premier gentilhomme de la Chambre répondent de la sûreté de sa personne dans son Appartement, c'est-à-dire depuis la porte de l'Antichambre que garde l'huissier, jusqu'aux portes du fond de l'Appartement, chacun selon les droits de sa charge, les autres officiers, quels qu'ils puissent être, ne pouvant y être regardés que comme simples courtisans.

[p. 137]

ANNÉE 1730

Le lundi 3 avril, le Roi a tenu son lit de justice à Paris, au Parlement, au sujet de la constitution *Unigenitus*.

Les princes du sang royal, savoir, Monsieur le Duc, M. le comte de Charolais, M. le comte de Clermont étaient à la droite de Sa Majesté assise sur son trône dans l'angle, les ducs, les maréchaux de France, les six chevaliers de l'ordre du Saint Esprit accompagnant le Roi, les gouverneurs, lieutenant généraux des provinces, et autres seigneurs à ses deux côtés, en haut et en bas.

Il y avait deux tribunes élevées, l'une en face du côté gauche du Roi, et l'autre du côté droit le plus éloigné, où étaient M. le cardinal de Fleury, M. l'archevêque de Paris, Mrs les ambassadeurs, envoyés et autres seigneurs étrangers. Et en face, du côté de l'entrée, un grand gradin à plusieurs rangs et bancs pour les dames et spectateurs de distinction.

Au-dessous du trône était assis M. le chancelier dans un fauteuil de velours noir à franges d'or, ayant une table devant lui et, à son côté gauche, un peu au-dessous, sur un pliant, M. le prévôt de Paris ; M. le premier président, les présidents à mortier et les présidents et les conseillers de toutes les chambres en robes rouges sur les hauts et bas bancs des deux côtés, et même au bas du gradin aux deux coins de la table de M. le chancelier. Un peu en avant et de côté étaient les deux huissiers de la chambre du roi portant leurs masses, et plus bas, en face, le roi d'armes et les hérauts, les uns et les autres un genou en terre tant que le Roi parle ou qu'on parle en son nom.

Tout ainsi disposé dans la Grande Chambre, le Roi a commencé : « M. le chancelier vous dira mes intentions ».

Monsieur le chancelier, après avoir monté au trône, a fait son discours assis, et ensuite, M. le premier président s'étant tourné en face du Roi, un genou sur son siège, a parlé au nom du [p. 138] Parlement. Monsieur le chancelier ayant encore été au trône, a ordonné de la part de Sa Majesté d'ouvrir toutes les portes ; ce qui a été exécuté sans que personne n'entrât, et M. Mirey, secrétaire de la Cour, au nom du greffier en chef, a lu à haute voix la déclaration du Roi.

Après lecture, M. le chancelier ayant pris l'ordre du Roi, a prononcé que Sa Majesté permettait au gens du Roi de se lever et de parler, ce qu'a fait M. Gilbert de Voisins, premier avocat général. Après quoi, M. le chancelier a été recueillir de banc en banc et de la première place à la dernière, ce qui a été très long, les huissiers de la Chambre de Sa Majesté et les hérauts d'armes avec leur roi étant debout, et ensuite il a rendu compte de tout à Sa Majesté.

L'enregistrement a été ordonné dans les formes ordinaires, et le Roi est sorti du Palais retentissant des acclamations du peuple. Les huissiers de la Chambre marchant devant Sa Majesté aux deux côtés du grand chambellan jusqu'au bas de l'escalier couvert, comme ils avaient fait en attendant Sa Majesté à son arrivée.

Nota : c'étaient Mrs de Bonnefonds et Démonville qui croisèrent leurs masses pour empêcher l'huissier du Parlement de marcher devant le Roi immédiatement. Et pendant toute la marche, M. le duc de Bourbon fut toujours entre eux deux et l'huissier du Parlement en avant.

[p. 139]

ANCIENS exemples et décisions donnés aux huissiers du Roi chez M. le duc de Bourgogne par M. le duc de Beauvillier.

Aux fils et filles du premier degré de princes ou princesse à qui on ouvre de droit chez les enfants de France.

Dernier exemple

Monsieur, frère de Louis XIV, avait l'ouverture des battants chez le Roi. On ne les ouvrait pas du vivant de Monsieur pour M. le duc de Chartres, son fils, depuis duc d'Orléans, pour lequel

on les ouvrait chez Monseigneur et chez M. le duc de Bourgogne, quoiqu'on ne les ouvrît pas pour lui chez le Roi après la mort de Monsieur.

Le Roi accorda à M. le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans, les mêmes honneurs et, par conséquent, les battants dont jouissait feu Monsieur. On les ouvre actuellement chez le Roi pour M. et Mme la duchesse d'Orléans.

Réponse de M. le duc de Gesvres de la part de M. le cardinal de Fleury, au nom du Roi, du 17 septembre 1730, à Versailles.

Il n'y a point de difficulté de continuer à ouvrir les battants chez Messeigneurs et chez Mesdames à M. le duc d'Orléans uniquement, à Mlles ses sœurs et à Mme son épouse, s'il se marie. Mais non pas à ses enfants, ni à M. le duc de Chartres son fils, et cet honneur ne peut regarder aucun autre de la famille royale.

Signé uniformément au règlement donne par M. le duc de Beauvillier du temps du feu Roi.

Fait à Versailles, le 17 septembre 1730.

Signé, le duc de Gesvres.

On ouvrait les battants chez les enfants de France à M. de Guise et à Mme la grande duchesse, parce qu'on les ouvrait chez le Roi pour feu M. Gaston.

[p. 140]

ANNÉE 1731

Monsieur de Montmorin a eu les entrées de la Chambre. Il les avait à Fontainebleau quand le Roi y était, comme c'est l'usage pour le capitaine du château où est Sa Majesté : il les a à présent partout.

En 1731, au mois de janvier, il y eut une discussion à qui placerait au bal chez Monsieur le Dauphin. Les huissiers ont prétendu que c'étaient à eux ; ensuite le premier valet de chambre de M. le Dauphin a prétendu que c'était à lui.

L'usage a toujours été que c'étaient les intendants des Menus, et sur l'usage et sur l'avis des quatre premiers gentilshommes de la Chambre, M. le duc de Châtillon décida pour les intendants des Menus.

Depuis, on a décidé que ce serait le premier valet de chambre qui placerait.

ANNÉE 1732

MORT du Roi de Sardaigne

Victor Amédée, Roi de Sardaigne, étant mort, le Roi donna ordre à M. le duc de Gesvres de faire faire son deuil pour tendre son appartement à Versailles. Monsieur le duc de La Trémoille qui était d'année n'y était pas. Monsieur le duc de Gesvres le lui manda.

Le Roi, sur le champ, envoya un gentilhomme ordinaire à M. de Carignan. Monsieur le duc de Gesvres en reçut l'ordre du Roi. [p. 141]

Sa Majesté reçut les compliments à Versailles, en grand manteau, dans son cabinet, au fond, en face des fenêtres. Il y avait derrière le Roi les grands officiers en manteaux. Monsieur le duc de Bouillon tenait la queue de son manteau derrière lui. Les quatre premiers gentilshommes de la Chambre, le grand maître et les maîtres de la Garde-Robe, le capitaine des gardes étaient en manteau seulement, celui de quartier avec le bâton qui était à la cheminée.

Les hommes passèrent en manteau l'après-midi. Les dames vinrent en mantes. Cela se passa de même. Mesdames menaient le deuil. Monsieur de La Trémoille les alla chercher chez elles, où les princesses et les dames s'étaient rendues. Madame [lire Mesdames] les duchesses de Bouillon, de La Trémoille et de Monmart [Mortemart ?] attendaient dans la chambre et suivirent les princesses du sang. Monsieur de La Trémoille passa aux portes des princesses pour leur dire l'heure que le Roi devait voir les dames.

Sa Majesté envoya ces Messieurs chez M. le Dauphin. Les officiers des gardes se retirèrent. Les premiers gentilshommes de la Chambre se placèrent derrière le fauteuil, les mêmes grands officiers, et ils en firent autant toutes les fois que M. le Dauphin reçut des compliments pendant ces trois jours.

Le mardi, le Roi vit les ambassadeurs dans sa Chambre, assis dans un fauteuil dans son balustre. On ne se couvrit pas. Messieurs les grands officiers étaient derrière le fauteuil de Sa Majesté. Le capitaine des gardes, hors du balustre, au bord. Il était en manteau. Le Roi reçut les envoyés dans son Cabinet : cela se passa de même. Sa Majesté était assise. Monsieur de Bouillon tenait toujours la queue de son manteau. Messieurs les premiers gentilshommes de la Chambre étaient derrière le Roi. Le capitaine des gardes près de la table du Conseil avant.

Le mercredi, le Roi reçut les compliments des Cours supérieures, les grands officiers étaient derrière Sa Majesté en manteau. Le capitaine des gardes entre [p. 142] le grand chambellan et M. le duc de Gesvres qui servait pour M. de La Trémoille. Monsieur le duc de Gesvres quitta le derrière du fauteuil quand la Ville vint, pour avoir l'honneur de la présenter au Roi. Monsieur le duc de Gesvres était en grand manteau. Il eut aussi l'honneur de présenter la Ville à la Reine et à Mgr le Dauphin.

Le même jour, le Roi fut à la Muette. Le Parlement qui était venu le complimenter demanda à lui parler. Sa Majesté était partie quand M. le cardinal vint pour lui demander. Le Roi revint le lendemain jeudi. Monsieur le cardinal dit à M. le duc de Gesvres que Sa Majesté parlerait au Parlement quand elle serait habillée. Le Parlement, qui était resté à coucher à Versailles, ayant fait cette démarche sans consulter leurs confrères restés à Paris, attendaient chez M. le cardinal.

Le Roi habillé, fit ranger la table du conseil, ordonna de faire sortir tout le monde, d'envoyer chercher le chancelier, M. le gardes des Sceaux, M. de Charon, M. de Maurepas, M. d'Angervilliers, M. de Saint-Florentin. Monsieur le duc d'Orléans était malade, M. Orry à Paris. Tout le monde sortit. Monsieur le prince de Conti resta. Monsieur le duc de Rochechouart, M. de Nyert se mirent près de la porte du Cabinet, à la porte en dedans de la chambre du Roi. Le Roi se mit près de la cheminée à l'angle, en face de la porte qui mène à la Chambre, toutes les autres portes étant fermées et tout le monde hors de l'Appartement. Tous ceux qui étaient là se rangèrent auprès du Roi. Monsieur le duc de Gesvres et M. de Rochechouart se mirent derrière.

Sa Majesté dit à M. le duc de Gesvres d'envoyer chercher le Parlement. Il dit à M. de Nyert de faire entre l'huissier, à qui il dit d'aller chercher le Parlement, qui était chez M. le cardinal, et quand [p. 143] il serait dans la chambre du Roi de l'avertir, ce qu'il fit. Monsieur le duc de Gesvres le dit au Roi qui lui dit de faire entrer. Quand il fut entré dans le Cabinet, on fit sortir l'huissier. Monsieur le premier président fit son discours au Roi. Monsieur de Nyert resta près de la porte. Il n'y avait dans le Cabinet que ce que M. le duc de Gesvres avait marqué. Le discours fini, le Roi dit qu'il allait examiner dans son Conseil le parti qu'il prendrait.

Monsieur le duc de Gesvres fit appeler l'huissier. Il ouvrit la porte et le Parlement sortit : on le fit rester dans la chambre du Roi. Il ne resta que le Conseil. Monsieur le prince de Conti sortit et s'en alla à Paris. Monsieur le duc de Gesvres resta dans la Chambre, aussi bien que M. de Rochechouart ; et M. de Nyert, huissier du Cabinet, était à la porte du Cabinet dans la Chambre, un huissier de la Chambre en dedans ; deux valets de chambre pour garder le lit du Roi.

Le Conseil étant fini, Sa Majesté fit appeler M. le duc de Gesvres. Il entra avec M. de Rochechouart et M. de Nyert. Le Roi dit un moment après à M. le duc de Gesvres de faire entrer le Parlement, et rangea la table. On se replaça de même. Monsieur le duc de Gesvres dit à M. de Nyert de faire entrer l'huissier, à qui il dit de faire entrer le Parlement. Quand il fut entré,

on fit sortir l'huissier : on ferma les portes. Le Roi leur dit : « Mon chancelier vous dira mes intentions ». Monsieur le chancelier ensuite lut un papier. Le Parlement, qui était au nombre de quarante-huit remercia ensuite les gens du Roi. Cela fait, le Parlement prit congé de Sa Majesté, et retourna chez M. le cardinal. Monsieur le duc de Gesvres eut grande attention quand ils étaient dans la Chambre de ne les pas laisser approcher de la cheminée ni de la porte du Cabinet.

Monsieur le prince de Conti eut cette année les grandes entrées à Fontainebleau.

[p. 144]

ANNÉE 1733

Mesdames de Mailly allèrent à Petit-Bourg avec la Reine. La Reine ayant fait manger à Versailles Mlles de Mailly avec elle, elle obtint du Roi qu'elles auraient cet honneur à Petit-Bourg. Monsieur le duc de Gesvres a reçu l'ordre du Roi, et cela a été continué depuis. Un an après, Mlle de Clermont a obtenu le même honneur pour Mlle de Villeneuve.

ANNÉE 1734

À la mort du duc de Villeroy, le Roi a envoyé faire compliment à Mmes les duchesses de Villeroy, d'Alincourt et de Boufflers. On n'envoya pas chez Mme la duchesse de La Rochefoucauld, quoique M. le cardinal s'y intéressât.

À la mort de M. le prince de Lixin, le Roi a envoyé chez Mme la princesse de Pont. À la mort de Mme de Lévi, le Roi a envoyé chez M. et Mme de Chaulnes.

Sur la mort de Mademoiselle, le Roi n'a envoyé faire compliment à personne, parce que les princesses, Mme la duchesse d'Orléans et d'autres l'avaient vu pendant sa maladie, excepté Mme la princesse de Conti, à qui Sa Majesté a envoyé, laquelle étant grosse n'a vu personne. Monsieur le duc de Gesvres écrivit à M. de La Rivière pour savoir si la Reine d'Espagne avait vu M. et Mme d'Orléans, afin d'aller chez elle de la part du Roi. On manda qu'elle avait vu Mme d'Orléans. Cela fit que le Roi n'y envoya pas. Sa Majesté n'a point envoyé savoir de nouvelles de Mademoiselle pendant sa maladie, parce que c'était la petite vérole. [p. 145]

Sur la mort de M. le maréchal de Berwick, le Roi a fait l'honneur d'envoyer à Mme la duchesse d'Aumont, sa belle-fille, et quand Mme la maréchale fut revenue de Fitz-James, le Roi y envoya dès le lendemain. On a envoyé à l'abbé, quoique l'aîné ait cédé son duché à son cadet.

Sur la mort de M. Peletot, le Roi a envoyé à Mme la duchesse de Mazarin.

Sur la mort de M. le maréchal de Villars, le 17 juin 1734, le Roi a envoyé chez Mme la maréchale et Mme la marquise de Villars.

Le 24 juin, jour de la fête-Dieu, le Roi a été à la paroisse. Il y avait dans son carrosse Mrs les ducs de La Rochefoucauld, de Charost, de Tallard, et M. le duc de Gesvres qui monta le premier après le Roi. À l'église, il eut l'honneur de lui présenter l'offrande. On le fait à l'autel : on se met à genoux et on a l'honneur de lui présenter l'offrande.

Le 27 juin, Mme la duchesse de Villars fut saluer le Roi sur la mort de M. le maréchal de Villars.

Madame de Mazarin voulut présenter Mlle de Mailly et Mlle sa sœur. Comme l'usage n'est pas de présenter des filles dans le Cabinet, elles ne le furent pas. Elles le furent au souper du Roi, chez la Reine par Mlle de Clermont. Le Roi ne les salua pas.

Le 2 juillet, on chanta un *Te Deum* pendant la messe du Roi pour la bataille de Parme gagnée en Italie. Monsieur le duc de Gesvres ne le sut que dans le moment que l'on allait à la messe, ainsi il ne pût donner l'ordre mais il dit que c'était à lui à le donner [p. 146] et que c'était pour n'avoir pas été averti. Comme on n'avait pas le temps, il laissa battre la mesure au

surintendant de la musique de la Chapelle, et lui en donna l'ordre. Tous les princes et princesses vinrent faire compliment au Roi et beaucoup de dames.

Le 21 juillet, M. de Renel apporta la nouvelle de la prise de Philippsburg. Monsieur le duc de Gesvres ordonna le *Te Deum*. On fit difficulté. Monsieur le cardinal décida que c'était à M. le duc de Gesvres à l'ordonner et au surintendant de battre la mesure. Comme le Roi était en marche pour la messe, M. de Blamont est arrivé trop tard, mais à la messe de la Reine, il a battu la mesure au *Te Deum*. On a décidé que cela ne tirerait pas à conséquence.

Monsieur le duc de Châtillon, comme gouverneur de M. le Dauphin, a les premières entrées. Il en jouit d'abord son serment prêté. Messieurs les sous-gouverneurs ont les entrées de la Chambre.

Monsieur de Châtillon ne quitte pas M. le Dauphin, et est des entrées familières avec les sous-gouverneurs de semaine et M. l'évêque de Mirepois, le suit aussi.

Sur la mort de Mme de La Rochefoucauld, le Roi a envoyé chez M. et Mme de La Rochefoucauld, chez M. et Mme la duchesse d'Enville.

Monsieur le duc de Gesvres fut de la part du Roi faire compliment à S.A.R. sur la naissance du fils de M. le prince de Conti. Le Roi dit à M. le duc de Gesvres : « je n'ai point ici de maître de la Garde-Robe. [p. 147] Vous allez à Paris. Faites mon compliment à l'accouchée, à Mme la Duchesse, la mère, et à Mme la princesse de Conti, belle-mère ». Ce qu'il exécuta.

À la mort de Mme de Mailly, dame d'atours de la Reine, le Roi a fait l'honneur d'envoyer chez Mme la duchesse de Mazarin, M. et Mme de Maurepas, M. et Mme de Saint-Florentin. Le feu Roi a fait quelquefois l'honneur d'envoyer à ses ministres dans quelques occasions, et le Roi Louis XV en a fait autant dans le même cas.

Le maréchal d'Asfeld a prêté son serment de maréchal de France à Fontainebleau, dans le Cabinet en ovale. Monsieur le duc de Gesvres était derrière le fauteuil ? Le premier valet de chambre du Roi donna un carreau ; il quitta son épée.

À la mort de Mlle de Melun, le Roi a fait l'honneur d'envoyer à Mme la princesse d'Epinais, belle-sœur, et à M. le duc de Charost, beau-frère.

DISCUSSION

Il y eut une discussion sur ce que le Cheval-léger voulait se mettre dans la chambre du Roi, à l'ordre, à côté de l'officier. Il a été décidé qu'il n'y serait pas, cela n'ayant jamais été et ne devant pas être.

Le jour de la nouvelle de la bataille de Gouastalle [Guastalla] arriva. Monsieur le duc de Gesvres fit chanter le *Te Deum*. Monsieur de Blamont était malade. Campra battit la mesure, sans tirer à conséquence. Monsieur le duc de Gesvres le lui ordonna.

Le 3 octobre, quand M. de Broglie entra pour apporter la nouvelle de la bataille de Gouastalle, le Roi était dans son lit. Monsieur de Granville était avec lui, M. le chancelier et M. le gardes des Sceaux. Monsieur de Montauban entra quelques jours [p. 148] après au petit coucher, pour apporter les étendards avec M. d'Angervilliers. Il fit demander M. le duc de Gesvres. Le Roi lui dit de le faire entrer. Un valet de chambre de M. d'Angervilliers portait les étendards et le tablier des timbales.

Le même jour, les princesses, Mme la maréchale de Boufflers et les dames du palais vinrent faire compliment au Roi.

À FONTAINEBLEAU

Le 10 novembre

Monsieur le maréchal d'Asfeld prêta serment de maréchal de France entre les mains du Roi dans le Cabinet, le dos du fauteuil au bout de la table du Conseil. Le premier valet de chambre lui donna un carreau. Un huissier prit son chapeau, son épée et sa canne. Monsieur

d'Angervilliers a lu le serment et a donné sa canne au Roi, qui l'a donnée en main à M. d'Asfeld. Monsieur de Bouillon et M. de Gesvres étaient derrière le fauteuil du Roi.

Sur le mariage de Mlle de Châtillon avec M. le duc de Rohan, le Roi a fait l'honneur d'envoyer chez M. le maréchal de Roquelaure, Mme la duchesse de Rohan, Mme de Léon, M. le duc de Rohan. Monsieur de Châtillon n'était pas encore duc, mais il avait l'honneur d'être gouverneur du Dauphin.

PRESTATION DE SERMENT

Monsieur le duc de Gesvres fit prêter serment de fidélité à M. de Nyert, le fils, appelé M. de Neuville, de la charge de premier valet de chambre en survivance de son père. Monsieur le duc de Gesvres se mit dans un [p. 149] fauteuil, son chapeau sur sa tête. On lui donna un carreau. Il se mit à ses pieds à genoux sur le carreau, sans épée et sans chapeau. On lui lut le serment que M. le duc de Gesvres répétait. Il avait les mains dans les siennes et leva la main après et dit « oui ». Ensuite, M. le duc de Gesvres fit écrire le serment sur les provisions et le signa.

MANIÈRE de faire prêter le serment de fidélité aux personnes qui le prêtent entre les mains du premier gentilhomme de la Chambre.

Nous mettons le chapeau sur la tête et avons l'épée au côté. Nous faisons lever la main à celui qui est reçu et disons : « vous promettez de bien et fidèlement servir le Roi dans les fonctions de votre charge, de n'entrer dans rien contre son service et d'avertir vos supérieurs s'il vient quelque chose à votre connaissance contre le bien de son service, de ne recevoir aucune pension des princes étrangers.

Il lève la main et répond « oui ». Il est sans chapeau, sans épée. Ensuite, on fait écrire sur le brevet : « aujourd'hui (on met le jour, le mois et l'année), on nomme celui qui a prêté serment de fidélité en nos mains de premiers gentilhomme de la Chambre du roi. On met l'état et la charge dont il est pourvu par les présentes. En foi de quoi, nous avons signé lesdites présentes, lesdits jour et an que dessus, et nous signons.

DISCUSSION ET DÉCISION

Il a été décidé entre les premiers gentilshommes de la Chambre, sur une discussion qu'il y a eu entre le grand maître de la Garde-Robe et eux, sur ce qu'ils prétendaient que c'était à eux quand le Roi rentre dans son Cabinet, de donner l'épée. Le grand maître de la Garde-Robe prétendait que c'était à lui à la donner la première fois en quelque lieu que ce fut, ce qu'ils lui ont accordé. Il prétendait aussi que c'était à lui [de donner] le bonnet de nuit du Roi. Il a été convenu qu'ils resteraient dans l'usage où ils étaient de l'ôter. [p. 150]

RÈGLEMENT au sujet du port de l'épée du Roi

Pour régler toutes contestations entre les écuyers et porte manteaux au sujet du port de l'épée du Roi, Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre ont décidé que, selon l'ancien usage, lorsque le Roi est à pied où en carrosse à deux chevaux, c'est au porte manteau à garder l'épée du Roi. Mais lorsque Sa Majesté a des éperons, c'est à l'écuyer à prendre l'épée de Sa Majesté, dans le moment qu'elle sort de sa Chambre, où il remet l'épée de Sa Majesté quand le Roi rentre et quitte ses éperons.

Lorsque le Roi monte à cheval ou en carrosse à six chevaux, le porte manteau met l'épée du Roi entre les mains de l'écuyer et, au retour, quand Sa Majesté descend pour rentrer dans l'intérieur de ses maisons et jardins, l'écuyer rend l'épée au porte manteau, bien entendu que tant que le Roi est hors de ses maisons, c'est l'écuyer qui garde l'épée de Sa Majesté, et que la fonction du porte manteau ne commence que dans le moment que le Roi descend de son carrosse à six

chevaux et rentre dans l'intérieur de ses maisons et jardins, ou dans toutes autres qui doivent être regardées alors, par rapport au service, comme les siennes.

Je certifie ce règlement vrai, M. le duc de Tresme en ayant connaissance et l'ayant fait par ordre du feu Roi. Signé le duc de Gesvres.

Il y eut entrée d'ambassadeur de Venise. Le Roi lui donna audience dans sa Chambre, assis dans le balustre. Monsieur le duc de Gesvres était derrière le fauteuil, seul le capitaine des gardes hors du balustre.

[p. 151]

ANNÉE 1735

Monsieur le duc de Gesvres ordonna pour le jour de l'an que M. le Dauphin entra aux hommes, le linge nécessaire pour lui, et cela parce que c'est comme le deuil. Quoiqu'il sorte au jour de l'an, ce ne sera pas à lui à le retirer.

DÉCISION DU ROI

Le Roi a décidé que ses valets de Chambre monteraient aux quartiers à mesure que les places vaqueraient, suivant l'ancienneté, à leur choix.

Les jours que les dames soupent avec le Roi, Sa Majesté, après souper, joue dans son Cabinet Ovale. Les dames qui n'ont pas l'honneur d'y souper viennent après en grand habit. Les dames mangent en grand habit avec le Roi. Toutes les princesses toujours. Une dame d'honneur pour toutes les princesses, quatre dames et huit hommes. La table est de vingt couverts. Monsieur le duc de Gesvres laisse entrer tous les hommes connus dans le Cabinet, en le faisant demander. Tous ceux qui veulent jouer jouent. Il fait donner des tables, fait les honneurs, fait asseoir les dames qui ne sont pas titrées. Les officiers des gardes du corps ni des gardes françaises n'y entrent pas.

Messieurs les maréchaux de Biron et de Montmorency ont prêté serment de fidélité en cette qualité entre les mains du Roi. Ils ont quitté leur épée. L'huissier a pris leurs chapeaux, épées et cannes, suivant l'usage.

Monsieur le maréchal de Noailles a prêté serment de maréchal de France. L'huissier prit son bâton et son chapeau. Il a, comme capitaine des gardes du corps, prêté serment l'épée au côté.

Sur la mort de la Reine d'Angleterre qui était à Rome, le Roi a envoyé faire compliment à M. et Mme la duchesse [p. 152] de Bouillon et à M. le maréchal de Berwick. On n'a pas dit autre chose que compliment sur la perte qu'ils avaient faite, sans nommer.

Le Roi n'a pas pris le deuil de la Reine d'Angleterre.

Le Roi fit l'honneur d'envoyer à M. et Mme la duchesse de Luynes et à M. et Mme de Chevreuse leur faire compliment sur leur mariage.

Le lendemain du mariage du duc de Rohan, le Roi envoya faire compliment à Mme la duchesse de Rohan.

Monsieur le premier président parla au Roi et M. le duc de Gesvres fit sortir tout le monde ; le Conseil d'État qui était averti, arrêté. Monsieur le chancelier, M. de Maurepas, M. de Saint-Florentin y étaient. Quand M. le premier président sortit, M. le chancelier, M. de Maurepas et M. de Saint-Florentin sortirent.

Le Roi envoya l'introduit des ambassadeurs chez M. l'ambassadeur de Hollande lui faire compliment sur la mort de son père.

Madame la duchesse de Modène vit le Roi. Elle est venue en écharpe, ses dames en grand habit, par l'Escalier de marbre, est entrée dans le Billard et dans le Cabinet des Perruques, M. le

duc d'Orléans lui donnant la main. Sa Majesté la salua. La visite s'est passée debout. Ensuite, elle a été chez la Reine par la Galerie et, de là, chez M. le Dauphin, sans passer par les Salles des gardes du corps. Il y avait dans le Cabinet des Perruques, M. le cardinal, M. le duc de Gesvres, M. de La Rochefoucauld, le premier valet de chambre. Les portes du Cabinet ouvertes, tout le monde dans le Billard et dans le Grand Cabinet. Monsieur le duc de Charost, qui avait par hasard le bâton, était dans le Cabinet, ayant les entrées familières, non pas comme capitaine des gardes. [p. 153]

LE SAMEDI SAINT

Le Roi alla communier à la paroisse. Monsieur le Duc le suivit et se mit dans le fond à côté de lui, M. le duc de Gesvres, sur le devant tout seul, M. de Charost à la portière. Sa Majesté toucha les pauvres dans la Galerie des Princes. Monsieur le duc de Gesvres porta le manteau. Monsieur le duc de Villeroy était à sa gauche, M. de Charost tenait les mains des pauvres.

Messieurs de Chaumont et de Chabannes, capitaines aux gardes, ont eu l'honneur de manger une fois avec le Roi à Fontainebleau. Jamais du temps du feu Roi les capitaines aux gardes n'y avaient mangé.

LE JOUR DE LA FÊTE-DIEU

Monsieur le duc de Gesvres eut ainsi l'honneur de suivre le Roi à la paroisse, dans son carrosse, M. de La Rochefoucauld et lui sur le devant, M. le duc de Charost et M. le duc de Villeroy à la portière. Dans le deuxième carrosse étaient M. de Léon, M. de Flamarens, M. de Floutai et M. de Chalais. On a suivi de la paroisse la procession. Monsieur le duc de Gesvres eut l'honneur de présenter l'offrande. Quand il n'y a pas de princes, le grand chambellan la donne, ou le premier gentilhomme de la Chambre.

Le lendemain, mariage de la duchesse d'Olonne. Le Roi envoya à la toilette lui faire compliment.

LE JOUR DE LA TRINITÉ

Le clergé vint haranguer le Roi. Monsieur l'archevêque de Toulouse harangua. Monsieur le cardinal de Fleury présenta le clergé avec M. de Saint-Florentin, M. de Maurepas étant malade. On ouvrit les deux battants parce que c'était l'assemblée générale. Aux autres, on n'ouvre qu'un battant. [p. 154]

Le Roi était dans son fauteuil, le dos à la cheminée, M. de Bouillon, M. de Charost et M. de Gesvres derrière.

VOYAGE DE PETIT-BOURG

Le 17 juillet

Le Roi a été à Petit-Bourg. On y a mené.

2 premiers valets de chambre.

1 huissier de la chambre.

1 huissier de l'antichambre.

1 valet de chambre.

1 barbier.

2 garçons de la chambre.

1 valet de Garde-Robe.

1 garçon de Garde-Robe.

1 cravatier.

Le porte malle.

Le porte arquebuse.

1 premier valet de Garde-Robe.

Le 27 juillet à Petit-Bourg

Le Roi a logé dans l'appartement de la Reine. Il a joué dans le Cabinet. Les officiers des gardes du corps se mettaient derrière le fauteuil. Ce que M. le duc de Gesvres empêcha, mais il ne mit personne pour garder le fauteuil derrière le Roi, ne voulant pas traiter cela comme cabinet.

[p. 155]

ANNÉE 1736

Le 16 mai

Couches de la Reine pendant lesquelles il n'y entra que les Grandes entrées.

Le jour que la Reine se blessa, M. le duc de Bouillon trouva Perat qui lui dit qu'il venait dire au Roi qu'il fallait saigner la Reine. Il alla le dire à Sa Majesté. Il lui dit après qu'il l'eut averti que c'était à moi. Il en convint. Cela n'a pas fait de dispute. Je passai jusqu'à 3 heures avec le Roi chez la Reine. J'y retournai le lendemain à 10 heures avec Sa Majesté. À midi, la Reine accoucha.

Sur la mort de M. le duc du Maine, le Roi a envoyé chez M. le duc de la Trémoille, chez Mme la duchesse d'Orléans, et a envoyé M. de Souvré chez Mme la Duchesse, chez Mme la princesse de Conti douairière, M. le prince de Dombes, M. le comte d'Eu, Mme du Maine, Mme la comtesse de Toulouse.

Monsieur le duc de Gesvres commanda un habit noir pour le Roi. Il porta le deuil trois semaines pour M. le duc du Maine.

Le Roi, à cette occasion, fut chez Mme la Duchesse et chez Mme la comtesse de Toulouse. Elles étaient dans leur lit. Le Roi s'est assis. Toutes les dames se sont assises. Mesdames et M. le Dauphin y ont été.

Monsieur le duc d'Orléans reçut le Roi chez Mme la comtesse de Toulouse, M. le prince de Dombes, M. le comte d'Eu et M. le duc de Penthièvre, et le reconduisirent. Mademoiselle y était et beaucoup de dames.

Ils reconduisirent aussi M. le Dauphin chez lui.

Monsieur le duc d'Orléans, sans être en manteau, mena chez le Roi et chez M. le Dauphin, M. le prince de Dombes et M. le comte d'Eu, qui étaient en manteau. [p. 156]

Le 19 mai

La veille de la Pentecôte, M. le duc de Charost, au toucher des écrouelles, a porté tout seul le manteau du Roi, n'y ayant pas de premier gentilhomme de la Chambre. Monsieur le duc de Béthune a tenu les mains de ceux que Sa Majesté toucha.

PRÉTENTION des gardes du corps et décision de Sa Majesté

La veille de la revue des gardes du corps, ils firent porter leurs étendards et leurs timbales dans la chambre du Roi. On le dit au Roi, qui ordonna qu'on les ôta. Ils n'en ont pas le droit : il n'y a que les compagnies rouges.

Le Roi de Pologne vint à Versailles voir le Roi. La garde de Sa Majesté est montée et a battu aux champs. Les Cent-Suisses ont pris les armes sur l'Escalier de marbre, et les gardes du corps les ont prises dans la Salle des gardes. Le capitaine des gardes a été le recevoir au pied de l'Escalier et le premier gentilhomme de la Chambre à la porte de l'antichambre. On lui a ouvert les deux battants à la chambre du Roi et au Cabinet. L'huissier du Cabinet a laissé entrer à la suite le capitaine de ses gardes, le duc de Châtellerauld et le marquis d'Andelot. On ne lui a pas présenté le fauteuil et le Roi l'a reçu debout. Ils se sont embrassés en entrant et en sortant. Le Roi ne l'a reçu qu'à la porte de son Cabinet, et ne l'a pas reconduit plus avant. Le Roi lui rendit le lendemain la visite à Meudon.

Le Roi fut voir Mme la duchesse du Maine qui était dans son lit. Sa Majesté s'est assise dans un fauteuil à la ruelle du lit. [p. 157]

Madame la comtesse de Toulouse, Mlle du Maine et toutes les dames de Mme la duchesse du Maine, M. le comte de Toulouse, M. le prince de Dombes, M. le comte d'Eu étaient à la porte pour recevoir le Roi. Madame la comtesse de Toulouse, ensuite Mlle du Maine sur des tabourets dans la ruelle, et Mmes les duchesses de Brissac, qui n'étaient pas en deuil. Au pied du lit étaient toutes les dames de Mme du Maine et de Mme de Toulouse. Le Roi les a fait asseoir ; elles étaient toutes de suite. Le Roi a parlé de toute sorte de choses. Sa Majesté a été reconduite comme elle avait été reçue.

Monsieur le duc de Gesvres avait été dire à Mme la duchesse du Maine l'heure à laquelle le Roi devait aller chez elle. Tout le monde était en grand habit et en habit de couleur, hors ceux qui étaient à M. et à Mme la duchesse du Maine.

Le lendemain, M. le duc de Gesvres fut dire à Mme la duchesse du Maine que le Roi recevrait sa visite. Sa Majesté lui permit de venir par la petite porte sans être en grand habit. Mademoiselle du Maine était avec sa mère, en grand habit, et les dames de sa suite aussi. Madame la duchesse du Maine n'était pas en grand manteau.

Monsieur le duc de Gesvres fit faire un habit violet pour le Roi à l'occasion du deuil de l'infant du Portugal.

PRESTATION de serment à Compiègne

Monsieur le chancelier prêta serment de l'ordre du Saint Esprit dans le Cabinet du Conseil. On lui a donné un carreau. Le Roi était dans son fauteuil, M. le duc de Gesvres derrière. Sa Majesté lui mit le cordon au cou, a donné un livre et un chapelet. Monsieur le chancelier a signé le serment après l'avoir lu. [p. 158]

On fit ouvrir les portes pour le serment de M. le chancelier.

DISCUSSIONS arrivées à Compiègne

La première fut à qui serait derrière la chaise du Roi à son jeu, dans le Cabinet où il jouait. Les garçons de la chambre ont prétendu que c'étaient à eux. Monsieur le duc de Gesvres prétendit qu'un valet de chambre devait y être. Il en écrivit à son père, qui décida pour le valet de chambre. On dit n'avoir jamais vu les garçons de la chambre nous remplacer.

La seconde fut entre les garçons de la chambre et les huissiers qui devaient avoir les bougies au couvert qui se tient ici dans l'Appartement de la Reine. Monsieur le duc de Gesvres crut qu'elles appartenaient aux huissiers qui y sont en fonction, les autres n'ayant rien à faire. Monsieur le duc de Tresmes lui manda que c'était aux huissiers. Il le dit à M. de La Trémoille qui était d'année.

SERVICE du feu Roi à Saint-Denis

Le 1^{er} septembre

Le Roi fut au service du feu Roi à Saint-Denis. Sa Majesté était au milieu du chœur, sur un tapis, un fauteuil et un carreau violet. Derrière le fauteuil était le capitaine des gardes, M. le duc de Bouillon, M. de La Rochefoucauld, M. le prince Charles et M. le duc de Gesvres à gauche du capitaine des gardes. Messieurs les ducs avaient des carreaux noirs, ainsi que M. le duc de Gesvres qui servait pour M. le duc de La Trémoille. Messieurs les cardinaux de Fleury, de Polignac et de Bissi au prie-Dieu du Roi. Ils avaient des carreaux violets. On ne leur en avait jamais vu que cette fois là. Le Roi fut, après le service, voir la maison de Saint-Denis, ensuite le trésor. [p. 159]

Sa Majesté avait été reçue à la porte de l'église par le général et tous les religieux en chapes. Il trouva un dais. Il se mit dessous avec le service, aussi sous le dais. Le prieur lui fit une harangue, ensuite le général de l'ordre.

Les harangues finies, le Roi se mit en marche sous le dais porté par des religieux. Tout le service dessous, derrière le Roi. Le prince Charles à côté de lui, un peu en avant, sous le dais, n'entra pas dans le chœur : il resta à la porte.

Les cours et le corps n'étaient pas invités. Les princes l'avaient été. Les moines en chapes remplissaient les stalles. Les courtisans et seigneurs sur des bancs à droite et à gauche. Les officiers des gardes du corps en habits uniformes. Il y avait un ou deux dais en même ligne que le service avec des carreaux.

MORT de Madame la princesse de Conti, le 29 septembre 1736

À la mort de Mme la princesse de Conti, le Roi a envoyé chez M. le duc de La Trémoille, chez la Reine d'Espagne et chez Mme la duchesse d'Orléans et a envoyé M. de Souvré chez Mme de Chelles, M. le duc d'Orléans, M. le prince de Conti, Mme la duchesse mère.

Monsieur le Dauphin, pour la première fois, a envoyé faire des compliments à S.A.R. et à la Reine d'Espagne par M. de Polastron, sous-gouverneur. Monsieur de Puiguiou, gentilhomme de la manche, a été chez les princes et princesses, un écuyer de main chez les personnes titrées.

Mademoiselle de Clermont a été de la part de la Reine jeter de l'eau bénite à Mme la princesse de Conti, avec Mme la duchesse de Boufflers. Madame de Mailly portait la queue à Mme de Clermont [p. 160] pour cette cérémonie. Ce sont les dames du Palais qui font ces fonctions, avec la princesse que le Roi nomme.

Le Parlement et les Cours ne vont point jeter d'eau bénite, parce que c'est à Issy, et que les Cours ne sortent point de Paris.

Le Roi a porté le deuil de la princesse de Conti pendant onze jours.

Monsieur le prince de Conti est venu en grand manteau saluer le Roi avec M. le duc d'Orléans et M. le comte de Clermont, qui n'était pas en manteau, ce qui parut singulier, quoique M. le duc d'Orléans et M. le comte de Toulouse, à la mort de M. le duc du Maine eussent mené de même M. le prince de Dombes et M. le comte d'Eu. Toute la suite de M. le prince de Conti était en manteau et entra dans le Cabinet du Roi, ce qui ne doit pas être et est contre toute règle. La même chose se fit chez la Reine, ce qui est aussi mal. Le Roi le fit dire à M. le prince de Conti.

Monsieur le prince de Conti reçut les visites de la Cour en manteau, et entra dans le Cabinet, ce qui ne doit pas être. Monsieur le cardinal dit à M. le duc de Gesvres que le Roi l'ordonnait. Le bruit courut que M. le duc d'Orléans et M. le comte de Clermont serait avec lui sans manteau. Il fut dit que si les princes voulaient y être, ils y seraient en manteau, comme tout le monde. Les princes voulaient que les dames y allassent en mante : il fut décidé que non.

DISCUSSION

Il y eut une discussion entre le porte manteau et l'écuyer de quartier pour porter l'épée de M. le Dauphin. [p. 161]

Du temps du feu Roi, il y eut une pareille contestation. Il fut décidé que quand le Roi irait à deux chevaux, ce serait le porte manteau, et qu'à six, l'écuyer de quartier la porterait.

Le Roi allant en calèche à quatre chevaux, le porte manteau voulut l'avoir. Il fut décidé qu'à quatre était comme à six et que c'était à l'écuyer de quartier.

Voyez le règlement précédent.

Il y eut une discussion chez M. le Dauphin entre l'huissier et les valets de chambre pour la canne de M. le duc de Châtillon. L'huissier doit tenir la canne et le valet de chambre le chapeau.

On ouvre toujours les deux battants à la procession de l'ordre, en entrant et en sortant. Ceux qui ont les entrées entrent dans le Cabinet, les autres restent à la porte de la Chambre, rangés selon leur rang, les officiers près la porte de l'Antichambre.

La Reine donna audience de congé à l'ambassadeur de Venise. Le Roi dit qu'on l'avertit au Conseil. Monsieur de Saintot voulut entrer, M. de La Trémoille l'en empêcha, et entra avertir le Roi que l'ambassadeur était chez la Reine. Sa Majesté y fut : le Roi salua l'ambassadrice. Elle lui fit un compliment. La visite se passa debout. Le Roi partit. Elle reprit son tabouret.

Le Roi fut malade. On fit entrer la Chambre. On mit des huissiers aux portes. Dans des temps Sa Majesté voulait être seule. On mit des garçons de la chambre à la porte et on renvoya les huissiers.

[p. 162]

ANNÉE 1737

Le 27 avril

Baptême de M. le Dauphin et de Mesdames

On baptisa M. le Dauphin et trois de Mesdames. Monsieur le duc d'Orléans et Mme la Duchesse tinrent le Dauphin ; M. le duc de Chartres et Mme la princesse de Conti, Madame ; M. le Duc et Mademoiselle, Madame Seconde ; M. le comte de Charolais et Mlle de Clermont, Mme Troisième.

Le Roi ne fit pas porter les masses par les huissiers. Les princes furent prendre M. le Dauphin chez lui et le menèrent chez le Roi. Les princesses furent chercher Mesdames et les menèrent chez la Reine, qui vint chez le Roi, suivie de Mesdames et des princesses et des dames du Palais. Le service était derrière le Roi avec des carreaux. Plusieurs ducs en avaient fait porter. Les valets de chambre avaient porté les carreaux avant que le Roi arrivât. Sa Majesté avait défendu que même les pages entrassent, aucune livrée, ni pages de personne.

Monsieur le duc d'Orléans était à côté de M. le Dauphin et les autres en retour. Une de Mesdames était en retour, les princesses après. Mademoiselle du Maine était là derrière. Les dames d'honneur des princesses étaient chacune derrière leurs princesses. Les duchesses avaient leurs carreaux.

Monsieur le duc de Gesvres fit ôter du Cabinet la table du Conseil pour avoir plus de place. Il mit des huissiers aux portes de l'Antichambre et à celle de la Galerie. On ne laissa entrer que les gens d'une certaine façon dans l'Antichambre et dans la Chambre. Les entrées étaient dans le Cabinet du Roi. Le Roi sortit par sa Chambre et descendit par l'Escalier de marbre. Monsieur le duc de Gesvres servait pour M. de Rochechouart, qui était malade.

Le 15 juillet

La Reine ayant des douleurs pour accoucher, le Roi [p. 163] fit joindre le souper de la Reine au sien et le fit servir dans l'Œil-de-Bœuf. Les huissiers de la Chambre gardèrent les portes et on demanda au premier gentilhomme de la Chambre pour y entrer. Le Roi mangea avec les hommes et les femmes. Monsieur le duc de Rochechouart fut derrière le fauteuil, le capitaine des gardes aussi. En son absence, l'officier des gardes ne s'y mettait pas et ne le prétendait pas.

À la mort du maréchal d'Estrées, le Roi a envoyé, suivant l'usage, un gentilhomme ordinaire à Mme la maréchale de Noailles, à Mme d'Estrées, à Mme la maréchal de Gramont, à M. et à Mme la maréchale de Noailles, à M. et à Mme la duchesse de La Vallière, Mme la comtesse de Toulouse et M. de Maillebois.

À la mort de M. le comte de Toulouse, le Roi a envoyé M. le duc de Rochechouart à Mme la duchesse d'Orléans, à Mme la duchesse du Maine et à Mme la comtesse de Toulouse, et a envoyé M. de Maillebois à M. le duc de Penthièvre.

Mort de M. de Modène

Monsieur de Modène étant mort, le Roi a envoyé chez Mme de Brunswick un gentilhomme ordinaire lui faire compliment.

Madame de Brunswick demanda à voir le Roi en écharpe. Sa Majesté a refusé de la voir. Elle avait quelquefois cette permission.

Elle prétendait que quand elle envoyait quelquefois savoir des nouvelles du Roi, son gentilhomme devait parler au Roi, ce qui n'est point. On a décidé que non.

En novembre à Fontainebleau

Mademoiselle de Guéméné fut fiancée dans le Cabinet du Roi avec M. de Crèvecœur, fils du prince de Masseran. Monsieur le prince de Montauban avait la procuration de M. de Crèvecœur. Le Roi fit de son Antichambre, ancien Cabinet Ovale, son Cabinet. [p. 164] Le Roi et la Reine y étaient, ainsi que toute la Cour.

Il fut décidé que pour avoir l'honneur de danser au bal chez M. le Dauphin et Mesdames, il fallait avoir l'entrée des carrosses.

On a fait le même règlement chez M. le Dauphin que chez le Roi touchant les entrées. L'huissier en dedans et en dehors.

EXTRAIT au sujet de la place derrière le fauteuil de la Reine

Les États de Bourgogne eurent audience du Roi et de la Reine. Ils furent présentés par M. le Duc. La Reine les reçut dans son Cabinet avant sa Chambre. Monsieur Nestier, chef de brigade, prétendait avoir droit d'être derrière le fauteuil de la Reine, et M. de Dreux lui avait dit. Messieurs les officiers des gardes soutenaient cette prétention en disant que quoique le capitaine des gardes n'ait pas de place derrière le fauteuil du Roi, lorsque Sa Majesté dîne dans sa Chambre, cependant, aux audiences et cérémonies publiques, il est placé derrière le fauteuil du Roi, à moins que ce ne soit en dedans du balustre, mais le Roi n'a qu'une seule Chambre où il reçoit les audiences : ce n'est pas dans son Appartement

La Reine, au contraire, ne donne jamais audience en dedans de son balustre, et elle a sa Chambre et deux Cabinets qui sont réputés être sa Chambre. D'ailleurs, M. le cardinal de Fleury, à qui la Reine en a parlé, a dit nettement que les officiers des gardes ne doivent pas être derrière le fauteuil dans le Cabinet.

Du 18 juin

Monsieur Vences, ambassadeur de Venise, eut ce jour, [p. 165] la première audience publique chez le Roi et chez la Reine. Monsieur le Chevalier de Saint-André prétendit avoir été placé derrière le fauteuil de la Reine avec M. de Nangis, il y a deux ans. Monsieur le cardinal soutient que Mrs les officiers des gardes du corps n'ont pas ce droit, et M. de Maurepas, qui a été consulté, a représenté que le chef de brigade étant occupé à recevoir l'ambassadeur à son entrée et à sa sortie, ne pouvait être placé derrière le fauteuil de la Reine. Et en conséquence, un valet de chambre, en l'absence de M. de Nangis, a été seul derrière le fauteuil de la Reine. L'audience a été dans le Cabinet avant la Chambre.

Du 22 juin

Il y eut une difficulté entre Mrs les capitaines des gardes et Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre au sujet de la place derrière le fauteuil du Roi. Autrefois, les capitaines des gardes n'avaient pas de place derrière le fauteuil du Roi, même dans l'antichambre, cela paraissait fondé en raison, l'Antichambre étant gardé par un huissier. Ce qui arriva à M. le duc d'Aumont, qui avait été capitaine des gardes du corps, et était ensuite devenu premier gentilhomme de la Chambre, prouve ce fait.

Après la mort de Mme la Dauphine de Bavière, Louis XIV soupant dans l'Antichambre, M. le duc d'Aumont quitta un moment le fauteuil du Roi et y laissa un valet de chambre. Il revint peu après. Il y trouva un officier des gardes. Il le prit par le bras pour le faire ranger. Le Roi demanda ce que c'était, M. le duc l'en instruisit. Le Roi lui répondit seulement : « il faut corriger les inférieurs, mais non pas avec tant de hauteur ».

Cependant, il paraît constant que depuis, les capitaines des gardes ont été derrière le fauteuil du Roi dans l'Antichambre. Ils prétendent devoir être derrière le fauteuil avec le premier [p. 166] gentilhomme de la Chambre, et disent qu'il y a eu un accord entre le capitaine des gardes et les premiers gentilshommes de la Chambre pour que les uns et les autres partageassent le fauteuil dans la Chambre et dans l'Antichambre.

Monsieur le duc de Tresmes fut consulté. Voici sa réponse : « la convention n'est pas de mon temps. Je l'ai ouï dire de Mmes de La Vallière et de Montespan, et ait trouvé le capitaine des gardes du corps partageant le fauteuil avec nous dans la Chambre, et point les officiers des gardes, seulement dans l'Antichambre, et jamais les capitaines des gardes du corps dans le Cabinet : ils ne l'ont jamais partagé avec nous. J'ai ouï dire que le feu Roi approuva la convention, les premiers gentilshommes de la Chambre ayant les entrées, dans des temps où les capitaines des gardes étaient avec le Roi chez les dames, et que Sa Majesté ne voulait pas y être seule.

ANNÉE 1738

Le jour de l'an, le Roi étant incommodé, il n'y a point eu de procession de l'ordre du Saint Esprit.

En août, la Ville eut audience du Roi et de la Reine. Monsieur de Maurepas parla la veille à la Reine sur la place derrière le fauteuil. Sa Majesté dit à M. de Luynes de dire au chef de brigade qu'il ne devait pas être derrière le fauteuil. En conséquence, M. de Nangis y était seul dans le Cabinet avant la Chambre.

La Reine donna audience aux États de Languedoc dans le même Cabinet, M. de Nangis seul derrière [p. 167] le fauteuil de la Reine. Les officiers des gardes disent que cette pièce ne peut être réputée le Cabinet, puisqu'ils conduisent avec leur bâton la Reine jusqu'à la porte de la Chambre du lit. Mais cette raison ne prouve rien, puisqu'ils conduisent de même Sa Majesté jusqu'à la porte de la Chambre du lit par le Cabinet qui est au bout de la Galerie.

COPIE de la lettre de M. le duc de Châtillon à M. le duc de Gesvres, du 24 janvier

J'ai bien peur, Monsieur, que nous n'ayons jugé bien à la légère, la dispute du premier valet de chambre de M. le Dauphin avec les intendants des Menus. Cette affaire devient aussi celle des quatre valets de chambre du roi.

Vous verrez par le mémoire ci-joint que je vous envoie, que la possession est pour lui, le sieur Lencelay ayant placé chez les princes, Le Bachelier ayant vu le sieur Moreau, premier valet de chambre de M. le duc de Bourgogne, placer sous les ordres de M. le duc de Beauvillier. Tous les anciens officiers de la Maison du Roi certifient la même chose.

Faites réflexion, je vous prie, que les intendants des Menus prêtent serment entre les mains du chancelier, au lieu que les premiers valets de chambre le prêtent entre les vôtres, ainsi que Binet entre les miennes. Qu'ils ont sous nous autorité naturelle dans la Chambre et Cabinet, au lieu que les intendants des Menus n'y ont rien à faire, ni à ordonner, hormis les apprêts des fêtes. Qu'ils n'ont même les entrées que depuis peu, que vous leur avez accordées. Que lorsqu'il y eut des bals à Marly, dans le Salon, ils n'y ont jamais placé. Qu'ils n'ont jamais eu de logement. En un mot, qu'ils ne font sous nous qu'ordonner [p. 168] lesdits apprêts des fêtes, et pour faire

travailler les ouvriers quand il y a quelque chose à faire dans les Appartements du Roi et du Dauphin.

Que si nous leur continuons la permission de placer dans l'intérieur de l'Appartement, cela fera journellement des tracasseries avec les huissiers, qui disent, avec raison, n'avoir aucun ordre à recevoir d'eux, ainsi que tous les autres officiers de la Chambre qui, cependant, se trouveraient nécessairement subordonnés à eux. Au lieu qu'en remettant les premiers valets de chambre dans leur droit, tout revient dans l'ordre. Toute dispute cesse, les huissiers et les officiers de la Chambre leurs obéissant sous nos ordres sans difficulté.

Il n'est point honteux de reconnaître qu'on a un tort. Pour moi, j'avoue de bonne foi que si j'avais su tous les faits que je sais, j'aurais pensé comme je fais à présent. Je vous prie de vouloir bien y réfléchir à sérieusement, et d'en parler aussi à M. de Tresmes. Après quoi, si vous êtes de mon avis, vous en parlerez à M. de La Trémoille, auquel tout cela est si indifférent qu'il se rendra sûrement à votre avis. Monsieur le duc d'Aumont pense comme moi, ainsi qu'il vous le marque par la lettre ci-jointe. Après votre réponse, j'en parlerai aussi à M. le duc de Rochecouart.

Faites de plus une réflexion qu'il serait désagréable pour nous que sur un déni de justice de notre part, les premiers valets de chambre s'adressassent au Roi et à son Éminence, qui renverrait vraisemblablement l'affaire à M. de Maurepas, qui la déciderait [p. 169] définitivement en leur faveur, comme vous savez que cela est arrivé en d'autres occasions. Il me semble qu'il n'est point agréable de voir faire ses charges par autrui.

Observez encore un fait, que vous avez vu en dernier lieu à Fontainebleau. Les intendants des Menus n'ont jamais placé dans l'antichambre de la Reine, à la musique, parce que cela est regardé comme l'intérieur de l'Appartement.

Soyez bien persuadé, Monsieur, &a. Signé De Châtillon.

Post-scriptum.

Je joins ici les mémoires des huissiers qu'ils ont retirés de chez M. de Maurepas pour me le remettre, qui vous prouvera le peu de droit des intendants des Menus et les huissiers ne prétendent plus rien si nous donnons gain de cause aux premiers valets de chambre. En me renvoyant votre avis, et celui de M. de La Trémoille dès demain, si vous pouvez, renvoyez-moi aussi, si vous pouvez, les deux mémoires.

RÉPONSE de la lettre écrite à M. le duc de Gesvres, du 25 janvier

J'ai reçu, M. le duc, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Monsieur de Tresmes, à qui je l'ai lu, me charge de vous mander que jamais les premiers valets de chambre n'ont placé chez le Roi, ni chez M. le Dauphin ; que les intendants y ont toujours placé sous les ordres des premiers gentilshommes de la Chambre ; qu'à l'égard de M. le duc de Bourgogne, il n'en sait rien ; que M. le duc de Beauvilliers avait choisi tous les gens [p. 170] qu'il avait voulu de chez le Roi, qu'il avait fait ordinaires, et que M. le duc de Bourgone n'était pas servi par quartier.

À l'égard des certificats que vous me faites l'honneur de m'envoyer, ils me paraissent de personnes qui n'étaient pas dans le cas d'y faire grande attention, et j'en connais grand nombre qui sont prêts à donner les leurs comme ils ont été placés par les intendants des Menus à toutes les fêtes.

La raison de ce que les intendants des Menus ne prêtent pas serment entre nos mains ne nous en paraît pas une à M. de Tresmes et à moi, et ils n'en ont pas moins été à nos ordres. Et M. de Tresmes me charge d'avoir l'honneur de vous mander qu'ils ont eu de tout temps les premières entrées, comme ils les ont, et que quand il est entré en charge, il y a 68 ans, ils en jouissaient déjà. Qu'à l'égard des bals de Marly, il est vrai qu'ils n'y ont jamais été ; qu'ils n'y ont jamais eu de logement, et qu'ils n'y ont jamais placé, mais que ce n'est pas une raison.

Je pense tout comme vous, M. le duc, on ne doit jamais être embarrassé d'avouer qu'on a eu tort, et je ne me suis jamais fait une affaire de changer ma décision quand j'ai cru qu'elle était mal faite. Mais je puis vous certifier que depuis la mort du feu Roi, que [duquel] j'ai eu l'honneur

d'être premier gentilhomme de la Chambre, il ne s'est point donné de fêtes où je n'ai été, et que j'ai toujours vu les intendants des Menus Plaisirs placer partout : au bal de l'Infante, dans la Salle des Machines ; [p. 171] aux Tuileries, dans l'antichambre du Roi ; aux comédies dans la Petite Galerie des Tuileries. Monsieur de Tresmes vous assure de la même chose, et jamais les huissiers n'ont songé à y placer, non plus qu'à l'entrée du Turc dans la Petite Galerie aux Tuileries.

J'ai l'honneur de vous envoyer des billets qu'on donnait à ces sortes de fêtes. Vous verrez qu'ils sont signés de l'intendant des Menus, et c'est quasi une preuve complète comme ils y plaçaient. De plus, je vous assure qu'ils y ont toujours placé. Je n'en ai jamais vu d'autres, ni personnes songer à le leur disputer.

Mon père me dit aussi de vous marquer qu'à l'audience d'entrée et au départ de l'ambassadeur de Perse, où l'on fit des gradins dans la Grande Galerie, c'étaient les intendants des Menus qui plaçaient. Je me souviens aussi qu'à un ballet dans l'Antichambre, où Mme la duchesse de Berry devait venir, je trouvais que l'intendant des Menus n'avait pas placé à ma fantaisie : je le grondais beaucoup devant tout le monde.

À l'égard de ce que citent les huissiers pour les concerts de la Reine, soit à Versailles, soit à Fontainebleau, cela ne doit pas servir d'exemple dans cette occasion. C'est la dame d'honneur qui place chez la Reine : elles n'ont point à donner d'ordres aux intendants des Menus. Ils ne se mêlent de rien, depuis qu'il y eût un concert dans le Grand Appartement à Versailles. J'ai toujours vu les intendants des Menus y placer. À la première cérémonie de l'ordre que le Roi fit à Versailles, après la mort de M. le duc d'Orléans, je fis faire des gradins dans le Salon qui mène à la Chapelle. Pour les [p. 172] personnes à qui je donnais des places, ce furent les intendants des Menus qui y placèrent.

J'ai l'honneur de vous envoyer les mémoires et les certificats, comme vous me l'ordonnez. Je vous prie de me renvoyer les billets. Je crois comme vous, M. le duc, que c'est à nous à décider toutes les disputes de la Chambre du roi, sans que personne autre s'en mêle.

Signé le duc de Gesvres.

ANNÉE 1739

Le jour que Mme l'ambassadrice de l'Empereur vint chez la Reine faire sa première visite, elle y prit son tabouret. Monsieur le duc de Gesvres fut avertir le Roi qui était au Conseil. Il vint chez la Reine, où il salua l'ambassadrice, et un resta un quart d'heure, après quoi M. le Dauphin vint chez la Reine.

Quand le Roi fut parti, M. de Saintot voulut entrer avec M. le duc de Gesvres au Conseil pour avertir le Roi : il lui dit qu'il ne le devait pas, que le Roi l'avait ordonné. Il fut décidé qu'il avait eu tort. On le laissa entrer, ne voulant pas avoir une discussion à la porte du Cabinet. Monsieur le duc de Gesvres rendit compte du fait après. Le Roi lui ordonna de revenir lui dire quand l'ambassadrice sortirait de chez la Reine, ce qu'il fit, et entra l'avertir, Sa Majesté étant encore au Conseil.

Le 15 mars

CONFIRMATION de Mesdames

Mesdames ont été confirmées dans la Chapelle [p. 173] du Roi à Versailles, après le sermon. Elles sont arrivées le sermon fini. Le Roi les a menées à l'autel. Monsieur le duc de Gesvres le suivit, et resta derrière Sa Majesté, qui ne s'est point mise à genoux. Monsieur le Dauphin était venu avec elles, et revint avec le Roi chez lui. Mesdames y étaient pour la première fois en grand habit. Madame la duchesse de Tallard présenta un linge pour essuyer le front. Il n'y eut point de discours.

Le 21 mars

Le Roi ayant accepté la toison d'or du Roi d'Espagne, à l'occasion du mariage de Madame avec Dom Philippe, M. de La Mina a apporté ce matin les colliers et les toisons pour le Roi et M. le Dauphin. Barjac les a donnés à M. de La Mina, qui a présenté au Roi son collier, qu'il a pris et donné à M. de La Rochefoucauld, qui l'a mis au cou du Roi. Après quoi, M. de La Mina présenta au Roi le collier de M. le Dauphin, qui sans le mettre, le donna à M. le duc de Châtillon. Ensuite, M. de La Mina a donné la toison à M. le Dauphin. Le Roi la lui mit au cou, aidé par M. le duc de Châtillon.

Monsieur l'archevêque d'Embrun étant nommé cardinal, la calotte étant arrivée, il eut l'honneur de la présenter au Roi, conduit par M. le cardinal de Fleury. Le Roi lui donna la calotte, qu'il mit sur sa tête, et fit un compliment au Roi. Le lendemain, il eut le carreau à la messe. Il prit son tabouret chez la Reine, chez Mesdames et chez M. le Dauphin. Autrefois, on ne le prenait qu'après l'arrivée du camelier.

À Fontainebleau, le 19 octobre

Le prince des Deux-Ponts, sous le nom de comte de Sponheim, [p. 174] eut audience du Roi dans son Cabinet. Monsieur le cardinal de Fleury, premier ministre, M. Amelot, le grand chambellan, le premier gentilhomme de la Chambre, le grand maître de la Garde-Robe y restèrent. Monsieur le duc d'Harcourt y resta. Il ne devait pas y être. On fit sortir les ministres. Monsieur le duc d'Orléans n'y entra pas, il n'a point d'honneurs. Le cadet prince palatin fut présenté à la porte du Cabinet. Dans la Chambre, il a les honneurs.

Le Roi étant à l'opéra et ayant appris que M. le maréchal de Boufflers était malade, aussi bien que M. le duc de Tresmes, il envoya à l'un et à l'autre un page, savoir des nouvelles de l'un et de l'autre. La Reine a aussi fait l'honneur d'envoyer plusieurs fois savoir des nouvelles de M. le duc de Tresmes, aussi bien que M. le Dauphin, qui lui a fait l'honneur d'envoyer un page savoir de ses nouvelles.

EXTRAIT des Mémoires du secrétaire ordinaire du Roi à la conduite des ambassadeurs, le 19 octobre 1739

Nous présentâmes au Roi, dans le Cabinet, le prince des Deux-Ponts, sous le nom de comte de Sponheim. M***, sous-gouverneur, y entra. Dans cette présentation, son Éminence y était, M. Amelot, secrétaire d'État, le grand chambellan, le premier gentilhomme de la Chambre, le grand maître de la Garde-Robe. Monsieur le duc d'Harcourt, capitaine des gardes du corps, y resta. [p. 175] On n'avait jamais de capitaine des gardes dans les présentations des princes dans le Cabinet.

Son Éminence présenta le prince des Deux-Ponts, colonel d'Alsace, à la porte du Cabinet.

Monsieur le gentilhomme qui était avec M. le prince des Deux-Ponts a toujours entré chez le Roi avec eux, aux heures publiques, et nommément au débotté.

MARIAGE de Madame première, Louise Élisabeth de France,
avec Dom Philippe, second infant d'Espagne, à Versailles

DEMANDE

Le dimanche 23 août 1739, M. le marquis de La Mina vint faire la demande au nom du Roi d'Espagne. Le capitaine des gardes alla le recevoir. Il fut traité en ambassadeur extraordinaire. Le Roi le reçut dans le balustre de sa chambre, dans son fauteuil, le grand chambellan et le premier gentilhomme de la Chambre derrière. On avait découvert les fauteuils.

FIANÇAILES

Le mardi 25 août, jour de Saint Louis, le Roi fit la cérémonie des fiançailles à sept heures du soir dans l'antichambre appelée l'Œil-de-Bœuf, dont il fit son cabinet.

Monsieur le duc de Gesvres donna l'ordre aux huissiers de l'Antichambre de ne laisser entrer que les personnes de la Chambre. On mit un huissier du cabinet à la porte de l'Œil-de-Bœuf auprès de l'Antichambre, un [p. 176] huissier de la chambre à la porte de M. le Dauphin, un huissier du cabinet et un huissier de la chambre à la porte de la Galerie. Toutes les personnes du service du Roi étaient dans la chambre du Roi.

On mit la table du Conseil en face de la cheminée. Ce fut le Gouvernement qui éclaira la pièce. Il y avait sept lustres, des girandoles sur la cheminée et sur la table du Conseil.

Le Roi vint. Les seigneurs de la Cour entrèrent ensuite. Le Roi envoya dire à la Reine de venir. Toutes les dames de la Cour, les princesses et Mesdames s'étaient rendues chez la Reine. La Reine vint, Monsieur le Dauphin la suivait et donnait la main à Madame. Madame Henriette portait la mante de Madame : elle n'avait pas de manteau royal. Madame la duchesse de Tallard suivait Madame. L'écuyer de Madame lui portait la robe. Toutes les princesses suivaient selon leur rang, puis Mme la duchesse de Luynes, Mme la duchesse de Mazarin. On rangea les hommes le long du mur, et toutes les femmes en avant, les princesses selon leur rang. Toutes les grandes d'Espagne allèrent chez Madame pour la suivre chez la Reine.

Monsieur le duc d'Orléans vint en manteau par la porte de l'Antichambre : il passa avec quatre personnes de sa Maison. Les princes se placèrent suivant leur rang.

D'abord que les fiançailles commencèrent, M. le duc de Gesvres se mit derrière le Roi. Monsieur le duc d'Orléans, représentant Don Philippe [p. 177] dont il avait la procuration, quitta sa place pour les fiançailles et s'y remit les fiançailles finies.

La Reine s'en alla et M. le Dauphin redonna la main à Madame, la ramena chez la Reine. Les princesses et toutes les femmes suivirent la Reine. Les princes suivirent le Roi dans son Cabinet.

MARIAGE

Le mercredi 26 août 1739

Monsieur le duc de Gesvres donna 2 600 billets pour les femmes en robe de chambre et en mantilles (Nota : on peut en donner plus). On fit ranger des banquettes des deux côtés, et dans toute l'étendue de la Galerie, en laissant un espace de douze pieds au milieu des banquettes et tout le long de l'appartement. Il n'y avait point de banquettes tout le long des fenêtres dans l'appartement, mais il y en avait dans la Galerie¹.

Il y avait des huissiers de la Chambre aux portes des barrières, aux bas des escaliers, à toutes les portes des Salles des gardes et des Antichambres. Les Cent-Suisses étaient au bas de l'Escalier, les gardes aux portes des Salles à leurs barrières. Il y en avait une à la porte de l'Antichambre, une à la porte des Ambassadeurs, une à la porte des Médailles, une au Salon d'Hercule, une à la porte de M. le prince de Dombes ; une des portes du Salon d'Hercule fermée.

Monsieur le duc de Gesvres donna des billets pour la tribune de la musique, où il avait fait faire des échafauds et des cloisons, depuis l'Escalier de marbre ou des Ambassadeurs jusqu'à la Chapelle, et on ne pouvait entrer à la Chapelle que par [p. 178] l'Appartement du Roi. Il y avait des échafauds dans toute la Chapelle en bas.

On avait donné des billets de passe aux officiers de service de la Chambre du roi et de la Reine, afin qu'on les laissât aller et venir suivant les fonctions de leurs charges.

Le bout de l'Appartement du côté de la Galerie était gardé par les Suisses du Gouvernement. Monsieur le duc de Gesvres plaça des huissiers de la Chambre aux portes. Il y en avait deux à chaque porte et deux à la porte de l'Œil-de-Bœuf, du côté de l'Antichambre. Les billets ne passaient point par l'Antichambre, mais tous par la Chapelle et le Salon d'Hercule. Il y

¹ Cette relation reprend et complète la description du registre AN, O¹ 3252, p. 8-10.

avait nombre de Suisses qui empêchaient les bayeurs de se mettre dans le milieu et l'entre-deux des banquettes. Les personnes de la Cour passaient sans billet, par l'antichambre du Roi.

Toute la Cour, ce matin-là, alla faire sa révérence à Madame à l'occasion de son mariage. Le Roi partit pour la Chapelle, M. le duc de Gesvres le suivit avec M. le duc de Bouillon. Messieurs les ducs de Villeroy et de La Rochefoucauld eurent des carreaux à la messe, et quelques uns des Mrs les ducs y descendirent en bas pour être à la cérémonie. Il y avait bien des dames en grand habit. Les duchesses eurent leurs carreaux. Les dames du Palais d'un côté, les autres de l'autre, Mlle du Maine, M. le prince de Dombes et M. le comte d'Eu derrière les princes et princesses. Monsieur le duc d'Orléans vint en manteau.

Monsieur le marquis de La Mina vint chez le Roi après la cérémonie, et le Roi [p. 179] le reçut debout dans sa Chambre. On ouvrit les deux battants. Le Roi dîna.

L'après dîner du mariage, il y eut appartement, feu d'artifice et banquet royal.

Le Roi alla sur les cinq heures dans la Grande Galerie et tint appartement. Monsieur le gouverneur de Versailles l'avait éclairée. Je ne crus pas que ce fut à M. le duc de Gesvres à l'éclairer, regardant cela comme un appartement. Ce fut M. le duc de La Trémouille qui donna les ordres ci-joints pour M. le duc de Gesvres.

Monsieur le duc de Gesvres laissa les barrières du matin, mit des huissiers à toutes les portes, et deux à la porte de l'Œil-de-Bœuf, fit fermer la porte de l'escalier de M. le Dauphin. Les huissiers de l'antichambre gardaient la chambre.

Monsieur le duc de Gesvres avait fait mettre les buffets du Roi dans la pièce de l'Escalier de marbre, autrement dit des Ambassadeurs, entre deux barrières. Il n'entra que des femmes en grand habit et des personnes de la Cour.

Monsieur le duc de Gesvres fit les honneurs de l'Appartement : il fut décidé que la Galerie, pendant le jeu et le feu, serait regardée comme la chambre du Roi, et qu'il n'y avait que le capitaine des gardes qui se mettrait derrière le fauteuil avec les gentilshommes de la Chambre.

Dans la Galerie, il y avait une table de lansquenet. Le Roi coupa. Il y avait deux tables de cavagnole et plusieurs tables de piquet, de quadrille et de brelan.

Monsieur le duc de Gesvres fit entrer des gens de robe, des évêques. Ayant demandé la permission au Roi, il fit entrer dans le Salon des femmes de Paris en petit nombre pour voir le coup d'œil de la Galerie.

Le Roi permit à la nièce de Madame la princesse de Leikenstein [Liechtenstein], ambassadrice de l'Empereur et aux [p. 180] princesses d'Arack, de Lauberg, d'entrer dans la Galerie, de se promener partout en robe détroussée. Monsieur le duc de Gesvres leur donna la main, les conduisit partout [dans] l'appartement. La Reine avait gardé une fenêtre de son Salon, les deux autres croisées étaient pour les ambassadeurs. Monsieur de La Mina avait une croisée dans le Salon de la Paix ; Mademoiselle de Leikenstein [Liechtenstein], une autre et toutes les jeunes filles de la Cour sans être habillées.

Monsieur le duc de Gesvres fit garder les croisées des Étrangers et des Ambassadeurs par des valets de chambre du roi. Du reste, on ne garda nulle croisée.

Monsieur le duc de Gesvres avait ordonné un feu d'artifice dans le jardin de Versailles, à l'extrémité de la terrasse, et en face de la galerie. Sur les 9 heures, il fit avertir le Roi que l'illumination était prête et que le feu était prêt à être tiré. Le Roi passa à la fenêtre du milieu, avec la Reine, M. le Dauphin, Madame Infante. Il y avait un tapis, deux fauteuils, deux pliants ; M. le duc de Châtillon derrière M. le Dauphin, M. le duc de Bouillon et M. le duc de Gesvres, M. le duc de Villeroy et M. de La Rochefoucauld, derrière le fauteuil du Roi. Madame la duchesse de Luynes, Madame la duchesse de Mazarin, Madame la duchesse de Tallard [blanc : derrière le fauteuil de la Reine ?].

Monsieur le duc de Gesvres avait trois loges. Il fit faire deux loges pour les intendants des Menus aux deux côtés du château. Une des Menus était sous une des arcades du château, une des Menus était sous une des arcades des jardins, sous la loge du Roi. Monsieur le duc de Gesvres laissa faire à Messieurs [p. 181] des Bâtiments les bancs du jardin, les loges, les gradins, hors celles

dont il est question. Il aurait pu les faire.

Monsieur le duc de Gesvres donna la lance à feu au Roi. Il l'alluma : ce fut le signal. Le feu fini, le Roi passa chez lui, la Reine chez elle avec Mesdames, les princesses et les femmes de la Cour.

Le Roi sortit de chez lui et alla souper chez la Reine, que Sa Majesté fit avertir. Ce fut dans la pièce où la Reine mange au grand couvert.

Monsieur le duc de Gesvres avait, pendant l'Appartement, mis deux huissiers à la porte de la chambre de la Reine qui donne dans le Salon. Il rendit auparavant à la Reine tous les respects et demanda permission de tout ce qu'il fit.

La table était en fer à cheval. Monsieur le duc de Gesvres fit prêter à Messieurs du Garde-Meuble des lustres des Menus Plaisirs. Le Roi soupa avec Mesdames et toutes les princesses. Il resta pendant le souper derrière le fauteuil du Roi, avec M. le duc de Villeroy. Pendant l'Appartement, il fut toujours avec un de ses camarades. Nous étions convenus de ne pas mettre de valet de chambre chez le Roi, et lui d'officier chez la Reine. Il ne resta aucune femme en grand habit au souper, pas même le service de la Reine.

Il n'y eut que Madame la duchesse de Tallard en grand habit derrière Madame.

Pendant le souper, M. le duc de Gesvres demanda au Roi de laisser voir au concours prodigieux de monde la Galerie et les appartements qui étaient illuminés. Il le permit : on laissa entrer toutes les personnes, à l'exception du bas peuple. Les Suisses répandus dans les appartements avaient soin de faire entrer et sortir.

Après le souper, le Roi ne retourna pas à l'Appartement. Il alla se coucher. [p. 182]

Départ de Madame Infante

Le lundi 31 août, Madame Infante est partie pour l'Espagne. Le Roi l'a conduite jusqu'au Plessis-Piquet. Le Roi était dans le carrosse de Madame Infante. Il y avait le carrosse de service. Madame partie, le Roi revint à Versailles dans sa calèche. Il ordonna à M. le duc de Gesvres d'y monter avec lui.

Monsieur le duc de Gesvres avait fait donner pour l'Infante les charrettes nécessaires pour son voyage. Il fit nommer deux valets de chambre du roi, deux huissiers, deux tapissiers, trois garçons pour chacun, un porte manteau, un porte meuble de la Chambre et les huissiers ont eu une voiture pour eux.

ANNÉE 1740

EAU BÉNITE de M. le duc de Bourbon, le 5 février 1740

Sur les trois heures après-midi, M. le prince de Conti a été nommé par le Roi, avec M. d'Estissac, pour aller jeter de l'eau bénite à M. le duc de Bourbon, mort le 27 janvier à Chantilly, et apporté en son hôtel à Paris.

Monsieur le prince de Conti, arrivé en cet hôtel, y ayant été revêtu d'une grande cape de deuil, Mrs les comtes de Charolais et de Clermont, frères du défunt, en longs manteaux noirs, ont marché devant lui. Monsieur l'abbé de La Farre, aumônier de quartier, reçut le bonnet du prince, qui se mit à genoux sur [p. 183] un prie-Dieu, avec un tapis de velours rouge à franges d'or.

L'raison *De Profundis* dites par un des ecclésiastiques près du corps, un des hérauts d'armes donna l'aspersoir à l'abbé de La Farre, qui le présenta au prince de Conti, qui jeta de l'eau bénite avec les saluts et révérences ordinaires. Monsieur le comte de Choiseul portait la queue de la cape du prince.

Pour cette eau bénite du Roi, la famille du défunt avait invité par écrit. Monsieur le prince Charles, grand écuyer, Mrs les princes de Ponts et de Guise, M. le maréchal de Montmorency-Luxembourg, le marquis de Villeroy, les comtes et marquises de Matignon, deux frères. Les messieurs firent cortège en qualité de parents. Ils ont accompagné Mrs de Charolais et de

Clermont lorsqu'ils ont reçu le prince à la descente du carrosse du Roi, l'ont suivi à toute la cérémonie, et l'ont vu remonter en carrosse.

Aussitôt que le prince de Conti a été sorti de l'hôtel, Mrs de Charolais et de Clermont ont remonté à la salle du dépôt et ont jeté de l'eau bénite.

Du 12 août

Le prince des Deux-Ponts prit congé du Roi dans le Cabinet. Le capitaine des gardes n'y était pas. Il y avait été par abus le jour qu'il avait eu sa première audience.

L'Ambassadeur d'Espagne vint en pleureuses, sans manteau, donner part de la mort de la Reine d'Espagne. L'audience a été particulière.

À Compiègne, 12 août

Le Roi fut à la comédie à 11 heures du soir. Il ne [p. 184] voulut pas de tapis de pied, ni rien d'autre chose. La loge était comme les comédiens la louent. Il y avait un fauteuil, des chaises de canne avec des petits coussins que l'on avait fait apporter du garde-meuble et le fauteuil du Roi.

Le Roi fut dans sa voiture avec huit princesses, le carrosse du service et le service dedans. Le Roi y nomma cinq ou six personnes. La garde était à la porte de la comédie. Il y avait des gardes du corps sur le théâtre, des Cent-Suisses faisant le carré dans le parterre, sous la loge du Roi. Monsieur le duc de Villeroy et M. le duc de Gesvres derrière le fauteuil.

DÉCISION du Roi sur une prétention de M. le comte de Noailles

Monsieur le comte de Noailles ayant prétendu devoir être au poudré du Roi, Sa Majesté décida que non, le 20 décembre.

ANNÉE 1741

LETTRE de [blanc] à M. le duc de Gesvres concernant les officiers des gardes du corps, du mardi 17 octobre 1741.

Le Roi a décidé, Monsieur, que quand M. le Dauphin donnerait l'ordre dans son cabinet, les officiers des gardes du corps pourrait l'y recevoir quand les entrées y seraient, et quand il le donnerait en sortant de la messe, ils le recevraient à la porte du cabinet.

Les officiers des gardes du corps, du moins celui qui sera de service auprès de M. le Dauphin pourront [p. 185] le suivre par le petit escalier, quand la porte de l'Œil-de-Bœuf sera ouverte, c'est-à-dire quand les entrées seront faites. Quand elles ne le seront pas, il fera le tour.

Monsieur le prince de Hesse eut audience de Sa Majesté dans le Cabinet à Versailles, conduit par l'introducteur des ambassadeurs. Il n'y avait que les grandes entrées. Le capitaine des gardes n'y était pas, et il ne doit pas y être.

Le gentilhomme qui était avec le prince des Deux-Ponts a toujours entré chez le Roi avec eux, aux heures publiques et nommément au débotté.

ANNÉE 1742

AUDIENCE de Zaïd Effendy, ambassadeur du Grand Seigneur,
le 11 janvier 1742 à Versailles

Le Roi donna ordre à M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme d'année, de préparer tout pour l'audience qu'il voulait donner à Versailles à Zaïd Effendy, ambassadeur turc.

Monsieur le duc d'Aumont fit élever un trône dans la grande Galerie, appuyée au Salon de

la Paix. On ferma la porte de ce Salon qui donne dans la Galerie. On fit d'abord cinq marches de toute la largeur de la Galerie et un repos, ensuite trois marches et un grand terrain. On mit le trône du Roi, élevé sur un soc de bois doré, le trône aussi de bois doré. C'est Monsieur le duc d'Aumont qui le fit faire. Au-dessus du trône, un dais que M. le duc d'Aumont fit prendre au Garde-Meuble, [p. 186] de même que les tapis, banquettes et tout ce dont il avait besoin. Il écrivit à M. de Fontanieu pour qu'il fit donner tout ce dont il avait besoin. Les valets de chambre tapissiers du Roi furent choisis, et M. [Le] Noir de Cendrey [Cindré], intendant des Menus, donna un reçu de ce que les tapissiers prenaient. On fit faire des gradins tout le long de la Galerie du côté du Salon de la Guerre. On couvrit ces gradins de moquette rouge. La Galerie était garnie de tapis sur le parquet et tout le terrain du trône et marche du trône.

Du côté des fenêtres dans la Galerie, on avait fait des estrades qui entraient dans l'embrasure des fenêtres et tenaient toute la longueur de la Galerie. Elles étaient couvertes de tapis de la Savonnerie : c'était pour les hommes qui étaient debout. Les femmes étaient sur les gradins : il y en avait trois rangs et un rang sur une banquette.

Les femmes de la Cour étaient sur le gradin le plus près du trône. On avait fait une séparation au gradin, afin de mettre des femmes en robe de chambre et en mantilles.

On avait fait deux tribunes sur le trône : une à droite, l'autre à gauche pour la Reine et Mesdames. On y montait par un petit escalier derrière le trône.

On fit des gradins dans le Salon de la Guerre autant qu'on put. On mit des banquettes dans les premières pièces de l'Appartement du feu Roi qui conduit à la chapelle, pour y placer des femmes suivant la désignation des billets qu'on leur donnait.

Monsieur le duc d'Aumont ordonna que l'on fit des [p. 187] barrières à toutes les portes de l'Appartement. On en fit aux grilles des cours, sur les escaliers, à l'Œil-de-Bœuf, à l'antichambre du Roi, aux Salles des gardes, à l'Escalier de la Reine, au passage de chez M. le cardinal de Fleury, chez la Reine, à l'escalier qui donne dans le Salon, chez M. le cardinal, une barrière pour la Galerie en dedans du Salon de la Guerre, une à l'entrée du Salon de la Guerre, une à la Chambre du trône, une à la chambre du Roi, une à l'Antichambre des tribunes, à la Salle des gardes, une sur le petit carré des Médailles, à la porte du Salon d'Hercule.

Monsieur le duc d'Aumont fit faire tout : le trône, les gradins, estrades et barrières.

Discussion

Il y eut une discussion avec les Bâtiments, et on a décidé que par provision, Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre continueraient à tout faire sans en faire droit.

Les gardes du corps étaient dans la pièce de l'Escalier de marbre et, à cause du grand froid, on avait donné la pièce d'après où il y a une cheminée. C'est par honnêteté, car c'est là où devait être notre Antichambre. Au lieu de cela, on l'a mise à la Pièce des tribunes.

On n'est entrée que par billets et par la Chapelle, à l'exception des seigneurs et dames de la Cour qui passaient par chez le Roi et sans billets.

On a distribué trois sortes de billets pour entrer : ils étaient de cartons et imprimés. [p. 188]

Copie des premiers billets pour la Galerie

Grande Galerie

à Versailles

Audience de l'Ambassadeur du Grand Seigneur

(ceci à la main) Pour le jeudi 11 janvier 1742

De Cindré

Ici le cachet de M. le duc
d'Aumont, en cire rouge

M. de Villarceau

Au revers du billet était écrit : on n'entrera que par la chapelle et le Salon d'Hercule.
 À huit heures, les portes seront ouvertes. À 10 heures et demie, on n'y entrera plus.
Ceci aurait dû être imprimé.

2^{ème} billets

Salon de la Guerre à Versailles

Audience de l'Ambassadeur du Grand Seigneur
 Pour le... de même que dessus

3^{ème} billets

Appartements

Tribune de la musique

Audience de l'Ambassadeur du Grand Seigneur
 Pour le... de même que dessus

Distribution des huissiers aux barrières

À la barrière de la Galerie, deux huissiers de la Chambre et deux Suisses pour leur prêter la main.

À celle du salon de la Guerre, deux huissiers de la Chambre et quatre Suisses.

À celle de la chambre du Trône, deux huissiers de la chambre et deux Suisses. [p. 189]

À celle de la chambre du Roi, deux huissiers de la Chambre et deux Suisses.

À l'antichambre des Tribunes, deux huissiers de la Chambre et quatre Suisses.

Monsieur le duc d'Aumont donna aux huissiers placés aux cinq différentes portes cet ordre par écrit :

Ordre pour les huissiers placés à la barrière des tribunes

Il y a trois sortes de billets pour entrer.

1. Grande Galerie.
2. Salon de la Guerre.
3. Appartements.

Parmi ces deux derniers, il y en a nombre marqué pour les deux tribunes et destiné pour y placer seulement des femmes.

Ils prendront ces billets de tribunes, ayant soin de placer, à mesure qu'entreront les personnes qui en seront porteuses. À l'égard des autres billets, ils laisseront passer sans difficulté tous ceux qui s'en trouveront munis, sans leur retenir aucun desdits billets qui leur serviront à passer dans les pièces suivantes.

Ils ne laisseront passer aucune femme sans billet, et cela sans exception, hors les femmes en grand habit. Ils laisseront passer tous les hommes de la Cour sans billet. Ils auront soin de ne laisser personne dans l'espace marqué par les formes ou banquettes, ni même dans les embrasures des fenêtres : tous ces espaces devant être vides et avant et pendant le passage de l'Ambassadeur.

Ordre aux huissiers placés à la barrière de la chambre du Roi [p. 190]

3 sortes de billets :

1. Grande Galerie.
2. Salon de la Guerre.
3. Appartements.

Ils laisseront passer toutes les personnes qui seront porteuses de billets de Galerie et du Salon de la Guerre, sans les leur retenir. Et quant aux billets des Appartements, ils ne retiendront

que ceux des personnes qui resteront dans la Chambre où ils sont et laisseront passer les autres sans leur retenir les mêmes billets des Appartements qui leur serviront à passer dans la pièce suivante. Ils ne laisseront passer aucune femme sans billet.

Ordre aux huissiers placés à la barrière de la chambre du trône
3 sortes de billets.

Ils laisseront passer toutes les personnes portant des billets de la Galerie et du Salon de la Guerre, et quant aux billets des Appartements, ils les retiendront. Ils ne laisseront passer aucune femme sans billet, &a. comme au précédent.

Ordre aux huissiers placés à la barrière pour le Salon de la Guerre
3 sortes de billets comme ci-dessus.

Ils laisseront passer toutes les personnes porteuses des billets de la Galerie, sans leur retenir. Ils retiendront les billets du Salon de la Guerre et placeront.

Ils ne laisseront passer aucun des billets des Appartements, qui doivent rester dans les pièces antérieures. [p. 191] Ils ne laisseront passer aucune femme sans billet, &a. comme au précédent.

Ordre aux huissiers placés à la barrière de la Galerie

Ils laisseront passer toutes les personnes porteuses des billets de la Galerie en leur retenant leurs billets : ils ne laisseront passer aucun billet du Salon de la Guerre, ni des Appartements. Ils ne laisseront passer aucune femme sans billet. &a. comme au précédent.

À l'égard de l'Antichambre ordinaire du Roi.

2 huissiers de l'antichambre.
4 Suisses pour les aider.

Pièce dite de l'Œil-de-Bœuf.

2 huissiers de la chambre.
4 Suisses.

Chambre du Roi.

2 huissiers de la chambre.

Au pied du trône.

2 huissiers et deux au bas des marches pour empêcher de monter. Les huissiers ne portaient point de masses.

On donna aux officiers de la Chambre du roi les billets nommés billets de service pour entrer, sortir et rentrer.

Copie desdits billets
Service du Roi

Ici le cachet des armes de
M. le duc d'Aumont

Signé le duc d'Aumont

[p. 192]

La Reine demanda pour le service de sa chambre des billets pour les officiers ci-après nommés :

3 huissiers de la chambre.

4 valets de chambre.
 3 garçons de la chambre.
 1 porte manteau.
 1 portefaix.
 2 valets de chambre ordinaires.
 3 valets de Garde-Robe.
 1 valet de chambre tapissier.
 Un premier commis du secrétariat de la Reine.

Les seigneurs et dames de la Cour entraient sans billet par chez le Roi, les femmes en grand habit. Sa Majesté avait permis qu'on passât par sa Chambre, son Cabinet du Conseil, le Cabinet des Perruques, d'où on entrait dans la Galerie.

On avait distribué des valets de chambre du roi dans la Galerie pour garder les portes.

Messieurs les premiers gentilshommes de la Chambre plaçaient les dames et faisaient les honneurs.

On avait placé des Ambassadeurs sur la banquette la plus près du trône. Pas un homme n'était assis, ni même les Ambassadeurs qui étaient conduits par M. de Saintot.

Nota : la porte de l'Œil-de-Bœuf était fermée par un gradin. Quand Messieurs les premiers gentilshommes de la Chambre furent entrés, on y plaça des dames. [p. 193]

Monsieur le Dauphin ayant désiré voir arriver à cheval l'Ambassadeur avec toute sa suite, monta dans l'appartement de M. le duc de Gesvres, d'où il voit toute cette cavalcade depuis l'avenue jusque dans les cours.

Le Roi vint sur son trône par la porte de glaces de son Cabinet. Les officiers des gardes du corps ne marchaient point devant Sa Majesté. Les grands seigneurs l'entouraient. Monsieur le duc d'Ayen, capitaine des gardes de quartier, était derrière. Il ne monta pas sur les premières marches.

Il n'y avait sur le trône que M. le Dauphin, derrière lui M. le duc de Châtillon, et M. l'ancien évêque de Mirepoix. Tous les princes du sang rangés autour suivant leur rang : M. de Chartres, de Charolais, de Conti, de Clermont, de Dombes, d'Eu et de Penthièvre à côté du trône. En arrière à droite, M. le duc de Bouillon, et à sa gauche, M. le duc de La Rochefoucauld. À la gauche du Roi, Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre et les grands maîtres de la Garde-Robe.

Il y avait une petite table magnifiquement ornée sur le terrain qu'on appelle trône à droite, en avant des princes, pour mettre les lettres du Grand Seigneur.

Sur le repos, en avant entre les cinq marches et les trois, étaient les quatre secrétaires d'État.

Quand le Roi fut assis sur son trône, on alla chercher l'Ambassadeur. Le Roi seul était couvert, M. le Dauphin ne l'était pas. Monsieur le maréchal de Noailles amena l'ambassadeur. Monsieur le comte de Brionne et M. de Verneuil, introducteur le [p. 194] menaient. L'Ambassadeur était précédé de ses Turcs.

Sitôt que le Roi aperçut l'Ambassadeur, il ôta son chapeau, se leva et resta debout, son chapeau sur sa tête. L'Ambassadeur fit de grandes révérences quand il fut au bas des marches du trône. Après s'être prosterné, il monta. Monsieur le comte de Brionne, M. le maréchal de Noailles et M. de Verneuil avec l'interprète montèrent sur le terre-plein du trône. Il fit sa harangue. Le Roi ôta et remis son chapeau. Monsieur Amelot, secrétaire des Affaires étrangères, monta et se mit à portée de prendre la lettre. La harangue en turc étant faite, l'interprète la dit en français. On remit au Roi la lettre du Grand Seigneur, et celle du Grand Vizir. Monsieur Amelot prit de la main du Roi la lettre du Grand Seigneur et de la main de l'Ambassadeur, celle du Grand Vizir et les mit sur la table.

Le Roi répondit.

L'Ambassadeur fit des révérences, descendit à reculons toutes les marches du trône, salua encore profondément et s'en retourna. Le Roi ôta son chapeau, se rassit. Quand l'Ambassadeur fut hors de la Galerie, le Roi s'en alla comme il était venu.

Décision du Roi pour l'audience de l'Ambassadeur turc

Le Roi a dit que M. le maréchal de Noailles et M. le comte de Brionne pourraient monter quelques marches du trône, mais de demander néanmoins à M. de Dreux si c'est l'usage.

Réponse de M. de Dreux

Monsieur le maréchal de Noailles, M. le comte de Brionne, [p. 195] M. Amelot, l'introducteur et l'interprète montent les mêmes marches que l'Ambassadeur. Celui qui porte la lettre du Grand Seigneur et ne la remet à l'Ambassadeur qu'au moment qu'il va la présenter au Roi, montent pareillement que ceux ci dessus nommés. Signé de Dreux.

Cérémonial pour le trône du Roi

M. le grand chambellan.

Mrs les quatre premiers gentilshommes de la Chambre.

Mrs les grands maîtres de la Garde-Robe et les deux maîtres de la Garde-Robe.

M. le duc de Châtillon derrière M. le Dauphin.

M. de Mirepoix.

Sur le repos après les cinq premières marches :

Mrs les ministres.

Voilà ce qui s'est pratiqué pour l'Ambassadeur Persan et l'Ambassadeur Turc. Monsieur l'évêque de Fréjus était sur le haut du dais, comme précepteur du Roi.

Demandes

Si les entrées de la chambre entreront dans la Galerie, ainsi que certains officiers distingués de la Maison du Roi, lesquels n'ont point demandé de billets	<i>Oui</i>
Si les abbés entreront	<i>Ceux qui sont connus</i>
Si les personnes en deuil entreront	<i>Non</i>
Si les uniformes entreront	<i>En très petit nombre</i>
Si les huissiers de la Chambre marcheront devant l'Ambassadeur pour lui faire faire place dans la Galerie, lorsqu'il y fera son entrée, ce qui s'est pratiqué précédemment	<i>Non, il faut qu'il Restent aux portes</i>

[p. 196]

VOYAGE DE FRANCFORT

Au moins d'avril 1742, le Roi nomma M. le duc de Gesvres pour aller de sa part à Francfort complimenter Charles Albert de Bavière sur son élection à l'Empire.

Il fut élu le 24 janvier unanimement à Francfort, couronné le 12 février suivant, et a pris le nom de Charles VII.

COPIE de la lettre de créance donnée par le Roi à M. le duc de Gesvres

Monsieur mon frère, ayant choisi mon cousin le duc de Gesvres, l'un des premiers gentilshommes de ma Chambre pour aller de ma part faire compliment à Votre Majesté sur son avènement au trône impérial, je compte qu'elle donnera une entière créance aux nouvelles assurances que je l'ai chargé de donner à Votre Majesté de l'intérêt véritable que j'ai pris à cet évènement, et particulièrement lorsqu'il lui témoignera que je serai toujours disposé à donner à

Votre Majesté les marques les plus sensibles de l'amitié parfaite que j'ai pour sa personne.
Je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté, très affectionné frère. Signé Louis.
À Versailles, le 4 avril 1742.

On avertit toutes les postes de la route pour le voyage de M. le duc de Gesvres : il courut à 33 chevaux.

Monsieur le duc de Châtillon fit faire l'habit de chevalier de l'ordre de M. le Dauphin quand il fut [p. 197] reçu chevalier. Il est payé par l'Argenterie et sur l'état des Menus Plaisirs.
Du jeudi 29 novembre à Versailles, M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme en année.

BAPTÊME

De M. le prince de Condé, né en 1736, de M. le comte de La Marche, en 1734,
et de Mlle de Conti, en 1726

Cette cérémonie s'est faite dans la Chapelle du château de Versailles, par M. l'évêque de Soissons, premier aumônier du Roi.

Les princes et princesses se rendirent chez la Reine à la toilette, laquelle étant finie, Sa Majesté, accompagnée de M. le Dauphin, de Mme Anne Henriette et de Mme Marie Adélaïde, des princes et princesses du sang, seigneurs et dames de la Cour, se rendit dans le Cabinet du Roi, d'où Leurs Majestés partirent pour la Chapelle.

Après la messe, M. l'évêque de Soissons suppléa les cérémonies du baptême à M. le prince de Condé et à M. le comte de La Marche. Le Roi parrain et Mme Anne Henriette marraine qui la nommèrent Louise Henriette.

Après la cérémonie, M. l'évêque de Soissons présenta à signer les registres de baptême au Roi et à la Reine, à M. le Dauphin, à Madame Henriette, à l'aumônier du Roi, à M. le prince de Condé, à M. le comte de La Marche et à Mlle de Conti, et ensuite aux princesses, mères des baptisés. Les ducs eurent des carreaux pendant la cérémonie.

À cette cérémonie, le trésorier des aumônes donna [p. 198] quarante-cinq livres à chacun des deux chapelains et à chacun des deux clercs de chapelle, ce qui fait 180 livres pour les assistants.

ANNÉE 1743

Décision sur l'huissier et le porte manteau du Roi

Sa Majesté étant à la comédie avec M. le Dauphin, il a été convenu entre M. le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la Chambre du roi en année, M. le duc de Châtillon, gouverneur et premier gentilhomme de la Chambre de M. le Dauphin, et M. le duc d'Harcourt, capitaine des gardes en quartier, pour lever la difficulté qui s'est élevée sur les places que doivent occuper l'huissier du Roi et le porte manteau de quartier auprès de Sa Majesté, que lorsque le Roi et M. le Dauphin iraient à la comédie, l'huissier du Roi et le porte manteau en quartier auprès de M. le Dauphin auront toujours à Versailles leurs place réservées dans la loge du service, après les officiers des gardes du corps et les écuyers de main qui seront de service auprès du Roi.

À Fontainebleau, ils continueront d'occuper les places qu'on leur garde dans la salle, et qui sont les premières à côté de la porte par laquelle on entre.

Fait à Versailles, le 10 décembre 1743.

Cette décision, signée le duc de Gesvres, le duc d'Harcourt, le duc de Châtillon, a été remise entre les mains de M. le comte de Maurepas, secrétaire d'État de la Marine et Couronne de France.

[p. 199]

MARIAGE de Louis Philippe, duc de Chartres, né en 1725, avec Louise Henriette de Bourbon-Conti, née en 1726.

Fiançailles, le lundi 16 décembre à Versailles

La cérémonie s'est faite dans la pièce de l'Appartement du Roi appelée l'Œil-de-Bœuf, que le Roi a fait son Cabinet.

Monsieur le duc de Gesvres a fait prêter des Menus Plaisirs trois lustres, trois girandoles pour orner cette pièce, et les gens des Menus posèrent les lustres.

On fit ôter les portes de drap battantes de tout l'Appartement. On fit barrer la Grande Galerie par des banquettes au-dessus de l'Œil-de-Bœuf. On fit ouvrir les volets de bois des portes de glaces afin que l'on vit de la Galerie dans l'Œil-de-Bœuf.

Monsieur le duc de Gesvres fit avertir la Reine, M. le Dauphin, Mesdames de l'heure de la cérémonie. Il mit à la porte de glaces, du côté de la Galerie, les deux huissiers de la Chambre à la porte de l'Antichambre qui étaient en dedans de l'Œil-de-Bœuf. Un huissier à la porte du premier valet de chambre [de la première Antichambre ?], dont on laissa la porte ouverte ; deux huissiers à la porte de la chambre du Roi, un huissier à la porte du cabinet du Roi. Les huissiers de l'antichambre gardaient l'Antichambre. Un d'eux ouvrait aux personnes connues la porte du petit escalier de la garde-robe que l'on avait fait fermer.

Le premier gentilhomme de la Chambre et le capitaine des gardes donnèrent des ordres pour que l'on put entrer commodément dans cette pièce de l'Œil-de-Bœuf, devenue Cabinet du Roi. [p. 200]

Monsieur le duc de Gesvres fit mettre la table du Conseil devant la cheminée. Le service du Roi resta dans la Chambre. Les ambassadeurs et Étrangers étaient dans l'Œil-de-Bœuf, placés indifféremment.

Monsieur le duc de Gesvres fit avertir le Roi. Le Roi vint. Il se plaça au haut de la table, du côté de la Galerie. Monsieur le duc de Gesvres se mit derrière son fauteuil, avec M. le duc de Bouillon. Le capitaine des gardes s'était placé loin du Roi.

Monsieur le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, ayant été avertir le Roi qui est venu, suivi de Mesdames, des princesses du sang, des dames de la Cour.

On signa le contrat. On fut ensuite chercher M. le cardinal de Rohan qui fit les fiançailles.

Le Roi avait ordonné que l'on quittât le deuil pour les fiançailles et pour le mariage. Tout le monde le quitta, même de frère. Les veuves avaient des voiles.

Il y eut quelques gens de robe, peu d'évêques et d'abbés, point d'officiers aux gardes, ni de gardes. Monsieur le fils de M. de Gramont n'entra pas : il était ce jour-là de garde, en habit uniforme.

Mariage, le 17 décembre 1743

La cérémonie s'est faite sur le midi, dans la Chapelle du château.

Monsieur le duc de Gesvres plaça dès le matin les huissiers ; [p. 201] fit ôter du Cabinet la table du Conseil ; mit les huissiers de la Chambre à leur porte ; ferma celle de la garde-robe ; avec ordre de ne l'ouvrir qu'aux personnes connues ou de considération ; mit deux huissiers de la Chambre à l'Œil-de-Bœuf, deux à la porte de glaces de la Galerie dans l'Œil-de-Bœuf.

Le Roi voulant partir, M. le marquis de Brézé fit avertir la Reine. Elle vint avec la mariée et le marié qui marchait devant. Mesdames suivaient la Reine, les princesses et toutes les dames de la Cour.

Le Roi fut à la Chapelle par le Cabinet des Perruques.

Il y eut Appartement l'après-midi. Les huissiers furent placés comme le matin. On mit un huissier de l'Antichambre dans la pièce avant les Tribunes. Deux huissiers de la Chambre à chaque porte, deux dans la pièce en avant du côté de la Galerie, deux à chaque porte de cette pièce.

Monsieur Forestier gardait la Galerie avec ses Suisses, et était aux ordres de M. le duc de Gesvres.

Monsieur le duc d'Harcourt avait une Salle des gardes du corps dans le Salon d'Hercule, et une sentinelle en avant de la pièce avant les tribunes de la musique.

Dans la première pièce du côté de la Galerie était la table de lansquenet, dans celle à côté de la musique était le cavagnole de la Reine. Il y avait plusieurs tables de jeu dans ces mêmes pièces.

Monsieur le duc de Gesvres fut avertir la Reine et [p. 202] M. le Dauphin et Mesdames que l'Appartement commençait à cinq heures.

La Galerie était éclairée sans lustre.

C'est le Gouvernement qui a fourni les bougies dans l'Œil-de-Bœuf pour les fiançailles, la veille, et dans tout l'appartement, le jour du mariage qu'il y a eu Grand Appartement.

Les intendants des Menus Plaisirs plaçaient, sous les ordres de M. le premier gentilhomme de la Chambre.

Le jeu fini, M. le marquis de Livry, premier maître d'hôtel, vint avertir que le souper était prêt. Le Roi passa chez lui et ensuite chez la Reine.

La table était dans la grande antichambre de la Reine. On prêta pour cette pièce six lustres des Menus Plaisirs. La Reine éclaira la pièce et la fruiterie du Roi fournit les bougies de la table.

Il y eut toujours un premier gentilhomme de la Chambre et un capitaine des gardes derrière le fauteuil du Roi. Le marquis de Livry, avec son bâton de premier maître d'hôtel, était à droite. Il prétendit être à gauche. Le souper fini, le Roi passa chez la Reine, et ensuite chez Mme la duchesse de Chartres. La Reine y vint. Le Roi resta à la toilette de la mariée. Le cardinal de Rohan bénit le lit, le Roi présent. Ensuite, le Roi passa chez M. le duc de Chartres, lui donna la chemise et le mena se coucher. Les princes ramenèrent le Roi à son Appartement, où les joueurs se trouvèrent.

Note

Monsieur le duc de Châtillon, gouverneur de M. le Dauphin, l'ayant conduit dans son carrosse au manège, [p. 203] pendant que le prince y était. Il se servit pour aller voir son fils du carrosse de M. le Dauphin.

On dit à M. le duc de Châtillon que cela ne se devait pas. Il s'en servit une seconde fois. On le dit à M. le Premier. Le Roi a décidé que cela ne se pouvait pas, et que M. le duc de Châtillon n'était pas en droit de se servir du carrosse de M. le Dauphin.

Le feu Roi trouva fort mauvais que le grand écuyer se fit un jour ramener du château à la Grande Écurie dans le carrosse du Roi qui l'avait suivi à la promenade. Il ordonna à M. le Premier de le défendre au cocher.

Dans les commencements du règne de Louis XV, et pendant sa minorité, M. le duc de Bourbon-Condé, ni M. le maréchal de Villeroy ne se sont jamais servi du carrosse du Roi.

Au mois de décembre 1743

La princesse Hiathely de la Châtre, belle-fille du prince Campo-Florido, ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, étant morte en Espagne, le Roi demanda qui il devait envoyer pour faire compliment à l'ambassadeur. Monsieur le duc de Gesvres répondit que c'était à l'introducteur à aller, tant chez l'ambassadeur que chez l'ambassadrice, ce qui fut exécuté. On envoya un gentilhomme ordinaire à la fille de l'Ambassadeur, la marquise de Castellor-Rios, comme grande d'Espagne.

Monsieur le Dauphin voulut envoyer l'introducteur des ambassadeurs faire les mêmes compliments. Monsieur le duc de Châtillon assura le Roi qu'à la mort de l'ambassadrice de Hollande en l'année [blanc], l'introducteur avait été de la part de M. le Dauphin faire compliment à M. l'ambassadeur d'Hollande. Les intendants ont prétendu et prouvé le contraire. [p. 204] Le Roi a décidé que les introducteurs n'iraient point de la part de M. le Dauphin, et M. le Dauphin a envoyé un de ses écuyers au prince et à la princesse de Campo-Florido et à la marquise de Castellor-Rios.

MORT de Madame la Duchesse, grand-mère de M. le prince de Condé

À la mort de Mme la Duchesse, M. le prince de Condé vint en manteau saluer le Roi dans son Cabinet, avec M. le comte de Charolais. Monsieur le duc de Gesvres reçut l'ordre du Roi sur ce qui entrerait en manteau avec lui. Il fit ressouvenir le Roi de ce qui s'était passé pour le prince de Conti. Le Roi me dit de ne pas laisser entrer sa suite en manteau. Monsieur le comte de Charolais, à qui je dis l'ordre du Roi, insista fort, et le Roi permit que le sous-gouverneur, le gouverneur n'y étant point, y entrerait, et que les principaux officiers y entreraient aussi. Le reste de leur suite, qui était en manteau resta dans la chambre du Roi, à la porte du Cabinet.

Ils firent de même chez la Reine et chez M. le Dauphin.

ANNÉE 1744

Le jour de l'an, le Roi reçut des chevaliers de l'ordre du Saint Esprit. Monsieur le duc de Bouillon et M. le duc de Fleury, premier gentilhomme de la Chambre d'année, suivirent le Roi sur le haut dais et se sont mis derrière lui. [p. 205]

Le 3 janvier, le Roi fut à l'Opéra à Paris. Monsieur le duc de Bouillon n'y étant pas, cela a évité tout sujet de dispute, puisqu'il y avait précisément les quatre places qu'il fallait. Monsieur le comte de Courtenvaux, capitaine des Cent-Suisses fut obligé de se tenir debout derrière le fauteuil pendant l'opéra, n'y ayant pas de place pour mettre un tabouret.

Il y avait dans la loge du Roi, le Roi, M. le Dauphin, Madame Adélaïde, M. le duc de Fleury, M. le duc d'Ayen, M. le duc de Châtillon, Mme la duchesse de Tallard et M. le comte de Courtenvaux, debout derrière.

MORT de Madame la princesse de Conti. 1744.

Monsieur le prince de Conti vint en manteau saluer le Roi dans son Cabinet. Monsieur le prince de Conti entra avec ses premiers gentilshommes en manteau. Il fut décidé que cela ne devait pas être. Le Roi me le dit, M. le cardinal présent, et promit d'en donner une décision. Monsieur le cardinal m'a dit qu'elle était signée.

Le 10 mars

Le Roi a été malade, il garda son lit tout le jour. Tout se passa à l'ordinaire. Le 12, le Roi s'est levé, s'est habillé dans la chambre où il couche. Les entrées se sont faites à l'ordinaire. On a dit la messe dans sa chambre. Le Roi a donné l'ordre à l'ordinaire après la messe, et les courtisans sont entrés.

La maladie du Roi était une indigestion. Sa Majesté a tenu Conseil dans son lit et, après le Conseil, elle a dit qu'on revint à huit heures du soir ; a fait fermer [p. 206] les portes et personne n'y est entré.

Le 13, le Roi s'est habillé de même et a été dîner dans sa grande Chambre. Les courtisans sont entrés au lever. Les huissiers de la Chambre gardaient les portes de la Chambre. L'huissier du Cabinet gardait la porte du Cabinet du Conseil. Les courtisans sont venus dans l'Œil-de-Bœuf. Monsieur de Livry a porté à 4 heures du matin le bouillon au Roi. La nuit, personne ne veilla, le Roi n'étant malade que d'une indigestion. Le Roi a pris médecine le [blanc].

Monsieur de Livry, premier maître d'hôtel, a prétendu venir dire que le bouillon était prêt, disant avoir le droit de le venir annoncer.

Monsieur de Gesvres en redit compte au Roi, et lui représenta que quand Sa Majesté demandait un bouillon, le premier maître d'hôtel entrait à la tête de la Bouche et que le premier médecin donnait le bouillon.

ANNÉE 1745

SÉJOUR du Roi à Paris au retour de la campagne de 1745. Extrait du registre 2^e de M. le duc de Gesvres.

Le Roi ayant mandé à M. le duc de Gesvres qu'il viendrait souper à Paris, à l'Hôtel de Ville, on a fait tous les préparatifs nécessaires. Monsieur le duc de Gesvres a été plusieurs fois, tant au Palais des Tuileries qu'à l'Hôtel de Ville. Il mena avec lui M. de La Billarderie, major des gardes du corps [p. 207] pour faire poser des barrières partout où il le désirerait, et le surintendant des Bâtiments, afin de prévenir les disputes entre ses ouvriers et ceux des Menus Plaisirs ; pour ce qui regarde les Tuileries où le Roi venait descendre et loger pour l'ordinaire.

Au palais des Tuileries, M. le duc de Gesvres fit poser des barrières, savoir une barrière dans la cour, dans la grille sous l'arcade par où l'on rentre, une au bas de l'escalier et une au milieu.

On avait barré avec des planches un côté de l'escalier.

Une barrière à la porte de la Salle des Cent-Suisses, une à la porte de la Salle des gardes, une dans la Salle des gardes, une à l'Antichambre, une chez M. le Dauphin, une chez Mme la Dauphine. Toutes les barrières du côté des Tuileries, une chez M. le Dauphin dans la Cour des Princes. Il fit mettre des illuminations au palais des Tuileries, sur les toits et même sur tout le dôme en dehors, et partout dans les cours et en dedans de la place.

L'an passé, au séjour du Roi qui avait fait à ses dépens illuminer la place. Les Menus l'ont illuminé cette fois.

La Ville fit mettre dans la place du Carrousel deux fontaines de vin et deux théâtres de musique. Monsieur le duc de Gesvres fit mettre des Menus, des lustres dans la Galerie où l'on joue. Il fit porter des tables de jeu à l'ordinaire.

Le Garde-Meuble emprunta des lustres des Menus pour la salle à manger.

Monsieur le duc de Gesvres fit venir tous les huissiers et valets de chambre nécessaires pour le service.

Le sept septembre, M. le duc de Gesvres fut au devant de Mme la Dauphine avec la Ville à dix heures. [p. 208] Après un moment de conversation, M. le duc de Gesvres monta dans son carrosse. Monsieur le prévôt des marchands suivait. Les gardes de la Ville ouvraient la marche. Les carrosses étaient dans la haie ; les livrées étaient à droite et à gauche. Les pages de M. le duc de Gesvres étaient devant et derrière son carrosse.

Nous allâmes attendre Mme la Dauphine dans la rue Saint-Honoré. Nous trouvâmes le maître des cérémonies qui s'y était déjà rendu pour nous présenter.

Lorsque Mme la Dauphine arriva, je lui présentais la Ville : M. le prévôt des marchands la harangua debout.

Madame la Dauphine continua ensuite sa marche.

Nous rentrâmes dans la maison pour attendre la Reine, qui ne tarda pas.

Il y eut le même cérémonial pour la Reine que pour Mme la Dauphine.

La Ville voulut reconduire M. le duc de Gesvres ; il ne le voulut pas.

Le mardi après-dîner, il fut dans un carrosse à six chevaux à la maison que la Ville avait fait préparer pour attendre le Roi à la porte Saint-Martin. Quand il fut arrivé à cette porte, il y trouva la Ville. Etant averti que le Roi arrivait, il s'avança. Il eut l'honneur de présenter la Ville au Roi. Monsieur le prévôt des marchands le harangua à genoux. Le Roi [p. 209] étant arrivé au palais des Tuileries, où tous les officiers nécessaires pour le service étaient, les portes de son Appartement furent gardées par les huissiers à l'ordinaire. Le Roi avait un Cabinet qui était gardé par un huissier du Cabinet.

Mardi 7 septembre, le Roi étant arrivé sur le soir aux Tuileries, il donna ses ordres à M. le duc de Gesvres pour savoir le jour qu'il irait souper à l'Hôtel de Ville. Le Roi lui dit que ce serait le lendemain huit septembre.

Tout s'est passé comme dans l'année précédente, et comme cela s'est toujours passé dans ce cérémonial pendant la Régence.

Mercredi 8 septembre, fête de la Vierge. Le Roi fut à Notre-Dame assister au *Te Deum* qui se chanta tout de suite.

Ce même jour, les six corps des marchands furent présentés au Roi et à la famille royale. Il y avait une grande salle où le Roi et toute la Cour se mit pour [voir] tirer le feu. C'étaient les huissiers qui faisaient entrer.

Madame la Dauphine et Madame avaient leur service. Il y avait un concert dans la salle des gouverneurs. Les huissiers gardaient aussi cette pièce.

La Ville avait envoyé aussi à tous les ambassadeurs qui se trouvaient à Paris pour les inviter à la fête qu'elle donnait.

Messieurs les ambassadeurs s'excusaient, ne sachant pas et ayant des disputes sur les rangs qu'ils devaient y tenir.

COPIE des billets d'excuse sans signature ni cachet de Mrs les ambassadeurs.

Monsieur l'ambassadeur des États Généraux et Provinces Unies est infiniment sensible à l'honneur que la Ville de Paris lui fait de l'inviter à dîner à l'Hôtel de Ville, dont il ne peut pas profiter, Sa Majesté y étant, qu'autant qu'il sera prévenu de la place qu'il y occupera. [p. 210]

Le Roi et toute la famille se plaça dans la grande salle pour voir tirer le feu.

Monsieur le duc de Gesvres demanda la permission au Roi de placer des femmes en robe de chambre. Sa Majesté le lui permit.

D'abord que le feu fut tiré, le Roi et toute la Cour passa dans la troisième salle des gardes, où était un concert. Ce furent les gardes qui firent entrer. Ils gardèrent cette salle jusqu'après le départ du Roi.

Le concert fini, le Roi retourna dans son Appartement jusqu'au souper.

Le souper étant achevé de servir, le Roi se mit à table avec toute la famille royale. La fille du prévôt des Marchands servit la Reine.

Sa belle-sœur servit Mme la Dauphine. Le Roi le permit.

Le Roi fut servi par M. le prévôt des marchands, M. le Dauphin par le premier échevin, Madame par le second, Mme Adélaïde par le troisième. Ainsi, les officiers de la Ville eurent tous l'honneur de servir les princes et princesses, suivant leur rang.

La musique fut très bien exécutée pendant le souper, la salle remplie de beau monde et la place de Grève aussi bien décorée qu'illuminée.

Le Roi sortit de table, resta un moment dans sa chambre, puis il s'en alla.

Monsieur le duc de Gesvres et toute la Ville le reconduisirent jusqu'à son carrosse.

Pendant le séjour du Roi aux Tuileries, il y eut [p. 211] concert dans la Galerie, pendant lequel on y jouait. On laissa pendant le concert entrer des femmes en robe de chambre.

Le [blanc] 1745, le Roi de Pologne, père de la Reine, étant arrivé de Lunéville à Versailles, M. le duc de Gesvres fut le chercher par ordre du Roi dans son appartement, et le conduisit chez le Roi qui l'a reçu dans son Cabinet, y ayant du monde. Ce qui était avec le Roi de Pologne a entré. Le Roi ne s'est point assis. J'ai ramené le Roi de Pologne chez lui de même que je l'avais été prendre.

Le 23 février

MARIAGE de Louis, Dauphin de France, né le quatre septembre 1729, avec Marie Thérèse, Infante d'Espagne, née le 11 juin 1726.

Le Roi mariant M. le Dauphin, ordonna à M. le duc de Richelieu, premier gentilhomme de la Chambre en année, de préparer les fêtes et toutes les marques de réjouissance qui pouvaient exprimer la joie publique d'une alliance aussi heureuse pour la France, que capable de faire le bonheur de M. le Dauphin, et de contribuer à la satisfaction et à la gloire du Roi.

Monsieur le duc de Richelieu fit accommoder et couvrir le manège de la Grande Écurie à Versailles. Il fit faire un théâtre et des loges : tout fut construit sous ses ordres, avec plus d'art encore que de magnificence, et toutes les peintures, les sculptures et les dorures dans le goût le plus élégant. Les décorations étaient tellement ménagées que tout ce qui devait servir au spectacle et à la représentation de la pièce pouvait, en une même nuit, s'enlever et se replier de façon que ces mêmes embellissements formaient une [p. 212] magnifique salle pour un bal paré qui devait être la fête du lendemain du mariage.

Il fit faire une salle dans la cour pour les gardes du corps et les Cent-Suisses.

Monsieur le duc de Richelieu a fait faire l'habit de noce de M. le Dauphin et l'a retiré. Il a fait faire tous les habits de masque du Roi, de M. le Dauphin, de Mme la Dauphine et ceux des personnes qui étaient avec le Roi.

Il a ordonné de frapper des médailles du mariage de M. le Dauphin, ayant préalablement choisi les empreintes et légendes qui y seraient gravées. Il a réglé la quantité et les différentes grandeurs de ces médailles d'or et d'argent.

Monsieur le duc de Richelieu étant parti pour aller complimenter de la part du Roi Madame la Dauphine à Orléans, où elle arriva le 18 février 1745.

Monsieur le duc de Gesvres fut chargé d'ordonner à sa place, et fit faire des répétitions de la pièce, eut soin de prendre les ordres du Roi, tant pour le jour du spectacle que pour celui du bal paré. Non seulement la comédie, mais encore l'opéra furent sous ses ordres.

Il présenta au Roi la liste des danseurs et danseuses, et les envoya inviter. Il présenta aussi la liste des dames à inviter, et envoya leur porter des billets d'invitation.

COPIE de ces billets

Madame,

Monsieur le duc de Richelieu a reçu ordre du Roi de vous avertir de sa part qu'il y aura bal masqué [p. 213] à Versailles, mercredi 24 de ce mois, à 5 heures du soir. Sa Majesté compte que vous vous y trouverez, vous ayant nommé pour en être et pour y danser. Il faut que vous soyez coiffée en grandes boucles.

Ce billet dans une enveloppe cachetée aux armes de M. le duc de Richelieu avec adresse.

DÉCISIONS DU ROI

Demande

Savoir si les personnes autres que les danseurs et les gens de la Cour seront en cadenette et cheveux épars.

Réponse

Les bayeurs en bourse.

Demande

S'il y aura des bancs au bal masqué pour les charges.

Réponse

Comme au dernier bal.

Demande

Si l'on enverra un gentilhomme ordinaire inviter les princesses.

Réponse

Aux princes et aux princesses du sang danseurs.

Demande

Enverra-t-on un valet de chambre du roi porter des billets d'invitation à toutes les dames et aux danseuses.

Réponse

Oui.

Demande

Si on enverra inviter toutes les dames qui ont été présentées.

Réponse

Oui.

[p. 214]

Demande

On ne laissera point entrer les gens de robe au bal.

Réponse

Non.

Demande

Le jour du bal masqué, point de billet.

Réponse

Le bal masqué à l'ordinaire.

Demande

On ne se démasquera qu'au premier gentilhomme de la Chambre

Réponse

Non.

Demande

On laissera passer dans les salles des gardes du corps.

Réponse

Messieurs les gardes du corps laisseront passer dans leur salle tous les masques.

À Versailles, le 18 février 1745.

EXTRAIT du livre de M. de Maurepas
Bon du Roi du 26 septembre 1739

Les princes du sang ne prennent point de rang dans ces sortes d'assemblées. S'ils sont assez jeunes pour danser, ils se mettent parmi les danseurs et s'ils ne dansent point, ils se mettent parmi les courtisans aux places qu'il leur plaît de choisir.

Les princesses du sang seront placées sur les premiers pliants les plus proches de Mesdames de France, les autres pliants pour les dames titrées, et autres dames dansantes seront placées à la suite. [p. 215]

Messieurs les ambassadeurs auront un banc à droite, le plus près du Roi qu'il sera possible.

Messieurs les envoyés en auront un derrière.

Il n'y aura au premier rang que les dames qui dansent. Les danseurs seront en face du fauteuil du Roi.

Il n'y aura de places marquées que celles qui seront destinées au service actuel. Messieurs les ministres auront seuls des places gardées. Les dames qui dansent se rendront chez la Reine à 5 heures.

Le Roi devant aller avec M. le Dauphin le samedi 20 février au devant de Mme la Dauphine à Étampes, et y coucher, M. le duc de Richelieu y envoya un détachement des officiers de la Chambre.

Il en envoya aussi un à Sceaux, où la reine fut coucher le dimanche. Monsieur le duc de Gesvres, en l'absence de M. le duc de Richelieu, proposa au Roi la liste des seigneurs qui se proposaient de suivre Sa Majesté.

M. le marquis de Flamarens.

M. le duc de Fleury.

M. le duc de Luxembourg.

M. le duc de Boufflers.

M. le comte de Tresmes.

M. le prince de Chalais.

M. le duc d'Ayen.

M. le duc d'Aumont.

M. le marquis de Gontault [Gontaut].

M. le duc de Villeroy.

M. le duc de Chevreuse.

M. le duc d'Anville.

M. le duc d'Estissac.

M. le duc de Lauragais.

[p. 216]

Monsieur le duc de Richelieu suivit le Roi à Étampes. Il eut le premier logement le plus près de Sa Majesté.

Le jour du mariage, le 23 février, M. le duc de Richelieu fit mettre des huissiers aux portes des Grands Appartements. Les premiers gentilshommes de la Chambre donnèrent des billets, excepté aux personnes de la Cour pour entrer dans la Galerie et les Appartements. On avait mis des banquettes dans tout l'Appartement, et on eut soin de faire passer les bayeurs derrière. Il y avait aussi des gradins où étaient des femmes en robe.

Ce même jour au soir, sur les six heures, Leurs Majestés, accompagnées de M. le Dauphin et de Mme la Dauphine, de Mesdames et des princesses et des princes, se rendirent dans la salle préparées dans le manège. Le théâtre avait 56 pieds de profondeur.

Il y avait sur le théâtre deux petites loges, dont M. le duc de Richelieu disposa, ainsi que du théâtre. On n'entraît que par les ordres de M. de Richelieu. Les gardes du corps avaient ordre de lui prêter main forte.

Monsieur le duc d'Ayen, capitaine des gardes, plaça dans toutes les loges et dans toute la salle. Les femmes qui n'étaient pas de la Cour étaient en mantilles et en robe de chambre.

Il y eut sur l'orchestre quatre bancs. Les plus près du théâtre, à droite, était celui du premier gentilhomme de la Chambre, vis-à-vis le capitaine des gardes.

À côté du premier gentilhomme de la Chambre, [p. 217] celui du grand chambellan, vis-à-vis celui du grand maître de la Garde-Robe ; en bas, le grand écuyer dans la salle.

Le Roi était en cercle en bas, ses grands officiers derrière lui. Monsieur le duc de Richelieu présenta le livre au Roi et la pièce commença. Ce fut la comédie intitulée *La Princesse de Navarre*, par Voltaire, par ordre de M. le duc de Richelieu, mêlée d'intermèdes dont il avait fait composer la musique par M. Rameau.

Ce spectacle fini, M. de Richelieu fit travailler à cette même salle. On défit les loges, on

cache le théâtre, et en une nuit, tout fut transformé en une magnifique salle de bal pour le lendemain du mariage, mercredi 24 février.

On refit un cercle. Les huissiers gardèrent les portes. Monsieur le duc de Richelieu donna des billets et disposa de la salle. Messieurs les capitaines des gardes ne s'en mêlèrent pas. Ils demandèrent même des billets pour les personnes qu'ils protégeaient. Les gradins étaient remplis de personnes de Paris, et dans le cercle était la Cour et les dames en grand habit. Monsieur le duc de Richelieu alla avertir le Roi pour le bal paré. Il fit les honneurs du bal. Le Roi avait ses grands officiers derrière lui. Messieurs de Bouillon, de Noailles et de Richelieu ; les premiers gentilshommes de la Chambre aidaient en tout M. le maréchal de Richelieu. Il y avait trois portes au bal. Ils en gardaient chacune une. Monsieur le duc de Richelieu était partout.

Madame la duchesse de Luxembourg et Mme la duchesse de Duras ouvraient le cercle du bal, après les princesses du sang.

Madame la duchesse de Luxembourg a dansé la première.

Le jeudi gras 25 février, il y eut bal masqué à Versailles dans les Grands Appartements. Messieurs les premiers gentilshommes s'y rendirent à l'heure marquée. [p. 218]

Ils faisaient démasquer un masque par compagnie qui répondait de sa compagnie. On écrivait son nom et le nombre de masque qu'il y menait. On fit la même chose le mardi gars 2 mars, bal masqué.

Monsieur le Dauphin et Mme la Dauphine s'habillèrent en Espagnol.

Monsieur le duc de Chartres et Mme la duchesse de Chartres en vieux Français.

Monsieur le duc de Lauragais et Mme de Penthièvre en Vénitiens.

Madame Adélaïde et M. le duc de Penthièvre en Hollandais.

Monsieur le duc de Richelieu avait éclairé l'Appartement par un grand nombre de lumières.

Il y eut un très grand concours de masques au bal, pendant lequel M. le duc de Richelieu fit distribuer des rafraîchissements avec la plus grande abondance.

État des officiers indispensablement nécessaires pour le service du grand couvert et des collations des bals masqués et parés à l'occasion du mariage de M. le Dauphin.

Panneterie Bouche

9 officiers de quartier.

15 officiers par extraordinaire.

Échansonnerie Bouche

11 officiers de quartier.

17 officiers par extraordinaire.

Cuisine Bouche

20 officiers de quartier. [p. 219]

14 officiers par extraordinaire.

Vaisselle extraordinaire

2 officiers de quartier.

88 billets de service pour 88 officiers, tant ordinaires qu'extraordinaires.

Le vendredi 26 février, il y eut Appartement à Versailles. Les dames de Paris étaient sur des gradins. Le Roi l'avait permis.

Le samedi 27, Leurs Majestés allèrent avec toute la Cour à la seconde représentation de *La Princesse de Navarre*. Monsieur le duc de Richelieu y donna ses ordres, comme à la première.

Il fit illuminer les écuries et le château pendant trois jours, mardi, mercredi et jeudi.

Messieurs les premiers gentilshommes de la Chambre ont servi M. le Dauphin comme le Roi. Ils lui ont mis son habit de noce, ses habits de masque. Ils l'on servi à table, et ont donné les ordres chez le Roi.

Monsieur le duc de Richelieu a distribué les médailles d'or et d'argent du mariage de M. le Dauphin qu'il avait fait frapper.

ÉTAT des médailles d'or et d'argent qui ont été frappées à l'occasion du mariage de M. le Dauphin, qui a été célébré le 23 février 1745.

SAVOIR

Médailles qui ont été frappées en or

206 médailles d'or de la grandeur de l'*Histoire du Roi* et du diamètre de 18 lignes. Chaque médaille d'or pèse deux onces et les 206 médailles pèsent [p. 220] six marcs quatre onces ou quatre cents douze onces, qui valent 41 612

413 moyennes médailles d'or de 15 lignes de diamètre. Chaque moyenne médaille d'or pèse une once, et les 413 médailles pèsent 51 marcs cinq onces, ou 413 onces, qui valent 41 713

Médailles en argent

600 médailles d'argent de la même grandeur, pesant chacune une once et quelques gros. Les 600 pèsent 87 marcs six onces ou environ, qui valent 6 318

5 000 moyennes médailles d'argent du même diamètre de 15 lignes. Chaque médaille pèse 4 gros ou environ, et les 5 000 médailles d'argent pèsent ensemble 344 marcs 4 onces, qui valent

	<u>24 804</u>
Total	114 447

RÈGLEMENT pour les bals et le théâtre, tiré des registres de M. le duc de Gesvres, lequel règlement se trouve sans date.

On n'a point trouvé ce règlement dans les registres de M. le duc de Gesvres.

SUITE du mariage de M. le Dauphin en 1745

Monsieur le duc de Gesvres donna des médailles du mariage de M. le Dauphin au bureau de la ville de Paris et aux 6 corps des marchands.

Le lendemain du mariage de M. le Dauphin, M. le duc de Gesvres lui présenta la Ville, et à Mme la Dauphine, après en avoir pris les ordres du Roi, qui le permit. [p. 221]

Il présenta aussi les six corps, après en avoir pris de même l'ordre du Roi.

Il y eut le dimanche gras, 28 février, un bal à l'Hôtel de Ville de Paris, où on avait préparé un appartement pour M. le Dauphin.

Le Roi y vint incognito. [p. 222, blanche. p. 223]

RETOUR du Roi à Paris revenant de Flandres

Le Roi revenant de Flandres, au mois de septembre 1745, où il avait fait toute la campagne, passa par Paris. Il s'y arrêta trois jours, et soupa le huit, jour de la Nativité, à l'Hôtel de Ville.

Le vendredi 10 après-midi, le Roi partit pour Versailles, et arriva sur les huit heures.

Les écuries, les cours et le château étaient illuminés.

Le Roi de Pologne, père de la Reine, étant arrivé de Lunéville à Versailles, M. le duc de

Gesvres le fut chercher dans son appartement, et le conduisit chez le Roi, qui le reçut dans son Cabinet, y ayant du monde. Les personnes qui étaient avec le Roi de Pologne entrèrent dans le Cabinet. Le Roi ne s'est point assis. Monsieur le duc de Gesvres ramena le Roi de Pologne chez lui.

Les maîtres de musique de la Chapelle voulant interrompre les maîtres de la Chambre dans la possession où ils sont de faire chanter le *Te Deum* dans les occasions extraordinaires ; ceux de la Chambre demandèrent à être conservés dans leurs droits et, en conséquence, de faire chanter le *Te Deum* en action de grâce de la prise de la ville de Tournai.

L'original est chez M. le comte de Maurepas.

[les pages 224 à 226 sont blanches. page 227]

ANNÉE 1746

Le 26 avril 1746, M. le nonce eut audience du Roi dans sa Chambre et entra dans les balustres. Monsieur le cardinal de Tencin s'était mis dans les balustres. N'y devant pas y être, on le fit sortir.

Le premier valet de chambre était appuyé sur le balustre, à gauche, en dehors.

Monsieur d'Argenson, secrétaire d'État des Affaires étrangères, était à droite, appuyé sur le balustre, en dehors. Monsieur le nonce entra dans le balustre. Monsieur le prince de Guise, qui le menait, n'y entra pas. Il y avait M. le duc de Bouillon et M. le duc d'Aumont dans le balustre du Roi, derrière le fauteuil, et Mrs les princes du sang à droite et à gauche du fauteuil. Le capitaine des gardes en dehors du balustre.

Monsieur le Dauphin donna le même jour audience à M. le nonce, dans la ruelle de son lit. Tout s'y passa comme chez le Roi : il n'y avait point là de capitaine des gardes.

Le Roi a envoyé en 1746 chez M. le maréchal de Biron sur le mariage de Mlle de Roulle avec M. de Rieux. [p. 228]

MORT de Madame la Dauphine, à Versailles, le 22 juillet 1746

Le vendredi, à neuf heures du matin, le Roi envoya chercher M. le duc de Gesvres : il lui dit que Madame la Dauphine était très mal.

Monsieur le duc de Gesvres suivit le Roi chez Madame la Dauphine. Le Roi se tenait dans le cabinet de M. le Dauphin. Il n'y entra que les personnes qui ont les grandes entrées et les ministres. Les duchesses de Luynes, Villars, Duras, Tallard, Lauraguais.

Madame la Dauphine mourut à 11 heures du matin. Elle ne put recevoir le Saint Viatique. On lui porta l'extrême-onction sans cérémonie. Elle s'était confessée le matin.

Le Roi emmena M. le Dauphin chez lui. Monsieur le Dauphin y entendit la messe avec lui. Le Roi dit ensuite qu'il allait à Choisy.

On donna les ordres pour Choisy. Il n'y fut de la Chambre que ce qui marche dans les voyages de Choisy ordinaires.

Le Roi alla dans le carrosse de la Reine avec M. le Dauphin, Mmes les duchesses de Luynes et Villars. Le service à l'ordinaire.

Il y a eu quelques courtisans qui ont eu permission de venir faire leur cour à Choisy, outre les ministres et M. le Chancelier. [p. 229]

Monsieur le premier président y est venu.

Monsieur le maréchal de Coigny, en l'absence de M. le comte de Coigny, son fils, gouverneur du château, a toujours servi à Choisy à table. On s'est adressé à M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre d'année, pour avoir permission de venir à Choisy.

Les spectacles ont cessé à Paris du jour de la mort de Madame la Dauphine. Ils n'ont recommencé que deux jours après le transport de Madame la Dauphine à Saint-Denis.

Monsieur le Dauphin prit le deuil en pleureuses le mardi 26 juillet. Toute la Cour drapa pour six mois.

Le dimanche 24 juillet, M. de Campo Florido, ambassadeur d'Espagne vint, en grand manteau de deuil, notifier la mort de Philippe V, roi d'Espagne. Monsieur le duc d'Aumont fit venir les huissiers qui s'en retournèrent le soir. Le Roi prit le deuil du Roi d'Espagne le même jour que M. le Dauphin le prit pour Madame la Dauphine, et la Cour en pleureuses.

Le jeudi 28 juillet, Mesdames allèrent de Choisy à Versailles pour jeter de l'eau bénite à Mme la Dauphine.

Monsieur Du Saussoy, écuyer de Mme Henriette en manteau, M. de Vigny, écuyer de Mme Adélaïde aussi en manteau, leur donnèrent la main à l'eau bénite, et leurs porte manteaux en manteaux portaient leurs mantes.

Mesdames furent suivies à Versailles pour cette cérémonie de M. le duc et Mme la duchesse de Chartres, de M. le comte de Charolais, de Mme la princesse de Conti, de [p. 230] Mlle de Sens, de Mlle de La Roche-sur-Yon, de M. le duc et Mme la duchesse de Penthièvre, de Mme la maréchale de Duras et des duchesses de Brissac et de Beauvillier.

Le Roi avait dit qu'il n'y avait que ces trois duchesses et Mmes de Castries et de L'Hôpital qui jetteraient de l'eau bénite, preuve que c'était le service. Cependant, la maréchale de Duras en jeta seule.

Il y eut pour cette eau bénite beaucoup de mouvement de la part de Mrs de Bouillon et Rohan, qui prétendirent aussi inutilement que sans fondement, devoir précéder les ducs et avoir le pas. Ce même jour, la princesse de Turenne se trouvait de garde auprès du corps de Mme la Dauphine. Il n'a pas été question de personne de la Maison de Lorraine. Elles avaient déclaré qu'elles ne s'y trouveraient pas.

À l'égard de cette eau bénite, le Roi avait décidé que si Mesdames de Bouillon et de Rohan se présentaient en même temps que les demoiselles pour jeter de l'eau bénite, ni les unes ni les autres n'en jetteraient, pour obvier à toute dispute, et il n'y eut que la maréchale de Duras qui en jeta. Les dames n'en jetèrent pas. Mesdames sont revenues le soir à Choisy.

Sur la même prétention de Mrs de Bouillon et de Rohan contre les ducs et pairs, il y eut une même décision du Roi, que si ces Messieurs se présentèrent pour jeter l'eau bénite en même temps que les [p. 231] ducs et pairs, personne n'en jetterait. Messieurs de Bouillon et de Montauban s'étant présentés pour jeter de l'eau bénite en même temps que le duc de Tallard et les autres, ni les uns ni les autres n'en jetèrent.

Depuis le jeudi 28, il y eut des ducs et pairs qui jetèrent de l'eau bénite. L'huissier les a nommés. Un héraut d'armes donnait des carreaux et un autre le goupillon.

Lundi premier août, à 7 heures du soir, le corps de Madame la Dauphine fut transporté de Versailles à l'abbaye de Saint-Denis.

Il y eut une même dispute entre les personnes qui prétendent un rang étranger et au-dessus des duchesses. Il ne s'est point trouvé dans les carrosses de ces personnes ensemble. Il y a eu quatre princesses au convoi. Dans chaque carrosse, il y avait des dames de Mme la Dauphine.

Le convoi passa par les remparts de Paris sur le minuit. La Ville y fit placer des gardes de même qu'aux portes de la Ville avec des drapeaux, tambours, fifres, hautbois et trompettes avec sourdines.

Dans cette même nuit, le cœur de Madame la Dauphine fut porté de Saint-Denis au Val de Grâce par l'ancien évêque de Mirepoix.

Le mercredi 3 août au soir, le Roi avec toute la famille royale est revenu de Choisy à Versailles.

Monsieur le Dauphin trouva son appartement tendu de noir. Monsieur le duc d'Aumont ordonna tout son deuil, même son premier habit de deuil à Choisy. [p. 232]

Le jeudi 4 août, le Roi, assis dans son fauteuil, reçut les États de Languedoc, qui lui furent présentés par M. le comte de Saint-Florentin et M. le prince de Dombes à la tête. Ils n'étaient pas en manteaux.

Ils furent ensuite chez M. le Dauphin, mais ils étaient en manteaux.

Le Roi ayant donné l'ordre pour les révérences après le Conseil, M. le duc de Gesvres fut chercher M. le Dauphin. Il prit la queue de son manteau chez lui jusqu'à la porte de la Salle des gardes, où le chef de Brigade la prit et la porta jusqu'à l'antichambre du Roi. Ensuite, M. le duc de Gesvres la reprit et la porta jusque dans la pièce où était le Roi, qui était le Cabinet du Conseil.

Le Roi était debout, M. le Dauphin à sa droite, M. le duc de Gesvres et M. le duc d'Aumont en manteaux. Les princes du sang passèrent devant le Roi et vinrent se ranger auprès de lui. Toute la Cour passa en manteaux. Il n'y eut pas de discussion. Après, les princes, il y eut deux ou trois ducs et pairs qui passèrent. Les cardinaux passèrent vers le milieu. Tout le monde étant passé, le Roi dit à M. le Dauphin d'aller chez la Reine. Monsieur le duc de Gesvres reprit le manteau de M. le Dauphin, le porta jusqu'auprès de la Reine. Les courtisans suivirent et firent les révérences. Les princes du sang vinrent par l'antichambre de la Reine. [p. 233]

Les révérences de la Reine étant finies, M. le Dauphin s'en retourna chez lui, se mit sous son dais. Il y avait une estrade. Les princes du sang passèrent les premiers chez M. le Dauphin et vinrent se ranger autour de l'estrade. Il n'y eut aucune discussion pour passer. Ce furent les ducs qui commencèrent à passer après les princes du sang.

Les révérences finies, M. le Dauphin passa dans son cabinet.

Le Roi vit la Maison de Mme la Dauphine après le salut, c'est-à-dire les dames en mantes.

Monsieur le duc de Gesvres fut avertir M. le Dauphin, qui était au salut. Le Roi permit que M. le Dauphin s'habillât dans le Cabinet des Perruques. Lorsqu'il fut habillé, il vint en manteau se placer auprès du Roi, M. le duc d'Aumont et M. le duc de Gesvres derrière en manteaux.

Les princes du sang vinrent pour se ranger auprès du Roi. Comme ils n'étaient pas en manteaux, M. le duc de Gesvres fut leur dire de ne pas paraître, devant être en manteau, M. le Dauphin y étant.

Le Roi avait décidé que l'on ne porterait pas la queue des princes dans l'Œil-de-Bœuf, et que les dames de Mesdames resteraient dans le Cabinet du Conseil ; où il resterait pour recevoir les révérences, et qu'il n'y aurait qu'une dame d'honneur des princesses dans le Cabinet pour elles toutes.

Les révérences faites, le Roi dispensa M. le Dauphin d'aller chez la Reine. Il s'en alla chez lui, son manteau porté à l'ordinaire. Il se mit sous son dais et [p. 234] les princesses passèrent et les dames.

Les princesses ne se mirent pas auprès de M. le Dauphin, elles passèrent comme tout le monde.

Les révérences finies, M. le Dauphin se déshabilla.

On fut ensuite chez Madame. Madame la duchesse de Tallard était assise et tenait Madame sur ses genoux. Elle se levait pour les personnes titrées.

ANECDOTES sur les révérences en manteau

Le Roi avait dit à M. le chancelier que les conseillers d'État et les maîtres des requêtes passeraient en manteau, comme les courtisans. Mais le jeudi matin, on représenta au Roi qu'on n'avait jamais vu les gens de robe faire en manteau des révérences au Roi. De plus, que les maîtres des requêtes n'avaient jamais été présentés à Sa Majesté.

Le Roi revint sur sa décision et dit qu'aucun homme de robe n'entrerait, et les huissiers avaient ordre, en conséquence, de les empêcher d'entrer.

Monsieur le duc d'Aumont fut représenter au Roi que la robe était l'habit des conseillers d'État, et que M. le lieutenant civil, qui était dans l'Antichambre n'en avait pas d'autre pour paraître devant Sa Majesté. Le Roi permit à M. le lieutenant civil et aux conseillers d'État de passer et de lui faire la révérence en robe de deuil. Il en passa plusieurs, mais il ne passa point de maîtres des requêtes. [p. 235]

Le vendredi 5 août, le Roi reçut les ambassadeurs, avant la messe, assis dans la balustrade. Monsieur le Dauphin, en manteau, était debout, M. le duc d'Aumont et M. le duc de Gesvres derrière le fauteuil du Roi. Les ministres en manteaux. Monsieur le duc de Béthune alla en grand manteau chercher les ambassadeurs. Le nonce porta la parole en français. Les ambassadeurs se couvrirent. Cela ne devait pas se passer ainsi. En pareilles occasions, les ambassadeurs étaient en haie, le Roi passait devant eux.

Ils vinrent ensuite chez M. le Dauphin, qui les reçut sous son dais. Le nonce porta la parole. On se couvrit. Les ambassadeurs étaient en manteaux. Les princes du sang ne s'y trouvèrent pas.

Après les ambassadeurs, le Parlement harangua, ainsi que les gens du Roi.

Monsieur le Dauphin se trouva aux harangues du Parlement de la Chambre des comptes, de la cour des Aides, de la Cour des monnaies et de la Ville.

Le Roi était dans son fauteuil, le dos à la cheminée.

Toutes ces compagnies vinrent haranguer M. le Dauphin. Elles le trouvaient debout. Il s'asseyait aux harangues, avait son chapeau sur la tête et ne se relevait pas quand elles s'en allaient. Monsieur le duc d'Aumont et M. le duc de Gesvres étaient derrière le fauteuil.

Le vendredi 5, le Grand Conseil, l'Université, l'Académie française vinrent haranguer le Roi. Sa Majesté était, comme le matin, dans son fauteuil. Monsieur le Dauphin y assista en manteau. [p. 236]

Lorsque la Cour des monnaies, l'Hôtel de Ville et l'Académie française vinrent chez M. le Dauphin, il était assis. Il ôtait son chapeau à leur entrée et à leur sortie. [p. 237-244 : blanches. page 245]

SERVICE à Notre-Dame à Paris, le jeudi 15 décembre 1746 pour Philippe V, Roi d'Espagne, mort au mois de juillet de la même année.

Le Roi a porté six semaines le deuil en violet du Roi d'Espagne. La Reine, six semaines, et a pris le blanc au bout de trois semaines.

Monsieur le Dauphin a été à ce service, et Mrs le duc de Chartres et comte de Clermont, princes du sang.

Le Roi nomma le grand chambellan et deux premiers gentilshommes de la Chambre pour porter le manteau de M. le Dauphin. Mais M. le duc de Bouillon ne pouvant pas s'y trouver, parce qu'il était dans la quarantaine de la petite vérole de Mme la princesse de Turenne, le Roi nomma un troisième premier gentilhomme de la Chambre. Ainsi, M. le duc d'Aumont, qui était alors d'année, fit les fonctions de grand chambellan, et Mrs les ducs de Gesvres et de Fleury portèrent avec lui le manteau de M. le Dauphin.

Monsieur le duc d'Aumont ordonna la robe de M. le Dauphin, et il eut soin qu'il se trouvât à l'archevêché, où M. le Dauphin devait descendre, des manteaux et des grands crêpes pour sa suite. Il envoya à l'archevêché deux huissiers, le premier valet de chambre, un barbier, un valet de chambre, un garçon de la chambre, le premier valet de Garde-Robe, avec deux valets de Garde-Robe et en même temps, M. le duc d'Aumont ordonna les voitures.

Monsieur le Dauphin partit le matin de versailles. Il avait quatre carrosses. En arrivant au cours, il trouva [p. 245] une partie du guet à cheval, le commandant à la tête. Les maréchaussées étaient sur les chemins.

À Paris, le guet à pied et les troupes de la Ville avaient, dès le matin, pris des postes dans toutes les rues.

Deux compagnies des gardes françaises bordaient le parvis de Notre-Dame et les cours de l'archevêché. Monsieur le Dauphin descendit à l'archevêché, et s'habilla dans une salle. Monsieur Le Noir de Cindré, intendant des Menus, présenta la robe à M. le duc d'Aumont, et M. le duc d'Aumont habilla M. le Dauphin, lui mit ses colliers de l'ordre et prit ensuite son manteau, ainsi que Mrs les ducs de Gesvres et de Fleury.

Monsieur le Dauphin partit pour aller à l'église, ses menins marchant devant lui par le parvis de l'église, et prit place dans l'église.

Messieurs les premiers gentilshommes de la Chambre se mirent dans des stalles au-dessous de lui.

Monsieur le Dauphin fit les révérences dans l'église, son manteau toujours porté par Mrs les trois premiers gentilshommes de la Chambre. Les manteaux des princes étaient portés par des pages.

Monsieur le Dauphin sortit de l'église par une des portes collatérales, et revint à pied à l'archevêché. Il s'y déshabilla. La robe de M. le Dauphin fut donnée au hérauts d'armes : c'est leur droit.

Monsieur le Dauphin remonta en carrosse, et retourna à Versailles dans le même ordre qu'il était parti. [les pages 247 à 250 sont blanches. page 251]

ANNÉE 1747

En janvier, la Reine étant incommodée, le Roi soupa avec M. le Dauphin et Mesdames, pendant toute l'incommodité de la Reine, dans son Antichambre avant l'Œil-de-Bœuf.

En mars, le Roi a envoyé chez Mme la maréchale de Brancas et chez Mme de Forcalquier sur le mariage de Mme de Brancas.

Le Roi a envoyé chez M. l'archevêque de Paris sur la mort de sa mère.

EXTRAIT des registres de Paris, du 27 juin 1747

Madame la Dauphine entra à Paris. On a suivi la même cérémonie qui fut faite pour M. le Dauphin en juin 1743. Monsieur le duc de Gesvres reçut des ordres pour recevoir Mme la Dauphin. Il communiqua les ordres à la Ville et, comme la Cour était en deuil, il fut question de savoir si le corps de Ville était aussi en deuil pour complimenter Mme la Dauphine. Le corps de Ville prétendit qu'en pareil cas, il n'allait jamais qu'en habit de cérémonie.

Monsieur le duc de Gesvres attendit Mme la Dauphine au bout du quai des Tuileries avec la Ville. Dès qu'elle parut, M. de Gesvres s'avança. On ouvrit la portière du carrosse. Monsieur le duc de Gesvres lui présenta la Ville et le prévôt des Marchands fit sa harangue. [p. 252]

Monsieur le duc de Gesvres accompagna partout Mme la Dauphine. Il l'a accompagné également à son jeu et à ses promenades. Madame la Dauphine est partie ensuite sur les 10 heures pour Versailles. Monsieur le duc de Gesvres l'a suivie jusque-là.

Monsieur le duc de Gesvres fut, de la part du Roi, de Versailles à Paris, pour complimenter M. l'ambassadeur de Venise. Il fut reçu par M. de Verneuil. Il trouva l'ambassadeur dans son appartement. Il s'assit auprès de lui, se couvrit et lui fit son compliment. Ensuite il s'en retourna.

Monsieur le cardinal de Tencin, comme ministre, a obtenu que le sous introducteur irait avec lui quand il irait rendre sa visite de l'ambassadeur de Venise.

LETTRE de M. Amelot à M. de La Tournelle, sous introducteur des ambassadeurs

J'ai pris, Monsieur, les ordres du Roi sur la difficulté qui s'est mue à l'occasion des visites respectives de M. le cardinal de Tencin et de M. l'ambassadeur de Venise. Sa Majesté a décidé que M. le cardinal de Tencin étant ministre, vous devez faire vos fonctions dans sa visite, suivant l'usage, mais sans que cela pût tirer à conséquence pour les autres cardinaux qui ne sont pas ministres.

Signé Amelot. [p. 253]

À Fontainebleau
Le 25 octobre 1747

Le Roi chargea le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la Chambre d'année, d'envoyer, à l'occasion de la mort de M. le duc de Charost, un gentilhomme ordinaire faire compliment à M. le duc de Béthune, à M. et Mme la duchesse d'Ancenis, à la princesse d'Epinay, à la comtesse de Tessé, au comte de Tessé.

Le gentilhomme ordinaire n'a point été chez M. le duc d'Ancenis, parce qu'il n'a pas été présenté et qu'il n'a pas de charge.

Monsieur le duc de Gesvres fut chargé d'envoyer à l'occasion de la mort de Mme la duchesse de Luxembourg, un gentilhomme ordinaire chez M. le duc de Luxembourg.

AUDIENCE

Le dimanche 29 octobre, à Fontainebleau, le Roi a donné audience à M. le prince de Saxe-Hilebourgosen [Saxe-Hildburghausen], dans son Cabinet, après la messe. Il fut question de savoir qui y resterait. L'audience se passa de cette manière.

Le Roi est resté dans son Cabinet, sans chapeau, debout à son bureau à côté de la porte : l'huissier en dedans ; M. le duc de Bouillon et M. le duc de Gesvres, comme premier gentilhomme d'année, derrière Sa Majesté ; M. de Maillebois, le fils, dans le Cabinet ; le premier valet de chambre ; M. le marquis de Puysieux auprès du Roi. Monsieur de La Tournelle et M. de Saintot ont introduit le prince. On a fermé la porte. Le Roi a écouté son compliment, lui a fait des questions sur son voyage, après quoi, il s'est retiré. Le Conseil est entré. Les ministres qui étaient sortis avaient demandé à y rester, se trouvant avertis par le Conseil, ils n'y sont pas restés. [p. 254]

Monsieur de Saintot avait présenté le frère de ce prince dans la Chambre, à la porte du Cabinet.

Le prince de Saxe-Hilebourgosen [Saxe-Hildburghausen], après l'audience de la reine, vint chez M. le Dauphin, qui le reçut dans son Cabinet, tout debout, son chapeau sous le bras.

ANNIVERSAIRE de Madame la Dauphine à Saint-Denis, le samedi 22 juillet 1747

Il est d'usage qu'au bout de l'an de la mort des Dauphines, il se fasse pour elles un service solennel à Saint-Denis, où elles sont inhumées.

Monsieur le duc de Gesvres a donné en conséquence ses ordres pour qu'on dressât un catafalque, ou pompe funèbre, dans le chœur de l'église pour Marie Thérèse, infante d'Espagne, Dauphine, morte le 22 juillet 1746 à Versailles. Ayant vu quelques jours avant qu'on se transporta à Saint-Denis que le catafalque était préparé et en ordre, il écrivit, le 20 juillet à M. le prévôt des Marchands, que Mesdames de France viendraient le 22 au service d'anniversaire pour Mme la

Dauphine à Saint-Denis, et passeraient à Paris par les boulevards. Monsieur le prévôt des Marchands eut soin de faire arroser et les gardes de la Ville y prirent poste ce même jour 22.

Nota. On ne tira pas le canon à leur passage.

Mesdames étant arrivées à l'abbaye de Saint-Denis, M. le duc de Gesvres eut l'honneur aussitôt d'aller leur faire sa cour ; leur présenta les officiers du corps de ville de Saint-Denis qui leur offrirent des talmouses (sorte de pâtisserie qui se fait plus particulièrement à Saint-Denis). Le service fini, il retourna faire sa cour à Mesdames, dans leur chambre, avant leur départ. [p. 255]

ÉTAT des fournitures et préparatifs à faire à Saint-Denis pour le service du bout de l'an de feu Madame la Dauphine en 1747, par ordre du premier gentilhomme de la Chambre du roi.

Charpente et menuiserie

Construire une barrière en avant de la grande porte du chœur pour la musique du Roi. À l'entrée du chœur, contre la grille, ajouter trois stalles hautes et trois basses sur chaque côté ; sur les tombeaux du dedans du chœur, à droite et à gauche, des planches à pouvoir placer des bancs pour les personnes curieuses.

Construire dans le milieu du chœur, à environ 15 pieds de la grande porte, une estrade élevée de cinq degrés ; sur l'estrade, une espèce de tombeau, et dessus un châssis de représentation.

Autres fournitures

Une couronne de vermeil fermée de dauphins, le poêle de la Couronne, quatre grands écussons des armes de Mme la Dauphine en broderie pour les [blanc] de la Couronne, un crêpe large et long de trois aunes pour la couronne, un grand dais de velours noir croisé de moire d'argent avec des armoiries en broderie pour suspendre au-dessus de la représentation.

Le nombre nécessaire d'armoiries pour les dedans et dehors dudit dais.

Un second dais croisé de moire d'argent, et à queue pareille, pour lever au-dessus de l'autel un nombre suffisant de petits écussons pour tous les ornements.

La représentation du feu Roi paré de ses ornements ordinaires de grands écussons de Mme la Dauphine, de neuf à dix pieds de haut peints sur bois, pour élever sur les poteaux de l'église et du chœur, [p. 256] de moindres pour le dedans de la nef et du chœur.

Tentures et ornements de décoration

Quant à la décoration et ornements à employer, les personnes qui en sont chargées les disposeront tels qu'ils les croiront convenables.

À l'égard des mantes, les princesses n'en mettant pas au bout de l'an pour le service, le Roi n'a pas coutume d'en fournir.

Le luminaire ne peut pas se fixer.

Il y a dans la nef une rangée de grosses lumières, six grands flambeaux pour six religieux à l'élévation du Saint-Sacrement.

Le 18 avril, l'ambassadeur de Venise a fait son entrée à la Cour, et a eu audience du Roi dans le balustre, où étaient M. le prince de Conti, M. le duc de Gesvres et M. de Bouillon. L'ambassadeur a eu son audience sous le dais chez M. le Dauphin, M. de Bouillon et M. le duc de Gesvres étaient de même.

Le 19 avril 1747. Il y eut un voyage au château de Crécy. Il n'y fut que le petit détachement de la Chambre, de la Garde-Robe du roi, un premier valet de chambre, un premier

valet de Garde-Robe, un valet de chambre barbier, deux garçons de la chambre et un valet de Garde-Robe. [p. 257]

Le 2 mai
AUDIENCE à Versailles

Le Roi donna audience particulière dans son Cabinet au prince héréditaire de Saxe-Gotha, qui était en France incognito sous le nom de comte de Roth.

Tout le monde sortit du Cabinet. Monsieur le duc de Gesvres resta avec M. le maréchal de Maillebois, maître de la Garde-Robe. Le Roi était sans chapeau. Monsieur de Verneuil introducteur, et M. de La Tournelle, sous-introducteur, conduisirent et présentèrent le jeune prince de Saxe-Gotha à Sa Majesté.

Ils restèrent dans le Cabinet, ainsi que le sous-gouverneur du prince. Le capitaine des gardes n'y était pas.

AUDIENCE de congé du Roi de Pologne à Versailles, le 5 mai 1747

Le Roi de Pologne Stanislas désirant prendre congé du Roi, M. le duc de Gesvres fut l'avertir de venir chez le Roi. On ouvrit les deux battants du Cabinet où était le Roi pour tout le monde.

Les grands officiers du Roi de Pologne sont entrés avec leur Roi. L'officier des gardes du corps qui sert de capitaine des gardes au Roi de Pologne n'y est pas entré.

SERVICE à Paris en l'église Notre-Dame, le jeudi 15 mai 1747, pour la Reine de Pologne, mère de la Reine, née le 5 novembre 1680, morte à Lunéville le [blanc] mars 1747.

Monsieur le duc de Gesvres donna les ordres pour le [p. 258] catafalque et l'arrangement de cette cérémonie. Monsieur le Dauphin fit les honneurs et mena le deuil.

En descendant de carrosse, l'officier de ses gardes porta sa queue jusque dans l'antichambre de Mesdames, à l'entrée de laquelle M. le duc de Bouillon porta la queue de M. le Dauphin, et la quitta dans la chambre de Mesdames. Cela s'était passé de même lorsque M. le Dauphin sortit de son appartement. Monsieur le duc de Bouillon porta la queue de M. le Dauphin jusqu'à la Salle des gardes, où l'officier des gardes la prit et la porta jusqu'au carrosse. Messieurs les ducs de Bouillon et de Gesvres suivaient M. le Dauphin par derrière, et on leur porta alors à chacun leur manteau. Ce fut le même cérémonial à l'archevêché, la règle étant qu'on leur porte leurs manteaux quand ils suivent M. le Dauphin, et qu'on lui porte sa queue, et qu'au contraire, ils aient leurs manteaux traînant quand ils marchent devant M. le Dauphin, et qu'on ne lui porte pas sa queue.

Nota : on n'a jamais porté le manteau de M. le Dauphin tant qu'il a été avec Mesdames.

Le 23 mai 1747, le prince de Saxe-Gotha fut présenté à Sa Majesté.

Le 27, M. le duc de Gesvres présenta au Roi M. Berryer en qualité de lieutenant général de police de Paris. [p. 259]

AUDIENCE de M. le cardinal de Soubise, le 12 décembre 1747

Armand de Rohan-Ventadour, cardinal de Soubise, reçut à Versailles son audience de M. le Dauphin. Il était en rochet, soutane et camail rouge. Le grand maître des Cérémonies et l'introducteur marchaient devant et derrière lui, le camérier en habit violet.

Monsieur le Dauphin était debout, sans chapeau. Monsieur le duc de Gesvres était derrière M. le Dauphin. Ce prince a baisé M. le cardinal ayant fini son discours, M. le Dauphin lui répondit. Le camérier fit sa harangue. Il présenta les brefs du Pape. Monsieur le Dauphin les prit et les donna à M. de Puyseulx qui était auprès de lui. Ainsi s'est passé cette audience. Monsieur le prince de Soubise, frère aîné du cardinal, était à la suite et bien du monde. Monsieur le duc de Gesvres a toujours resté derrière M. le Dauphin.

SECOND MARIAGE de Monseigneur le Dauphin à Versailles, le 9 février 1747

Le Roi ayant déclaré le mariage de M. le Dauphin avec Marie Josèphe de Saxe, troisième fille de Frédéric Auguste, troisième roi de Pologne, électeur de Saxe, née le 4 novembre 1731 ;

Monsieur le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la Chambre du roi d'année, ordonna et prépara tout ce qui était nécessaire pour cette fête.

Monsieur le comte de Loos, nommé ambassadeur extraordinaire [p. 260] du Roi de Pologne auprès du Roi, eut, en cette qualité, la première audience de Sa Majesté à l'occasion de ce mariage, le premier janvier 1747.

Dès que le mariage fut déclaré, le Roi, la Reine, M. le Dauphin et Mesdames reçurent, à l'occasion de ce mariage, les compliments des princes, princesses, seigneurs et dames de la Cour.

Monsieur le duc de Richelieu, premier gentilhomme de la Chambre du roi que Sa Majesté avait nommé son ambassadeur extraordinaire auprès du Roi de Pologne pour faire la demande de la princesse, ayant pris congé du Roi, partit le 9 décembre 1746 pour Dresde. Il arriva le 25 et le 26 eut audience du Roi de Pologne et fit la demande de la princesse sa fille pour M. le Dauphin.

Monsieur le duc de Gesvres ayant pris les ordres du Roi, ordonna la corbeille et choisit tout ce qui se trouva de plus beau et de meilleur goût. Il en acheta pour 150 000 livres. Il fit frapper des médailles et fit faire treize pièces d'or pour la cérémonie du mariage.

Ce fut la Maison du Roi qui alla à Strasbourg recevoir Madame la Dauphine.

Il y eut :

Deux huissiers de la chambre.

Un porte manteau.

Deux valets de chambre du roi.

Deux valets de chambre tapissiers.

Deux porte effets.

Un huissier de l'antichambre.

On ordonna des charrettes pour apporter les toilettes de Mme la Dauphine. On fit faire 36 coffres que Mme la duchesse de Brancas [p. 261] avait demandé et 12 pour Mme la duchesse de Lauraguais, dame d'atours.

Depuis, le Roi ayant décidé qu'on irait en poste à Strasbourg au devant de Mme la Dauphine, et qu'on l'amènerait également à Versailles, tous les arrangements que M. le duc de Gesvres avait pris furent changés. Il n'envoya que trois charrettes à vide à Strasbourg pour apporter le trousseau de Mme la Dauphine.

On envoya le petit équipage de poste de la Chambre du roi et celui de M. le Dauphin.

Depuis, le Roi ayant décidé, on prit un lit de campagne au Garde-Meuble pour Mme la duchesse de Brancas, et un lit pour la première femme de chambre. On prit les deux lits des petits équipages de poste au premier valet de chambre du roi et de celui de M. le Dauphin pour servir à

M. Dufour. On fit faire deux haquets de poste pour porter la toilette, l'argenterie de la Chambre et ce qui pouvait être nécessaire à Mme la Dauphine pour sa chambre.

Monsieur le Dauphin ne se mariant pas en pourpoint, M. de La Rochefoucauld fit faire son habit de noces. C'est un habit en manteau comme le jour des processions des chevaliers de l'ordre.

Monsieur le duc de Gesvres fit faire le linge, les toilettes ordinaires et, outre ce, une toilette de noces, deux chemises de nuit à collet garni de point, deux camisoles garnies de point et six mouchoirs à dentelles.

Il fit faire aussi un voile d'étoffe d'argent pour mettre sur la tête des mariés pendant la messe et un anneau pour Mme la Dauphine.

Le Roi ayant déclaré qu'il irait au-devant de Mme [p. 262] la Dauphine à Corbeil, le mardi 7 février, qu'elle coucherait le 8 à Choisy et que le mariage se célébrerait le jeudi 9 à Versailles. Monsieur le duc de Gesvres fit l'arrangement suivant, que l'on rendit public pour annoncer les fêtes et réjouissances du mariage.

Le jeudi gras, 9 février, le matin, mariage de M. le Dauphin, l'après-midi, bal paré dans la salle du manège. Les princes du sang, ambassadeurs, envoyés et ministres étrangers seront placés comme en 1745. Ce seront les huissiers de la Chambre du roi qui tiendront les portes de la salle. Messieurs les premiers gentilshommes de la Chambre placeront et feront les honneurs du bal paré. On placera les femmes sans être en grand habit dans les balcons et sur les gradins. On n'entrera pas en habit noir. Il faudra être en cadenettes ou en cheveux pendants frisés et point de bourse.

Vendredi 10, il y aura Grand Appartement et bal masqué. Le Roi jouera au lansquenet.

Le samedi 11 février, comédie sur le théâtre.

Dimanche 12, point de bal, Grand Appartement.

Le lundi 13, ballet.

Le mardi 14, Grand Appartement et bal masqué.

On priera toutes les dames qui ont eu l'honneur d'être présentées au Roi. Il y aura quelques femmes bien mises qui pourront être sur les gradins. On enverra prier les dames par un valet de chambre du roi. Ce sera un gentilhomme [p. 263] qui ira prier les princes et princesses du sang, et un valet de chambre du roi qui ira prier les personnes qui auront l'honneur de danser devant le Roi.

Le Roi ordonna qu'on continuât les divertissements tous les mercredis de chaque semaine jusqu'au 22 mars.

Monsieur le duc de Gesvres fit mettre des barrières doubles de chêne au premier passage de droite et de gauche, avant d'entrer dans les Appartements du Roi.

Savoir

À la porte du Salon d'Hercule, en dedans du Salon de la Chapelle près des croisées qui donnent sur le jardin. On fit fermer les deux petites portes d'en bas des escaliers des tribunes de la Chapelle, ainsi que la porte du Salon d'Hercule qui est du côté de la Chapelle.

Sur le palier de l'Escalier de marbre, une autre barrière, à la porte de la Salle des gardes, une autre barrière au bout de l'Escalier des Ambassadeurs et à la petite grille de la Chapelle.

ÉTAT de ce qui s'est trouvé dans la corbeille à la distribution des présents

Un étui de côté.

Une montre émaillée en diamants et un flacon émaillé.

Une montre émaillée verte.

Un étui de côté vert.

Une montre rouge.

Un étui vert.
 Une montre bleue.
 Une montre émaillée violette. [p. 264]
 Un étui de côté.
 Une tabatière en grenat.
 Une boîte en cornaline.
 Un sac à ouvrage, une navette d'or et une boîte à mouche assortissante.
 Une boîte d'or.
 Une boîte d'or émaillé.
 Une boîte d'or émaillé gros bleu.
 Une boîte d'or en cornaline.
 Une boîte avec diamants.
 Une tabatière.
 Une boîte avec cornaline.
 Une boîte de laire.
 Une boîte d'or émaillé.
 Une autre pareille.
 Une boîte à mouches émaillée.
 Quatre boîtes et quatre montres.
 Une montre.
 Une boîte d'or.
 Une boîte d'or.
 Une boîte d'or.
 Une boîte d'or émaillé.
 Une boîte d'or à répétition.
 Une boîte d'or.
 Quatre boîtes à mouches.
 Une boîte de caillou d'Egypte à deux côtés.
 Une montre plate émaillée.
 Une boîte de nacre de perle.
 Une boîte de laire.
 Une boîte d'or.
 Une montre de femme à répétition. [p. 265]
 Une boîte d'or.
 Un flacon d'or.
 Une montre d'or.
 Un flacon d'or.
 Deux flacons d'or.
 Une boîte d'or.
 Un flacon d'or.
 Un porte-crayon d'or.
 Un étui d'or.
 Un étui d'or.
 Un étui à cure-dents.
 Trois étuis d'or.
 Deux flacons vert et bleu.
 Huit porte-crayons d'or.
 Un flacon d'or.
 Un tire-bouchon d'or.
 Des ciseaux d'or et étui de nacre.
 Un petit porte-crayon d'or. (Il est resté pour Mme la Dauphine)

Cinq beaux sacs.
 Cinq navettes.
 Une boîte à rouge émaillée.
 Une petite boîte à rouge émaillée.
 Une petite boîte de laque.
 Cinq flacons de cristal de roche.
 Un étui à ciseaux d'or.
 Un porte-crayon d'or.
 Quatre étuis à cure-dents d'or.
 Huit tire-bouchons d'or.

[p. 266]

Le Roi permit, sans tirer à conséquence, que les uniformes entrassent sur les gradins dans la Galerie. Il entra aussi quelques femmes bien mises et parées en robe de chambre.

OBSERVATIONS sur les voyages lorsqu'il s'agit d'aller chercher une princesse pour [un] mariage

Ce voyage est regardé comme un service unique et extraordinaire, auquel aucun officier ne peut prétendre de droit, soit ancien titulaire, soit ancien survivancier, soit nouveau titulaire, quand même il serait de service, lors du départ de la princesse, qu'il servirait auprès du Roi ou qu'il serait à la veille d'entrer de quartier auprès de Sa Majesté.

VOYAGE en pareil cas

Tous les officiers de la Chambre qui désirent faire le voyage donnent un placet ou le demandent à M. le premier gentilhomme de la Chambre.

Et, ordinairement, M. le premier gentilhomme de la Chambre nomme indistinctement deux huissiers, deux valets de chambre, et de différents quartiers, qu'il choisit des plus anciens, qui demandent, attendu qu'ils sont plus instruits du service, sans avoir égard s'ils sont ou seront pendant ce voyage de service auprès du Roi, parce que c'est toujours servir le Roi que de faire ce service auprès de la princesse. [p. 267]

Monsieur le premier gentilhomme de la Chambre est maître de nommer un nouveau titulaire ou un survivancier, s'il les juge capables de remplir le service et de lui en rendre compte. Ce qui est d'autant plus essentiel qu'il arrive souvent des contestations dans ces voyages, et qu'il convient que ceux qui les font soient bien instruits des droits de leurs supérieurs et des fonctions de leurs charges, pour ne pas laisser anticiper personne. Et si le cas arrive, les représenter et soutenir avec politesse et écrire sur le champ à M. le premier gentilhomme de la Chambre pour lui en rendre compte et demander une décision au Roi, s'il le juge nécessaire.

Second ordinaire

Tous les officiers attachés à la princesse sont réputés avoir fini leur service la veille du départ et, en conséquence, on arrête au Bureau du Roi toutes les dépenses, et on ne les paye à la Chambre aux deniers que jusqu'à ce jour.

Extraordinaire unique

Et à compter du jour du départ, il y a un menu général de la dépense extraordinaire arrêté au Bureau du Roi, et un état de toutes les personnes nommées par le Roi, auxquelles il est accordé au prorata du temps la même gratification que pour le service de Sa Majesté.

OBSERVATIONS sur le voyage de Fontainebleau du 14 octobre au 19 octobre 1747

Lorsque le Roi soupe à son grand couvert dans son [p. 268] antichambre, c'est-à-dire avec sa famille, et que la Reine ne mange pas par incommodité, on place pour le souper dans l'avant antichambre la nef du Roi, et il y a deux gardes du corps auprès qui la gardent toujours.

C'est un usage particulier à Fontainebleau qu'a établi la commodité du service, la nef devant être dans la Salle des gardes et par eux gardée, leur salle étant la plus près de la pièce où le Roi mange.

Il y a eu des disputes entre les gardes du corps et les huissiers, mais tous les éclaircissements qu'a pris M. le duc de Gesvres à ce sujet l'ont conduit, non seulement à ne pas contester que la nef restât placée dans cette avant antichambre, mais à convenir de bonne foi que quand elle n'y aurait pas été par le passé, il en ferait lui-même l'établissement. La chose s'est traitée à l'amiable entre M. le maréchal d'Harcourt et M. le duc de Gesvres. Hors ce temps là du souper du Roi, cette avant antichambre, à convenir de bonne foi, est du ressort des premiers gentilshommes de la Chambre, cette pièce étant nécessaire aux garçons de la Chambre. Passé le souper du Roi, elle n'est point à Mrs les gardes. La Reine étant mieux, le Roi a soupé dans son antichambre, suivant l'usage. Le grand couvert s'est passé comme M. le duc de Gesvres l'a décidé, la nef dans l'antichambre du Roi. [p. 269]

DEUIL de la Reine de Pologne

Il faut cinq pieds de queue pour le manteau du Roi partant de terre.

Pour le manteau de M. le Dauphin, il faut 4 pieds de queue.

Mantes

Pour Mme la Dauphine et Mesdames, sept aunes de queue.

Mantes des princesses

Cinq aunes de queue.

Pour les autres dames titrées et duchesse, trois aunes de queue.

Chambre du roi

Il faut tendre toute la Chambre, jusqu'au fond de l'alcôve, à l'exception de la glace de dessus la cheminée ; tendre les tableaux de dessus de portes ; faire tomber les tentures jusqu'en bas.

ÉTAT des fournitures et préparatifs à faire à Paris pour le service solennel de la Reine de Pologne, par ordre du premier gentilhomme d'année.

Charpente et menuiserie

Construire dans la nef de Notre-Dame de Paris un chœur contenant de chaque côté trois grandes stalles et d'autres à proportion au-dessus. [p. 270]

Faire trois portes à ce chœur, une grande au bas, deux moindres à droite et à gauche.

Une estrade à six degrés, de 15 pieds de long et 12 de large, au milieu du chœur, à deux toises de la grande porte ; sur l'estrade, une représentation et une chaire de prédicateur à placer au bout des stalles.

Une crédence dans le sanctuaire, quatre sièges portatifs pour remplir les ouvertures des basses stalles ; sur la grande porte du chœur, un échafaud pour placer la musique. Dans tout le pourtour du chœur, au-dessus des stalles, construire des tribunes pour ceux qui assistent à la

cérémonie. Fermer de planches la travée de l'autel de chaque côté où on ne met personne. Devant la porte de l'église, une barrière pour les Suisses de la garde.

Pour le devant du chœur

150 bancs de 10 et 6 pieds de long.
30 de trois pieds.
Et 36 escabeaux.

Autres fournitures

Un manteau royal d'étoffe d'or bordé de trois pouces d'hermine.
Une couronne de vermeil doré fermée de fleurons, sans boucle.
Quatre grands écussons des armes de Pologne, brodés en or et en argent, pour attacher sur les poêles de la Couronne.

Un carreau de velours noir à crépine et galon d'argent pour mettre sous la couronne. [p. 271]

Un grand dais de velours noir à crépine et galon d'argent pour suspendre au-dessus de la représentation.

Le nombre nécessaire d'écussons des armes de la Reine de Pologne.

Un dais pour élever au-dessus de l'autel.

Un nombre suffisant de petits écussons pour mettre sur tous les ornements des officiants de l'autel.

De grands écussons pour les poteaux de l'église.

Un nombre suffisant d'armoiries de la Reine de Pologne en carton, d'un pied de hauteur pour mettre sur les tentures de l'église ; des mêmes écussons pour les cierges.

Cinquante-six écussons pareils sur toile, d'un pied de haut, qui serviront pour les jurés crieurs.

Tentures et ornements

Tendre le grand portail de l'église en dehors, dans toute sa largeur, de douze lés de drap noir, tombant jusqu'à 5 pieds de terre, et sur la draperie, trois lés de velours chargé des armes de la Reine.

Tendre la nef de l'église du bas des vitraux jusqu'à 5 pieds de terre, et sur la draperie, avec deux lés de velours chargés des armes de la Reine avec de grands écussons sur bois de huit à dix pieds de haut.

Dans tout le pourtour de la nef, une rangée de grosses lumières.

Fermer le chœur avec une grande pièce de tenture ; cacher les orgues.

Sur la tenture de la face du chœur, trois lés de velours avec les armes de la Reine. [p. 272]

Tendre le dedans du chœur avec trois lés de velours employés dans la décoration de l'intérieur du chœur ; ôter tout le jour par des pièces de tenture.

Couvrir tout de deuil jusqu'aux vitraux en dehors.

Trente-six carreaux de drap noir.

Tendre tous les appartements où s'habilleront les princes, du haut en bas, de quatre lés de drap et de velours, des tapis sur les tables, quatre fauteuils et 24 autres sièges de deuil.

Luminaire

Trois cierges à poignée de velours noir pour l'offrande des princes du grand deuil.

Vingt-quatre grands cierges pour la crédence et pour l'autel.

La quantité nécessaire de grosses lumières pour l'intérieur de la nef, de moindres pour les décorations d'ailleurs.

Huit flambeaux pour l'élévation à la messe.

Cent pour les pauvres qui assisteront.

Deuil

Cent robes pour les pauvres qui assisteront au service.

Cent paires de souliers en nature ou en argent.

[p. 273]

Le Roi a ordonné à M. le duc de Fleury, le 26 mars, d'aller à Lunéville complimenter le Roi de Pologne. Monsieur le duc de Fleury y a été en grand manteau.

Du 26

Le Parlement, la Chambre des comptes et la cour des Aides envoyèrent demander au Roi qu'il leur permettrait de faire compliment à Sa Majesté sur cette mort.

AUDIENCE du prince Édouard à Versailles, le [blanc] octobre 1747

Quelques jours avant le voyage de Fontainebleau, le prince Charles Édouard d'Angleterre eut audience particulière au Roi.

Monsieur le duc de Gesvres fut recevoir ce prince sur l'escalier du Cabinet des Chiens. Le Roi était dans son Cabinet. Tous ceux qui le suivaient n'entrèrent point. Le premier valet de chambre garda la porte de ce côté et ne resta point dans le grand Cabinet.

La conversation finie, M. le duc de Gesvres ouvrit la porte de ce côté et ne resta point dans le Cabinet, et conduisit le prince jusqu'à l'escalier.

Le même jour, le prince alla chez M. le Dauphin. Monsieur le duc de Gesvres le conduisit jusqu'à la porte où il était entré. [p. 274]

OBSERVATIONS sur le voyage de Fontainebleau du 14 octobre au 19 octobre 1747

Répétition de la page 267.

Lorsque le Roi soupe à son grand couvert dans son antichambre, c'est-à-dire lorsqu'il soupe à son grand couvert avec sa famille, et que la Reine ne mange pas par incommodité, on place pour le souper dans l'avant antichambre la nef du Roi, et il y a deux gardes du corps auprès qui la gardent toujours.

C'est un usage particulier à Fontainebleau qu'a établi la commodité du service, la nef devant être dans la Salle des gardes et par eux gardée, leur salle étant la plus près de la pièce où le Roi mange.

Il y a eu des disputes entre les gardes du corps et les huissiers, mais tous les éclaircissements qu'a pris à ce sujet M. le duc de Gesvres l'ont conduit, non seulement à ne pas contester que la nef restât placée dans cette antichambre, mais à convenir de bonne foi que quand elle n'y aurait pas été par le passé, il en ferait lui-même m'établissement.

La chose s'est traitée à l'amiable entre M. le maréchal d'Harcourt et M. le duc de Gesvres. Hors ce temps là du souper du Roi, cette avant antichambre est du ressort des premiers gentilshommes de la Chambre. Passé le souper du Roi, elle n'est point à Mrs les gardes. [p. 275]

La Reine étant mieux, ça a été dans son antichambre que le Roi a soupé, suivant l'usage. Le grand couvert s'est passé comme M. le duc de Gesvres l'a décidé, la nef dans l'avant antichambre du Roi.

AUDIENCE de M. le cardinal de Soubise, le 12 décembre 1747

Armand de Rohan Ventadour, cardinal de Soubise, a eu à Versailles son audience de M. le Dauphin.

Il était en rochet, soutane et camail rouge. Le grand maître des Cérémonies et l'introducteur marchaient, l'un devant et l'autre derrière lui, le camérier en habit violet. Monsieur le Dauphin était debout sans chapeau. Monsieur le duc de Gesvres était derrière M. le Dauphin. ce prince a baisé M. le cardinal ayant fini son discours, M. le Dauphin lui répondit. Le camérier fit la harangue. Monsieur le Dauphin lui répondit. Il présenta des brefs du Pape. Monsieur le Dauphin les prit et les donna à M. le marquis de Puysieux qui était auprès de M. le Dauphin.

Ainsi s'est passée cette audience. Monsieur le prince de Soubise, frère aîné du cardinal, était à la suite et bien du monde.

Monsieur le duc de Gesvres est toujours resté derrière M. le Dauphin. [les pages 276 à 278 sont blanches. page 279]

ANNÉE 1748

MÉMOIRE sur le prince Charles Édouard, fils aîné (né le 31 décembre 1720) de Jacques Stuart, Roi d'Angleterre, retiré à Rome.

Ce prince, après la fatale journée de Culloden, qui lui fit perdre toutes ses conquêtes, tant en Écosse qu'en Angleterre, était parvenu à se réfugier en France, où il vivait à Paris et gardait l'incognito.

Le Roi ayant conclu la paix d'Aix-la-Chapelle et signé les articles, le 18 octobre 1748, par un desquels, conforme au traité d'Utrecht, le Roi s'engage à ne pas laisser ni son père, appelé le Prétendant, ni aucun de ses descendants vivre dans aucun endroit de son royaume de France. Le Roi fit avertir le prince Charles Édouard de se retirer de lui-même et de sortir absolument de ses états.

Mais ce fut en vain qu'il lui fit donner des avis particuliers et des avertissements publics par M. le marquis de Puysieux, secrétaire d'état des Affaires étrangères, dès la signature des préliminaires et aussi pendant la tenue du congrès, à Aix-la-Chapelle. Et comme il s'était déclaré ne vouloir pas aller à Rome, Sa Majesté avait fait toutes les avances auprès des Suisses pour lui acquérir et lui assurer une retraite à Fribourg. Rien ne fut capable de le résoudre à l'accepter et à s'y rendre. Les [p. 280] tentatives de M. de Puysieux étant inutiles, le Roi jeta les yeux sur M. de Gesvres pour faire un dernier effort auprès de ce prince, qui paraissait avoir beaucoup d'affection pour lui, et toute la déférence possible.

Le Roi, après avoir parlé plusieurs fois de cette affaire devant M. de Puysieux et M. de Gesvres, Sa Majesté fit partir ce dernier de Fontainebleau pour porter au prince Charles Édouard, une lettre de Sa Majesté, écrite de sa main, et parlant en tierce personne. Le Roi mandait à ce prince qu'il ne pouvait rester dans ses états et que son cousin, le duc de Gesvres, lui expliquerait ses intentions. La lettre de créance était des plus étendues.

Monsieur le duc de Gesvres s'étant rendu chez ce prince, lui présenta la lettre de créance. Le duc de Gesvres lui répéta encore que le parti du Roi était pris, qu'il ne pourrait changer, vu le traité signé.

Le lendemain, le prince fut chez le duc de Gesvres. Il ne le trouva point. Monsieur le duc de Gesvres retourna chez ce prince qui, dès qu'il le vit, lui dit devant tout le monde qu'il avait été le chercher à son hôtel à Paris, ce prince étant bien aise de donner publiquement cette marque de respect au Roi qui l'avait envoyé, et au duc de Gesvres une marque de l'amitié qu'il avait pour lui.

Ils se renfermèrent tous deux. Monsieur le duc de [p. 281] Gesvres recommença à lui dire combien il courrait à sa perte. Il persista toujours. Après une heure de conversation infructueuse, M. le duc de Gesvres le quitta. Il retourna à Fontainebleau rendre compte au Roi de tout ce qui s'était passé.

Le mardi 26 novembre, le Roi fit l'honneur à M. le duc de Gesvres de lui écrire une lettre de Versailles, avec ordre de la lire au prince, et de renouveler ses instances pour engager ce prince à ne pas contraindre Sa Majesté à prendre le parti violent où il le forçait.

Le duc de Gesvres ne put rien gagner. Il fut en rendre compte au Roi.

Dès le 5 novembre, il crut devoir tenter un autre moyen de l'engager, qui fut de lui faire ordonner par le Roi, son père, de sortir de France. La lettre étant arrivée, le Roi envoya M. le duc de Gesvres porter au prince les ordres du Roi son père.

Monsieur le duc de Gesvres envoya prier les quatre gentilshommes du prince de passer chez lui. Ils y vinrent. Monsieur le duc de Gesvres leur donna copie de la lettre du père du prince. Ils sortirent fort tristes, et furent trouver le prince, auquel ils demandèrent audience. Ils voulurent lui lire cette lettre, mais dès qu'il entendit l'ordre de son père qui lui mandait de sortir de France, il ne voulut pas en savoir davantage. Ils lui dirent que puisqu'il ne voulait pas se rendre aux ordres de son père, ils étaient dans la triste nécessité de le quitter. [p. 282]

Monsieur le duc de Gesvres lui fit dire qu'il allait rendre publique la lettre du Roi d'Angleterre, son père, voyant qu'il rendait inutiles tous les ménagements qu'on pourrait prendre pour lui. Ce prince remercia M. le duc et persista dans le parti extrême qu'il avait pris. Alors, M. le duc de Gesvres retourna à Versailles avec M. de Bulckley [ou Bulkeley], qui rendit compte de toutes ses conversations au Roi.

Le samedi 7 décembre, on eut quelque lueur d'espérance : M. de Bulkley reçut une lettre de sa femme qui avait vu le prince après le départ de M. le duc de Gesvres. Elle le crut ébranlé, mais il ne l'était pas. Ainsi, toute espérance fut vaine. Les bruits qui coururent dans Paris furent extrêmes : on disait qu'il avait un pistolet pour celui qui l'arrêterait et un pour lui.

Le mardi 10 décembre, le prince Charles Édouard fut arrêté au passage de l'opéra par six sergents et un capitaine aux gardes françaises. On le conduisit au château de Vincennes.

Il y resta jusqu'au dimanche 15, qu'ayant donné sa parole par écrit au Roi de quitter ses états, il partit avec M. le marquis de Puyseulx, officier des mousquetaires, qui le quitta aux limites du royaume. On prétend qu'il monta à cheval et mit dans sa chaise son domestique pour gagner la route du comtat d'Avignon, où il fit sa demeure. [p. 283]

Du 1^{er} janvier 1748

À Versailles

Monsieur l'archevêque de Paris a été reçu commandeur des ordres du Roi à Versailles. Il a eu permission de porter sa croix dans la Chapelle, comme l'avait eu dans l'occasion M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. C'est l'usage de permettre aux archevêques de Paris de porter leur croix dans la Chapelle du Roi, qui est exempte de toute juridiction ordinaire et ne dépend que du Saint Siège.

Du jeudi 7 mars 1748

Le Roi à Versailles

Madame la maréchale duchesse de Duras a présenté au Roi Melle de Charleval, destinée auprès de Mme Victoire, qui arrive incessamment de l'abbaye de Fontevault, où elle a été élevée, pour demeurer à la Cour. Mademoiselle de Charleval n'a pas eu l'honneur d'être saluée par le Roi, n'étant pas l'usage qu'il salut les filles.

Le Roi a fait l'honneur d'envoyer à M. et Mme la maréchale de Coigny sur la mort de M. le comte de Coigny, leur fils.

À M. le chevalier d'Orléans, grand prieur de France, [p. 284] comme grand d'Espagne, sur la mort de sa mère, la comtesse d'Argenton.

À M. et Mme la princesse de Soubise, à Mme de Marsan, sur la mort de Mme la princesse d'Epinau. Monsieur le Dauphin a fait l'honneur d'envoyer de sa part aux mêmes personnes.

Du 30 mars

Le Roi a accordé à M. Casteau, gouverneur des pages des écuries, les entrées de la Chambre à sa personne et non à sa charge.

Du 23 avril

Monsieur de Fleury, premier gentilhomme d'année.

Monsieur Téon, ambassadeur ordinaire de la République de Venise, a eu son audience de congé du Roi. Sa Majesté l'a reçu en dedans du balustre. Le Roi l'a fait chevalier, comme à l'ordinaire. Les premiers valets de chambre étaient en dehors du balustre.

Monsieur le prince Constantin s'était mis en dedans. Le Roi dit qu'il ne devait pas y être. On l'avertit, il se retira. Le capitaine des gardes était en dehors. Il y avait plusieurs officiers de la Chambre : on les fit retirer. Il ne resta que le valet de chambre qui garda le lit de Sa Majesté.

Monsieur le Dauphin a reçu cet ambassadeur dans la ruelle de son lit, et il n'y avait derrière son fauteuil que M. de Turenne et M. de Fleury. [p. 285]

EXTRAIT des mémoires concernant la charge d'introducteur des ambassadeurs

Le mercredi 17 avril, je me trouvais chez le Roi, à la fin du Conseil, pour attendre que Sa Majesté me dit de lui amener M. le duc de Modène, que j'allai prendre dans l'appartement de Mme la duchesse de Modène à Versailles, au château, ne l'ayant point trouvé à la Salle des Ambassadeurs à l'heure à laquelle je l'avais prié de s'y rendre. Je le conduisis chez le Roi, qui le reçut debout dans son Cabinet.

Comme c'était la fin du Conseil, tous les ministres y demeurèrent, ainsi que le premier gentilhomme de la Chambre. Même M. de Belle-Isle, qui sans être du Conseil, se trouva pour lors dans le Cabinet du Roi. Cela est contre la règle, puisqu'il ne devait y assister que le ministre des Affaires étrangères, le grand officier de la Chambre du roi, l'introducteur des ambassadeurs et le premier valet de chambre.

Le 30 juin

Monsieur le duc de Wittemberg, souverain dans l'Allemagne, a eu une audience particulière, conduit par l'introducteur des ambassadeurs.

Dans le Cabinet étaient le premier gentilhomme de quartier, M. de Souvré, M. le marquis de Puyzieux, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, [p. 286] l'huissier du Cabinet et le premier valet de chambre.

Le 1^{er} juillet

Le Roi a envoyé le maître de la Garde-Robe faire compliment sur la mort de M. le chevalier d'Orléans, grand prieur de France, à M. le duc d'Orléans, à M. le prince de Conti et à la duchesse de Modène.

Jeudi 15 août, à Compiègne

Le jour de la Vierge, M. le Dauphin a été communiqué aux jésuites à Compiègne. Monsieur le duc de Gesvres avait averti M. de Luynes pour suivre M. le Dauphin. Ils eurent l'honneur d'aller dans le carrosse.

Monsieur le duc de Gesvres et M. le duc de Luynes tinrent la nappe pendant que M. le Dauphin communiait. Monsieur le duc de Luynes était à droite, comme plus ancien duc. Ces deux Messieurs étaient à genoux, à côté de M. le Dauphin.

La communion faite, M. le Dauphin vint se remettre sur son prie-Dieu, dont il était sorti pour aller communier. Ces deux Messieurs vinrent se remettre à leur place. Monsieur le duc de Gesvres, comme premier gentilhomme, était derrière le fauteuil de M. le Dauphin, l'officier des gardes à sa gauche. Monsieur le duc de Gesvres avait son carreau derrière le fauteuil de M. le Dauphin, et M. le duc de Luynes avait le sien un peu en arrière, sur le côté. Monsieur le Dauphin s'en retourna comme il était allé. [p. 287] Il était en manteau avec le collier de l'ordre sur ses épaules.

À Versailles, le 27 septembre

Le Roi est revenu hier après souper du Petit Château. Les personnes qui y ont été sont MM d'Estrades et du Roure, MM de Luxembourg, de Soubise, d'Ayen, de Villeroy, de Gonteau et de La Vallière.

Le 15 décembre, à Versailles

Le Roi a fait appeler par M. de Gesvres, M. le chevalier de Saint-Séverin à l'entrée du Conseil d'État. Sa Majesté lui a dit : « Monsieur, asseyez-vous là ».

Le mercredi 4 décembre

Monsieur le Dauphin reçut des révérences en manteau sur la mort de Mme la duchesse de Parme, Reine d'Espagne, mère de la première épouse de M. le Dauphin, morte en 1747.

Monsieur le Dauphin alla faire des révérences en manteau chez la Reine et le Roi. Monsieur de Turenne porta son manteau jusque dans la Salle des gardes, où l'officier des gardes de M. le Dauphin prit le manteau, et le porta jusque chez M. le Dauphin. Il le mit en rentrant sous un dais noir, dans une pièce tendue en noir. Les princes du sang commencèrent les révérences et de suite M. et Mme la Dauphine étaient debout.

Mesdames vinrent aussi, étant averties de l'heure, avec les princesses du sang et les dames de la Cour. Elles furent aussi chez Mme la Dauphine, où elles firent leurs révérences. [p. 288]

Les princes du sang vinrent aussi l'après-midi aux révérences des dames chez M. le Dauphin. Il n'y avait que M. de Souvré sous le dais. Monsieur le premier gentilhomme d'année, M. de Turenne et de Fleury étaient appuyés sur le fauteuil de M. le Dauphin.

Le 30 décembre

Le Roi a été au château de Villeroy avec M. le Dauphin, au devant de Mme Louise Élisabeth de France, mariée le 26 août 1739 à Don Philippe, Infant d'Espagne. Elle était partie avec sa fille, l'Infante Marie Isabelle, pour aller prendre possession de ses nouveaux états apanagés à son mari, Infant d'Espagne, par le traité de paix conclu le 18 octobre 1748 à Aix-la-Chapelle, et elle venait en passant voir le Roi, la famille royale et la France. Le lendemain, 31 décembre, le Roi vint à la Cour. Il y amena Mme Infante et la conduisit chez la Reine, M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames.

[les pages 289 à 290 sont blanches. page 291]

ANNÉE 1749

Le 6 janvier, la jeune Infante Isabelle vint à Versailles. Elle y a été tout le temps que Madame Infante y a été. Elle a toujours eu un exempt des gardes du corps pour la suivre. On lui a toujours ouvert les deux battants chez le Roi. Elle s'est placée à l'église sur le tapis de pied : le Roi l'a laissé faire. Elle a mangé avec Madame sa mère, et Mesdames ses tantes, ayant un fauteuil comme elles. Elle fut servie par les officiers du Roi. Quand elle s'est trouvée dans la cour, la garde a rappelé, comme pour Mesdames. Elle est toujours sortie avec deux carrosses. Elle n'avait avec elle qu'une sous-gouvernante. Madame Infante a toujours eu des dames titrées et non titrées pour la suivre. Personne n'a été présenté à Madame Isabelle dans son appartement.

Le premier février

Mort de son altesse royale Madame la duchesse d'Orléans.

Monsieur le duc de Richelieu fit fermer les spectacles jusqu'au neuf. Monsieur de Maurepas envoya l'ordre à l'Opéra de fermer aussi.

Le 12 juin

À Marly

Monsieur le prince de Witttemberg, le cadet, chevalier de [p. 292] Malte, fut présenté au Roi dans le Cabinet, comme Etranger avec le ministre de Monsieur son frère, par l'introduit des ambassadeurs. Le prince est entré au service de Sa Majesté, il ne sera plus présenté comme prince étranger.

Du 4 juillet

Le Roi a passé par les remparts aujourd'hui. Sa Majesté était dans son carrosse avec M. le Dauphin et Mme Infante.

Les troupes de la Ville étaient aux portes Saint-Honoré, Saint-Denis et Saint-Martin. Sa Majesté avait défendu à la Ville de se retrouver sur son passage.

Le prévôt des marchands et le lieutenant de police allèrent faire leur cour à Sa Majesté à son passage de la barrière du Cours.

La Reine passa par Paris en revenant de Compiègne : même cérémonial.

Le 8 août

Le Roi alla à la comédie à Compiègne avec ses gardes et ses pages. Il y fut à 8 chevaux. La garde française et suisse étaient en dehors.

Le Roi a ordonné qu'il fût payé par les Menus-Plaisirs cinquante louis, outre les cinquante louis de sa cassette qui sont donnés tous les voyages pour les pages. [p. 293]

ORDONNANCE de Messieurs les premiers gentilshommes de la Chambre au sujet d'une contestation entre le paumier du Roi et trois paumiers raquetiers de Sa Majesté.

Nous, premiers gentilshommes de la Chambre du roi, sur la contestation survenue entre La Taille, paumier du Roi et concierge du jeu de paume de Compiègne, et Faroles, Bunet et Liébaut, tous trois paumiers raquetiers de Sa Majesté, ordonnons que ledit La Taille restera en jouissance des logements de la paume aux conditions de donner logement aux trois autres, sans qu'il lui soit permis d'exiger d'eux aucune rétribution.

Qu'au surplus, ils contribueront tous trois aux frais du jeu de paume, et partageront le profit et la perte suivant notre décision donnée à Versailles, le 14 juin de l'année dernière. Ordonnons en outre que le profit du jeu de billard appartienne audit La Taille, étant le maître du jeu.

Fait à Compiègne, ce trois août. Signé le duc de Gesvres, le duc de Richelieu, le duc d'Aumont et le duc de Fleury.

COPIE d'une lettre écrite à M. le duc de Gesvres par M. le comte de Saint-Florentin, datée de Versailles, le 26 novembre 1749.

J'ai, Monsieur, rendu compte au Roi des représentations que vous avez faites à Sa Majesté des dépenses que causent à Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre [p. 294] la nourriture et entretien des pages de la Chambre, qui excèdent ce qui est attribué à leurs charges, par la cherté où toutes les choses sont portées. Sa Majesté y a bien voulu avoir égard, et accorde la somme de quinze mille livres d'augmentation à chacun de Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre pendant leur année d'exercice seulement, dont le payement sera fait par une ordonnance sur le Trésor royal, que j'expédierai à commencer par l'année courante.

Sa Majesté m'a en même temps ordonné d'avoir l'honneur de vous marquer qu'elle désire qu'à l'avenir les pages de la chambre ne payent plus aucun droits d'entrée, et qu'il n'en soit renouvelé que deux tous les ans, afin qu'ils puissent servir trois années et avoir le temps d'apprendre leurs exercices.

Je vous supplie de croire que je serai toujours très flatté lorsque je pourrai contribuer à votre satisfaction. J'en saisirai les occasions avec le même empressement que j'aurai toujours à vous marquer le très parfait attachement, &c.

Du 8 septembre

Le Roi envoya faire compliment à M. le duc de Valentinois. Sa Majesté n'envoya pas à M. le prince de Monaco, n'ayant point ce rang, quoiqu'il l'ait fait demander.
[les pages 295 à 296 sont blanches. page 297]

ANNÉE 1750

Du mois de février

Le Roi a envoyé chez M. et Mme d'Aginois et d'Aiguillon sur la mort de M. d'Aiguillon. Sa Majesté a envoyé chez M. le comte d'Évreux sur la mort de M. le marquis Du Châtel.

Du 7 février

Mademoiselle Cossigny a chanté chez Mme la Dauphine. Monsieur le Dauphin lui a donné une boîte de cent louis. Elle a chanté le 8 pour Mesdames, elle a eu cinquante louis.

Le dimanche 16 mars

Madame la comtesse d'Albi [de Balbi] fut présentée au Roi dans le Cabinet par Mme Brignolet. Les dames nobles génoises étaient avec elle.

Madame la duchesse de Luynes présenta le même jour, 16 mars 1750, dans le Cabinet, Mme de Verneuil, comme introductrice des ambassadeurs. Le Roi ne la salua point.

La veille de la petite fête-Dieu, le 3 juin à Versailles, M. Ouell a mangé avec la Reine, et eut permission de monter dans les carrosses.

Au mois de juin

Madame la marquise de Talaru a monté dans les carrosses et a mangé avec la Reine.
[p. 298]

Le 4 juillet, à Compiègne

Madame la marquise d'Équilly a eu le même honneur.

Le 10 juillet, à Compiègne

Le camp étant arrivé ledit jour, la Reine permit aux officiers des grenadiers d'entrer guêtrés à son jeu et le bonnet sous le bras. Ils ont toujours été dans les Appartements du Roi guêtrés.

Le 15 dudit, à Compiègne

La marquise de Boursac, belle-sœur de l'évêque de Noyon, a été présentée.

Le 16 dudit, à Compiègne

Le Roi a dîné au camp, chez M. de Saint-Perne. Il a toujours servi Sa Majesté pendant tout le repas sous une tente. Aucun officier n'a mangé avec le Roi.

Le 23 dudit, à Versailles

Monsieur le duc de Luxembourg a prêté serment de capitaine des gardes du corps entre les mains du Roi. Il a été sur le champ pour être reçu par M. le duc de Villeroy, capitaine des gardes de quartier à la tête de sa compagnie.

Le même jour, Mme la maréchale de Luxembourg, ci-devant veuve de M. de Boufflers, a été l'après-midi chez le Roi, suivie de Mme la princesse de Robecq, de Mme la duchesse d'Antin, de Mme la duchesse de Boufflers, et de [p. 299] Mme la marquise de Villeroy. Elle n'a pas été saluée et n'a pas pris de tabouret.

Le 6 août

Le Parlement fut en députation à Versailles. Il ne s'en est pas vu où il fut en si petit nombre. On a fait la même chose que pour les grandes députations.

Le [blanc] août 1750

Le Roi a envoyé sur la mort de M. le maréchal de Brancas à M. et Mme de Forcalquier, à Mme la duchesse de Brancas, la veuve, comme belle-sœur.

Madame de Boufflers, dame de Mme la duchesse de Chartres, a fait la révérence en mante sur la mort de son beau-père.

Le [blanc] août

Le Roi a envoyé sur la mort de Mme la princesse de Lambesc à M. et Mme de Brionne, à Mme la comtesse d'Egmont, à M. l'abbé de Lorraine.

À Versailles, le 4 juin

Madame la marquise Desmarets [de Maizières] ayant épousé M. le marquis d'Estourmelle, chef de brigade des gardes du corps du Roi, Sa Majesté a permis qu'elle lui fut présentée. C'est une chose nouvelle. Les femmes des officiers des gardes du corps n'ont point été présentées jusqu'à présent.

Année 1750

Mort de Mme de Montmorency.

Toute la Maison a été à Versailles, où le Roi était [p. 300] pour lors. Ils étaient tous en manteaux.

Année 1750, en juillet

Sur la mort de M. le maréchal d'Harcourt, le Roi a envoyé faire compliment à Mme la maréchale d'Harcourt. Il n'envoya pas chez l'abbé, ne sachant pas s'il prendrait le duché, et d'abord qu'il l'eût pris, il y envoya.

Le 26 août 1750, à Versailles

Madame la Dauphine accoucha à 6 heures cinq minutes du soir. Le lendemain, le Roi ordonna un *Te Deum* à la messe. Monsieur le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre en exercice, l'ordonna. Monsieur de Blamont, surintendant de la musique, battit la messe.

Du 3 septembre

COPIE de la lettre de M. le comte d'Argenson à M. de Bernage, prévôt des marchands concernant les intendants des Menus.

J'ai, Monsieur, rendu compte au Roi de la demande que les intendants des Menus ont faite de pouvoir entrer librement au théâtre de l'opéra pour raison des opérations dépendantes du service de leur charge. Sa Majesté a jugé qu'il convenait en effet qu'ils y eussent la liberté d'entrer et sortir, tant par la porte du théâtre [p. 301] qui se trouve du côté du cul de sac, que par celle qui donne dans le Palais Royal ; de passer par-dessous le théâtre pour aller aux loges des acteurs ainsi qu'à l'orchestre ; et de s'entretenir avec la Chambre des comptes, avec les personnes auxquelles ils peuvent avoir affaire à parler relativement à leur charge, sans néanmoins qu'il puisse leur être permis en même temps de s'arrêter dans les couloirs ou dans les coulisses.

Je vous prie, Monsieur, de faire part au bureau de la Ville des intentions de Sa Majesté à cet égard, afin qu'ils soient en état de donner les ordres en conséquence.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le 26 septembre, à Versailles

Il y eu un feu d'artifice sur le parterre à l'occasion de l'heureux accouchement de Mme la Dauphine.

Le 27 septembre

Mort de l'abbé d'Harcourt.

Le Roi a envoyé le lendemain de la mort chez Mme la maréchale d'Harcourt, et chez M. de Beuvron, devenu duc par cette mort.

Le 7 novembre, à Fontainebleau

Monsieur le Dauphin a donné audience à M. de Conys, ambassadeur de l'Empereur : il l'a reçu debout, sans chapeau. Il y avait quelques courtisans présents. Monsieur de Puyseulx, ministre des Affaires étrangères, était en courtisan. [p. 302] Monsieur le duc d'Aumont derrière M. le Dauphin. Il n'y avait point d'officier des gardes.

Au mois de novembre, à Fontainebleau

Le Roi a été à la chasse des toiles. Le Garde-Meuble a meublé les chariots. Les premiers gentilshommes de la Chambre ont fait faire les planches et les escaliers comme premiers gentilshommes de la Chambre, personne ne les faisant faire, car nous ne les disputons à personne. Monsieur le duc d'Aumont envoya un chariot et M. le duc de Gesvres deux.

Le Roi nous a permis de les faire aller à la suite des siens. Nous demandâmes à M. de Montmorin et M. d'Eqvilly [Ecquevilly] d'ordonner qu'ils y passassent et de les placer. Le jour de la chasse des toiles, le Roi n'avait dans sa voiture que M. le Dauphin et tous ses enfants. À la suite

de la voiture du Roi, il y avait un carrosse à six places, où il y avait des princesses du sang et des princes.

En novembre, à Fontainebleau

Le Roi a envoyé un gentilhomme ordinaire savoir des nouvelles de Mme la duchesse du Maine qui était malade. Monsieur le Dauphin, la Reine et Mesdames ont aussi envoyé un écuyer.

Le 20 novembre

Le Roi a envoyé à Mme la comtesse de Noailles [p. 303] sur sa couche. Le Roi a envoyé sur la mort de Mme la princesse de Montbazou à M. le prince Constantin, à M. l'archevêque de Reims, à M. le Premier et à M. le comte d'Évreux.

Le 2 novembre

On a donné à Paris un concert au château des Tuileries, le lendemain de la Toussaint. L'opéra a prétendu qu'il avait droit d'en donner le jour des fêtes.
[p. 304 blanche. page 305]

ANNÉE 1751

Le 10 février

Madame la duchesse de Chevreuse est venue remercier le Roi de ce qu'il a accordé la survivance de dame d'honneur de la Reine à Mme la duchesse de Luynes, sa belle-sœur.

Le 19 dudit

Le Roi a envoyé chez M. le prince et Mme la princesse de Beauvau sur la mort de M. le marquis de Boufflers, leur beau-frère.

Le Roi a envoyé chez Mme la duchesse de La Trémoille qui fut mariée. On n'a pas envoyé au reste de la famille parce qu'il y a un an que le Roi signa le contrat de mariage et fit faire les compliments à la famille.

Le Roi a envoyé chez M. et Mme la maréchale de La Motte sur le mariage de Mlle de Froulay, leur fille, avec M. le marquis de Gamache.

Mars 1751

Le Roi a envoyé chez M. le maréchal de Noailles, chez M. et Mme la comtesse de Noailles sur la mort de leur fils.

Le 8 mars

Le prince de Wittemberg, qui est au service du Roi, a été au rendez-vous de chasse dans son carrosse [p. 306] et a eu des chevaux de la Petite Écurie pour courir la chasse. Le soir, après l'ordre, le Roi me dit de le faire entrer dans le Cabinet. Il y resta quelque temps, ensuite de quoi le Roi lui dit de monter dans ses cabinets pour y souper et soupa avec le Roi.

Le 11 mars

Monsieur le duc des Deux-Ponts, nommé M. le comte de Sponheim, étant incognito, a eu son audience comme prince souverain dans le Cabinet du Roi. L'huissier était en dedans. Il n'y avait dans le Cabinet que Mrs le grand chambellan, le maréchal de Richelieu, le grand maître de la Garde-Robe, le premier valet de chambre et son fils en survivance.

Monsieur le duc de Gesvres fit sortir tous les ministres qui y étaient, après la conversation qui dura presque un demi quart d'heure. Le Roi fit sa révérence et M. le duc des Deux-Ponts se retira.

Le même jour, M. le duc des Deux-Ponts eut son audience chez M. le Dauphin.

Le 21 mars

Monsieur le duc des Deux-Ponts s'est rendu dans sa voiture au rendez-vous de chasse à Saint-Germain, où il a trouvé des chevaux de la Petite Écurie. Il a soupé aussi avec le Roi.

Monsieur le duc des Deux-Ponts ayant demandé l'habit d'équipage du cerf, M. le duc de Penthièvre [p. 307] l'a demandé au Roi. Le Roi les lui a accordés et a fait dire à son tailleur de faire tous les habits complets et de les porter de la part du Roi au prince des Deux-Ponts.

Le 11 avril

Le Roi et toute la famille royale a envoyé à M. et Mme Rouillé faire compliment sur la mort de M. [blanc], mari de Mme Rouillé, leur mère.

Le Roi a envoyé chez M. le duc de Mortemart faire compliment sur le mariage de son fils.

Le Roi a envoyé chez M. le maréchal d'Isenghien et chez M. de Monaco sur la mort de M. de Valentinois, et toute la famille royale.

Le Roi a envoyé chez M. et Mme la duchesse de Tallard sur la mort de M. de [blanc] et toute la famille royale.

Le Roi a envoyé chez M. le duc de Biron, Mme la duchesse de Biron, Mme de Gramont, Mme la princesse de Pons, sur la mort de M. de Seignelay. Le fils de M. de Broglie étant mort, le Roi a envoyé à M. et Mme la maréchale.

Le 10 [mai ?], Mme la duchesse de Buard, fille du prince de Pont, fut présentée et prit le tabouret.

Madame de Rochechouart, qui était Mlle de Charleval, fut présentée. [p. 308]

Madame la duchesse de Gramont vint remercier le Roi de ce qu'il avait permis à Mme de Rupelmonde de se retirer et de donner sa place à la comtesse de Gramont, sa belle-sœur.

Le 11 juin, le général des Capucins eut son audience du Roi. Il a été conduit par l'introducteur des ambassadeurs. Il a eu audience de toute la famille royale. Le Roi l'a reçu dans son Cabinet, dans son fauteuil.

Le même jour, le comte de Sponheim, duc des Deux-Ponts, eut son audience de congé du Roi.

Le 17 dudit, l'ambassadeur de Hollande a eu audience du Roi. Monsieur le prince de Pons le conduisit. Tout s'est passé à l'ordinaire. Le Roi était dans son fauteuil dans le balustre. Il n'entra personne dedans. Monsieur le duc de Gesvres s'étant trouvé mal, le Roi le renvoya. Il descendit chez M. le Dauphin pour donner ses ordres et faire placer le fauteuil dans la ruelle. Le premier valet de chambre en avant du fauteuil. Monsieur le duc de Béthune alla prendre l'ambassadeur à la façon accoutumée. Le chef de brigade fit la fonction de capitaine des gardes et alla prendre l'ambassadeur dans la Salle des gardes, comme M. de Béthune l'avait pris chez le Roi.

Le 18 juin

Madame l'ambassadrice de Hollande a eu son audience chez la Reine. Après qu'elle y a été [p. 309] arrivée, M. de Verneuil est venu avertir pour dire au Roi que l'ambassadrice était chez la Reine. Le Roi était au conseil. Monsieur le duc de Gesvres est entré au conseil pour avertir le Roi. Le Roi a interrompu le conseil pour aller saluer l'ambassadrice chez la Reine. Au bout d'un certain temps, le Roi s'en est allé et s'est remis à son conseil. Monsieur le duc de Gesvres demanda au Roi s'il pourrait avertir M. le Dauphin dans le conseil quand il faudrait qu'il allât chez Mme la Dauphine. Le Roi a dit que oui. La visite s'est passée debout ; ensuite, le Dauphin est rentré chez le Roi et retourné au conseil.

La Reine a donné à dîner à Mme l'ambassadrice chez M. de Charmasel, son premier maître d'hôtel. Monsieur le duc de Gesvres en était prié : il n'y a point été. Monsieur le duc de Luynes faisait les honneurs de la table.

Le 14 août

Le Roi envoya chez M. et Mme d'Estissac faire compliment sur la mort de M. de Tonnerre. Le Roi a envoyé aussi chez M. de Saint-Aignan sur la mort de l'ancien évêque de Beauvais.

Le Roi a donné à M. Binet, le fils, l'exercice de premier valet de chambre chez M. le Dauphin qu'a son père. Le Roi lui a accordé la première entrée, comme à M. de Joyeuse, premier valet de chambre du Grand Dauphin. Il n'a point prêté de serment, il n'a ni brevet ni provisions. Le premier valet de chambre n'étant que par commission et sans charge chez M. le Dauphin. [p. 310]

En septembre 1751

Il y eut une dispute. Le sommier de la Chapelle voulait donner au Roi le carreau à la messe dans sa Chambre. Monsieur le duc de Gesvres décida que c'était au valet de chambre à le donner.

À Fontainebleau. 1751

Mesdames, étant chez le Roi, demandèrent des sacs à nœuds : M. de Gesvres les leur donna, quoique M. de Turenne y fût. Madame Victoire y but. Monsieur de Turenne avait la serviette. Monsieur le duc de Gesvres ne voulut pas la lui ôter : ils se firent des politesses.

Le 20 septembre 1751

Monsieur le prince de Soubise a prêté serment pour le gouvernement de Flandre. Il vint le matin chez M. le duc de Gesvres, et le serment se prêta en la manière accoutumée.

En octobre 1751

Le Roi a accordé à M. le marquis de Bital que l'Infant a envoyé le complimenter sur la naissance de M. le duc de Bourgogne, les mêmes entrées que M. le prince d'Ardore, et l'ambassadeur d'Espagne comme famille.

Monsieur le duc de Gesvres a présenté au Roi la confrérie de Jérusalem pour inscrire M. le duc de Bourgogne sur les registres. Le Roi l'a permis. [p. 311] Monsieur le duc le manda à Mme la duchesse de Tallard : elle signa sur les registres et M. le duc de Bourgogne signera quand il saura écrire.

Le 9 novembre

Le Roi a pris le deuil de la duchesse Ferdinand de Bavière. Il l'a porté huit jour en noir et le reste en blanc. Le Roi reprit le deuil le 23 du même mois : il fut immédiatement à la suite de celui du 9, ce qui fit qu'on ne le quitta point. Ce second deuil était pour le fils de M. de Modène : le Roi le porta 5 jours en noir et 5 jours en blanc.

Octobre

Le Roi a accordé les entrées de médecin à Fontainebleau à M. Bronjet, médecin des hôpitaux, pendant les voyages.

Le 10 dudit

Monsieur le prince de Monaco a écrit au Roi sur la naissance de M. le duc de Bourgogne.

Le 20 dudit

Le Roi a envoyé à Mme la duchesse de Penthièvre et à Mme de Toulouse sur la naissance de Mlle de Penthièvre.

Le 23 dudit

Madame la duchesse de Beauvillier, à qui le Roi a accordé les grandes entrées, en a pris possession.
[p. 312]

Le 7 novembre

Le Roi a envoyé chez Mme la duchesse de Gramont et chez M. le comte de Brionne sur la mort de M. le duc d'Humières.

Le 10 dudit

Le Roi a envoyé chez M. le maréchal de Coigny sur la mort de Mme la maréchale.

Le 21 dudit

Le Roi a envoyé chez Mme la duchesse d'Havré sur sa couche.

Le 24 décembre

Le Roi a envoyé un gentilhomme ordinaire savoir des nouvelles de M. le prince Charles, qui est fort mal.

RÉJOUISSANCES à Versailles pour la naissance de M. le duc de Bourgogne
MÉMOIRE de M. le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la Chambre d'année

Il y eut illumination à Versailles le dimanche 19 décembre. Monsieur le duc de Gesvres donna tous les ordres et fit tout faire. On devait tirer un feu quatre jours après, il fut remis au jeudi. Il fit tout faire et ordonna tout aux ouvriers des Menus. [p. 313] Avant de faire commencer à travailler, il demanda au directeur des Bâtimens de donner des ordres pour que les charrettes entrassent dans le jardin. Il avait fait faire le dessin par M. Slodtz, décorateur des Menus. Il avait fait voir les dessins au Roi.

Le jour du feu, il reçut l'ordre du Roi pour l'heure, et il avertit que tout était prêt. Sa Majesté passa dans la Galerie quand il eut averti la Reine. Il avait dit l'heure le matin à toute la famille royale, qui se trouva chez la Reine quand il alla la chercher.

Le Roi et la Reine vinrent dans la Grande Galerie : il avait fait mettre des grillages aux trois fenêtres du milieu. Il avait fait décorer la Grande Galerie, avait fait ôter tout ce qu'il y avait de tables, guéridons et avait fait mettre ceux des Menus. Il avait fait orner tout le Grand Appartement de même que la Galerie. Il y eut Grand Appartement. Il n'y entra que des femmes en grand habit et des hommes connus et bien mis. Tout le monde était dans la Galerie quand le Roi y entra avec la Reine. Le Roi donna le signal avec la lance toute allumée. Le Roi se mit sur le balcon avec la Reine et la famille royale aux deux croisées qui étaient grillées : il ne voulut ni fauteuil, ni arrangement. On ne garda de fenêtre pour personne, hors celles du Salon pour les ambassadeurs et ambassadrices, et celles du Salon de la Reine.

Il y avait deux tables de cavagnole, et au milieu toute sorte de tables de jeu. C'est le garde-Meuble qui les a fournies. [p. 314]

C'est le Gouvernement qui a fourni les bougies : il donna les cartes et les flambeaux sur la table par un arrangement fait au mariage de l'Infante. Les premiers gentilshommes de la Chambre faisaient donner des tabourets : on portait la robe de Mme la Dauphine et de Mesdames. On les quittait quand elles venaient auprès du Roi et de la Reine. Monsieur le duc de Gesvres fit mettre

des lustres des Menus dans l'Œil-de-Bœuf, dans l'antichambre du Roi et même dans le Salon d'Hercule.

Il arrangea avec le Gouvernement de laisser les bougies aux trois huissiers d'antichambre, qui perdaient ce petit profit par ce changement, ce qui fut fait. Le feu tiré, le Roi se mit au jeu. À dix heures et demie, quitta et alla chez lui. Le Roi fut prendre la Reine pour souper.

Pendant le souper du Roi, les Suisses eurent la Galerie et le peuple la vit. La Reine a eu l'officier des gardes. Ils étaient en uniforme, ceux des gendarmes, cheveu-légers et mousquetaires entrèrent et nul autre uniforme.

Monsieur le duc de Gesvres conduisit tout ce jour là, 19 décembre comme le jour du feu.
[p. 315-316 : blanches. page 317]

ANNÉE 1752

Au mois de mars

Le mercredi saint 28, M. le Dauphin a été communier à la paroisse. Monsieur le duc de Fleury et M. le duc de Chevreuse étaient sur le devant de son carrosse, un menin à chaque portière. Les deux ducs ont tenu la nappe à la communion.

Le 3 août à Versailles

Monsieur le Dauphin étant tombé malade, le Roi ayant appris à Compiègne qu'il allait être saigné à 4 heures du matin, prit la poste à Senlis et arriva à 11 heures du matin à Versailles, où il trouva M. le Dauphin très mal, et en apparence de la petite vérole.

Monsieur de Fleury vint dans les voitures du Roi, et d'abord qu'il fût arrivé, il donna tous les ordres dans l'Appartement de M. le Dauphin. Monsieur de Gesvres arriva le mardi au soir avec M. de Richelieu. Nous étions partis ensemble de Compiègne. Nous allâmes en arrivant recevoir les ordres du Roi, qui avait défendu à M. de Fleury d'entrer dans le Cabinet de M. le Dauphin, parce qu'il n'a pas eu la petite vérole. Monsieur le duc d'Aumont arriva le lendemain. Nous nous arrangeâmes ensemble pour qu'il y eût toujours, jour et nuit, un de nous trois. Monsieur de Bouillon y a passé toutes les nuits, et une partie des jours.

On établit des lits dans la Chambre de M. le Dauphin pour les médecins [p. 318] et nous postâmes des huissiers dans l'Antichambre la plus près de la Salle des gardes. La Reine venait chez M. le Dauphin. Il n'entraît à sa suite que Mme de Luynes et Mme de Villars. Il n'entraît dans le Cabinet que M. de La Farre [Fare], du service de Mme la Dauphine, et il était auprès d'elle pendant la messe. Après la messe, on portait les honneurs à Mme la Dauphine et on n'approchait point du lit de M. le Dauphin. Nous recevions les ordres de Mme la Dauphine.

Monsieur le Dauphin ayant été fort mal le 3, Mme la Dauphine défendit qu'aucune [des] grandes entrées n'entrassent. Les premiers gentilshommes n'entrèrent point ce jour-là. Monsieur le Dauphin n'a vu personne jusqu'au 15. Ensuite de quoi, quand il a mangé, sept à huit principaux de la Cour y sont entrés. Les garçons de la chambre ont toujours gardé son Appartement.

On envoya un détachement de la chambre de M. le Dauphin à Meudon.

Monsieur le Dauphin a toujours dîné sans qu'il entrât personne que les grandes entrées et son service. Le jeudi 31 août, il a commencé à dîner dans sa Chambre. On lui a fait sa cour. Il a toujours soupé dans son Cabinet, où il n'y avait que les grandes entrées. Il s'est toujours levé et couché sans que personne entrât. Quand M. le Dauphin a pris les eaux, on a dit la messe dans sa Chambre. Les autres jours, il a été à la Chapelle. Madame la [p. 319] Dauphine était presque toujours chez lui. Elle a toujours dîné en public chez elle. On lui faisait sa cour. Monsieur le Dauphin était chez lui. Le soir, après son coucher, on était près de son lit jusqu'à ce qu'il eut renvoyé. Les menins y restaient, Mme la Dauphine presque toujours. Monsieur le duc de Gesvres donna tous les ordres.

Il y avait une table pour les dames de Mme la Dauphine et les menins ensemble : ils priaient des personnes de Paris.

La Reine est venue dîner deux fois avec M. et Mme la Dauphine au grand couvert.

MALADIE de Madame Henriette

Madame Henriette étant malade, le Roi, la Reine, M. le Dauphin et Mme la Dauphine, Mesdames et tous les courtisans furent, le 9 février, prendre le bon Dieu à la Chapelle et le reconduisirent de même dans cette cérémonie. Monsieur le duc de Fleury a porté le dais à droite en allant avec M. le duc d'Ayen et, en revenant, M. le duc de Richelieu, aussi à droite, avec M. de Luxembourg.

MORT de Madame

Madame Henriette de France, née le 14 août 1727, est morte au château de Versailles, le jeudi 10 février 1752, à une heure trois quarts après-midi. [p. 320] Aussitôt, M. le duc de Fleury, premier gentilhomme de la Chambre d'année, envoya l'ordre aux différentes comédies de Paris de fermer leurs théâtres. Ils ont cessé depuis le jeudi 10 jusqu'au mercredi 23 février qu'ils ont recommencé.

Dans la nuit du 10 au 11, le corps de Madame a été porté au palais des Tuileries. Il a été exposé dès le matin, à visage découvert, jusqu'au samedi 12 après-midi, qu'on l'a embaumé et on le mit dans un lit funèbre blanc, la chambre toute tendue en blanc, même le drap mortuaire blanc. Quatre évêques à droite du corps et les dames de la Cour à gauche firent leurs gardes et stations à l'ordinaire. Le premier aumônier de Madame, les aumôniers et chapelains, ainsi que les dames de la Maison de Madame, des prêtres de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois d'un côté, et des religieux feuillants de l'autre priaient autour du corps et à voix lugubre, psalmodiaient l'office.

Le 16, M. le Dauphin est parti de Versailles pour jeter de l'eau bénite à Madame. Il était seul dans le fond du carrosse, ayant sur le devant M. le duc de Fleury et M. le maréchal duc de Richelieu, et un menin à chaque portière.

Il y avait un carrosse de suite. Il n'y avait que des menins dedans.

Tous les princes du sang ont reçu M. le Dauphin [p. 321] à la descente du carrosse. Il est monté à l'appartement du gouverneur qui avait été préparé et tendu de blanc. Monsieur le duc de Fleury y avait envoyé un huissier et un porte-manteau d'avance et ce fut dans cet appartement que M. le Dauphin prit son manteau. Monsieur le duc de Bouillon, grand chambellan, devait le porter avec M. le duc de Fleury, premier gentilhomme d'année, mais M. le duc de Bouillon prétendit ne devoir porter que seul le manteau de M. le Dauphin et ne devoir partager cet honneur avec personne. Sur cette prétention du grand chambellan, M. le maréchal de Richelieu demanda une audience à Mme la Dauphine ; sachant que M. de Bouillon lui avait donné un mémoire.

Le Roi a décidé, ou que le grand chambellan porterait le manteau avec un premier gentilhomme de la Chambre, ou que le grand chambellan ne le porterait point du tout.

Monsieur le duc de Bouillon prit ce dernier parti, et le Roi nomma un second premier gentilhomme de la Chambre. Ainsi, ce furent Mrs de Fleury et de Richelieu qui portèrent le manteau.

Monsieur de Turenne, survivancier de M. de Bouillon, vint aux Tuileries pour jeter de l'eau bénite, comme prince étranger. Il fut à l'appartement pour faire sa cour à M. le Dauphin. Il resta pendant que Mrs de Richelieu et de Fleury mettaient les colliers des ordres à M. le Dauphin.

Monsieur le duc de Richelieu s'était déclaré qu'il ne le laisserait pas servir, parce que M. de Bouillon était auprès du Roi.

Monsieur le Dauphin partit de Versailles sans manteau et y retourna en manteau. [p. 322] Messieurs de Richelieu et de Fleury portèrent le manteau de M. le Dauphin, suivis des princes du sang. Etant arrivé auprès du corps, il se mit à genoux et jeta de l'eau bénite. Cela fait, il repassa dans l'appartement et, sans s'y arrêter, il remonta ensuite en carrosse, accompagné des princes du sang.

Si tôt que M. le Dauphin fut parti, les princes du sang remontèrent à la Salle du dépôt, et ont jeté de l'eau bénite à Madame.

C'est le héraut d'armes qui annonce les ducs et duchesses, qui leur donne le carreau et le goupillon pour jeter l'eau bénite.

Le même jour, à 4 heures après-midi, Mesdames Victoire, Sophie et Louise sont venues en mante jeter de l'eau bénite, accompagnées des dames d'honneur.

Le jeudi 17, le cœur de Madame a été porté au monastère du Val de Grâce. Madame la duchesse d'Orléans a été nommée par le Roi pour cette cérémonie.

Monsieur l'évêque de Meaux, premier aumônier de Madame, portant le cœur, a monté le premier dans le carrosse, s'est placé à droite et Mme la duchesse d'Orléans à gauche, sur le devant du carrosse. La dame d'honneur de Madame à la portière d'un côté et un aumônier de Madame, et de l'autre, une dame d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans. [p. 323]

Le chevalier d'honneur de Madame, l'écuyer et le porte manteau étaient dans un carrosse drapé, en avant.

Il y avait 24 valets de pied de la Grande Écurie, huit pages de la grande et autant de la petite avec leurs gouverneurs, à la tête des Cent-Suisses et des gardes du corps.

Monsieur le duc de Fleury, premier gentilhomme d'année, fit faire pour la cérémonie funèbre de Madame une chape, une étole pour l'évêque qui fit la fonction.

Le samedi 19 février, sur les six heures du soir, le corps de Madame fut porté à Saint-Denis pour y être inhumé.

ORDRE ET MARCHE DU CONVOI

Le guet à cheval portant des flambeaux et ouvrant la marche.

Deux gardes du corps à la tête de 60 pauvres portant des flambeaux.

Les carrosses des dames.

Le carrosse des écuyers de M. l'archevêque de Sens.

Celui des écuyers de Mme la duchesse de Modène.

Celui des écuyers de Mme la princesse de Conti.

Les deux brigades des mousquetaires portant des flambeaux.

Le guet des cheveu-légers. [p. 324]

Le carrosse du Roi pour le chevalier d'honneur.

Un carrosse du Roi pour Mlle de Sens.

Un carrosse du Roi pour Mme la duchesse de Modène.

Un carrosse du Roi pour Mme la princesse de Conti.

Un carrosse dans lequel était le premier aumônier de Madame.

Les pages de Mme la Dauphine.

Les pages de la Reine.

Les pages du Roi.

Les hérauts d'armes.

Les officiers des cérémonies.

Quatre cheveu-légers.

Le char mortuaire

Sur les ailes les valets de pied de Mme la Dauphine.
 Ceux de la Reine.
 Ceux du Roi.
 Les Cent-Suisses.

Derrière le char

Les gardes du corps.
 Le guet des gens d'armes.
 Le carrosse de Mme la princesse de Conti.
 Le carrosse de Mme la duchesse de Modène.
 Le carrosse de Mlle de Sens. [p. 325]
 Le carrosse des femmes de chambre de Madame.
 Le carrosse de la dame d'honneur.
 Le guet fermant la marche.
 Le Roi fit faire aux ambassadeurs, par l'introducteur des ambassadeurs, part de la mort de Madame Henriette.
 On a porté le deuil de Madame le 15 février pour six semaines, boucles, boutons et épées noirs.

Le Roi et la Reine ont porté le deuil à l'occasion de la mort de M. le duc d'Orléans pendant 12 jours.

Le 4 février

MORT de M. le duc d'Orléans

À la mort de M. le duc d'Orléans à Sainte-Geneviève, on ne ferma point les spectacles le jour de l'enterrement. Monsieur le duc d'Orléans, son fils, demanda qu'il n'y eût point d'opéra, parce qu'il y aura beaucoup d'embarras le jour qu'il sortirait du Palais Royal pour aller à Sainte-Geneviève, où il allait en grand cortège. Le Roi ordonna qu'il n'y aurait point d'opéra, quoique ce ne soit point l'usage pour les princes du sang.

En février 1752

NOTE sur les spectacles à la mort des princes

À la mort de Son Altesse Royale, Madame la duchesse [p. 326] d'Orléans, veuve de M. le Régent, décédée au Palais Royal à Paris, le 1^{er} février 1749, le Roi fit fermer les spectacles depuis le 2 février jusqu'au 9. Monsieur le duc de Richelieu, premier gentilhomme d'année, envoya l'ordre aux comédiens de fermer leurs théâtres. Monsieur le comte de Maurepas envoya l'ordre à l'opéra qui ferma tout de même.

CESSATION du spectacle de l'opéra à cause de mort

Au mois de mai 1714, à la mort de M. le duc de Berry, depuis le 4 jusqu'au 18 mai.
 Au mois d'avril 1715, à la maladie de Louis XIV, on donna ordre le 26 de cesser à cause de la maladie du Roi, qui mourut le 1^{er} septembre, jusqu'au mardi 1^{er} octobre.
 Au mois de juillet 1719, à la mort de Mme la duchesse de Berry, on a cessé depuis le 21 jusqu'au 28.
 Au mois de décembre 1722, à la mort de Son Altesse Royale, on a cessé le 10 jusqu'au 17.
 À la mort de M. le Régent en 1723, au mois de décembre, on a cessé le 2 jusqu'au 10.

À la mort du Roi d'Espagne, en septembre 1724, on a cessé le 14 jusqu'au 21.

À la mort de Son Altesse, Mme la duchesse [p. 327] d'Orléans mère, on a cessé le 6 jusqu'au 18.

En 1732, à la mort de M. le duc d'Anjou, âgé de 2 ans, on n'a point cessé l'opéra.

À la mort de Madame Sixième de France, âgée de 8 ans, on n'a point cessé.

Au mois de juillet 1746, à la mort de Mme la Dauphine, on a cessé le 24 jusqu'au 5 août.

À la mort de Madame, fille de M. le Dauphin, on n'a point cessé.

Au mois de février 1749, à la mort de Son Altesse Royale Madame d'Orléans, on a cessé pendant qu'elle était exposée, le 4 jusqu'au 9.

À la mort de Son Altesse Sérénissime M. le duc d'Orléans, le 4 février 1752, il y a eu cessation le mardi 8.

À la mort de Mme Henriette, le 10 février 1752, on a cessé les spectacles le dernier jour jusqu'au 23 et l'opéra jusqu'au 24.

Il y eut pareillement cessation de bal.

[p. 328-330 : blanches. p. 331]

ANNÉE 1753

COPIE d'une liste de dames qui demandaient à être présentées au Roi, avec décision de Sa Majesté.

Madame la comtesse de Fumet, dont les titres ont été présentés à M. de Clairambault, qui en a rendu compte, et qui remontent aux temps les plus reculés.

Bon.

Madame la comtesse de Toulangeon. Monsieur de Clairambault a rendu compte de ses titres : les plus anciens ont été brûlés, mais cette perte a été réparée par un arrêt du Parlement. Messieurs de Toulangeon ont une grand-mère Clermont et une autre La Rochefoucauld.

Qu'on fournisse ce que l'on a de titres et l'arrêt du Parlement à Clairambault.

Madame de Vilgaillon, dont le mari possède une charge distinguée dans les mousquetaires.

Non.

Madame de Vernassal, qui a produit des titres nouveaux, dont M. de Clairambault a rendu compte. Monsieur l'évêque de Langres s'y intéresse fort, comme le Roi a pu le voir par ses lettres.

Qu'on ne m'en parle plus.

Madame de Breteuil, dont le mari est du même nom que le ministre, mort au service du Roi, et dont les titres pourront égaler au moins ceux de plusieurs personnes qui ont joui de cet honneur.

Je le veux bien. [p. 332]

Madame de Chantilly. Monsieur de Clairambault a rendu compte de la maison des Ecossais.

Qu'on ne m'en parle plus.

Monsieur le marquis de L'Or, neveu de M. l'évêque de Macon, capitaine au régiment Royal-Roussillon, d'une ancienne famille de Languedoc, demande la même grâce pour sa femme.

Qu'il fournisse ses titres à Clairambault.

Monsieur le comte de Montigny, chef de brigade, demande à faire présenter son épouse. Il apporte ses titres chez M. de Clairambault.

Qu'il fournisse ses titres à Clairambault.

Monsieur de Richelieu a l'original de cette liste.

Le Roi a envoyé chez M. le duc et Mme la duchesse de Broglie sur la mort de Mme [de] Laval, sa grand-mère.

Le Roi a envoyé aussi chez M. le prince et Mme la princesse de Montauban, sur la mort de M. de Bétizy, son frère.

Le Roi a envoyé chez Mme la duchesse de Broglie, à sa couche.

Le Roi a envoyé M. de Maillebois faire compliment à M. le prince de Condé sur son mariage, et a envoyé un gentilhomme ordinaire [p. 333] à Mme la princesse de Rohan, ainsi qu'à Mme et Mlle de Soubise.

Le Roi a envoyé chez M. le cardinal de Soubise faire compliment sur le mariage de Mlle de Soubise avec M. le prince de Condé. Il envoie chez les cardinaux pour leurs neveux et nièces, les cardinaux n'étant pas dans le cas d'avoir d'enfants.

Du 20 novembre

DÉCISION du Roi à Fontainebleau, portée à Mme Adélaïde par M. de Saint-Florentin

Le Roi s'étant fait rendre compte des usages qui s'étaient pratiqués entre les femmes titrées et les dames d'atours de la Reine et de la famille royale, ainsi que des différentes décisions qui avaient été faites à cet égard pour la façon de monter et de se placer dans les carrosses,

Sa Majesté a décidé que la dame d'honneur et la dame d'atours seraient appelées de préférence à toutes autres dames, de quelque état qu'elles pussent être, après les princesses du sang. Mais que la dame d'atours céderait la place d'honneur dans le premier comme dans le second carrosse à toutes les femmes titrées qui pourraient y avoir place, quand les dames d'atours ne seraient pas titrées.

EXTRAIT d'une lettre écrite de Fontainebleau

Messieurs les premiers gentilshommes de la Chambre ont obtenu dix places dans la salle pour la Chambre du roi [p. 334] indépendamment de deux pour les premiers valets de Garde-Robe de M. le Dauphin. Le banc de Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre contient 16 à 18 places. Monsieur le capitaine des gardes et M. le premier gentilhomme de la Chambre donneront des billets où il y aura simplement dessus *Spectacles de Fontainebleau, banc ou loge du capitaine des gardes ou du premier gentilhomme de la Chambre.*

RÈGLEMENT concernant les spectacles

La manutention du théâtre des ballets appartient-elle au premier gentilhomme de la Chambre ou au capitaine des gardes ?

Les premiers gentilshommes de la Chambre.

Si c'est au premier, comme le Roi a décidé par écrit, c'est une suite nécessaire de cette manutention qu'il ait l'autorité d'y faire entrer qui bon lui semble. S'il abuse de cette autorité pour faire entrer d'autres gens que des acteurs et gens nécessaires, il n'a à en rendre compte qu'au Roi, et le capitaine des gardes ne peut s'en plaindre plus qu'un autre que par la relation immédiate qu'il y a, mais toute limite à cette autorité serait la détruire et bouleverser l'économie du spectacle.

Les gardes seront obligés de laisser entrer tous ceux que l'huissier des ballets leur dira, pourvu qu'ils restent sur le théâtre et ne passent pas dans la salle, et que ce ne soient pas des seigneurs de la Cour. S'il y a de l'abus, l'aide-major en rendra compte au capitaine, et lui au premier gentilhomme de la Chambre. Il ne faut pas confondre le théâtre avec la salle. Le théâtre appartient au premier gentilhomme de la Chambre et la salle au capitaine des gardes.

Le brevet de l'huissier décide de ce qu'il est et à qui il est subordonné.

Un second point aussi important, et qui est une suite de cette même autorité, est la fonction de l'huissier des ballets. Est-il huissier [p. 335] ou ne l'est-il pas ? Son brevet le décide et s'il est huissier en fonction, peut-il être subordonné à l'autorité ou même à l'examen des gardes du Corps ? C'est ce qui est impossible. Le Roi l'a formellement décidé, et si les premiers gentilshommes de la Chambre abusent encore de l'autorité qu'ils ont sur les huissiers, ils n'ont encore à rendre compte qu'au Roi, et les capitaines des gardes ne peuvent s'en plaindre que par représentations.

Le Roi ayant formellement décidé, et par écrit, que les gardes du Corps ne doivent être au théâtre que pour prêter main forte et pour des sentinelles, même s'il n'y avait que l'état-major qui pût y entrer. Ainsi, ce n'est point une décision nouvelle mais une possession tranquille de la première que Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre supplient Sa Majesté de leur accorder.

Si ceux qui sont sur un banc autres que les premiers gentilshommes de la Chambre et les capitaines des gardes veulent passer par le théâtre, leurs noms seront donnés réciproquement à l'huissier des ballets et au garde du Corps en sentinelle.

Le 6 mars 1753

LETTRE de M. de Saint-Florentin à M. le maréchal de Richelieu

Le Roi ayant examiné, Monsieur, l'état de plusieurs articles employés dans ceux de l'Argenterie et Menus Plaisirs, a bien voulu en conserver la [p. 336] jouissance à ceux auxquels ils ont été accordés pendant leur vie, à l'exception de quelques domestiques ou employés dont les fonctions ne sont plus nécessaires depuis le nouvel arrangement et auxquels Sa Majesté a jugé à propos de faire des retranchements.

J'ai l'honneur de vous envoyer copie de l'état que Sa Majesté a approuvé. Elle désire que toutes ces parties soient rayées de l'état des Menus ou Argenterie, à mesure qu'elles viendront à s'éteindre par le décès de ceux auxquels elles sont accordées, et qu'elles ne puissent, sous aucun prétexte, être rétablies. Vous trouverez le logement du sieur Hébert retranché, Sa Majesté n'ayant pas trouvé juste de le lui conserver lorsqu'on retranche celui des intendants. Elle a même observé que le sieur Hébert n'a pas plus de titres pour avoir un logement que les autres trésoriers de la Maison de Sa Majesté qui n'en n'ont point. Elle se réserve, au surplus, d'accorder au sieur Hébert des gratifications lorsqu'elle le jugera à propos.

Il sera nécessaire que vouliez bien faire part à Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre de ces décisions du Roi, afin qu'ils puissent, chacun dans son année, donner leurs ordres en conséquence pour la formation des états.

Je vous prie d'être toujours persuadé, &c...

ÉTAT des sommes employées annuellement sur les états des Menus pour gratifications et récompenses [p. 337] que Sa Majesté a bien voulu conserver à ceux auxquels elles ont été accordées, pour en jouir leur vie durant. L'intention de Sa Majesté étant qu'à mesure qu'ils viendront à décéder, ces articles soient rayés des états, sans pouvoir y être rétablis, sous quelque prétexte que ce soit.

Savoir

La Laune	613 l. 15 s.
Sr. Arnoult	2 008. 10.
Blouin	600
Berry et Luthier	200
Simon Saint-Arnoult	400
Pour leur habillement	2 472.15.

L'exempt actuel des cérémonies 500
(Sans que cette gratification puisse passer à son successeur)

Chiquelier, accordeur de clavecins	250
Rousseau, maître en fait d'armes	300
Chevallier, prévôt de salle	200
Prévôt, maître à écrire	<u>700</u>
	1 450

(Ces quatre articles conservé seulement tant que ceux qui en jouissent exerceront leurs emplois)

Brière, ancien commis des Menus	2 000
Pièche	1 000
Les Slotz, frères	2 400
La veuve du sieur Arnoult	150
La veuve La Branche	800
La veuve Boisval	150

[p. 338]

Questier fils	200
Bernard et Labatty	100
La Dlle Salé	1 200

Les Dlls Gaussin et Dangeville, jusqu'à ce qu'elles aient la pension de la Comédie 1 000

Simon, huissier des ballets	200
Blouquier, ayant soin des livres de la Musique	2 200

Pour sa vie durant, l'intention de Sa Majesté étant que son successeur soit réduit à 1 000 livres pour cette fonction ?

Au sieur Hébert, trésorier des Menus	1 000
--------------------------------------	-------

Autres employés dans les Menus

Sirois, 1 500, réduit à	900
Lanquetin, 1 500, réduit à	750
Denis, 1 000, réduit à	500

Les portiers des magasins de Versailles, Paris et Fontainebleau, réduits chacun à 600.

Cette réduction commence du premier janvier 1753.

L'Evêque Cadet, garde magasin, pour gratification annuelle, sans qu'elle puisse passer à ses successeurs 1 000

AUTRES ARTICLES que Sa Majesté a jugé à propos de conserver

Aux valets de chambre tapissiers, pour le soin des tentes, tant qu'ils en seront chargés 800

[p. 339]

Fromental, valet de chambre, tapissier du Roi, chargé du petit équipage de campagne de Sa Majesté, tant qu'il sera chargé de ce service 1 292.10.
Deux avertisseurs et commissaires aux gages de 650 livres chacun 1 300

Articles que Sa Majesté a entièrement retranché, à commencer du premier janvier 1753

Le sieur Hebert pour son logement	
Au sieur Démonville	2 500
Le concierge des machines du théâtre, supprimé : il avait	100
L'Evêque Cadet	250
Chabrian	1 800
L'Evêque l'aîné	1 000
Les deux Suisses de l'opéra de Versailles qui avaient, à eux deux	1 092 livres, ont été renvoyés et ne doivent plus être remplacés
	1 092
Les intendants des Menus avaient depuis quelques années	2 000 livres chacun pour leur logement. Cette somme doit être supprimée, Sa Majesté, par le nouvel arrangement, ayant fixé à 15 000 livres leurs gages et frais d'exercice. [p. 340]

MARIAGE de M. le prince de Condé avec Mlle la princesse de Soubise
Cérémonie des fiançailles dans l'Œil-de-Bœuf, réputé Cabinet du roi à cet effet

On a décoré cette pièce de trois lustres, six torchères avec girandoles dessus, et deux grandes girandoles sur la cheminée. La table du Conseil, placée en face de la cheminée, sur laquelle était au milieu l'écritoire du Roi du Conseil, avec les deux plateaux d'argent, sur chacun desquels étaient deux chandeliers d'argent.

À 6 heures trois quarts, le débotté du Roi étant fait, les huissiers de la Chambre ont, par ordre, fait sortir tout le monde de la Chambre et de l'Œil-de-Bœuf, et fait passer dans la Galerie, à l'exception des personnes qui jouissent des entrées. Sur les sept heures, le Roi, accompagné de M. le Dauphin et des princes du sang, qui s'étaient rendus un peu avant dans le Cabinet, en sortirent pour se rendre dans ledit Salon de l'Œil-de-Bœuf et se placer au bout de la table en dedans du côté droit, et la Reine à l'autre bout à gauche.

TABLE

Le Roi	La Reine
M. le Dauphin	Mme la Dauphine
M. le duc d'Orléans	Mme Infante
M. le comte de Charolais	Mme Adélaïde
M. le comte de Clermont	Mme la duchesse d'Orléans
M. le prince de Conti	Mme la princesse de Conti
M. le comte de La Marche	Mme de Modène
M. le duc de Penthièvre	Mlle de Sens
M. le prince de Condé, Mlle de Soubise, M. le prince de Soubise	

[p. 341]

Aussitôt que le Roi fut entré, M. le maréchal de Richelieu fut chez la Reine avec M. le marquis de Brézé, grand maître des Cérémonies, et M. des Granges, maître des Cérémonies, pour avertir Sa Majesté et marchèrent devant elle pour la conduire audit Salon, et entrer par la porte de glace de la Galerie. Monsieur le maréchal de Richelieu portait le bas de sa robe, et il n'y eut que M. le maréchal de La Motte, son chevalier d'honneur, M. le comte de Tessé, son premier écuyer, M. le marquis de Chamazel [Chalmazel], son premier maître d'hôtel, qui entrèrent à sa suite.

Madame la Dauphine avec son chevalier d'honneur et premier écuyer, Madame Infante et Mme Adélaïde, accompagnées de leurs chevaliers d'honneur et premiers écuyers qui s'étaient rendus chez la Reine, suivirent Sa Majesté, ainsi que les princesses du sang, et ensuite les fiancés (Mlle de Tournon portait la robe de Mlle de Soubise, sa sœur).

Étant tous entrés après avoir fait leurs révérences au Roi, et s'étant placé ainsi qu'il est marqué devant, M. le comte de Saint-Florentin lut le contrat de mariage tout haut, et ensuite présenta au Roi la plume pour signer, à la Reine, à M. le Dauphin, à Mme la Dauphine, à Mme Infante et à Mme Adélaïde.

Après quoi, M. le duc d'Orléans, ayant fait ses révérences au Roi, à la Reine, M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames, s'approcha de la table et prit dans l'écritoire la plume pour signer, puis l'y remit, et successivement, en observant le même cérémonial, vinrent signer Mme la duchesse d'Orléans, M. le prince de Condé, M. le comte de Charolais, M. le comte de Clermont, Mme la princesse de Conti, M. le prince de Conti, M. le comte de La Marche, Mme la princesse de Modène, Mlle de Sens, M. le duc de Penthièvre, Mlle de Soubise, après avoir fait la révérence à M. le prince de Soubise, son père, qui fit ensuite ses révérences et alla signer.

Après la signature, M. le cardinal de Soubise, accompagné des clercs de la Chapelle, du Roi et de M. le curé, ayant apporté les registres, fit la cérémonie et prières ordinaires des fiançailles. Laquelle étant finie, la Reine s'en retourna chez elle par la porte de glaces, étant accompagnée de Mme la Dauphine, Mme Infante et Mme Adélaïde. Les fiancés conduisirent Sa Majesté chez elle, avec toutes les princesses et dames de la famille et, un peu après, s'en retournèrent chez M. le prince de Soubise, et M. le cardinal de Soubise leur donna à tous, le soir, à souper.

MARIAGE, le 3 mai à la chapelle

Tous les princes se sont rendus chez le Roi, après son lever, pour l'accompagner à la cérémonie sur les midi et demi. La Reine sortit de son appartement accompagnée de Mme Infante, de Mme Adélaïde, des fiancés et des princesses, et se rendit chez le Roi par la porte de glace du Salon de l'Œil-de-Bœuf. Et un peu de temps après, le Roi se mit en marche pour aller à sa Chapelle, étant précédé de Mgr le Dauphin et des princes marchant en avant, suivant leur rang.

Ensuite, et derrière le Roi, était M. le prince de Condé donnant la main à Mlle la princesse de Soubise, sa fiancée, dont la robe était portée par un page, et au retour de la messe, par un de ses gentilshommes. La Reine marchait ensuite, ayant à côté d'elle M. le maréchal de La Motte, son chevalier d'honneur, et M. le comte de Tessé, son premier écuyer. Madame Infante et Mme Adélaïde, avec leurs chevaliers d'honneur et premiers écuyers suivaient, et toutes les princesses suivant leur rang, les princesses et dames de la famille, et toutes les dames de service et de la Cour invitées. Le spectacle de ce cortège était superbe par la magnificence des parures de diamants et pierreries et des habits d'hommes.

(Nota. Madame la Dauphine et Mmes Victoire, Sophie et Louise n'ont pas assisté à la messe et cérémonie du mariage à la Chapelle). [p. 342]

Le Roi, la Reine, la famille royale, princes et princesses étant placés en leur rang, M. le cardinal de Soubise dit la messe et fit la célébration du mariage. Après laquelle, M. le cardinal de Soubise présenta au Roi et à la Reine, sur leurs prie-Dieu, les registres de mariage pour signer l'acte de célébration, ainsi qu'à M. le Dauphin, Mme la Dauphine, Mme Infante et Mme Adélaïde. Les princes et princesses signèrent ensuite, suivant leur rang. Monsieur le maréchal de Richelieu a fait fournir le poêle d'étoffe d'argent avec frange, deux cierges de [blanc] livres avec poignée de drap brodé et frangeons d'argent pour la cérémonie. Monsieur Du Vaucel, trésorier des affaires et aumônes du Roi, avait mit dix louis à chaque cierge. Monsieur le cardinal de Soubise a décidé que les 20 louis de l'offrande appartenaient à Mrs les chapelains et clercs de chapelle. Monsieur le curé a emporté les cierges et M. le cardinal de Soubise lui a dit qu'il lui ferait donner pareil 20 louis par

M. Du Vaucel. La messe dite, le Roi et la Reine revinrent dans le même ordre, accompagné des princes et princesses.

L'après-midi, sur les six heures, le Roi tint jeu dans la Pièce du Trône à une grande table de lansquenet. La Reine, dans la pièce suivante, joua au cavagnole, y ayant fait mettre la table en revenant du salut. Elle était placée dans la pièce des Tribunes, et il n'y resta que grand nombre de tables de piquet, quadrille, brelan et autres pour les dames et seigneurs de la Cour.

Sur les neuf heures et demie, le Roi soupa à son grand couvert chez la Reine. La table était en fer à cheval.

Le Roi

La Reine

M. le Dauphin

Madame

Après souper, le Roi resta un moment dans la chambre de la Reine, à l'ordinaire, avec toutes les princesses qui le reconduisirent à son appartement, avec M. le prince et Mme la princesse de Condé. Après leurs révérences faites, ils s'en retournèrent à l'appartement du prince de Condé. Un peu de temps après, le Roi, accompagné de M. le Dauphin et des princes y descendit. Le Roi entra d'abord chez Mme la princesse de Condé. Peu de temps après, la Reine y étant arrivée, le Roi entra dans la chambre du prince de Condé pour lui donner sa chemise, qui lui fut présentée par [blanc], et la Reine donna la chemise à Mme la princesse de Condé, qui lui fut présentée par [blanc].

Ensuite, le Roi et la Reine retournèrent aux Grands Appartements. Le Roi fit mettre sa table de lansquenet pour jouer après le souper dans la pièce des Tribunes, ayant trouvé celle du Trône où il avait joué trop petite, et la Reine à l'ordinaire son cavagnole dans la pièce suivante.

Le Roi et Mgr le Dauphin furent le lendemain faire visite à Mme de Condé, suivant le cérémonial ordinaire. La Reine, Mme la Dauphine et Mesdames y furent aussi l'après-midi.

Le surlendemain, M. le prince de Condé, les princes du sang et M. le prince de Soubise vinrent le matin chez le Roi faire leurs révérences et remercier, ainsi que chez la Reine, chez M. le Dauphin et Mesdames. L'après-midi, la princesse de Condé, accompagnée des princesses du sang, fit pareillement ses révérences et remerciements à Leurs Majestés et à la famille royale.

Nota. Madame la duchesse de Modène s'est trouvée à la Chapelle et n'a pas été de la marche, mais Mlle de Charolais en était. Elle n'était pas la veille aux fiançailles. [p. 343]

ANNÉE 1754

COPIE d'une lettre de M. de Clairambault, à Paris, le 4 mars 1754

Vous savez mieux que moi, Monseigneur, que l'intention du Roi a toujours été d'assujettir à la preuve de 300 ans de noblesse et de filiation suivie, sans robe ni anoblissement, tous ceux qui aspirent aux honneurs de la présentation et de l'entrée dans le carrosse, sauf à Sa Majesté de faire grâce à qui bon lui semble, et à Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre et premier écuyer de faire au Roi les observations convenables suivant l'occurrence des cas.

N'ayant jusqu'à présent reçu d'ordres contraires, et n'étant d'ailleurs que simple ouvrier, je me trouve également obligé de suivre le même principe. S'il plaisait au Roi de donner là-dessus une nouvelle décision, je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien m'en envoyer une copie signée de vous.

Je suis, &c.

CÉRÉMONIE observée à l'enterrement de M. le duc d'Aquitaine, où étaient M. le prince de Condé et M. le duc de Crussol, nommé par le Roi.

Le 24 février 1754, veille de l'enterrement de M. le duc d'Aquitaine, M. le duc de Crussol alla chez M. le prince de Condé pour savoir à quelle [p. 344] heure commencerait la cérémonie. Et, ne l'ayant pas trouvé, M. le marquis d'Antezy, premier gentilhomme de ce prince, écrivit un billet à M. le duc de Crussol, par lequel il lui marquait que M. le prince de Condé le priait de se rendre aux Tuileries à deux heures et demie, et qu'il serait bien fâché qu'il se donnât la peine de venir à l'hôtel de Condé.

L'heure étant ainsi convenue, M. le duc de Crussol se rendit le lendemain 25 au château des Tuileries, sans manteau et sans rabat. Il descendit dans une salle qui était préparée pour recevoir M. le prince de Condé. Ce prince étant arrivé, M. le duc de Crussol mit son manteau et son rabat dans la même chambre où était M. le prince de Condé.

Monsieur Desgranges faisant les fonctions de grand maître des Cérémonies, à la mort de M. le marquis de Brézé, étant venu avertir M. le prince de Condé qui était tout prêt et qu'il pouvait partir. Ce prince se mit en marche avec M. le duc de Crussol, qui prit sa gauche sur la même ligne.

La queue du manteau de M. le prince de Condé était portée par M. d'Antezy, son premier gentilhomme, et celle de M. le duc de Crussol par un gentilhomme à lui.

La queue du manteau de M. d'Antezy ni celle du manteau du gentilhomme de M. de Crussol n'étaient point portées. [p. 345]

Après être entrés dans la chambre où était le corps, le gentilhomme de M. le prince de Condé et celui de M. le duc de Crussol quittèrent les queues des manteaux. Monsieur le prince de Condé et M. le duc de Crussol entrèrent dans l'estrade et leurs gentilshommes restèrent hors de l'estrade.

Au moment que M. le cardinal de Soubise, grand aumônier, allait commencer les prières accoutumées, Mme la comtesse de Marsan, gouvernante des enfants de France, qui était à la droite du lit de parade, vint prendre la droite de M. le prince de Condé, et les prières finies, Mme la comtesse de Marsan, M. le prince de Condé et M. le duc de Crussol marchèrent sur la même ligne et montèrent dans le carrosse du Roi. Monsieur le cardinal de Soubise, portant le cœur de M. le duc d'Aquitaine, entra le premier et se plaça à droite dans le fond. Monsieur le prince de Condé se plaça aussi dans le fond, à gauche, Mme la comtesse de Marsan sur le devant vis-à-vis M. le grand aumônier, et M. de Crussol vis-à-vis M. le prince de Condé, un aumônier du Roi et la sous-gouvernante des enfants de France aux portières.

Le carrosse de M. de Crussol, dans lequel étaient ses gentilshommes, ouvrit la marche. La livrée marchait à pied portant des flambeaux jusqu'à Saint-Denis et entourant le carrosse de leurs maîtres.

Arrivés à Saint-Denis, dans le chœur de l'église où était le catafalque, Mme la comtesse de Marsan se [p. 346] plaça vis-à-vis du corps, dans le milieu du chœur, et la sous-gouvernante à sa gauche. Monsieur le prince de Condé et M. le duc de Crussol montèrent dans le haut des stalles à droite. Monsieur le duc de Crussol prit place à la gauche du prince, et leurs gentilshommes dans le bas des stalles vis-à-vis d'eux. Les jurés crieurs avaient porté deux carreaux de velours pour M. le prince de Condé et un de drap pour M. le duc de Crussol.

La cérémonie finie, on porta le cœur au Val de Grâce, dans le même ordre qui avait été tenu pour venir à Saint-Denis, et on y observa les mêmes cérémonies qu'à Saint-Denis.

COPIE du billet d'avertissement envoyé à M. le duc de Crussol par M. Desgranges, faisant les fonctions de grand maître des Cérémonies.

Le Roi a nommé M. le prince de Condé pour conduire à Saint-Denis le corps de feu M. le duc d'Aquitaine, et m'a ordonné d'avertir de sa part M. le duc de Crussol pour l'accompagner. Signé Desgranges.

À Versailles, le 22 février 1754.

Le convoi se fera lundi 25 du présent mois et partira des Tuileries à deux heures après-midi.

Il faut être en deuil et en manteau.

COPIE du mémoire envoyé à M. le duc de Crussol par M. Desgranges.

Monsieur le duc de Crussol, qui vient d'être [p. 347] nommé par le Roi pour accompagner M. le prince de Condé, doit se rendre d'avance chez le prince, convenir de l'heure qu'il se rendra chez lui le lendemain pour l'accompagner aux Tuileries.

Il y aura une salle de descente préparée, qui est l'appartement de M. de Bontemps. En partant de cette salle, il marchera à côté du prince, dont la queue sera portée par son premier gentilhomme de la Chambre, et celle du duc par un gentilhomme à lui.

Lorsqu'on montera en carrosse, il se placera sur le devant, à côté de Mme la comtesse de Marsan.

Après la cérémonie faite à Saint-Denis, M. le duc de Crussol reprendra la même place dans le carrosse pour aller au Va de Grâce, où tout étant fini, il prendra congé de M. le prince de Condé.

Signé Desgranges.

Il faut être en manteau et en perruque sans bourse.

QUESTIONS faites par M. le duc de Crussol à M. Desgranges

Demande

Savoir où on s'habillera.

Réponse

Dans la salle de descente aux Tuileries.

Demande

Si les laquais sont à pied, et en ce cas, quelle place ils occupent, où s'ils sont derrière le carrosse du duc.

Réponse

Les laquais sont à pied dans la ville, autour du [p. 348] carrosse, et ils montent de la ville, et conservent seulement deux flambeaux allumés pour éclairer.

Demande

Où faut-il que la queue du manteau soit prise et quittée ? Est-il nécessaire que le duc aille prendre le prince chez lui, ou ne peut-il pas le trouver dans la chambre préparée aux Tuileries.

Réponse

La queue du manteau du duc est prise en sortant de la salle de descente et quittée à la porte de l'antichambre. Il est plus décent d'aller prendre le prince chez lui. Il n'y a cependant point d'inconvénient à l'aller attendre aux Tuileries à l'appartement préparé.

Demande

Faut-il porter un carreau ou en trouvera-t-on là ?

Réponse

Il ne faut pas porter de carreau. Il y en aura à Saint-Denis et au Val de Grâce fournis par les jurés crieurs, un de velours pour le prince et un de drap pour le duc, conformément au règlement du Roi.

Demande

Auquel rang le carrosse du duc doit-il marcher ? Est-ce avant ou après les carrosses du grand aumônier et de la gouvernante ?

Réponse

Le carrosse de M. le duc de Crussol commencera la marche après les deux gardes du Corps.

[p. 349]

ANNÉE 1755

Janvier

Le 1^{er}. Il n'y a point eu de promotion de chevaliers de l'ordre du Saint Esprit.

Idem. Le Roi a accordé la survivance du gouvernement de Saint-Germain-en-Laye à M. le comte d'Ayen, fils de M. le duc d'Ayen, devenu le titulaire par la démission de M. le maréchal de Noailles.

Le 4. Le Roi reçut dans sa Chambre, chevaliers de l'ordre de Saint Louis, M. le marquis de Bezons, M. le comte de Lillebonne, M. le marquis de La Châtre, M. le comte de Valentinois, M. de Montfort et M. de Valcourt.

Le 15. Sa Majesté a accordé un brevet d'honneur à M. le comte de Lauragais.

Le 15. Monsieur de Séchelles, contrôleur général, a été nommé ministre d'État.

Le 16. Madame Victoire ayant été atteinte d'une fièvre violente et d'un grand mal de tête, fut saignée deux fois du pied, la première à six heures du soir, et la seconde à minuit. La seconde saignée fit tomber la fièvre et procura le sommeil.

Le 17. Madame la marquise de Brézé fit ses révérences à Leurs Majestés et à la famille royale.

Le 28. Le Roi prit le deuil pour 8 jours à l'occasion de la mort de Mme la margrave de Bade-Baden.

Idem. Leurs Majestés signèrent le contrat de mariage de M. le comte d'Ayen et de Mlle d'Aguesseau de Fresnes ; celui de M. de Maillé de La Tour Landry et de Mlle de Savary Breves de Jarzé ; et celui de M. le marquis de Prulay avec Mlle Durey de Noinville.

Février

Le 4. Leurs Majestés signèrent le contrat de mariage de M. de Saint-Fargeau et de Mlle de Morfontaine. [p. 350]

Le 4. Monsieur le comte d'Ayen a épousé Mlle d'Aguesseau de Fresnes. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. l'archevêque de Reims.

Madame de Lauragais fut présentée le seize à Leurs Majestés et à la famille royale. Elle prit le tabouret en faveur du brevet d'honneur accordé par le Roi à M. le comte de Lauragais.

Leurs Majestés signèrent le contrat de mariage de M. le comte de Thomond, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général des armées et Sa Majesté, avec Mlle de Chiffreville.

Mars

Le 12. Monsieur le comte d'Ayen, à qui le Roi vient d'accorder un brevet d'honneur, remercia Sa Majesté.

Le 23. Madame la marquise de Sailly fut présentée à Leurs Majestés et à la famille royale.

Avril

Le 3. Monsieur le maréchal duc de Belle-Isle fit ses révérences à l'occasion de la mort de Mme la maréchale de Belle-Isle.

Le 12. Monsieur le marquis de Gisors, nouvellement arrivé des voyages qu'il a faits dans différentes cours de l'Europe, rendit ses respects à Leurs Majestés.

Le 13. Les députés des États de Bourgogne eurent audience du Roi.

Le même jour, Mme la comtesse d'Ayen fut présentée à Leurs Majestés et à la famille royale. Elle prit le tabouret.

Le même jour, Mlle de Sens présenta Mlle de Prûlé.

Le même jour, Leurs Majestés signèrent les contrats de mariage de M. le comte de Coigny avec Mme la [en marge de la page 350²] vicomtesse douairière de Chabot ; de M. le marquis de Béthune avec Mlle Crozat de Thiers ; de M. le comte de Ligny avec Mlle de Rambures ; de M. de Blair de Boismont, intendant de Valenciennes, avec Mlle de Flesselle ; et de M. Dufort avec Mlle Le Gendre.

Le Roi a donné son agrément au mariage de M. le vicomte de Mérenville, brigadier de cavalerie, avec la seconde fille de M. le marquis de L'Hôpital.

Le 20. Madame la comtesse de Thomond fit ses révérences à Mgr le duc de Bourgogne, à Mgr le duc de Berry et à Madame.

Le 26. Leurs Majestés et la famille royale signèrent le contrat de mariage de M. le marquis de Lastic avec Mlle de Ménars.

Le 29. Mesdames les marquises de Coigny et de La Tour du Pin furent présentées à Leurs Majestés.

Mai

Voyage de Marly

Leurs Majestés sont arrivées à Marly le premier de ce mois.

Le 18. Jour de Pentecôte, il n'y a point eu de promotion.

Le 18. Madame la marquise de Montmorin Saint-Hérent fut présentée au Roi et à la Reine.

Le même jour, Leurs Majestés signèrent le contrat de mariage de M. le marquis de Mérenville [en marge de la page 351] et de Mlle de L'Hôpital, et le Roi a donné son consentement au mariage de M. de Dreux, grand maître des Cérémonies, avec Mlle de Péré.

Le 19. Les députés des États d'Artois eurent audience du Roi.

Le 19. Monsieur le prince de Dombes annonça au Roi la mort de M. le duc de Château-Villain, fils de M. le duc de Penthièvre.

Le 24. Leurs Majestés signèrent le contrat de mariage de M. de Dreux.

Le 25. Leurs Majestés signèrent celui de M. le marquis de Béranger avec Mlle de Sassenage.

Le 28. La Cour est revenue de Marly.

[p. 351]

Au mois de mai

Le Roi faisant travailler à son Grand Appartement, a couché dans la pièce où est la grande pendule. Après sa Chambre à coucher, il y a un grand carré que l'on appelle le Cabinet des Chiens, qui a tenu lieu d'Œil-de-Bœuf. On y a mis, après que la Garde-Robe a été entrée dans la chambre du Roi, un huissier pour la garder, car avant cela, les garçons le gardent.

² De la page 350 à la page 356, le texte est rédigé en partie en pleine page, en partie en marge de ces mêmes pages, comme pour compléter des oublis.

Il n'y entre que les grandes entrées et le service de la Garde-Robe. Quand l'huissier de la Chambre est à cette pièce, les entrées de la Chambre y entrent et le service de la Chambre, mais les courtisans restent sur l'escalier ou dans la Cour de Marbre. Après le lever du Roi, les huissiers de la Chambre de Sa Majesté vont garder la Salle du Trône qui devient chambre du Roi, et l'huissier du Cabinet s'empare de la porte de cette pièce où le Roi couche, et alors cette pièce devient Cabinet du Conseil, où les personnes qui ont les entrées du Cabinet entrent.

Quand le Roi sort de son Arrière-Cabinet, alors tout le monde sort de cette pièce qui devient Cabinet des Perruques. Quand le Roi est poudré et accommodé, il entre dans son intérieur et alors cela devient Cabinet du Conseil, et ceux qui ont attendu dans la Pièce des Chiens, restent dans cette pièce où le Roi couche, laquelle change à tout moment de dénomination.

Quand le Roi va à la messe le matin, les grandes entrées et tout le service [p. 352] font le tour et vont l'attendre dans la Pièce du Trône. Il n'y a que le grand chambellan, le premier gentilhomme de la Chambre et le capitaine des gardes qui ont l'honneur de suivre, et les princes du sang qui s'y trouvent.

On présente tous ceux qui veulent être présentés dans la Salle du Trône : on ne présente pas dans les Cabinets.

Le Roi donne l'ordre dans la Pièce des Chiens, et quand Sa Majesté soupe au grand couvert, elle passe par le petit corridor intérieur, donne l'ordre dans la Pièce du Trône, et va par la Galerie chez la Reine. Les personnes qui ont l'honneur de suivre le Roi ne passent dans le corridor qu'à sa suite.

Le 1^{er} juin

Le Roi donna audience au clergé dans sa Chambre du balustre : on mit des huissiers de la Chambre à l'Œil-de-Bœuf, et ceux de l'Antichambre dans l'Antichambre ; deux huissiers de la Chambre dans la Chambre. On ne laissa entrer que les gens connus. Le Roi était dans son fauteuil. On a ouvert les deux battants de toutes les portes quand le clergé a passé, même à la chambre du Roi. Sa Majesté a toujours été assise et n'a mis son chapeau qu'un moment, avant que le cardinal de La Rochefoucauld commença la harangue. Le Roi y a répondu son chapeau sur la tête, toujours assis. Sa réponse faite, M. de La Rochefoucauld s'est approché du [p. 353] fauteuil, a présenté et nommé les députés. Quand ils se sont retirés, le Roi a ôté son chapeau.

Quand le clergé est venu chez M. le Dauphin faire sa harangue, les huissiers ont ouverts tous les battants. Monsieur le Dauphin les a reçus debout, et s'est assis dans son fauteuil. Quand la moitié a été entrée, il a mis son chapeau, a écouté la harangue, et a répondu le chapeau sur la tête et assis. Quand ils se sont retirés, il a ôté son chapeau à la troisième révérence.

Il n'y avait derrière son fauteuil que le premier gentilhomme de la Chambre.
[en marge de la page 351]

Le 5. Le Roi a accordé à M. le duc de Penthièvre la survivance de la charge de grand veneur pour M. le prince de Lamballe.

Monsieur le maréchal de Coigny s'étant démis du gouvernement de Caen, le Roi l'a donné à M. le marquis de Coigny.

Le 6. Le Roi fit au champ de Mars, dans le parc de Marly, la revue des quatre compagnies des gardes du Corps, de celles des Gendarmes et des Cheval-Légers de la garde de Sa Majesté, des deux compagnies de mousquetaires et de celle des grenadiers à cheval. [en marge de la page 352]

Le 8. Monsieur le comte de Sartirance, ambassadeur ordinaire du Roi de Sardaigne, eut une audience particulière du Roi.

Le même jour, Mme la marquise de La Ferté fut présentée à Leurs Majestés et à la famille royale, ainsi que Mme la marquise de Mérinville.

Le même jour, M. l'abbé comte de Bernis, au retour de son ambassadeur auprès de la République de Venise, rendit ses respects au Roi.

Le 19. Sa Majesté a donné son agrément au mariage de M. le comte de Tessé avec Mlle de Noailles, fille de M. le duc d'Ayen ; à celui de M. le comte de Choiseul avec Mlle de Thiroux de Monregard ; et à celui de M. le comte de Champagne avec Mlle de Maridor.

[p. 353]

BAPTÊME de cloche aux capucines, le 20 juin 1755

Monsieur le duc de Gesvres tint une cloche aux capucines avec Mme la duchesse de Beauvillier, au nom de M. le Dauphin et de Mme Adélaïde. On les reçut en procession, on leur donna l'eau bénite à la porte et ensuite des carreaux. Le père spirituel leur fit une harangue, après quoi ils furent conduits au chœur, où étaient préparés deux prie-Dieu, deux fauteuils sous un dais avec une estrade à trois marches vis-à-vis le dais de l'évêque, qui avait une estrade et un fauteuil pareils.

Le Roi fit donner 6 000 livres pour cette cérémonie que l'on remit à l'abbesse, sur quoi elle a pris tous les frais, la chemise et l'étoffe de la cloche.

[p. 354]

Le 20 juin. Le Roi a envoyé chez M. le comte et Mme la comtesse d'Ayen sur la mort du fils de M. de Fresnes.

Le 22. Le Roi et toute la famille royale ont envoyé chez M. le chancelier faire compliment sur la mort de M. le comte de Benzeville, son gendre, maréchal de camp.

Le 23 juin. Le Roi a envoyé sur le mariage de M. le comte de Tessé avec Mlle de Noailles, chez M. le comte de Tessé, Mme la comtesse de Tessé, M. le duc de Béthune, Mme la duchesse de Brissac douairière, M. le maréchal de Noailles, M. le duc et Mme la duchesse d'Ayen, M. le comte et Mme la comtesse d'Ayen. [en marge de la page 352]

Le 24. Madame la marquise de Forbin de La Barbent fut présentée à Leurs Majestés et à la famille royale.

Juillet

Voyage de Compiègne

Le 1^{er}. Le Roi arriva à Compiègne accompagné de Mesdames de France. Sa Majesté, en venant de La Muette, fit honneur à M. de Machault, gardes des Sceaux, de s'arrêter au château d'Arnouville.

Le 9. Monseigneur le Dauphin arriva de Versailles à Compiègne. Ce prince y demeura jusqu'au 15. [en marge de la page 353]

Le 14. Monsieur le duc de Penthièvre présenta pour la première fois M. le prince de Lamballe, son fils, à Leurs Majestés, à Mgr le Dauphin et à Mesdames.

Le 19. Monsieur el comte de Wedel Frise, envoyé extraordinaire du Roi de Danemark, eut son audience publique du Roi et de la famille royale.

Le même jour, M. le prince de Lamballe prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de grand veneur, et exerça pour la première fois les fonctions de cette charge.

Août

Le 9. Le Roi nomma M. le comte de Noailles son ambassadeur extraordinaire auprès du Roi de Sardaigne.

Le même jour, M. le Dauphin et Mme Adélaïde, représentés par M. le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la Chambre du roi, et par Mme la duchesse de Beauvillier, tinrent sur les fonts le fils de M. L'Evêque, président de l'élection de Compiègne.

Le même jour. Le Roi a disposé en faveurs de Mme la marquise de Civrac de la place de dame d'atours, dont Mme la comtesse d'Estrade a donné sa démission. [en marge de la page 354]

Le 19. Retour de Compiègne.

Le même jour, M. le comte de Noailles, nommé ambassadeur extraordinaire auprès du Roi de Sardaigne, prit congé de Sa Majesté.

Le même jour, le Roi a donné son agrément au mariage de M. le marquis de Choiseul-Beaupré, guidon de gendarmerie, avec Mlle de La Baume de Montrevel.

Le 23. Le Roi a donné la feuille des bénéfiques à M. le cardinal de La Rochefoucauld.

Le 25. Les députés des États de Languedoc eurent audience du Roi.

MORT de Madame, fille de Mgr le Dauphin

Le 30. Madame se réveilla le matin avec de violentes douleurs de colique. On donna à cette princesse quelques secours qui parurent la soulager et elle s'assoupit, mais bientôt, on eut de nouveaux sujets d'inquiétude. À un sommeil d'une heure et demie succéda une agitation extraordinaire de pouls. La fièvre augmenta considérablement le 31.

Pendant la journée du premier septembre, la maladie devint de plus en plus dangereuse et Madame mourut à minuit. Cette princesse était âgée de 5 ans et 6 jours, étant née le 26 août 1750. Quelques instants avant la mort, M. l'abbé de Chabannes, aumônier du Roi, lui a suppléé les cérémonies du baptême. Elle a eu pour marraine Mme la comtesse de Marsan, gouvernante, pour parrain M. le prince Ferdinand de Rohan et elle a été nommée Marie Zéphyrine.

[en marge de la page 355]

Septembre

Le 2. Le Roi ayant appris la mort de Madame, revint à Versailles.

Le 3. Leurs Majestés, la famille royale et le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, reçurent, à l'occasion de cette mort, les compliments des princes et princesses du sang.

Le 6. Monsieur de comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, présenta au Roi une députation du clergé.

Le 14. Madame la marquise de Civrac prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de dame d'atours de Mme Adélaïde.

Le 15. Le maréchal duc de Duras prêta aussi serment pour le gouvernement de la Franche-Comté.

Ce maréchal s'étant démis du gouvernement du Château Trompette, le Roi en a disposé en faveur de M. le duc de Duras, lieutenant général des armées de Sa Majesté, et ambassadeur extraordinaire auprès du Roi d'Espagne.

Sa Majesté a érigé en pairie le duché de Duras qui n'était qu'héréditaire.

Le Roi a nommé M. L'abbé comte de Bernis son ambassadeur extraordinaire auprès du Roi d'Espagne, et M. le marquis de Durfort, son ambassadeur ordinaire auprès de la République de Venise. [en marge de la page 356]

Le 19. Le Roi arriva de Choisy à Fontainebleau. Sa Majesté chassa le cerf dans les environ de Chailly.

Le 21. Monseigneur le Dauphin et Mme la Dauphine, qui n'ont point accompagné Leurs Majestés à Fontainebleau, allèrent, le 21, entendre les vêpres et le salut dans le monastère royal de Saint-Cyr.

Le 22. Madame la Dauphine fut saignée par précaution.

Le 30. Monsieur le prince de Dombes mourut à Fontainebleau, âgé de 55 ans 6 mois et 26 jours.

[p. 354]

Le 1^{er} octobre

Le Parlement vint en députation. Elle n'était composée que du premier président et deux présidents à mortier. Le grand maître des cérémonies n'y étant pas, un maître d'hôtel en fit les fonctions. Monsieur d'Argenson alla les chercher et les amena. Le Roi était dans son fauteuil, les huissiers étaient en dehors. Personne n'entra que les grandes entrées.

Le Roi envoya chez M. le comte et Mme la comtesse de Lauraguais sur le mariage de Mme la marquise de La Rochefoucauld, leur grand-mère, avec M. le maréchal de Tonnerre.

[en marge de la page 356]

Le 5. Le Roi prit le deuil pour 11 jours à l'occasion de la mort de M. le prince de Dombes.

Le 4. Les députés du Grand Conseil eurent audience du Roi dans sa Chambre.

Le 5. Les députés de l'assemblée générale du clergé eurent audience du Roi.

Le 21. Monsieur le duc de Duras arriva de son ambassade auprès de Sa Majesté catholique, et il fut présenté au Roi.

Le 22. Monsieur le marquis de Camizy prêta serment entre les mains de Sa Majesté pour la lieutenance de Roi de la ville et baillage de Caen.

Le 23 et les deux jours suivants, le Roi prit les eaux. Ces trois jours, Sa Majesté a entendu la messe dans sa Chambre. [p. 356]

Le 28. Monsieur le chevalier Moncenigo eut son audience publique de congé du Roi.

Le 30. Monsieur le comte d'Eu prêta serment de fidélité entre les mains du Roi pour le gouvernement de Languedoc.

Le même jour, M. le maréchal duc de Richelieu s'est démis de sa lieutenance générale de cette province, et le Roi en a disposé en faveur de M. le duc de Mirepoix pour commander dans la même province à la place de M. le maréchal de Richelieu.

Novembre

Le 1^{er}. Madame la marquise de Damas fut présentée à Leurs Majestés.

Sa Majesté a disposé de la charge de chevalier d'honneur de la Reine, vacante par la mort de M. le maréchal de La Motte-Houdancourt, en faveur de M. le comte de Saulx-Tavannes. [p. 357]

Le 8. À l'occasion de la mort de M. le prince de Pons, M. le prince Camille, son fils, M. le prince de Turenne, son gendre, et M. le comte d'Estouville, en longs manteaux de deuil, firent leurs révérences à Leurs Majestés et à la famille royale.

Le 9. Madame la princesse de Marsan, chanoinesse de Remiremont, Mme la princesse de Turenne, Mme la comtesse douairière de Marsan et Mme la duchesse de Mirepoix s'acquittèrent du même cérémonial.

Le même jour, M. le comte d'Eu prêta serment de fidélité entre les mains du Roi pour la charge de colonel général des Suisses et Grisons.

Le même jour, M. le comte de Saulx-Tavannes prêta serment de fidélité entre les mains du Roi pour la charge de chevalier d'honneur de Leurs Majestés.

Le 13. Leurs Majestés et la famille royale signèrent le contrat de mariage de M. le marquis de Bréhant avec Mlle de Baudry.

Le 17. Sur les trois heures du matin, Mme la Dauphine sentit des douleurs. Cette princesse accoucha une heure après d'un prince que le Roi a nommé comte de Provence. À 5 heures, M. le cardinal de Soubise, grand aumônier de France, fit la cérémonie de l'ondoiement, en présence du curé de la paroisse du château. Monsieur Rouillé, ministre et secrétaire d'État, grand trésorier de l'ordre du Saint Esprit, apporta le cordon de l'ordre et il eut l'honneur de le passer au cou du prince, qui fut remis entre les mains de la comtesse de Marsan, gouvernante des [p. 358] enfants de France. Ensuite, elle porta Mgr le comte de Provence à l'appartement qui lui était destiné. Ce prince y fut conduit selon l'usage par le capitaine des gardes du Corps. L'après-midi, Leurs Majestés et la famille royale reçurent dans leurs appartements les révérences des dames de la Cour à l'occasion des couches de Mme la Dauphine et de la naissance du prince.

Le soir, à 8 heures, par les ordres de M. le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la Chambre en exercice, et sous la direction de M. de Fontpertuis, intendant des Menus Plaisirs, on tira dans la place d'Armes, vis-à-vis de l'Appartement du roi, un très beau bouquet d'artifice, que Sa Majesté alluma de son balcon par le moyen d'une fusée courante. L'exécution n'a laissé rien à désirer.

Le même jour, le Roi fit partir le Sieur Binet, premier valet de chambre de M. le Dauphin, pour aller à Lunéville, donner part de la naissance de Mgr le comte de Provence au Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

Le 23. Madame la vicomtesse de Cambit fut présentée à Leurs Majestés.

Décembre

Le 9. Monsieur le maréchal duc de Richelieu prêta serment entre les mains de Sa Majesté pour le gouvernement de Guyenne, et M. le duc de Mirepoix prêta serment pour la charge de lieutenant général du Languedoc qu'avait M. le maréchal duc de Richelieu. [p. 359]

Monsieur le comte de Sartirane, ambassadeur ordinaire du Roi de Sardaigne, eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il complimenta Sa Majesté, au nom du Roi son maître, sur l'heureux accouchement de Mme la Dauphine, et sur la naissance de Mgr le comte de Provence.

Le 14. Madame la marquise de Gamaches fut présentée à Leurs Majestés et à la famille royale. Dans ces présentations, elle prit le tabouret comme grande d'Espagne, ayant hérité de la grandesse par la mort de M. le maréchal de La Mothe-Houdancourt, dont elle est fille unique.

Le même jour, Mme la marquise de Bréhant fut aussi présentée.

Le 12. Madame la maréchale de Lowendahl fit ses révérences à Leurs Majestés et à la famille royale.

Le même jour, Mme la marquise de Conflans fut présentée à Sa Majesté.

Le 18. Madame la Dauphine fut relevée de ses couches dans la Chapelle du château.

Le même jour, Mme la comtesse de Beuzeville, à l'occasion de la mort de M. son époux, fit ses révérences à Leurs Majestés et à la famille royale.

[les pages 360 à 362 sont blanches. page 363]

ANNÉE 1756

Janvier

PROMOTION de chevaliers des ordres du Roi

Le 1^{er}, le Roi a nommé chevaliers de ses ordres M. le prince Camille de Lorraine, M. le duc d'Harcourt, M. le duc de Fitz-James, M. le duc d'Aiguillon, M. le comte de Stainville, M. le comte de Baschy, M. le marquis de Vital, M. le prince Jablonowski et M. le prince de Wurtemberg.

Le 3. Les députés des États de Bretagne reçurent audience du Roi.

Le 4. Madame la marquise de Broglie fut présentée à Leurs Majestés et à la famille royale.

Le Roi a donné son agrément au mariage de M. le duc d'Egmont avec Mlle de Richelieu.

Février

PROMOTION des chevaliers des ordres du Roi

Le 2, fête de la Purification, le Roi reçut chevaliers M. le prince Camille, M. le duc d'Harcourt, M. le duc de Fitz-James et M. le duc d'Aiguillon.

Le même jour, Leurs Majestés et la famille royale signèrent le contrat de mariage de M. le comte d'Egmont et de Mlle de Richelieu.

Le même jour, le Roi tint dans son Cabinet un chapitre de l'ordre du Saint Esprit, et Sa Majesté a envoyé les marques de ses ordres avec la permission de les porter à M. de Stainville, à M. le comte de Baschy et à M. le prince de Wurtemberg. [p. 364]

Le 10. Monsieur le comte de Sartirane, ambassadeur ordinaire du Roi de Sardaigne, eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il notifia à Sa Majesté, de la part du Roi son maître, l'heureux accouchement de Mme la duchesse de Savoie et la naissance d'une princesse.

Le 12. La Cour prit le deuil pour quatre jours à l'occasion de la mort de Mme la duchesse douairière de Holstein Eutin, mère du Roi de Suède.

Madame la marquise de Pompadour a été nommée dame du Palais de la Reine. En cette qualité, elle fut présentée le 8 à Sa Majesté.

Le même jour, le Roi a accordé à M. de La Live de Jully l'agrément de la charge d'introduit des ambassadeurs, dont M. le marquis de Verneuil a donné sa démission.

Le 15. Leurs Majestés signèrent le contrat de mariage de M. le comte de Guitaut et de Mlle de La Galaizière ; celui de M. le comte d'Espières et de Mlle d'Arbouville ; celui de M. le marquis d'Oppède et de Mme de Beaussan ; et celui de M. le marquis de Choisy avec Mlle de La Chaux-Montauban.

Le 20. Monsieur le Dauphin et Mme la Dauphine tinrent sur les fonts, dans la chapelle du château, le fils de M. de La Boissière, comte de Chambord, écuyer ordinaire du Roi.

Monsieur le maréchal duc de Coigny ayant obtenu la permission de se démettre de son duché en faveur de M. le comte de Coigny, son petit-fils, [p. 365] Mme la comtesse de Coigny fut présentée le 22 à Leurs Majestés et à la famille royale. En qualité de duchesse, elle prit le tabouret.

Le même jour, Mme la comtesse d'Egmont fut présentée. Elle prit le tabouret comme épouse d'un grand d'Espagne.

Mars

Le 12. Madame la marquise de Beaufremont fit, à l'occasion de son veuvage, ses révérences à Leurs Majestés et à la famille royale.

Le 16. Monsieur Gualtiero, nonce ordinaire du Pape, eut une audience particulière du Roi.

Le même jour, Mgr le duc de Berry fut sevré.

Le 20. Monsieur de Tavannes, archevêque de Rouen, grand aumônier de la Reine, remercia le Roi du chapeau de cardinal pour lequel Sa Majesté lui a donné sa nomination.

La place de conseiller au Conseil royal des finances, vacante par la mort de M. d'Ormesson, a été accordée à M. Trudaine, conseiller d'État ordinaire et au Conseil royal de commerce, intendant des finances. Sa Majesté a donné à M. de Moras celle de conseiller d'État qui vaquait par la même mort.

Monsieur de Séchelles, ministre d'État et contrôleur général des finances, s'étant démis de sa place de conseiller d'État, le Roi l'a accordée à M. de Chauvelin, intendant des finances. [p. 366]

Le 28. L'épouse de M. de Moras, adjoint à M. de Séchelles dans la place de contrôleur général des finances, fut présentée à Leurs Majestés.

Avril

Le 4. Madame la marquise de Choiseul et Mme la comtesse d'Espières furent présentées à Leurs Majestés et à la famille royale.

Monsieur le duc d'Orléans ayant invité M. Tronchin, célèbre professeur de médecine à Genève, de se rendre à Paris pour inoculer la petite vérole à M. le duc de Chartres et à Mademoiselle, cette opération s'est faite au Palais Royal, le 25 du mois dernier, après la préparation nécessaire, sans incision, au moyen d'un léger vésicatoire. Le succès a répondu aux espérances de M. le duc et de Mme la duchesse d'Orléans, et aux vœux de toute la France.

Le 9. À l'occasion de la mort de Mme la princesse douairière de Rohan, M. le prince de Condé, accompagné de M. le chevalier de Rohan et de M. le duc de Duras, salua en long manteau de deuil Leurs Majestés et la famille royale.

La mort de Mme la maréchale de Maillebois laissant une place vacante parmi les dames [p. 367] nommées pour accompagner Madame, le Roi en a disposé en faveur de Mme la duchesse de Mazarin.

Sur la démission de M. le duc de Béthune de sa place de capitaine des gardes du Corps, Sa Majesté y a nommé M. le duc de Mirepoix.

Le 13. À 9 heures et demie du matin, Mme la princesse de Condé accoucha heureusement d'un prince, que le Roi a nommé duc de Bourbon.

Le 15. Madame la duchesse de Mirepoix remercia le Roi de ce qu'il a plu à Sa Majesté d'accorder à M. le duc de Mirepoix la place de capitaine des gardes du Corps, vacante par la démission de M. le duc de Béthune.

Le même jour, M. de Séchelles ayant demandé la permission de remettre la place de contrôleur général des finances à M. de Moras, que le Roi avait lui donné pour adjoint, Sa Majesté y a consenti ; mais en même temps, elle a témoigné désirer que ce ministre continuât d'assister au Conseil.

Le 20. Le Roi et la Reine tinrent sur les fonts de baptême, dans la Chapelle du château, M. le prince de Lamballe, fils de M. le duc de Penthièvre.

Le 22. Monsieur de duc de Nivernois, à son retour de la Cour de Berlin, fut présenté au Roi. Sa Majesté lui accorda le même jour les entrées de sa Chambre. [p. 368]

Mai

Le 1^{er}. Monsieur le duc de Mirepoix arriva de Languedoc. Le 2, il prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de capitaine des gardes du Corps, dont M. le duc de Béthune s'est démis. Après la prestation de serment, M. le duc de Mirepoix fut reconnu des gardes du Corps en la manière accoutumée, et il prit le service qu'il continua pendant le reste du quartier.

Monsieur le maréchal duc de Richelieu a dépêché au Roi M. de Moncour, capitaine de dragons, pour annoncer à Sa Majesté l'arrivée de sa flotte à l'île Minorque.

Le 16. Monsieur le maréchal duc de Belle-Isle prit séance au Conseil privé.

Le Roi a jugé à propos de faire changer d'air à Messieurs le duc de Bourgogne, le duc de Berry et le comte de Provence, et Sa Majesté a choisi le château de Meudon pour leur résidence pendant la belle saison. Le 17 après-midi, Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine ayant dans leur carrosse Mgr le duc de Bourgogne et Mme la comtesse de Marsan, gouvernante des enfants de France, conduisirent les princes à ce château. Monseigneur le duc de Berry et Mgr le comte de Provence étaient dans un carrosse du Roi avec les sous-gouvernantes.

Le 16. Madame la marquise de Béthune fut présentée à Leurs Majestés. [p. 369]

Le 16. Leurs Majestés et la famille royale signèrent les contrats de mariage de M. le comte de Saumery et de Mlle de Menon ; de M. le marquis de Raffetot et de Mme la comtesse douairière de Château-Meillien ; et de M. de Gourges, conseiller au Parlement, et de Mlle de Lamoignon.

Le 21. Madame la comtesse de Gisors fut présentée à Leurs Majestés et à la famille royale.

Juin

Le 3. Monseigneur le Dauphin et Madame nommèrent une cloche de l'église de l'abbaye royale de Panthemont à Paris.

Le 6. Fête de la Pentecôte.

Promotion de chevaliers des ordres du Roi.

Le Roi reçut M. le marquis de Saint Vital et M. le prince de Jablonowsky.

Le 7. Monsieur le cardinal de Tavannes reçut des mains du Roi, dans la Chapelle, le bonnet de cardinal.

Le 8. Monsieur le cardinal de Luynes reçut de même le bonnet de cardinal.

Le 10. Monsieur le cardinal de Gesvres reçut de même le bonnet de cardinal.

Le 11. Le Roi, accompagné de Mgr le Dauphin, de M. le comte de Clermont, prince du sang, des ministres et des principaux seigneurs de la Cour, se rendit à l'Hôtel [p. 370] des Cheval-Légers de sa garde ordinaire, pour y voir une partie des exercices qu'on montre à la jeune noblesse élevée dans ce corps.

Le 13. Pendant la messe du Roi, Mrs les cardinaux de Tavannes, de Luynes et de Gesvres prêtèrent de nouveau serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté, ainsi qu'il est d'usage en France lorsque les prélats y sont revêtus de la pourpre.

Le même jour, Mgr le duc de Bourgogne vint rendre ses devoirs à Leurs Majestés. Ce prince, après avoir dîné avec la Reine, retourna au château de Meudon.

Le 11. Messieurs les cardinaux de Tavannes, de Luynes et de Gesvres eurent audience à Meudon de Mgr le duc de Bourgogne, de Mgr le duc de Berry et de Mgr le comte de Provence.

Le 15. Leurs Majestés et la famille royale signèrent le contrat de mariage de M. le comte de Monteynard et de Mlle de Baschi.

Le 16. La déclaration de guerre contre la Grande-Bretagne fut publiée.

Le 19. Monseigneur le Dauphin et Mme la Dauphine partirent de Versailles vers les neuf heures et demie du matin pour se rendre à Chartres. Ce prince et cette princesse y arrivèrent à trois heures après-midi, et ils descendirent à l'évêché, où ils dînèrent. Ils y ont séjourné le 20, et ils sont revenus à Versailles le 21 au matin. Monsieur l'évêque de Chartres qui [p. 371] a eu l'honneur de recevoir chez lui Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine, avec les seigneurs et dames de leur suite, n'a rien laissé à désirer de tout ce qui pouvait contribuer à la magnificence de la réception.

Le 23. Monseigneur le Dauphin et Madame tinrent sur les fonts dans la Chapelle du château, le fils de M. le marquis de Lostanges.

Le même jour, M. de Machault, gardes des Sceaux, présenta au Roi Mrs de Machault et d'Arnouville, ses deux fils.

Juillet

Sa Majesté a donné à M. le comte de Saint-Florentin, la charge de chancelier, gardes des Sceaux et surintendant des finances des ordres de Saint-Michel et du Saint Esprit, vacante par la mort de M. l'abbé de Pomponne.

Monsieur le marquis de Marigny, directeur et ordonnateur des Bâtiments, arts, jardins et manufactures, a eu l'agrément du Roi pour succéder à M. le comte de Saint-Florentin dans la charge de commandeur secrétaire des ordres de Sa Majesté.

La place de conseiller d'État ecclésiastique de M. l'abbé de Pomponne passe à M. l'abbé comte de Bernis, nommé ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de Madrid, lequel avait l'expectative pour la première qui viendrait à vaquer.

Monsieur le marquis de Puitsieux ayant demandé la permission de se retirer du Conseil, Sa Majesté lui a conservé la pension de ministre, et il continuera d'avoir un logement à la Cour. [p. 372]

Le 2. Le Roi, accompagné de Mgr le Dauphin, de Mme la Dauphine, de Madame et de Mme Victoire, Mme Sophie et Mme Louise, se rendit à Compiègne du château de La Muette, où Sa Majesté avait couché la nuit précédente. Le Roi a fait l'honneur à M. de Machault, gardes des Sceaux et ministre de la marine, de s'arrêter une heure au château d'Arnouville. Monseigneur le Dauphin était avec Sa Majesté.

Le 8. Monsieur le marquis de Marigny a prêté serment entre les mains du Roi, dans le Cabinet de Sa Majesté, pour la charge de commandeur secrétaire de ses ordres.

Le même jour, M. le comte d'Affry fut présenté au Roi à son retour de La Haye.

Le même jour, le Roi a disposé de la charge de grand aumônier de France, vacante par la mort de M. le cardinal de Soubise, en faveur de M. le cardinal de La Rochefoucauld.

Le 10. Monsieur le duc de Fronsac a apporté au Roi la nouvelle que le commandant du fort Saint Philippe avait demandé à capituler le 28 du mois dernier, après une attaque générale que M. le maréchal duc de Richelieu avait fait donner pendant la nuit. Le 15, M. le duc d'Egmont a apporté les articles de la capitulation.

Le 11. Monsieur le cardinal de La Rochefoucauld prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de grand aumônier de France. Ce cardinal [p. 373] entra le même jour en exercice des fonctions de cette charge près Sa Majesté.

Le Roi a accordé les entrées de Sa Chambre à M. le président Hénault.

Le 17. Monseigneur le Dauphin et Madame tinrent sur les fonts, dans la Chapelle du château, le fils de M. le marquis de Gouy d'Arcy, brigadier d'infanterie.

Le jour que le Roi fit chanter dans sa Chapelle le *Te Deum* pour la prise du fort Saint Philippe, le corps de la ville de Compiègne illumina son hôtel et il y eut des lumières sur toutes les

fenêtres des maisons. L'hôtel de M. le duc de Gesvres, gouverneur de l'Île de France, fut illuminé suivant son ordre d'architecture. Ce seigneur fit couler pendant toute la nuit du vin pour le peuple et lui fit distribuer des vivres.

Madame la marquise de Pompadour, à cette occasion, donna une fête dans sa maison hors de la ville. Le Roi lui fit l'honneur d'y assister. Il y eut avant le souper un feu d'artifice qui fut très bien exécuté, et qui fut suivi d'une illumination élégante, analogue aux dessins des parterres et des jardins, dont l'effet a fait la surprise de tous les spectateurs.

Le 24. Monsieur le duc de Fronsac prit congé de Leurs Majestés et de la famille royale pour aller rejoindre en Provence M. le maréchal duc de Richelieu, son père.

Le même jour, M. le maréchal duc de Belle-Isle et M. le marquis de Paulmy, secrétaire d'État à la guerre en survivance de M. le comte d'Argenson, arrivèrent à Compiègne, de la visite des côtes septentrionales de l'Océan.

Sa Majesté a accordé les grandes entrées à M. le maréchal duc de Belle-Isle. [p. 374]

Août

Monsieur le maréchal duc de Richelieu s'est démis de sa charge de premier gentilhomme de la Chambre en faveur de M. le duc de Fronsac, son fils, et a obtenu la survivance de cette charge.

Monsieur le marquis de Talaru a été nommé gouverneur des villes et châteaux de Phalsbourg et de Staltzbourg, sur la démission de M. le marquis de Chalmazel, son père.

Le 9. Le Roi reçut chevaliers de l'ordre de Saint Louis M. le comte d'Egmont et M. le comte de Balbi.

Le 11. Monseigneur le Dauphin fit la revue de son régiment de cavalerie dans la plaine des Favières, à 5 lieues de Compiègne.

Le 13. Sa Majesté fit la revue du régiment Royal Cavalerie dans la plaine du Moulin, près de Compiègne.

Le 19. Le Roi partit de Compiègne avec Mgr le Dauphin, Madame et Mesdames Victoire, Sophie et Louise pour aller au château de La Muette. Sa Majesté vint à Versailles le lendemain avec la famille royale.

Le 21. Le Roi tint son lit de justice à Versailles.

Le 23. Les députés des États de Languedoc eurent audience du Roi et de la famille royale. [p. 375]

Septembre

Le 1^{er}

Monsieur le maréchal duc de Richelieu arriva à Paris et le même jour, il eut l'honneur de saluer le Roi à Choisy.

Le 5. Monsieur le duc de Fronsac eut à Versailles le même honneur.

Le Roi a nommé M. l'abbé comte de Bernis ambassadeur à la Cour de Vienne, et M. le marquis d'Aubeterre est désigné pour résider avec le même caractère à la Cour de Madrid.

Le 8. Monseigneur le duc de Bourgogne, accompagné de Mme la comtesse de Marsan, gouvernante des enfants de France, vint de Meudon à Versailles. Ce prince dîna avec la Reine. Il retourna le soir à Meudon, où Mgr le duc de Berry et Mgr le comte de Provence continuent de jouir d'une bonne santé.

Le Roi a nommé M. le marquis de L'Hôpital son ambassadeur près l'impératrice de Russie, et ce seigneur a été présenté aujourd'hui à Sa Majesté en cette qualité.

Le 18. Les députés de la Chambre des comptes et ceux de la cour des Aides eurent audience du Roi.

Octobre

Le 3. Monsieur le duc de Fronsac prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de premier gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté.

Le 5. Le Roi, accompagné de Mgr le Dauphin et de [p. 376] Mme la Dauphine, arriva de Choisy à Fontainebleau.

Le Roi de Pologne, électeur de Saxe, ayant désigné M. l'évêque duc de Laon pour remplir sa nomination au chapeau de cardinal, le Roi y a donné son consentement. Le 9, ce prélat eut l'honneur d'en remercier Sa Majesté, ainsi que de la grâce qu'elle vient de lui faire en lui accordant les entrées de sa Chambre.

Le 17. Le Roi reçut chevalier de l'ordre de Saint Louis M. le prince de Rohan-Rochefort et M. de Château-Thierry, le premier brigadier colonel d'un régiment d'infanterie, et le second capitaine dans ce régiment.

Le 21. Madame la Dauphine se sentit incommodée et se mit au lit. elle fit le lendemain une fausse couche. Cet accident n'a point eu de suite.

Novembre

Le 16. Le Roi, accompagné de Mgr le Dauphin et de Mme la Dauphine, partit de Fontainebleau pour Choisy.

Le 18. Le Roi, avec Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine, arriva de Choisy à Versailles.

Décembre

Monsieur l'évêque de Rennes et M. le duc d'Aiguillon ont pris congé de Leurs Majestés pour [p. 377] aller assister aux États de Bretagne, qui doivent, le 6 de ce mois, faire l'ouverture de leur assemblée.

Le 13. Le Roi tint son lit de justice à Paris.

Le 28. Monsieur le baron Wan Eick, envoyé extraordinaire de l'Électeur de Bavière et du cardinal-évêque prince de Liège, en long manteau de deuil, notifia au Roi la mort de Marie Amélie, impératrice douairière de Charles VII.

[les pages 378 à 380 sont blanches. page 381]

ANNÉE 1757

Janvier

Le 1^{er}. Promotion de chevaliers de l'ordre du Saint Esprit.

Le Roi reçut chevaliers M. le prince de Beauvau, M. le marquis de Gontault, M. le comte de Maillebois, M. le marquis de Béthune, M. le marquis d'Aubeterre, M. le marquis d'Ossun et M. le comte de Baschi.

Le 2. Le Roi prit le deuil à l'occasion de la mort de l'impératrice douairière Marie Amélie, veuve de l'empereur Charles sept.

Le Roi a admis dans son Conseil d'État M. L'abbé, comte de Bernis, nommé ambassadeur près de Leurs Majestés Impériales.

Le 5. ASSASSINAT DU ROI. [p. 382 blanche. page 383]

EXTRAIT de *La Gazette de France* au sujet de l'assassinat du Roi et du procès et supplice de l'assassin.

De Versailles, le 6 janvier 1757

Hier, à 5 heures ³/₄ du soir, le Roi sortit de chez Mesdames de France pour monter dans son carrosse et se rendre à Trianon. Un malheureux trouva alors le moyen d'approcher Sa Majesté au milieu de sa garde sans être aperçu. Il était armé d'un couteau à deux lames, dont l'une était une lame ordinaire, l'autre avait la forme d'un canif, et était large de 5 à 6 lignes et longue d'environ 4 pouces. C'est avec cette dernière lame que le coup a été porté. Il est tombé sur la partie latérale inférieure et un peu postérieure de la poitrine, c'est-à-dire, entre la quatrième et la

cinquième des côtes inférieures du côté droit. Le coup a été dirigé de bas en haut et a pénétré environ quatre travers de doigt.

Le Roi, en le recevant, crut seulement qu'il était frappé d'un coup de poing. Il sentit ensuite un peu de chaleur et il ne s'aperçut qu'il était blessé que par l'effusion du sang. Sa Majesté fut saignée à 6 heures $\frac{1}{4}$ et, quoique cette saignée eut produit un grand soulagement, on la réitéra 4 heures après pour plus grande sûreté. Sa Majesté, quoiqu'elle ait peu dormi, a passé la nuit assez tranquillement. Il est survenu ce matin une légère moiteur après un sommeil d'une heure. On a levé l'appareil à 10 heures. On a trouvé le gonflement considérablement diminué et, au moment qu'on écrit ce détail, Sa Majesté est aussi bien qu'elle puisse être dans une telle circonstance. Tout, jusqu'à présent paraît indiquer que le coup n'a pas pénétré dans la poitrine.

On a arrêté sur le champ l'assassin et on travaille à instruire son procès. [p. 384]

Le Saint Sacrement a été exposé dans toutes les églises de Versailles, et le comte de Saint-Florentin a écrit, par l'ordre du Roi, à l'archevêque de Paris, pour qu'on fit des prières publiques afin d'obtenir de Dieu la prompte guérison de Sa Majesté.

De Versailles, le 13 janvier

Dans les premiers moments du trouble et de la consternation générale qu'a causé l'accident du Roi, dans cet état d'alarmes et d'incertitude où l'on était encore sur les suites de cet exécrable attentat, on a publié précipitamment le procès-verbal dressé par les sieurs Sénac, premier médecin, de La Martinière, premier chirurgien de Sa Majesté, sans songer même à donner les soins ordinaires au récit de l'événement.

Eh, qui aurait entrepris alors d'exprimer la désolation où étaient la Cour et la ville ! le Roi, le plus tendre des pères, était revenu de Trianon pour voir Madame Victoire qui se trouvait indisposée. Sa Majesté, après avoir satisfait son inquiétude paternelle, allait remonter en carrosse pour retourner à Trianon, lorsqu'une main parricide atteignant ce Prince frappe le meilleur des Rois à deux pas de Mgr le Dauphin. Sa Majesté eut la force de remonter l'escalier qui conduit à son appartement : elle demanda son confesseur et l'extrême-onction et elle fut confessée un moment après. Il ne nous est permis que d'être vrais, mais ici tant d'objets touchants s'offrent en foule, que l'exposition la plus simple nous rendrait presque éloquent malgré nous. Comment retracer néanmoins ce moment de surprise et d'horreur ? Comment surtout représenter le profond accablement de la Reine, celui de Mgr le Dauphin, de Mme la Dauphine, de Madame [p. 385] et de Mesdames de France ? Tous les cœurs étaient serrés, saisis, pénétrés : les larmes coulaient de toute part. Le Monarque, seul, ferme et résigné au milieu de sa Cour en pleurs, donnait ses pensées à la religion, consolait tendrement sa famille, et s'occupait du soin de ses peuples.

Que ne pouvons-nous rapporter toutes les paroles mémorables sorties de la bouche de ce prince ? La nouvelle de la blessure du Roi fut rapidement portée à Paris, et répandue dans la nuit même ; ce qui fit accourir à Versailles les princes et les princesses du sang, les ministres, les grands du royaume, et un concours prodigieux de personnes de tout état. Heureusement, cette blessure, dont l'étendue avait effrayé, étant peu profonde, n'a eu aucune suite fâcheuse et a été promptement cicatrisée. Mais si la plaie du Roi est guérie, celle de nos cœurs saigne encore, et n'est pas prête à se fermer. C'est un malheur bien déplorable pour la nation la plus fidèle et la plus attachée à ses rois, que d'avoir pu produire un monstre tel que ce détestable assassin. Le Roi a envoyé des lettres d'attribution à la Grande Chambre du Parlement de Paris pour instruire le procès de ce scélérat. Sa Majesté a été purgée le 9, et s'est levée l'après-midi en très bonne santé.

Avant-hier, le Roi dîna en public, en robe de chambre, dans son grand Cabinet, sur les 9 heures du soir. Sa Majesté reçut les révérences des dames de la Cour. Hier, le Roi s'est habillé et a tenu Conseil d'État. La famille royale et la nation ont fait succéder aux pleurs et aux inquiétudes les plus vifs transports de joie. Déjà, les églises ne retentissent que d'actions de grâces. Il ne manque plus à la satisfaction générale que de voir le malheureux qui s'est rendu l'objet de l'exécration publique, subir la peine due aux plus horrible des forfaits. [p. 386]

De Paris
Le 22 janvier

La nuit du 17 au 18 de ce mois, le scélérat qui a osé attenter à la vie du Roi fut amené de Versailles à Paris. Il a été mis à la Conciergerie, à la tour de Montgomery. Cet assassin a été escorté par des sergents et des grenadiers des gardes françaises, la baïonnette au bout du fusil, leurs officiers à cheval, ainsi que par les gardes de la prévôté de l'Hôtel. Il était dans une gondole accompagnée d'un lieutenant, d'un exempt, de deux gardes et du chirurgien de la prévôté. La gondole était suivie de deux carrosses, dans l'un desquels était un prisonnier avec deux gardes.

De Paris
Le 2 avril

Le duc d'Orléans, le prince de condé, le comte de Clermont, le prince de Conti, le comte de la Marche, princes du sang, et les duc et pairs, se sont rendus, le 12, le 19, le 26 février, le 5, le 9, le 21, le 23, le 24 et le 26 mars à la Grande Chambre, pour assister à l'instruction du procès du scélérat qui a osé attenter contre la personne sacrée du Roi. Le 21 et 23 mars, ils s'y sont assemblés le matin et l'après-midi. Ils y siégèrent le 26, depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Ce même jour, le coupable fut jugé. La Cour ordonna que ce détestable assassin ferait amende honorable devant la principale porte de l'Eglise métropolitaine, où il serait conduit dans un tombereau nu en chemise, tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres. Que de là, il serait mené dans le même tombereau à la place de Grève. Que sur un échafaud, il y serait tenaillé aux mamelles, aux [p. 387] bras, aux cuisses et aux gras de jambes, tenant de la main droite le couteau dont il a commis son affreux parricide. Qu'on lui brûlerait cette main avec du feu de souffre. Que sur les endroits où il aurait été tenaillé, on jetterait du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix résine, avec de la cire et du souffre mêlés ensemble. Qu'ensuite, il serait tiré à 4 chevaux et écartelé, et ses membres et corps jetés dans un bûcher pour y être consumés par le feu, et ses cendres jetées au vent.

Le 28 du moi dernier au matin, ce malheureux fut appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, et on le tint plus de deux heures dans les tourments. Sur les deux heures après-midi, on le fit sortir de la Conciergerie pour le mener au supplice. Lorsqu'il fut arrivé en place de Grève, il demanda de monter à l'Hôtel de ville. Il y a déclaré qu'il n'y avait ni complot ni complice. Ce monstre a subi ensuite la punition due à son exécration forfait. Ses tourments ont duré trois heures. Il était encore en vie, ayant deux cuisses et le bras droit séparés du corps, et il n'est mort qu'après que son bras gauche a été détaché.

Il se nommait Robert François Damiens. Il était né le 9 janvier 1715 au lieu de Thiculloy en la paroisse de Monchi Breton, dans l'Artois. Sa famille est aussi obscure que pauvre, et il a passé la plus grande partie de sa vie dans la plus basse domesticité. Il avait déjà commis plusieurs crimes avant d'avoir formé l'abominable dessein qui a achevé de le rendre l'objet de l'exécration publique, et il avait été obligé de s'enfuir de Paris pour éviter les poursuites de la justice. La maison où il a reçu le jour doit être démolie, et l'on ne pourra à l'avenir élever sur le terrain de cette maison aucun autre bâtiment.

Un arrêt du Parlement, rendu le 29 mars, les princes et les pairs y séans, a ordonné que la femme, la fille [p. 388] et le père de Damiens vidassent le royaume pour ne jamais y rentrer, sous peine de la vie. Il est enjoint sur la même peine à ses frères et autres personnes de sa famille qui se nomment comme ce malheureux de changer de nom.

Sa Majesté, la surveillance de son accident avait reçu chevaliers de l'ordre de Saint Louis M. le prince de Robecq, M. le marquis de Cambis, M. le prince de Rohan, M. le comte de Montmorency-Laval, M. le comte d'Estaing, M. le marquis de Chastelux, M. le marquis de la Tour du Pin, M. le marquis de Saint-Chamont, M. le comte d'Usson de Bonnac, M. de L'Aubépine, M. le comte de Béthune, M. le marquis de Clermont-Tonnerre, M. le comte de Fumel, M. le marquis de Caraman, M. le marquis de Crussol d'Amboise, M. Fargès, M. le comte

de Saint-Chamans, M. le marquis de Janson, M. Du Hamel de Maisoncelle et M. le marquis de Chastenay.

Le 10. Jour de l'audience des députés des États de Bretagne. Le Roi reçu aussi chevalier de Saint Louis M. le comte de Morant, député de ces États pour la noblesse, auquel Sa Majesté avait accordé précédemment la croix.

Le 16. Le Roi fit l'honneur à la ville de Reims de recevoir ses députés qui complimentèrent Sa Majesté sur l'heureux rétablissement de sa santé.

Le 18. Monsieur le comte de Sartiranne, ambassadeur du Roi de Sardaigne, eut une audience particulière du Roi et de la famille royale.

Le même jour, M. de Lestevenon et Berkenroude, ambassadeur des États généraux des Provinces Unis, eut aussi une audience particulière du Roi et de la famille royale. [p. 389]

Le 19. Les députés des États d'Artois eurent audience du Roi.

Sa Majesté a fait remettre cent mille écus aux curés de Paris pour être distribués aux pauvres de leurs paroisses.

Le 25. Monsieur le comte de Starhemberg, ministre plénipotentiaire de l'Empire et désigné ambassadeur de Leurs Majestés impériales auprès du Roi, eut une audience particulière de Sa Majesté.

Monsieur le duc de Chartres, qui vient d'avoir la rougeole, est parfaitement guéri.

Le 30. Madame la duchesse de Cossé-Brissac fut présentée à Leurs Majestés et prit le tabouret.

Le Roi a mis Mme la vicomtesse de Choiseul au nombre des dames nommées pour accompagner Mme la Dauphine.

Février

Le 1^{er}

EXIL de M. de Machault et de M. le comte d'Argenson.

Monsieur le comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, alla, de la part du Roi, redemander les sceaux à M. de Machault, avec la démission de sa charge de secrétaire d'État de la Marine. Monsieur le comte de Saint-Florentin a reporté les sceaux au Roi. Monsieur de Machault s'est retiré à sa terre d'Arnouville.

Le même jour, M. Rouillé, ministre et secrétaire d'État, alla, aussi de la part du Roi, demander à M. le comte d'Argenson, ministre et secrétaire d'État de la [p. 390] Guerre, la démission de sa charge. Monsieur le comte d'Argenson est parti pour sa terre des Ormes Saint-Martin, située en Touraine.

Le 6. Le Roi admit à son Conseil d'État, en qualité de ministres, M. le marquis de Paulmy, secrétaire d'État ayant le département de la Guerre, et M. de Moras, contrôleur général des finances.

Sa Majesté a donné à M. le comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, le département de Paris, dont était chargé M. le comte d'Argenson.

Elle a disposé de la charge de secrétaire au département de la Marine en faveur de M. de Moras, à qui elle conserve en même temps la place de contrôleur général des finances.

Le Roi a conservé par un brevet à M. de Machault, tous les honneurs attachés à la dignité de gardes des Sceaux.

Le 8. Le baron Van Eyck, envoyé extraordinaire de l'Électeur de Bavière et du cardinal évêque prince de Liège, eut une audience particulière du Roi dans laquelle il présenta à Sa Majesté une lettre de l'Électeur de Bavière. Il eut aussi audience de toute la famille royale.

Le 13. Monsieur Saldanha, ambassadeur extraordinaire du Roi de Portugal, eut une audience particulière du Roi, de la Reine et de la famille royale, ainsi que M. le comte de Wedel Früs, envoyé extraordinaire du Roi de Danemark. [p. 391]

Le 11. Monsieur de Moras, ministre d'État et contrôleur général des finances, prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de secrétaire d'État au département de la Marine.

Monsieur le comte de Stainville, ambassadeur extraordinaire du Roi auprès du Saint Siège, est arrivé de Rome depuis quelques jours, et le 12, il fut présenté à Sa Majesté.

Le 12. Monsieur le duc de Duras fut reçu et prit séance au Parlement en qualité de pair de France.

Mars

Le 1^{er}. Monsieur le comte de Vicedom, envoyé extraordinaire du Roi de Pologne, Électeur de Saxe, eut une audience particulière du Roi et de la famille royale.

Le Roi a nommé maréchaux de France M. le marquis de Senneterre, M. le marquis de La Tour Maubourg, M. le comte de Lautrec, M. le comte d'Estrées, le lord Clarc comte de Thomond, et M. le duc de Mirepoix.

Le Roi ayant jugé à propos de retenir les sceaux et de faire sceller en sa présence, Sa Majesté tint le sceau le 4 de ce mois. Ce sceau est le premier que le Roi ait tenu depuis son avènement à la Couronne. Louis XIV en tint onze en 1672, après la mort du chancelier Séguier.

Le 13. Messieurs les maréchaux de La Tour Maubourg, de Lautrec, de Biron, de Luxembourg et de Thomond prêtèrent serment entre les mains de Sa Majesté.

Le 18. Le Roi tint le sceau pour la seconde fois. [p. 392]

Le 25. Monsieur le duc d'Orléans présenta à Leurs Majestés M. l'abbé de Breteuil, en qualité de son chancelier.

Le 27. Messieurs les maréchaux de Senneterre, d'Estrées et de Mirepoix prêtèrent serment entre les mains du Roi.

Le même jour, Leurs Majestés ont signé le contrat de mariage entre M. le comte de Rohan-Chabot et de Mlle de La Rochefoucauld d'Anville.

Avril

Le 2. Le Roi tint le sceau pour la 3^e fois.

Le 11. Madame la comtesse de Gisors, à qui le Roi a accordé un brevet d'honneur, eut l'honneur de saluer Leurs Majestés et prit le tabouret.

Le 17. Messieurs les députés des États d'Artois eurent audience du Roi.

Le 19. Monsieur le maréchal d'Estrées prit congé de Leurs Majestés et de la famille royale et il part pour aller prendre le commandement de l'armée que le Roi a sur le Bas Rhin.

Le 26. Monsieur le comte de Vicedom, envoyé extraordinaire du Roi de Pologne, Électeur de Saxe, auprès du Roi, eut audience de congé du Roi, de la Reine et de la famille royale.

Le même jour, le Roi tint le sceau pour la 4^e fois. [p. 393]

Mai

Le premier. Le général Fontenay, envoyé extraordinaire du Roi de Pologne, Électeur de Saxe, a eu sa première audience du Roi, de la Reine et de la famille royale.

Le 10. Le Roi tint le sceau pour la cinquième fois. Avant le sceau, les secrétaires d'État eurent l'honneur de présenter à Sa Majesté, dans son Cabinet, la bourse de jetons que cette compagnie donne ordinairement au gardes des Sceaux, le jour de Saint Jean porte latine.

Le même jour, M. le comte de La Marche prit congé de Leurs Majestés et de la famille royale en partant pour l'armée de Westphalie.

Madame la comtesse de Périgord, dame du Palais, a été présentée à Leurs Majestés et à la famille royale, comme grande d'Espagne de la première classe, et, en cette qualité, elle a pris le tabouret chez la Reine.

Monsieur le duc d'Orléans et M. le prince de Condé, après avoir pris congé de Leurs Majestés et de la famille royale, sont partis, M. le prince de Condé le 14, et M. le duc d'Orléans, dans la nuit du 16 au 17 pour l'armée de Westphalie.

Le 12. Le Roi et Madame furent parrain et marraine de M. Bontemps, un des quatre premiers valets de chambre, et dont la famille depuis quatre générations possède cette charge.

Le 15. Leurs Majestés signèrent le contrat de mariage de M. Bontemps avec Mlle Teissier, et celui de M. Teissier avec Mlle Bontemps.

Le 10. Monsieur de Boynes prêta serment entre les mains [p. 394] du Roi pour la charge de premier président du Parlement de Besançon.

Le 10. Le baron de Thun, ministre plénipotentiaire de M. le duc de Wurtemberg eut une audience particulière du Roi, de la Reine et de la famille royale.

Le 27. Le Roi tint le sceau pour la 6^e fois. Après le sceau, Mrs Sutaine et de Meaux, pourvus nouvellement de deux charges de secrétaires du Roi au grand collège, prêtèrent serment entre les mains de Sa Majesté.

Le 29. Fête de la Pentecôte. Promotion de chevaliers de l'ordre du Saint Esprit. Le Roi a reçu chevaliers M. le marquis d'Ossun et M. le comte de Stainville.

Juin

Le 5. Leurs Majesté et la famille royale signèrent le contrat de mariage de M. le marquis de Caumont avec Mlle Galard de Brassac de béarn, et celui de M. le comte de Lorda avec Mlle de Seignelay.

Le 12. Monsieur Hue de Miromesnil, prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de premier président du Parlement de Normandie.

Le 14. Le Roi tint le sceau pour la 7^e fois.

Le 12. Leurs Majestés et la famille royale [p. 395] signèrent le contrat de mariage de M. le marquis de Marbœuf avec Mlle Michel.

Le 21. Le Roi nomma M. le cardinal de Tavannes, grand aumônier de France, et accorda la charge de grand aumônier de la Reine à M. l'évêque duc de Laon.

Sa Majesté a donné à M. L'évêque d'Orléans le département de la feuille des bénéfices.

Le 19. Monsieur l'abbé de Bouillé, comte de Lyon, ayant obtenu, sur la démission de M. l'évêque de Strasbourg, la charge de premier aumônier du Roi, prêta serment en cette qualité entre les mains de Sa Majesté.

Le 21. Leurs Majestés et la famille royale signèrent le contrat de mariage du vicomte de Rochechouart et de Mlle Boucher.

Le 24. Le Roi tint le sceau pour la 8^e fois.

Le Roi a nommé Mgr le duc de Berry pour remplir l'état et dignité de grand maître des ordres royaux et militaires de Notre-Dame du mont Carmel et de Saint Lazare de Jérusalem. En même temps, Sa Majesté a commis M. le comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, pour régir et administrer ces ordres pendant la minorité du jeune prince.

Le 26. Monsieur le cardinal de Tavannes prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de grand aumônier de France.

Le Roi ayant agréé que M. Rouillé se démit de la charge de secrétaire d'État des Affaires étrangères, Sa [p. 396] Majesté lui a conservé sa place au Conseil, et elle a donné à ce ministre la surintendance des Postes.

Monsieur l'abbé, comte de Bernis, qui depuis le mois de janvier dernier était déjà admis au Conseil, a été nommé par Sa Majesté pour remplacer M. Rouillé dans le ministère des Affaires étrangères, et le 29, il a prêté serment entre les mains du Roi.

Juillet

Le 2. Le Roi tint le sceau pour la 9^e fois.

Le 16. Le Roi tint le sceau pour la 10^e fois.

Le même jour, M. le maréchal duc de Richelieu prit congé du Roi et, le lendemain, il partit pour se rendre à l'armée qu'il va commander sur le Mein.

Août

Monsieur le comte de Gisors est arrivé à Compiègne le 31 du mois dernier, a apporté au Roi la nouvelle d'une victoire que les troupes de Sa Majesté, commandées par M. le maréchal d'Estrées, ont remportée le 26 du même mois sur l'armée du duc de Cumberland.

Le même jour que le Roi reçut la nouvelle de cette victoire, Leurs Majestés assistèrent dans la chapelle au *Te Deum* qui fut chanté en action de grâces. [p. 397]

Le 29 du mois dernier, le Roi tint le sceau pour la 11^e fois.

Le 2. Monsieur le comte de Bestuchef, ambassadeur extraordinaire de l'Impératrice de Russie, eut sa première audience particulière du Roi, dans laquelle il présenta à Sa Majesté ses lettres de créance. Il eut aussi audience de la Reine et de la famille royale.

Le Roi a accordé les entrées de sa Chambre à M. le comte de Saulx-Tavannes, chevalier d'honneur de la Reine.

Le 7. La Cour a pris le deuil pour trois mois à l'occasion de la mort de la Reine douairière de Prusse.

Le même jour, Sa Majesté reçut M. le comte de Gisors, chevalier de l'ordre de Saint Louis.

Le 20. Le Roi tint le sceau pour la douzième fois.

Le 25. Monsieur le comte de Staremberg, ambassadeurs de Leurs Majestés impériales, a eu sa première audience particulière du Roi, de la Reine et de la famille royale.

Le 21. Monsieur le marquis de Paulmy, ministre et secrétaire d'État de la Guerre, fut reçu chevalier de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint Lazare de Jérusalem, et prêta serment pour la dignité de chancelier, gardes des Sceaux desdits ordres.

Le 24. Les députés des États de Languedoc eurent audience du Roi.

Le 28. Le Roi a quitté le deuil de la Reine douairière de Prusse.

Le 30. Sa Majesté prit le deuil pour cinq jours à l'occasion de la mort du margrave d'Anspach. [p. 398]

Septembre

Monsieur de Moras, ministre et secrétaire d'État de la Marine, ayant donné sa démission de sa place de contrôleur général des finances, le Roi en a disposé en faveur de M. de Boullogne.

Le 2. Le Roi tint le sceau pour la 13^e fois.

Le 3. Madame Infante, duchesse de Parme, arriva d'Italie à Choisy.

La veille du départ de la Cour pour Fontainebleau, la Reine et Mgr le Dauphin tinrent sur les fonts de baptême le fils de M. le Feron, capitaine des dragons au régiment de Camaran et de feu Mme Julienne Marie Catherine Desfarges, son épouse.

Madame la princesse de Stivule, dame d'honneur de Madame Infante, a été présentée au Roi et a eu le tabouret chez la Reine.

Le 20. Le Roi tint le sceau pour la 14^e fois.

Le Roi a disposé de la charge de premier gentilhomme de la Chambre, vacante par la mort de M. le duc de Gesvres, en faveur de M. le duc de Duras, et du gouvernement de Paris qui vaquait par la même mort, en faveur de M. le duc de Chevreuse.

Le gouvernement de la province de l'Île de France, dont M. de Gesvres était pourvu, passe à M. le comte de Tresmes, qui depuis la mort du duc son frère a pris le titre de duc de Tresmes. [p. 399]

La place de dame du Palais de la Reine, vacante par la mort de Mme la princesse de Montauban, a été donnée à Mme la marquise d'Escars.

Le 16. Monsieur le duc de Duras arriva à Fontainebleau et remit au Roi une convention qui a été conclue le 10 entre M. le maréchal duc de Richelieu, général des armées de Sa Majesté en Allemagne, et M. le duc de Cumberland, général de l'armée du roi d'Angleterre, électeur de Hanovre.

Le Roi a accordé les entrées de sa Chambre à M. le maréchal duc de Duras.

Octobre

Le 2. Monsieur le président Molé prêta serment entre les mains du Roi pour la place de premier président du Parlement.

Le 4. Monsieur le comte de Sartirane, ambassadeur du Roi de Sardaigne, eut une audience particulière du Roi.

Le même jour, le Roi tint le sceau pour la 15^e fois.

Le 9. Sur les cinq heures de l'après-midi, Madame la Dauphine commença à sentir des douleurs. Vers les sept heures du soir, cette princesse accouche d'un prince que le Roi a nommé comte d'Artois.

Le 16. Le Roi ayant admis dans son Conseil des dépêches, Mrs Gilbert de Voisins et Berryer, conseillers d'État, ils eurent l'honneur de faire leurs remerciements à Sa Majesté. [p. 400]

Sa Majesté a donné le gouvernement général de l'Orléanais, vacant par la mort de M. le duc d'Antin, à M. le comte de Rochechouart, son ministre plénipotentiaire à la cour de Parme.

Le 19. Monsieur le duc de Duras prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de premier gentilhomme de la Chambre, vacante par la mort de M. le duc de Gesvres.

Le même jour, M. le marquis de Gontaut prêta serment entre les mains du Roi pour la lieutenance générale du Languedoc, vacante par la mort de M. le maréchal duc de Mirepoix.

Le 22. Sa Majesté tint le sceau pour la 16^e fois.

Novembre

Le 1^{er}. Monsieur le comte de Sartirane, ambassadeur du Roi de Sardaigne, eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il complimenta Sa Majesté au nom du Roi son maître, pour l'heureux accouchement de Mme la Dauphine, et sur l'heureuse naissance de M. le comte d'Artois. Cet ambassadeur fut ensuite admis à l'audience de la Reine, de Mgr le Dauphin et de Mme la Dauphine.

Monsieur le prince de Galitzine, chambellan de l'Impératrice de Russie, a pris congé de Leurs Majestés et de toute la famille royale.

Le 12. Le Roi tint le sceau pour la 17^e fois. [p. 401]

Le 12. Monsieur le prince de Beauvau prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de capitaine des gardes.

Le même jour, Sa Majesté accorda un brevet d'honneur à Mme la comtesse de Lillebonne, et elle prit en conséquence le tabouret chez la Reine.

Le Roi a accordé les entrées de sa Chambre au chevalier Archinto, gentilhomme de la Chambre de l'Infant duc de Parme.

Le 15. Monsieur Erizzo, ambassadeur de la République de Venise, complimenta Sa Majesté au nom de la République sur l'heureux accouchement de Mme la Dauphine et sur la naissance de Mgr le comte d'Artois.

Le 17. La princesse Marie Joséphe, fille aînée de l'empereur Joseph, Reine de Pologne, électrice de Saxe, mère de Mme la Dauphine, mourut dans son palais à Dresde.

Le 19. Madame la Dauphine fut relevée de ses couches.

Le 22. La Cour prit le deuil pour 11 jours à l'occasion de la mort de l'Infant Don Antoine, oncle du Roi de Portugal.

Le même jour, M. le duc de Chevreuse prêta serment entre les mains du Roi pour le gouvernement de Paris.

Le 30. Sa Majesté tint le sceau pour la 18^e fois.

Sur la démission de Mme la duchesse d'Antin, de la place de dame du Palais de la Reine, le Roi a nommé la comtesse de Clermont-Tonnerre pour la remplacer. [p. 402]

Décembre

Le Roi a nommé M. le maréchal de Thomond pour commander sur les côtes de Méditerranée.

Le 8. Sa Majesté a pris le deuil à l'occasion de la mort de la Reine de Pologne, électrice de Saxe. [p. 403]

Le 11. Les princes et princesses du sang rendirent en cérémonie, à l'occasion de la mort de la Reine de Pologne, électrice de Saxe, leurs respects à Mgr le Dauphin et à Mme la Dauphine. Les seigneurs de la Cour, en habits de grand deuil, s'acquittèrent du même devoir.

Le 12. Le Roi a tenu le sceau pour la 19^e fois.

Le 13. Madame la duchesse de Saint-Aignan fut présentée à la famille royale et elle prit le tabouret chez la Reine.

Le 25. Le Roi a nommé grand maître de sa Garde-Robe M. le duc d'Estissac, sur la démission de M. le duc de La Rochefoucauld, à qui Sa Majesté a accordé la survivance de cette charge.

Le 28. Sa Majesté tint le sceau pour la 20^e fois. [les pages 404 à 406 sont blanches. page 407]

ANNÉE 1758

Janvier

Le 1^{er}. Il n'y a point eu de promotion.

Le 3. Les députés des États de Bretagne eurent audience du Roi.

Le même jour, M. le duc d'Estissac prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de grand-maître de la Garde-Robe.

Monsieur le maréchal duc de Richelieu ayant, depuis longtemps, demandé au Roi la permission de revenir en France pour travailler au rétablissement de sa santé, Sa Majesté a donné le commandement de l'armée à M. le comte de Clermont, prince du sang.

Le 26. La Cour prit le deuil pour 11 jours à l'occasion de la mort de la princesse Caroline Élisabeth, troisième fille du roi d'Angleterre, électeur d'Hanovre.

Le même jour, M. le comte Bestuchef eut une audience particulière du Roi.

Le 29. Monsieur le comte de Clermont, prince du sang, prit congé du Roi, de la Reine et de la famille royale pour aller prendre le commandement de l'armée du roi à Hanovre.

Le 30. Le Roi a tenu le sceau pour la 22^e fois.

Le 31. Monsieur le bailli de Froulay, ambassadeur de Malte, eut une audience particulière du Roi. [p. 408]

Février

Le 2. Fête de la Purification de la Sainte Vierge. Sa Majesté nomma commandeur de ses ordres M. L'abbé comte de Bernis, ministre et secrétaire d'État au département des Affaires étrangères.

Le 9. Monsieur l'évêque duc de Laon ayant pris congé du Roi ces jours derniers, est parti aujourd'hui de Paris pour se rendre à son ambassade de Rome.

Le 17 Le Roi tint le sceau pour la 23^e fois.

Le 19. Monsieur Bernard de Boulainvilliers prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de prévôt, maître des cérémonies de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, dont il a été revêtu sur la démission de M. de Lamoignon.

Mars

Monsieur le marquis de Paulmy ayant obtenu du Roi la permission de se démettre de sa charge de secrétaire d'État au département de la Guerre, Sa Majesté a nommé M. le maréchal de Belle-Isle pour le remplacer.

Le 2. Le Roi tint le sceau pour la 25^e fois.

Le 19. Leurs Majestés et la famille royale signèrent le contrat de mariage de M. le marquis de Gesvres avec Mlle du Guesclin, et celui de M. Héraut de Séchelles avec Mlle de La Lande-Magon.

Le 28. Leurs Majestés et la famille royale [p. 409] signèrent le contrat de mariage de M. le marquis de Damas Dantlezy avec Mlle Tillières, et celui de M. Lamoignon de Baille avec Mlle Berryer.

Le même jour, le Roi tint le sceau pour la 26^e fois.

Avril

Le 2. Leurs Majestés et la famille royale signèrent le contrat de mariage de M. le marquis de Chauvelin, lieutenant général des armées de Sa Majesté, et son ambassadeur auprès du Roi de Sardaigne, avec Mlle Mazode d'Argenville, et celui de M. le marquis d'Avarey avec Mlle de Mailly de Rubempré.

Le 3. Monsieur le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre, et Mme la duchesse de Luynes, dame d'honneur de la Reine, tinrent au nom du Roi et de la Reine sur les fonts de baptême, à la paroisse du château, l'enfant de M. Chastelain, contrôleur ordinaire de la Bouche du roi.

Le 4. Monsieur le baron de Lichtenstein, ministre plénipotentiaire de M. le duc de Saxe-Gotha, eut une audience particulière du Roi. Il fut aussi admis à l'audience de la Reine et de la famille royale.

Le 9. Monsieur de Paulmy, ministre d'État, prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de trésorier de l'ordre du Saint Esprit.

Le même jour, les deux nouveaux maréchaux de France (Mrs les comtes de Bercheny et de Conflans) prêtèrent aussi serment en cette qualité.

Le Roi ayant fait choix de M. le maréchal duc de Belle-Isle pour remplir la place de secrétaire d'État au [p. 410] département de la Guerre, Sa Majesté a appelé près de sa personne M. de Orémille, lieutenant général de ses armées, pour aider M. le maréchal de Belle-Isle dans les fonctions et dans les détails de son département et sous ses ordres.

Le 13. La Cour prit le deuil pour onze jours à l'occasion de la mort de Mlle de Charolais, princesse du sang.

Le 14. Le Roi tint le sceau pour la 27^e fois.

Le même jour, Sa Majesté, à l'occasion de la mort de Mlle de Charolais, alla rendre visite à Mme la princesse de Conti et à Mlle de Sens, chez qui se trouvèrent M. le prince et Mme la princesse de Condé.

La Reine et la famille royale visitèrent aussi ces princesses.

Le 15. Madame la princesse de Conti et Mlle de Sens allèrent faire leurs révérences au Roi, à la Reine et à la famille royale.

Le Roi jugeant à propos de faire passer incessamment entre les mains des hommes Mgr le duc de Bourgogne, a nommé gouverneur de ce prince, M. le comte de La Vauguyon, lieutenant général de ses armées, chevalier de ses ordres et menin de Mgr le Dauphin ; précepteur, M. l'évêque de Limoges ; sous-gouverneurs Mrs les chevaliers de La Ferrière et de Beaujeu, le premier brigadier d'infanterie et capitaine au régiment des gardes françaises, et le second, chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem ; sous précepteur, M. l'abbé de Radonvilliers ; lecteur, M. l'abbé d'Argentré ; gentilshommes de la manche, M. le baron de Lupré [Luppé], colonel du régiment Royal Cantabre, Mrs les marquis de Marbœuf, colonel du régiment de

[p. 411] Dragons de son nom, de Montesquiou, colonel dans le corps des grenadiers de France, et de La Haye, capitaine de cavalerie.

Le 23. Leurs Majestés et la famille royale signèrent le contrat de mariage de M. le marquis de La Cote, officier des Cheval-Légers de la garde, avec Mlle de Digoine.

Le 28. Le Roi tint le sceau pour la 28^e fois.

Le 30. Monsieur le duc de La Vauguyon et M. l'évêque de Limoges prêtèrent serment entre les mains du Roi, le premier en qualité de gouverneur de Mgr le duc de Bourgogne et le second comme précepteur de ce prince.

Le même jour, les États de Bourgogne et les États d'Artois eurent audience de Sa Majesté.

Mai

La faculté vérifia le bon état de santé de Mgr le duc de Bourgogne. Il en fut dressé un procès-verbal qui fut présenté à Sa Majesté par M. le comte de Saint-Florentin, et l'on en remit deux copies en formes, l'une à Mme la comtesse de Marsan, et l'autre à M. le comte de La Vauguyon.

Vers le midi, la comtesse de Marsan conduisit Mgr le duc de Bourgogne à l'appartement du Roi, et remit ce prince entre les mains de Sa Majesté, qui lui témoigna toute sa satisfaction du succès de ses soins pour la première éducation du prince. Un moment après, le Roi remit Mgr le duc de Bourgogne entre les mains de M. le comte de La Vauguyon, qui le conduisit dans l'appartement qu'on lui avait préparé. [p. 412 blanche. page 413]

Le 7. Sa Majesté accorda les entrées de la Chambre à M. le maréchal de Thomond.

Le 12. Le Roi tint à Choisy le sceau pour la 29^e fois.

Le 14. Fête de la Pentecôte. Il y eut une promotion dans laquelle le Roi reçut chevalier de l'ordre du Saint-Esprit M. l'abbé comte de Bernis.

Le 16. Le Roi, la Reine et la famille royale signèrent le contrat de mariage de M. le duc de Rohan avec Mlle d'Uzès.

Le même jour, M. Gualtiero, nonce du pape, eut une audience du Roi.

Le 25. Monsieur le maréchal duc de Richelieu est parti pour aller commander dans son gouvernement de Guyenne.

Le 30. Sa Majesté tint le sceau pour la 30^e fois.

Juin

Monsieur de Moras ayant donné sa démission de la charge de secrétaire d'État au département de la Marine, le Roi a confié ce département à M. de Massiac, lieutenant général des armées navales, qui prêta serment entre les mains de Sa Majesté le premier de ce mois. Le Roi a conservé à M. de Moras sa place dans les conseils.

Le 11. Le Roi, la Reine et la famille royale signèrent le contrat de mariage de M. le marquis d'Esparbès avec Mlle [p. 414] Thoinard de Jouy, et celui de M. le comte de Guitaut avec Mlle Durcy de Ménières.

Le 16. Le Roi tint le sceau pour la 31^e fois.

Le 18. Madame la duchesse de Rohan-Chabot fut présentée au Roi et à la Reine, et elle prit le tabouret.

Le 25. Monsieur le marquis de Villeroy a prêté serment entre les mains du Roi pour la survivance de la place de capitaine des gardes du corps, dont M. le duc de Villeroy, son oncle, est titulaire. Il en a fait les fonctions le même jour.

Le 29. Le Roi tint le sceau pour la 32^e fois.

Le 30. Monsieur le maréchal duc de Belle-Isle, à l'occasion de la mort de M. le comte de Gisors, son fils, eut l'honneur d'être visité par le Roi, par la Reine, Mgr le Dauphin, Mme Infante et Mme Adélaïde. Madame la Dauphine et Mmes Victoire, Sophie et Louise lui firent le lendemain le même honneur.

Juillet

Le 2. Monsieur le duc de Tresmes prêta serment entre les mains du Roi pour le gouvernement de l'Île de France.

Le 3. Le Roi donna les entrées de sa Chambre à M. le duc de Broglie, lieutenant général de ses armées. [p. 415]

Le 21. Le Roi tint le sceau pour la 33^e fois.

Le 23. Sa Majesté donna les entrées de sa Chambre à M. le comte de Randan, lieutenant général de ses armées, en considération de ses services.

Août

Le 1^{er}. Monsieur Erizzo, ambassadeur de la république de Venise, eut une audience particulière du Roi. Il fut aussi admis à celle de la Reine et de la famille royale.

Le Roi a accordé les entrées de sa Chambre à M. le duc de Saint-Aignan.

Le 6. Le Roi, la Reine et la famille royale signèrent le contrat de mariage de Messire Louis Le Peultre, comte de Chemillé, et de Mlle Michelle Sophie Constance de Choiseul.

Le 6. Les députés des États d'Artois eurent l'honneur de présenter au Roi, à la Reine et à la famille royale, la médaille que les États de cette province ont fait frapper à l'occasion de la naissance de Mgr le comte d'Artois.

Le 11. La Cour a pris le deuil pour 11 jours à l'occasion de la mort du prince royal de Prusse.

Le 15. Monsieur le comte de Bestuchef, ambassadeur extraordinaire de l'Impératrice de Russie, eut une audience particulière du Roi.

Le 20. Le Roi a tenu le sceau pour la 34^e fois.

Le Roi a nommé le marquis de Contades, maréchal de France. [p. 416]

Septembre

Le 2. Le Roi tint le sceau pour la 35^e fois.

Le 4. Les députés des États du Languedoc eurent audience du Roi.

Le 9. Don Jaime Massones de Lima, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi d'Espagne, eut, en long manteau de deuil, une audience particulière du Roi, dans laquelle il fit part à Sa Majesté de la mort de la Reine d'Espagne. Il fut aussi admis à l'audience de la Reine et de la famille royale.

Le huit. Leurs Majestés signèrent le contrat de mariage de M. Hurard de Fontgalland, garde du corps du Roi dans la compagnie de Beauvau, avec Mlle Carpentin de Berteville.

Le 21. Sa Majesté signa le contrat de mariage de M. le marquis de Ghuistelle et de Mlle de Melun.

Le 23. Monsieur de Boullogne, contrôleur général des finances, prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de trésorier de l'ordre du Saint Esprit.

Le 29. Le Roi tint le sceau pour la 36^e fois.

Octobre

Le 8. Monsieur le bailli de Solar de Breille, ambassadeur du Roi de Sardaigne, eut une audience particulière du Roi. Il fut admis aussi à l'audience de la Reine et de la famille royale. [p. 417]

Le 8. Monsieur le comte de Sartirane eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il prit congé de Sa Majesté.

Le 18. Sa Majesté tint le sceau pour la 37^e fois.

Monsieur de Bernage, ancien prévôt des marchands, a obtenu les entrées de la Chambre.

Le 19. Le Roi nomma M. le prince de Soubise maréchal de France.

Le 26. Monseigneur le Dauphin tint sur les fonts de baptême les deux fils de M. le comte de Narbonne, colonel du régiment d'infanterie de Soissonnais, et gentilhomme de la Chambre de

l'Infant Don Philippe, duc de Parme, le premier au nom de ce prince avec Mme Infante, et le second en son propre nom, avec Mme Victoire.

Le 31. Le Roi, la Reine et la famille royale signèrent le contrat de mariage de M. de Lançon, écuyer ordinaire du Roi, et de Mlle d'Anthienne.

Novembre

Le 2. Monsieur Berryer, ministre d'État, prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de secrétaire d'État de la Marine.

Le 9. Le Roi a donné à M. le duc de Choiseul le département des Affaires étrangères, dont M. le cardinal de Bernis a donné sa démission.

Le 11. La Cour prit le deuil pour 11 jours à l'occasion de la mort de la margrave de Bayreuth, sœur du Roi de Prusse.

Le 9. Le Roi partit de Fontainebleau pour se rendre à Choisy.

Le 10. Sa Majesté revint à Versailles. [p. 418]

Le 12. Sa Majesté tint le sceau pour la 38^e fois.

Le 30. Monsieur le cardinal de Bernis a reçu des mains de Sa Majesté le chapeau de cardinal.

Le même jour, le Roi, la Reine et la famille royale signèrent le contrat de mariage de M. de Croismare, écuyer ordinaire du Roi à la Petite Écurie, avec Mlle de Courmont.

Le même jour, le Roi tint le sceau pour la 39^e fois.

Décembre

Le 3. Monsieur le duc de Choiseul prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de secrétaire d'État au département des Affaires étrangères.

Le même jour, M. le marquis d'Escars prêta serment pour la lieutenance de Roi de Limousin.

Le même jour, Leurs Majesté et la famille royale ont signé le contrat de mariage de M. le marquis d'Oléançon, exempt des gardes du corps, avec Mlle de Pierre-Pont.

Le 10. Le Roi, en entrant au Conseil, créa pair de France M. le duc de Choiseul, ministre et secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Le 15. Le Roi tint le sceau pour la 40^e fois.

Le 19. Monsieur le comte de Bestuchef, ambassadeur extraordinaire de Russie, eut une audience particulière du Roi.

Le 28. Le Roi tint le sceau pour la 41^e fois. [p. 419]

Le même jour, Sa Majesté a nommé M. le comte de Choiseul son ambassadeur à Vienne. [p. 420 blanche. page 421]

ANNÉE 1759

Monseigneur le duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre d'année

Monsieur de La Ferté, intendant des Menus-Plaisirs

[p. 422 : blanche. page 423]

Janvier

Promotion du jour de l'an

Le Roi a fait huit chevaliers de l'ordre.

Savoir

Messieurs le cardinal de Gesvres, le duc de Chevreuse, le maréchal de Contades, le comte de Graille, le comte de Rochechouart, le comte de Guerchy, le comte de Lanion, le prince de Croÿ, le duc de Broglie.

À la grand'messe, le Roi a reçu dans la Chapelle M. le cardinal de Luynes, chevalier de l'ordre, avec les cérémonies accoutumées.

RÈGLEMENT donné par M. le duc de Duras aux huissiers de la Chambre du roi pour le lever de Mgr le Dauphin, le 1^{er} janvier.

Les huissiers de la Chambre du roi qui servent actuellement ou serviront à l'avenir chez Mgr le Dauphin observeront après que la Chambre sera appelée, de faire entrer les personnes les plus titrées, quand le valet de chambre barbier commencera à peigner le prince.

Ensuite, ils suspendront l'entrée générale des personnes, dont ils répondront jusqu'à ce que le barbier commence à l'accommodage du second côté.

Au reste, ils régleront ces intervalles avec le plus de décence qu'il sera possible, suivant la longueur ou la célérité de la toilette.

Si, cependant, il arrivait qu'il n'y eut pas au lever des personnes assez qualifiées pour entrer avec distinction au commencement de la toilette, alors les huissiers avanceront l'entrée générale pour suppléer à celle-ci.

Fait à Versailles, le premier janvier 1759.

Signé le duc de Duras. [p. 424]

ORDRE aux garçons du château de ne paraître dans le Cabinet du Roi que lorsque le service les y appelle.

ORDRE aux garçons de la chambre de Mgr le Dauphin d'allumer dans l'appartement du prince le nombre de bougies destinées pour l'éclairer.

L'ordre ci-dessus n'ayant pas été exécuté le 2 février, M. le duc de Duras a interdit à M. Filleul, l'un des garçons de la chambre de Mgr le Dauphin. L'interdiction n'a été levée que le 12 au matin.

Le Roi a fait duc à brevet M. le marquis de Villequier, fils de M. le duc d'Aumont.

Le Roi a permis au comte d'Albert, fils de M. le duc de Chevreuse, de prendre le titre de duc de Luynes.

Le 5. Le Roi a fait dans sa Chambre d'honneur vingt chevaliers de Saint Louis, dont étaient M. le prince de Condé, M. le comte de La Marche, M. le duc de Montmorency, M. le duc de Mazarin, M. le marquis de Villeroy.

Le 11. Monsieur le duc de La Vauguyon fut reçu et prit séance au Parlement en qualité de duc et pair.

DÉCISION du Roi en faveur de M. Berryer

Le Roi ayant agréé que Mme Berryer eut l'honneur de lui être présentée, ainsi que l'ont été toutes les femmes de Mrs les secrétaires d'État, Sa Majesté ayant toujours accordé cette distinction en faveur des services importants que rendent à sa personne et à l'État ceux qui sont revêtus de ces charges, et dans l'honneur qu'ils ont d'être admis dans la [p. 425] confiance de Sa Majesté, ne recevant des ordres que de sa personne, et étant les principaux dépositaires de ses volontés, mais, attendu que M. Berryer conserve l'agrément de Sa Majesté, la robe qu'il a toujours portée, et que l'usage n'a jamais été de présenter à Sa Majesté les femmes de ceux qui remplissent quelques places de magistrature, Sa Majesté a décidé que l'agrément qu'elle veut bien donner à Mme Berryer ne peut tirer à aucune conséquence, ni donner lieu à aucune espèce de prévention, Sa Majesté ne prétendant pas changer ni altérer en aucune façon, ni sous aucun prétexte, les usages établis jusqu'à ce jour, la place de secrétaire d'État étant le seul et unique titre qui ait déterminé Sa Majesté à accorder cette grâce à Mme Berryer. Approuvé par le Roi.

Le 15. Agrément de service accordé par M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre d'année, au sieur Callet fils, en qualité de portefaix de la Chambre de Mgr le Dauphin, en considération des longs services de son père.

Le Roi ayant eu un gros rhume a gardé la chambre depuis le 14 janvier jusqu'au 25 dudit, que Sa Majesté a été à Trianon.

Le 16. Le Roi a déclaré publiquement le mariage de M. le comte de La Marche avec la princesse Fortunée Marie d'Este, fille de M. le duc de Modène.

Le 17. Monsieur le comte d'Ayen prêta serment entre les mains du Roi pour la survivance de la charge de capitaine des gardes du corps de la première compagnie, M. le maréchal de Noailles ayant donné sa démission.

Le 21. Le Roi a signé le contrat de mariage de M. le duc de [p. 426] Villequier, second fils de M. le duc d'Aumont, avec Mlle de Montmirail, fille de M. le marquis de Courtenvaux.

Le 24. Monsieur le maréchal de Contades prêta serment entre les mains du Roi pour le bâton de maréchal de France.

Le 24. Le Roi a disposé en faveur de l'évêque de Poitiers de la charge de premier aumônier de Madame, vacante par la mort de M. l'évêque de Meaux.

Février

RÈGLEMENT pour la distribution des cierges à la Chandeleur

Le Roi ayant ordonné que l'état ordinaire et extraordinaire de la distribution que l'on avait accoutumé de faire à tous les officiers de sa Maison fût supprimé, Sa Majesté a décidé qu'il ne serait porté et distribué à sa Chapelle que la quantité de deux cents quarante cierges pour la Chandeleur.

Le jour de la Chandeleur, après les cérémonies accoutumées, le Roi reçut la profession de foi des chevaliers de l'ordre du Saint Esprit nommés ce premier de l'an.

Le 2. Madame la duchesse de Choiseul présenta au Roi la princesse douairière d'Anhatzorbitz, à qui Sa Majesté permet de prendre le tabouret.

Madame la duchesse de Choiseul passant la première, du moment qu'elle fut entrée dans la [p. 427] Chambre, l'huissier fit sortir par ordre de M. le duc de Duras tous ceux qui étaient dans la Chambre et resta en dedans. L'entrée de la Chambre ne fut permise que quand la présente fut entrée dans le Cabinet.

Le 9. Madame la duchesse d'Orléans mourut à Paris, âgée de 32 ans. Le Roi a décidé que l'on prendrait le deuil le 15 pour 10 jours.

Les spectacles ayant discontinué pour huit jours à la salle de l'Opéra à l'occasion de la mort de Mme la duchesse d'Orléans, il a été accordé permission par M. le duc de Duras aux comédiens français de donner deux bals.

Le 11. Monsieur le prince de Soubise prêta serment entre les mains du Roi dans le Cabinet de Sa Majesté pour le bâton de maréchal de France.

Le 17. Monsieur le duc de Duras tint, au nom du Roi, avec Mme la marquise de Pompadour à l'église de Notre-Dame, le fils de M. le comte de Bouville, capitaine de vaisseau du Roi et grand-croix de l'ordre militaire de Saint Louis.

Le 18. Le Roi a accordé les entrées de sa Chambre à M. le maréchal de Contades.

Le même jour, le Roi a reçu avant la messe les révérences de M. le duc d'Orléans. Sa Majesté a décidé que l'huissier laisserait entrer à sa suite son premier écuyer, son premier gentilhomme de la Chambre et six chambellans.

Idem. Monsieur le duc d'Orléans a reçu les révérences des hommes à quatre heures, et à six celles des dames, les hommes en manteaux, les femmes en mantes.

Idem. Monsieur le prince de Soubise prit séance au Conseil d'État comme ministre.

Le 27. Monsieur le comte de La Marche épousa dans le château de Nangis Mlle de Modène. Monsieur le cardinal de Luynes leur donna la bénédiction nuptiale. [p. 428]

Mars

Le 4. Monsieur de Silhouette a été nommé contrôleur général des finances, M. de Boullongne ayant été remercié.

Le 5. Madame la comtesse de La Marche fut présentée au Roi par Mme la princesse de Conti et Mme la duchesse de Modène, suivies des princesses du sang. Le Roi et les princesses se tinrent debout. La présentation faite, la princesse étant sortie, Mme la duchesse de Modène présenta Mme la marquise d'Epinay comme dame d'honneur de Mme la comtesse de La Marche. Toutes les dames attachées aux princesses du sang entrèrent à la présentation dans le Cabinet du Roi.

Le 6. Le Roi fut rendre visite à Mme la comtesse de La Marche, la princesse gardant le lit suivant l'usage.

Le 6. Il fut convenu entre les princes et les ducs, qu'à cause du grand nombre de visites, les ducs et duchesses étaient ce jour-là chez la princesse et ne prendraient point le fauteuil qui leur est incontestablement dû, mais que, pour constater leurs droits, six ducs et six duchesses iraient le lendemain, ce qui fut exécuté.

Le 11. Au soir, avant le Conseil d'État, le Roi travaillant avec M. Janel, M. le duc d'Orléans et Mme la princesse de Conti entrèrent dans la chambre du Roi suivis de M. le duc de Fleury, ainsi que les ministres avertis pour le Conseil.

Le travail étant fini, M. le duc d'Orléans et Mme la princesse de Conti entrèrent dans le Cabinet et prêtèrent serment au Roi pour la tutelle des enfants de M. le duc d'Orléans, l'huissier de la Chambre gardant toujours la porte du travail. [p. 429]

Le 17. Ordonnance sur le Trésor royal expédié au nom du sieur Démonville, de la somme de 1 000 livres, pour être par lui distribuée par ordre de M. le duc d'Aumont à 14 officiers, tant de la Chambre que de la Garde-Robe du roi, à raison de 71 livres 8 sols 6 deniers chacun, à titre de gratification pour les voyages de Fontainebleau de l'année 1758.

Le 18. Le Roi a donné les entrées de la Chambre à M. de Lujac, comme commandant les grenadiers à cheval. Monsieur de Gril conserve les entrées.

Ordre aux garçons du château de ne laisser entrer personne dans le Cabinet des chiens pour pénétrer dans l'Appartement du roi, même le service de Mesdames.

Avril

Le 1^{er}. Il a été accordé aux valets de chambre barbiers du roi, pour dédommagement des linges et peignes pour la toilette, des linges des bains que Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre leur donnaient, la somme de 834 livres par quartier, et il leur a été ordonné par M. le duc de Duras de fournir les bourses, rosettes, rubans pour le service du Roi, à commencer du premier avril de la présente année 1759, à raison de 120 livres par quartier, et pour le service de Mgr le Dauphin, pareille somme de 120 livres.

Du 8. Règlement pour la distribution des cierges et cire pour les trois jours de la semaine sainte, ainsi que pour les toiles du jeudi saint.

La distribution des cierges a été réglée à 230 cierges de cire blanche et 11 livres un quart de cire jaune pour les ténèbres.

L'état ordinaire et extraordinaire de la distribution des toiles de la Cène étant supprimé, il a été décidé de [p. 430] s'en tenir à ce qui est nécessaire pour la cérémonie et de faire le service avec deux cent huit aunes de toile de quatre différentes espèces et de quatre différents prix.

Le 17. Le Roi travailla avec M. le maréchal de Belle-Isle et M. de Contades, qui, de ce moment, prit congé du Roi pour aller commander l'armée du Bas-Rhin.

Après ce travail, le Roi ordonna d'avertir les trois Conseils d'État, des finances et des dépêches.

Mai

Du 4. RÈGLEMENT en faveur des garçons de la chambre de Mgr le Dauphin par M. le duc de Duras.

Nous, duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme &a, voulant mettre la chambre de Mgr le Dauphin sur le pied de celle du Roi, et voulant récompenser les bons services des garçons de la chambre de Mgr le Dauphin, dont nous avons été notamment satisfaits dans sa petite vérole, eu égard aux services de leurs pères qui ont servi le prince depuis sa naissance, Nous, d'après la volonté de Mgr le Dauphin, avons accordé et accordons auxdits garçons de la chambre de jouir entièrement et partager entre eux quatre seulement le profit des bougies de l'appartement de Mgr le Dauphin, ainsi que du jeu et de la partie entière des linges que nous voudront bien leur donner dans son temps. Desquelles parties ils ont seuls la manutention [p. 431] et le soin, leur accordons à eux seuls lesdits privilèges et profits, à commencer du premier janvier de la présente année 1759.

Signé le duc de Duras.

Du 4. GRATIFICATION accordée par M. le duc de Duras au sieur Filleul, l'un des garçons de la chambre de Mgr le Dauphin, en survivance du sieur Lallier, de la somme de 500 livres pour chaque année, à prendre sur la part des profits du sieur Lallier, son titulaire, à qui M. le duc de Duras a fait accordé en dédommagement pareille somme de pension sur le Trésor royal, laquelle gratification, le sieur Filleul ne touchera que le sieur Lallier n'ait touché sa pension.

Du 7. COPIE de la lettre écrite par M. le duc de Duras à M. de Saint-Florentin, à l'occasion d'une charge de valet de chambre tapissier du roi, vacante par la mort du sieur Le Queustre, qui en était pourvu.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que la charge de tapissier valet de chambre du roi étant vacante par le décès du sieur Le Queustre, j'ai eu l'honneur d'en rendre compte au Roi, et de lui proposer pour le remplacer le sieur de Morcy. Sa Majesté a paru disposé à lui accorder cette grâce, ainsi qu'un brevet d'assurance de 4 000 livres pour le mettre en état d'acquitter partie de celui de huit mille livres qu'avait obtenu le sieur Le Queustre. Je vous prie de vouloir bien prendre les ordres de Sa Majesté à cet effet.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, &a.

[p. 432]

[dans la marge]

EXTRAIT du mémoire présenté au Roi par les officiers de sa Chambre et Garde-Robe au mois de mai 1759 et état ci-joint, dont minute est restée au bureau du secrétariat.

Par ce mémoire, ils demandent à Sa Majesté qu'il lui plaise de donner en leur faveur une interprétation à sa déclaration du 17 avril 1759 qui ordonne la suppression des privilèges dont jouissent les commensaux de n'être point exposés à la taille.

Ils appuient leur demande sur ce que le titre d'écuyer, dont les rois les ont de tout temps décorés, les assimile et les met, à l'instar des nobles, sur ce que tous les édits et arrêts qui les décorent de ce titre, ordonnent expressément qu'ils jouissent des mêmes droits, honneurs, privilèges, prérogatives, prééminences, préséances, &a dont jouissent les nobles ; sur ce que le revenu de leurs charges est très modique ; sur ce que leur service multiplié auprès du Roi et de la famille royale les oblige la plus grande partie à habiter Versailles, ou du moins à y passer une grande partie de l'année, et les mets hors d'état de faire valoir leurs biens, et les constituent en dépenses pour s'entretenir dûment et convenablement à la Majesté royale.

[sur la page :]

RÉPONSE de M. de Silhouette au mémoire des officiers de la Chambre et Garde-Robe du Roi, présenté par eux à Sa Majesté, dont extrait est ci-contre. Cette lettre est adressée à M. le duc de Duras, le 19 mars 1759.

J'ai fait, Monsieur la plus grande attention au placet des officiers de la Chambre du roi. Je sais tous les égards que méritent les personnes qui remplissent un service assidu auprès de la personne du Roi et de la famille royale. Je connais leur attachement et leur zèle, et je serai fâché qu'ils m'eussent donné des raisons que je n'eusse pas trouvées moi-même en leur faveur, avant de proposer à Sa Majesté de les comprendre dans la suspension générale des privilèges. Mais les circonstances exigeaient un prompt secours de Sa Majesté envers ses autres sujets nés taillables, et la multiplicité des privilèges abusifs a produit des maux auxquels il est essentiel, pour l'intérêt du Roi et de son État, d'apporter une réforme à l'avenir. Pour y procéder avec fruit et avec ordre, il a été indispensable de soumettre tous les privilégiés auxquels le Roi n'a point accordé la noblesse à la loi générale d'une suspension.

Le terme modéré et limité que Sa Majesté lui a prescrit, la mettra en état de distinguer à la paix ceux qui méritent le renouvellement de ces grâces et ceux qui ne doivent point en jouir, et de faire un arrangement général également conforme à sa bonté et à sa justice. C'est dans cet esprit qu'elle n'a point révoqué tous les privilèges, comme l'ont fait à diverses reprises [p. 433] les Rois ses prédécesseurs, et c'est par un égard particulier pour plusieurs officiers de sa Maison qu'elle n'a pas usé de la plénitude de ses droits. Ainsi, ceux qui exercent ces offices éprouvent déjà la bonté du Roi dans la suspension même de leurs privilèges et la révocation qui se fera de ceux qui sont abusifs, rendra plus précieuse la grâce du rétablissement à ceux qui seront conservés.

J'ai l'honneur d'être, &c.

La lettre de M. de Silhouette du 19 mai 1759 en réponse au mémoire dont extrait est ci-contre n'ayant fait qu'éluder la demande des officiers de la Chambre et Garde-Robe, ces mêmes officiers présentèrent audit mois d'octobre un nouveau mémoire au Roi, à Mgr le Dauphin, à leurs supérieurs, à M. le contrôleur général, et à tous les ministres du Conseil royal des finances.

Ce nouveau mémoire est comme le premier, étayé du titre d'écuyer, ce qu'ils prouvent par tous les arrêts du Conseil qui, en vertu de ce titre, les déchargent du droit de franc-fief. Ils disent que ce même titre d'écuyer leur donne, tant qu'ils sont revêtus de leurs charges, le même droit d'exemption qu'à tous ceux qui, sans être nobles, achètent des charges dans les Cours supérieures, les bureaux des finances, les grande et petite chancelleries, les secrétaires du grand et du petit collège, ou que entrent dans le militaire, et qui ne peuvent être nobles qu'après avoir possédé leurs charges le temps prescrit par l'ordonnance pour acquérir la noblesse. Et les militaires qui ne peuvent jouir des privilèges qu'après avoir obtenu la croix de Saint Louis, ils y disent qu'autrefois, les rois leur avaient accordé le droit de faire souche à noblesse, et que de tout temps, ils leur ont toujours accordé et conservé le titre d'écuyer avec le droit de jouir [p. 434] de tous les droits, prérogatives et exemptions dont jouissent les nobles.

Ils disent que leurs services multipliés auprès du Roi et de la famille royale les obligent de demeurer à Versailles, ou au moins d'y passer la plus grande partie de l'année, ils ne peuvent faire valoir leurs biens de campagne ; que tout au plus, quelques-uns ont quelques maisons de campagne aux environs de Versailles, et qu'en ce cas, on ne pourrait leur refuser la même exemption qu'aux bourgeois de Paris et de Lyon.

Ils disent encore qu'il n'y a point de fortune parmi eux ; que la plus grande partie n'ont que leur charge qu'ils ont achetées cher, et qui ne leur rapportent pas l'intérêt de leur argent ; qu'en outre, le dixième, la capitation et autres retenues qu'on leur fait en temps de paix comme en temps de guerre, montent à plus du cinquième du revenu de leurs charges ; que les biens qu'ils

afferment payent la taille, et qu'ils en payent comme les autres sujets du Roi le dixième et le vingtième.

Enfin, ils demandent au Roi une interprétation à sa déclaration du 17 avril 1759 qui anéantisse la suspension de leurs privilèges, qui sont pour ne pas dire plus ou moins aussi anciens que ceux de Mrs les officiers et gardes de la porte, maréchaux et fourriers des logis, officiers et gardes de la prévôté, en faveur desquels Sa Majesté a bien voulu en rendre une.

[dans la marge]

SECONDE RÉPONSE de M. de Silhouette au second mémoire détaillé ci-contre.

Depuis la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire, Monsieur, [dans la marge de la page p. 435] au mois de mai dernier au sujet des représentations faites par les officiers de la Chambre et Garde-Robe du Roi à l'effet d'être exemptés de la suspension des privilèges d'exemption de la taille donnée par la déclaration du Roi du 17 avril dernier, les officiers ayant présenté un nouveau mémoire, j'en ai rendu compte à Sa Majesté, ainsi que d'un autre mémoire tendant aux mêmes effets présenté au nom des gentilshommes servants, et Sa Majesté a approuvé que ceux qui ont le titre d'écuyer, soit par provisions ou par autres titre, comme déclarations et arrêts, fussent exempts de la taille personnelle, et à raison de leurs clos et maisons de campagne, mais qu'ils doivent payer la taille à raison des biens qu'ils exploiteraient et qu'ils pourraient affermer.

C'est avec grand plaisir que j'ai l'honneur de vous faire part de cette décision, mais il est nécessaire pour en procurer l'effet à ceux qu'elle intéresse, que vous ayez la bonté de me faire fournir un état des officiers qui sont dans le cas, et que cet état énonce la généralité et la paroisse de leur domicile, afin qu'on puisse informer Mrs les intendants du traitement qui doit leur être fait.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, &c.

[p. 434]

OBSERVATIONS sur la lettre et à côté.

Le 13 novembre de cette année, à la fin du Conseil royal des finances, M. le contrôleur général eut la bonté de dire aux officiers de la Chambre [p. 435] et Garde-Robe du roi que sur le rapport qu'il avait fait à Sa Majesté de leur mémoire par lequel ils ont demandé d'être exemptés de la suspension du privilège d'exemption de taille ordonnée par la déclaration du 17 avril dernier, Sa Majesté avait ordonné que les officiers de sa Chambre et de sa Garde-Robe qui ont le titre d'écuyer et qui le servent intimement, ne pouvaient être imposés à la taille, à moins qu'ils ne fissent valoir un corps de ferme.

Ces termes sont bien différents de ceux que contiennent la lettre ci à côté qui disent que Sa Majesté a approuvé que sesdits officiers fussent exempts de la taille personnelle et à raison de leurs clos et maisons de campagne, mais qu'ils doivent payer la taille à raison des biens qu'ils exploiteraient ou qu'ils feraient affermer.

Cette dernière phrase peut s'interpréter à volonté. Monsieur le contrôleur général n'a pu, par ces termes qu'ils exploiteraient ou qu'ils pourraient affermer, entendre que des officiers de la Chambre et Garde-Robe du Roi prissent à ferme les terres d'autrui, puisque par ce seul acte, ils dérogeraient au titre d'écuyer, et seraient de droit déchus de tout privilège. Il n'est pas vraisemblable qu'il ait voulu entendre les biens qu'ils louent à leurs fermiers, puisque ce serait leur faire payer la taille double, les fermiers la payant à raison desdites terres, et en ce cas, ils seraient les seuls sujets de Sa Majesté qui fussent dans le cas de payer la taille pour les biens qu'ils afferment.

Ils désireraient bien fort que dans l'arrêt qu'ils osent espérer que M. le contrôleur général rendra en leur faveur pour faire connaître les intentions favorables de Sa Majesté, il voulut bien y insérer la décision du Roi, ainsi que M. de Silhouette la leur a dite le 13 du présent mois de novembre, à la sortie du Conseil et le lendemain chez lui. [p. 436] Cet arrêt, rendu et envoyé à

Mrs les intendants, il sera inutile de donner les généralités et paroisses des domiciles des officiers décorés du titre d'écuyer, celui de ceux qui en sont décorés suffit.

COPIE de la lettre de M. d'Ormesson, conseiller d'État et intendant des finances à M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre.

Monsieur,

Monsieur le contrôleur général m'a envoyé les mémoires que vous lui avez remis des officiers de la Chambre et de la Garde-Robe du Roi, par lequel ils paraissent appréhender qu'on ne puisse, en interprétant la décision qui a été rendue en leur faveur, et dont M. de Silhouette a eu l'honneur de vous informer, le 21 novembre dernier, les imposer à raison des biens qu'ils auront donnés à ferme, soit prétexte que cette décision en déclarant exempts de la taille personnelle et à raison de leurs clos et maisons de campagne ceux qui ont le titre d'écuyer, porte qu'ils seront imposés à raison des biens qu'ils exploiteraient ou pourraient affermer.

Les craintes de ces officiers sont mal fondées et l'exemption personnelle de la taille qui leur est accordée dénote assez que par les biens qu'ils pourraient affermer il n'est pas possible d'entendre leurs propres biens qu'ils affermeraient, mais les biens d'autrui qu'ils prendraient à ferme ; ainsi leur réclamation n'a point d'objet.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre &a.

[p. 437]

COPIE exemplaire du certificat que M. le duc de Duras a ordonné de mettre au bas de la lettre ci-dessus de M. d'Ormesson, dont copie délivrée à chaque officier, le présent certificat signé le Duc de Duras.

Nous, Emmanuel Félicité de Durfort, duc de Duras, pair de France, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur du château Trompette, premier gentilhomme de la Chambre du roi, certifions la copie de la lettre ci-dessus véritable et conforme à l'original qui nous a été adressé par M. d'Ormesson, conseiller d'État et intendant des finances, dont la minute est restée entre nos mains et que M. (nom de l'officier) est écuyer (ses qualités).

Et qu'en cette qualité, il est compris dans le nombre des officiers de la Chambre de Sa Majesté auxquels il lui a plu d'accorder l'exemption de taille.

Donné à Versailles en notre appartement, le [blanc] décembre de l'année 1759.

Juin

Monsieur le duc d'Aumont supplie M. le contrôleur général de vouloir bien se souvenir qu'il lui a promis 100 000 livres pour les Menus Plaisirs.

BREVET accordé par M. le duc de Duras au nommé Béligné, coutelier du roi à Langres, pour son fils à titre de survivance, comme exerçant la même profession, portant permission de prendre la qualité de coutelier du roi, et de faire apposer les armes sur son enseigne, duquel brevet, ledit Béligné fils ne jouira qu'après le décès de son père. [p. 438]

RÈGLEMENT pour la distribution des cierges et flambeaux pour le jour de la fête Dieu et l'Octave.

Le 9. Le Roi ayant ordonné que l'état ordinaire et extraordinaire de la distribution que l'on faisait aux officiers de sa Maison fut supprimé, Sa Majesté a décidé qu'il ne serait porté et distribué,

Savoir

La quantité de 339 flambeaux pour la Grande et Petite Écuries du roi, celles de la Reine et de Mme la Dauphine, et la quantité de 200 cierges portés et distribués à la paroisse pour la procession de la fête Dieu et autant pour l'Octave.

Le 12. Monsieur le duc de Duras a tenu, au nom du Roi, avec Mme la marquise de Pompadour, dans la chapelle de Bellevue, la fille du sieur Mautuy, garde-meuble du château de Bellevue.

Monsieur le duc de Duras a fait savoir aux dames d'atours que le Roi prendrait le deuil le 13 pour quatre jours à l'occasion de la mort de la princesse de Sulzbach.

Le 26. Monsieur le duc de Duras a fait savoir aux dames d'atours que le Roi prendrait le deuil le 28 pour quatre jours à l'occasion de la mort de la princesse d'Anhalzerbu.

Juillet

Le 5. Le Roi passa en revue au champ de Mars, dans le parc de Marly, les quatre compagnies de ses gardes, celle des gendarmes, celle des cheveu-légers, [p. 439] les deux compagnies des mousquetaires et celle des grenadiers à cheval.

Le 21. Monsieur le duc de Duras a tenu, au nom du Roi, avec Mme la marquise de Pompadour, dans la chapelle de Saint-Hubert, l'enfant du sieur Blanchet, concierge du château de Saint-Hubert.

Août

Monseigneur le Dauphin et Mme Infante tinrent en personne, dans la Chapelle du Roi à Versailles, la fille de M. le marquis de Lostange, premier écuyer de Madame.

DÉCISION du Roi en faveur des premiers gentilshommes de la Chambre

Du 15. Le jour de l'Assomption à la grande messe, Mgr le Dauphin n'y étant pas, ni aucun prince du sang, M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre accompagna le Roi à l'offrande, et Sa Majesté décida que c'était au premier gentilhomme de la Chambre à l'accompagner et non au capitaine des gardes.

Ledit jour, le Roi assista à la procession qui se fit dans la cour du château.

Du 17. Monseigneur le duc de Bourgogne se trouvant indisposé d'une faiblesse qui lui prit dans une hanche, et la faculté ayant jugé à propos de lui faire garder la chambre, il fut décidé que l'on chercherait à le dissiper. En conséquence, le 17 août, le sieur Démonville eut ordre de M. le duc de Duras d'envoyer un exprès à Paris pour amener le sieur Comus, fameux joueur de gobelets que l'on ne trouva pas. Monsieur le duc de Duras ordonna de chercher dans Versailles quelques divertissements et de renvoyer à Paris sur le champ à M. de La Ferté, pour que Monseigneur eut le lendemain et à l'avenir [p. 440] jusqu'à sa parfaite guérison, tous les jours différents jeux, lesquels ont commencé le 19.

Le 19. L'optique.

Le 25. Les danseurs de corde.

Le 26. Les mêmes.

Le 27. L'optique de M. Renan.

Le 28. Le même augmenté.

Le 29. Les marionnettes chinoises.

Le 30. Les mêmes.

Le premier septembre. Le petit ivrogne.

Le 2. L'escamoteur italien.

Le 24. Madame la duchesse de Gramont fut présentée à Leurs Majestés, et prit le tabouret chez la Reine.

Septembre

MORT du Roi d'Espagne

Du 4. L'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Espagne eut, en long manteau de deuil, une audience particulière du Roi, dans laquelle il fit part à Sa Majesté de la mort du Roi d'Espagne Ferdinand VI.

Du 5. Monsieur le duc de Duras a fait savoir aux dames d'atours que le Roi prendrait le deuil à l'occasion de la mort du Roi d'Espagne le 8 du présent mois pour un mois.

Du 10. Le sieur Démonville fut, par ordre de M. le duc de Duras, à Paris pour remettre à M. le duc d'Aumont, une lettre et savoir de lui et de M. de Fonspertuis [p. 441] quelles mesures on prendrait pour la construction du lit de justice qui devait être tenu le jeudi suivant, la difficulté étant que les Bâtiments avaient construits le dernier à Versailles en 1756.

Du 11. En conséquence, le mardi 11, M. le duc de Duras présenta au Roi un mémoire portant le droit dont les Menus Plaisirs sont pourvus pour la construction du lit de justice : témoin celui tenu en 1756 à Paris dans la Grand-Chambre, fait sous les ordres de M. le duc de Fleury et de M. de La Ferté, intendant des Menus Plaisirs d'année.

COPIE dudit mémoire

Lors du lit de justice tenu à Versailles en 1756, l'intendant des Menus en exercice vint pour faire construire tous les échafauds, gradins et autres choses nécessaires. Mais ayant trouvé lesdits ouvrages presque faits, il ne voulut point interrompre lesdits travaux, de crainte d'occasionner quelque retard pour le jour indiqué.

Monsieur le duc de Gesvres, en l'absence de M. le duc de Fleury, alors premier gentilhomme de la Chambre d'année, jugea qu'il ne fallait point importuner Sa Majesté dans cette circonstance, et qu'il suffirait de faire après la tenue du lit de justice des représentations. En conséquence, l'intendant des Menus Plaisirs fit un mémoire dans lequel il rapporta les articles 1^{er} et 2 du règlement du 17 décembre 1745 entre les premiers gentilshommes de la Chambre du roi, les capitaines et gouverneurs des Maisons royales, et le directeur général des Bâtiments, jardins, arts et manufactures de Sa Majesté, lequel dit :

Savoir

Article premier

Les premiers gentilshommes de la Chambre de Sa Majesté [p. 442] ordonneront aux officiers étant sous leurs ordres tous les préparatifs nécessaires, tant en dedans des Maisons royales, qu'en dehors, à l'occasion des mariages des princes et princesses, pompes funèbres, baptêmes et autres cérémonies, soit dans les chapelles, églises ou dans les appartements, comme aussi tout ce qui pourra concerner les entrées ou audiences d'ambassadeurs, décorations mobiles de théâtre, bals, ballets, comédies, concerts, feux d'artifice, illuminations et autres fêtes que Sa Majesté ordonnera.

Lesquelles seront préparées et exécutées sous les ordres des premiers gentilshommes de la Chambre, sans qu'ils puissent être troublés par le directeur général des Bâtiments, de manière que les peintures, dorures, sculptures, décorations et autres ouvrages soient faits sous les ordres des premiers gentilshommes de la Chambre de Sa Majesté.

Ordonne au surplus que lorsqu'il s'agira de faire faire dans l'intérieur des appartements des trônes, amphithéâtres et échafauds, ou d'appliquer dans les dehors aux bâtiments des charpentes pour les illuminations, le contrôleur des Bâtiments dans le département duquel se feront lesdits ouvrages sera appelé, afin de concerter avec lui les mesures à prendre pour éviter que les ornements intérieurs puissent être endommagés, ainsi que les couvertures et charpentes et pour la sûreté et solidité des constructions.

Article 2

Les échafauds, pavillons, ponts et autres bâtiments qui doivent contenir Sa Majesté et la Maison royale dans les occasions des fêtes seront pareillement construits et garnis en meubles et étoffes sous [p. 443] les ordres des premiers gentilshommes de la Chambre, et le contrôleur des

Bâtiments du lieu sera pareillement appelé pour concerter avec lui toutes les mesures qui doivent être prises pour la solidité des ouvrages, et prévenir tous les accidents.

Sa Majesté ayant prit communication dudit mémoire qui lui fut présenté par M. le duc de Gesvres, elle décida que, sans tirer à conséquence, le directeur général des Bâtiments avait fait les préparatifs nécessaires pour ledit lit de justice, mais que les mémoires de dépenses faites dans cette occasion par les entrepreneurs et ouvriers sous ses ordres seraient rapportés à l'intendant en exercice dans ladite année, pour être employés dans les comptes et états des Menus de la présente année, ce qui néanmoins n'a point été exécuté. Telle fut la décision que M. le duc de Gesvres dit avoir eue.

Ce ne pouvait être qu'en conséquence de ladite décision de Sa Majesté que l'intendant des Menus de ladite année fut chargé de faire tous les préparatifs nécessaires pour le lit de justice qui fut tenu peu de temps après au Parlement de Paris. Monsieur le directeur général ne fit aucune représentation, ce qu'il aurait pu faire s'il avait été fondé, parce que dans quelque endroit qu'il plaise à Sa Majesté de tenir son lit de justice, les droits des charges ne peuvent varier.

Au bas du présent mémoire, le Roi a mis Bon suivant le règlement de 1745.

Du 11. Un gentilhomme de M. le comte de Luzace arriva le 10 au soir. Il était dépêché par ce prince pour apporter à Sa Majesté la nouvelle de la délivrance de Dresde, dont l'armée de l'Empire s'était emparé.

Monsieur le duc de Duras a fait savoir aux dames d'honneur que le Roi avait envoyé complimenter la princesse de Chimay sur son accouchement. [p. 444]

Le 11. Le Roi de Pologne arriva de Lunéville et repartit le 1^{er} octobre.

Le 18. L'ambassadeur de Venise fit son entrée en la manière accoutumée.

Idem. Le sieur Démonville reçut ordre de M. le duc de Duras d'envoyer à Paris à M. le duc d'Aumont pour faire donner les ordres nécessaires pour la construction du lit de justice que le Roi devait tenir le jeudi suivant. Le sieur Simon, huissier des ballets, fut chargé du plan et de la construction. Le garde-meuble de Versailles fournit les tapisseries et partie des banquettes.

Le même jour, le Parlement vint faire de nouvelles remontrances.

Le 20. Le Parlement étant arrivé à Versailles, les chambres assemblées dans la pièce du lit de justice, M. le premier président dit à haute voix à Mrs de la Grand-Chambre d'aller au devant du Roi.

Sur les midi et demi, le Roi entra au son des tambours et trompettes, et tint son lit de justice qui dura une heure et demie.

Ce fut M. Desgranges qui, en l'absence de M. de Dreux, fit le cérémonial.

Monsieur d'Espenchal, chef de brigade, plaçait sur les banquettes en dehors du parquet destinées au public, et il y avait deux banquettes dans l'embrasure de la cheminée pour les personnes des Menus nécessaires, et auxquelles M. le duc de Villeroy, capitaine des gardes du Corps, avait donné des billets de laissez-passer.

L'on avait construit une grande tribune contenant seize à dix-huit personnes, où étaient Mme la duchesse de Duras, Mme la duchesse de Mazarin, [p. 445] Mme la marquise de Villeroy, Mme la duchesse de Choiseul, Mme la duchesse de Lauraguais et autres.

Monseigneur le duc de Bourgogne y a monté et n'y a pas été longtemps.

Du 22. Monsieur le duc d'Orléans fut à la Chambre des comptes, accompagné d'un maréchal de France et de deux conseillers d'État, l'un d'eux représentant le chancelier, pour faire enregistrer les édits pour lesquels le Roi avait tenu son lit de justice.

Monsieur le comte de Clermont, accompagné de même, fut le même jour à la cour des Aides pour le même sujet.

COUCHES de Mme la Dauphine

Du 23. À cinq heures et demie du matin, Madame la Dauphine sentit des douleurs. Monsieur le Dauphin passa dans son appartement, où l'on vint l'avertir que Mme la Dauphine accouchait. À peine l'accoucheur a-t-il été à temps. Le Roi descendit chez Mme la Dauphine qu'il trouva accouchée d'une fille.

Le sieur Démonville fit partir sur le champ un exprès pour Paris, pour avertir Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre et Mrs les intendants des Menus.

Octobre

Du 5. Monsieur le duc de duras donna ordre au sieur Démonville de faire savoir chez le Roi, chez Mgr le Dauphin, chez Mgr le duc de Bourgogne, et aux dames d'honneur, que le Roi accordait les entrées de la Chambre à M. le chevalier de Pont, gouverneur du duc de Chartres, à la suite du prince seulement, et en l'absence de M. le chevalier de Pont, à M. de Foncemagne, sous-gouverneur du prince. [p. 446]

Du 6. Cet ordre ayant été exécuté immédiatement après le lever du Roi, M. le duc d'Orléans présenta au Roi et à toute la famille royale M. le duc de Chartres, son fils.

Du 7. Monsieur le duc de Duras a fait savoir aux dames d'atours que le Roi prendrait le deuil le 12 du courant pour six jours à l'occasion de la mort de la princesse Caroline, fille du feu prince de Galles.

Du 11. Les spectacles ont commencé à Versailles.

Du 26. L'ambassadeur d'Espagne eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il présenta à Sa Majesté ses nouvelles lettres de créances.

Du 27. Monsieur l'archevêque de Paris eut permission du Roi de revenir dans son diocèse et arriva à Versailles le 20 de ce mois, et eut l'honneur de voir Sa Majesté le même jour.

Du 28. Les suites des couches de Mme la Dauphine ayant été aussi heureuses que son accouchement, cette princesse se rendit le 28 à la Chapelle du château, où elle fut relevée avec les cérémonies ordinaires par M. le cardinal de Luynes, son premier aumônier.

Novembre

Du 8. Monsieur le maréchal de Contades revint de l'armée et fit ses révérences à la Cour. Monsieur le duc de Broglie a prit le commandement.

Du 14. Monsieur le duc de Duras a fait savoir aux [p. 447] dames d'honneur que le Roi avait envoyé chez Mme la comtesse d'Ayen la complimenter sur son accouchement.

BAPTÊME de M. le duc de Chartres

Du 18. Monsieur le duc d'Orléans étant entré dans le Cabinet du Roi, immédiatement après le lever, suivi de M. le duc de Chartres, accompagné de son gouverneur, les princes du sang y étant aussi, le Roi, après sa toilette, sortit pour aller à la messe, les princes le précédant, M. le duc de Chartres marchant devant M. le duc d'Orléans, son père. Le Roi entra dans la Chapelle en bas, où la Reine était avec Mesdames.

Le Roi et la Reine allèrent au pied de l'autel. Monsieur le duc de Chartres se plaça entre Leurs Majestés, son gouverneur derrière lui, et M. l'évêque d'Autun, premier aumônier de Sa Majesté, suppléa en présence du curé de la paroisse, les cérémonies de baptême au jeune prince, que Leurs Majestés ont nommé Louis Philippe Joseph.

Deux huissiers portaient leurs masses devant le Roi.

C'est le secrétaire d'État de la Maison du roi qui fait expédier une ordonnance pour les dépenses de cette cérémonie et les Menus Plaisirs ne fournissent qu'un cierge d'une livre à poignée.

Du 21. Monsieur de Silhouette ayant supplié le Roi de permettre qu'il se démit de la place de contrôleur général des finances, Sa Majesté a fait choix de M. Bertin pour le remplacer et, le 24

du présent mois, le nouveau contrôleur général fut présenté au Roi par M. le comte de Saint-Florentin.

Du 22. Monsieur le duc de Duras a fait savoir aux dames d'honneur que le Roi avait envoyé un gentilhomme ordinaire à Mme la princesse de Talmont sur la mort de M. le prince de Talmont. [p. 448]

Du 24. Monsieur le duc de Duras a fait savoir aux dames d'honneur que le Roi avait envoyé chez M. le maréchal d'Issenguin pour la mort de Mme la comtesse de Lanion ; sa belle-sœur.

Pour celle de M. de Mancini, chez Mme la comtesse de Toulouse, chez M. le duc et Mme la duchesse de Villequier, chez M. le maréchal de Noailles, chez M. le duc de Nevers, chez Mme la duchesse de La Vallière douairière.

Du 29. Monsieur de Galibert, dépêché par M. le comte de Montazet, arriva à Versailles à 11 heures du matin et apporta la nouvelle que M. le maréchal de Daun avait fait mettre les armes bas et fait prisonnier un corps de Prussiens d'environ 24 000 hommes, que l'on a fait partir le même jour pour la Bohême. Il y avait dans ce corps 6 000 hommes de cavalerie.

Décembre

MALADIE et mort de Mme Infante, duchesse de Parme

Le premier décembre, Mme Infante eut un violent accès de fièvre. Elle fut saignée du pied pendant la nuit. On réitéra la saignée le dimanche au matin. Sur le soir, la petite vérole fut déclarée et, depuis ce temps, l'éruption a été très bonne.

[dans la marge] La petite vérole de Madame étant déclarée, il fut décidé que Mesdames changeraient d'appartement, et elles furent demeurer dans celui de M. le prince de Condé, dans la galerie basse de la Chapelle.

Le deux au soir, Mme Infante ayant désiré recevoir les sacrements, il fut décidé qu'elle les recevrait le 3 à 9 heures du matin. En conséquence, le sieur Démonville reçut ordre de M. le duc de Duras [p. 449] de voir sur les états le cérémonial de cette cérémonie et d'envoyer un exprès à Paris à M. de La Ferté, intendant des Menus Plaisirs en exercice pour qu'il eut à se rendre à Versailles le 3 au matin.

Le 3 au matin peu de temps avant que Mme Infante reçut le bon Dieu, il fut porté à la Chapelle du Roi cinquante cierges à poignée pour être distribués au Roi, à la famille royale, aux dames et seigneurs de la suite et aux missionnaires qui doivent accompagner le bon Dieu, plus de 24 flambeaux blancs pour les grands et petits valets de pied du Roi, par ordre de l'intendant des Menus Plaisirs en exercice.

À neuf heures, le Roi se rendit à la Chapelle, en bas, suivi de la Reine et de la famille royale. Monsieur l'abbé d'Argenteuil, aumônier de Sa Majesté près Mme Infante, après avoir donné la bénédiction du Saint Sacrement, passa sous le dais, lequel avait quatre colonnes et fut porté par M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre d'année à droite, M. le marquis de Villeroy, capitaine des gardes du corps à gauche. Comme il ne se trouva point d'autres premiers gentilshommes de la Chambre ni capitaine des gardes, M. le duc d'Estissac, grand maître de la Garde-Robe et M. le marquis de Béringhen, premier écuyer du Roi, y supplèrent, portant les deux bâtons de devant.

Le Saint Sacrement étant entré dans la Chapelle, le Roi qui l'avait suivi monta dans sa tribune et entendit la messe sans musique.

La nuit du 5 au 6, Mme Infante étant très mal, le jeudi sur les 3 heures après midi reçut l'extrême-onction et mourut sur les trois heures.

Le Roi ayant appris sa mort, Sa Majesté se retira dans l'intérieur de son Appartement, où la Reine, Mgr le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames se rendirent. [p. 450]

Sur les six heures, il fut décidé que la Cour irait coucher à Marly. Ce fut Mme la Dauphine qui donna les ordres en conséquence.

Monsieur le marquis de Dreux demanda à Mme la Dauphine les ordres du Roi pour le cérémonial du convoi de Mme Infante. Madame la Dauphine lui répondit que l'intention de Sa Majesté était que l'on se conformât à ce qui avait été fait pour feu Monseigneur mort pareillement à Meudon de la petite vérole.

Monsieur le duc de Duras ordonna au sieur Démonville de dépêcher un exprès à M. le duc d'Aumont et à M. de La Ferté pour les prévenir de la mort de Mme Infante, et que M. de La Ferté, intendant des Menus en exercice eût à se rendre chez M. le marquis de Dreux, grand maître des Cérémonies, pour savoir de lui ce qu'il était nécessaire de faire et ce qu'il y avait de plus pressé pour le moment.

ÉTAT de ce que M. le marquis de Dreux demanda sur le champ

Une crédence avec une croix et quatre chandeliers, en outre douze chandeliers pour mettre autour du corps de Mme Infante. De plus, un cercueil de plomb.

Un autre cercueil de bois de chêne avec huit anneaux.

Une couverture de velours noir croisée de moire d'argent, pour couvrir le cercueil de bois de chêne.

Deux plaques de cuivre pour chacun des cercueils avec cette inscription :

Ici est le corps de très haute et très puissante princesse Louise Élisabeth de France, fille aînée du Roi, mariée à Don Philippe, [p. 451] Infant d'Espagne, duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla, décédée au château de Versailles, le 6 décembre 1759, âgée de 32 ans, 3 mois et 22 jours.

Un poêle de velours noir croisé de moire d'argent et bordé d'un grand bord d'hermine, qui doit servir sur le corps dans le carrosse et à Saint-Denis.

Plus, à Saint-Denis, des tréteaux à l'entrée de l'église et d'autres dans le chœur pour recevoir le corps.

Il faut aussi dans le chœur quelques lès de drap noir à l'endroit où le corps doit être posé.

24 pages avec des flambeaux, douze de la Grande Écurie et douze de la Petite avec leurs gouverneurs.

Le sieur Démonville reçut ordre de M. le duc de Duras d'envoyer un second exprès à Paris à M. le duc d'Aumont et à M. le duc de Fleury, pour leur annoncer le départ du Roi pour Marly, lequel exprès porta à M. le duc d'Aumont et à M. de Fonspertuis, copie de ce que M. de Dreux avait demandé.

Monsieur de La Ferté étant arrivé à Versailles, fut avec le sieur Démonville, chez M. le marquis de Dreux pour savoir s'il n'avait rien omis, puis donna les ordres en conséquence.

Le sieur Lucas, plombier des Menus Plaisirs, reçut ordre de construire le cercueil de plomb, ainsi que les menuisiers pour celui de bois, et ledit sieur Lucas se chargea de faire graver les deux inscriptions et de la ferrure du cercueil de bois.

En suite de quoi, M. de La Ferté envoya à Paris à M. L'Evêque, un état des choses qui restaient à fournir, comme la couverture de velours noir croisée de moire d'argent et bord d'argent pour clouer sur le cercueil de bois de chêne, plus le poêle de velours noir croisé de moire d'argent et bordé d'un grand bord d'hermine, pour mettre sur le corps ; plus les tréteaux à Saint-Denis, et les lès de drap noir qui doivent être dans le chœur où l'on poserait le corps.

Monsieur L'Evêque devait faire fournir et préparer tout ce que dessus [p. 452] et envoyer à Versailles un juré crieur avec des manteaux, en cas qu'il en fut besoin, ce qui ne servit pas, les hommes n'ayant pas de manteaux ni les dames de mantes.

Les ouvriers de Versailles ayant travaillé toute la nuit, et le sieur Morillon, aide garde magasin des Menus Plaisirs, qui était resté auprès d'eux, vint dire à M. de La Ferté que tout serait prêt pour deux heures après midi. Sur les 11 heures du matin, on reçut de Paris le velours noir, la moire d'argent et le petit bord d'argent avec les clous argentés pour faire la couverture du cercueil, ce qui fut remis sur le champ au sieur Seguin, tapissier des Menus Plaisirs.

Dès le matin, M. de La Ferté avait donné ordre aux officiers de fruiterie d'envoyer à Saint-Denis 36 cierges de deux livres pesant, savoir : douze pour le maître-autel et 24 autour du corps, et 200 cierges de $\frac{1}{2}$ pour distribuer au clergé qui se trouverait à Saint-Denis. Plus qu'ils se précautionneraient de 180 flambeaux, dont la distribution se devait faire ainsi qu'il suit :

Savoir

En partant de Versailles, 24 aux pages du Roi escortant le convoi. En outre, qu'ils enverraient en avant un garçon dans une chaise qui lui serait fourni à cet effet, avec 80 flambeaux, lequel s'arrêterait à la porte Maillot, où il attendrait le convoi, et qu'un officier de fruiterie partirait de Versailles avec le sieur Simon, huissier des ballets, pareillement dans une chaise avec le surplus des flambeaux, s'arrêtant à Sèvres pour faire le premier renouvellement. Ensuite, suivraient le convoi jusqu'à la porte Maillot, où le garçon devait les attendre pour le second renouvellement, lequel étant fait, [p. 453] suivre le convoi jusqu'à Saint-Denis et, en cas qu'il soit nécessaire de renouveler dans la route, et en entrant dans la ville, l'excédent de cette fourniture devait être employé pour le service à Saint-Denis et distribué aux personnes qui ont droit d'avoir des flambeaux, ainsi qu'aux dames pour les reconduire à Paris.

Sur les deux heures après midi, le juré crieur étant arrivé avec le poêle et les manteaux, les ouvriers se rendirent à l'appartement de la princesse avec les deux cercueils. Madame Infante fut ensevelie par ses femmes et des sœurs de Charité. Après quoi, le plombier posa le corps de madame dans le cercueil de plomb qu'il souda, ce qui a duré deux heures et demie. Ce cercueil fini a été mis dans celui de bois de chêne, sur lequel les tapissiers ont cloué la couverture de velours noir croisée de moire d'argent, et bordée tout autour avec un petit bord d'argent cloué de clous argenté, ce qui a duré jusqu'à huit heures.

Le tout étant fini, le corps de Mme Infante a été placé sur une table et exposé dans son avant-chambre, la crédence au pied garnie d'une croix, un bénitier et quatre chandeliers ; douze autres chandeliers autour du corps.

Le clergé des deux paroisses, les curés à la tête, s'étant rendus à l'appartement, ainsi que douze récollets qui ont commencé le cortège.

L'on n'avait compté que sur une trentaine de prêtres, mais le nombre étant beaucoup plus considérable, le sieur Démonville demanda à M. le marquis de Dreux si soixante cierges suffiraient pour la décence du cortège : ce qu'il trouva bon et fut exécuté.

Cette distribution étant faite, ainsi que celle des flambeaux aux pages, qui étaient à cheval, le clergé assemblé, M. l'abbé d'Argenteuil, aumônier du Roi de service près Mme Infante, en surplis et étole, ainsi que les deux curés [p. 454] commencèrent les prières accoutumées, et le corps fut enlevé et porté par les officiers de la Chambre de la princesse (à qui, pour cet effet, il avait été fourni par les Menus Plaisirs, douze aunes de taffetas noir pour leur faire des écharpes), jusqu'à la porte de la salle des gardes du corps, où huit de ces Messieurs (auxquels on avait fourni à chacun une espèce d'écharpe de cuir garnie de boucles et crochets et recouverte de drap noir) portèrent le corps de la princesse dans le carrosse destiné pour elle seule.

Le corps étant placé dans le carrosse fut recouvert du poêle de velours noir croisé de moire d'argent et bordé d'un grand bord d'hermine. Les gardes du corps mirent leurs écharpes dans le carrosse, sous le corps de la princesse, afin que ceux qui, à Saint-Denis, devaient retirer le corps, trouvassent lesdites écharpes.

ORDRE de la marche du convoi entre huit heures $\frac{1}{4}$ huit heures $\frac{1}{2}$

2 gardes du corps en avant.

2 pages en avant avec des flambeaux.

Il n'y avait point de carrosses drapés.

Premier carrosse dans lequel était Mme la princesse de Trivulze [Trivulzio], dame d'honneur de Mme Infante, Mme de Narbonne, Mme de Malespine [Malaspina] et Mme de Damas, ses dames.

Second carrosse dans lequel était M. le marquis de Dreux, grand maître des Cérémonies, M. d'Antoine, premier écuyer de Mme Infante, M. L'abbé d'Argenteuil, aumônier du Roi, et les curés.

Troisième carrosse : le corps de la princesse. [p. 455]

Onze pages de la Grande Écurie, onze de la Petite, avec leurs gouverneurs, marchant de file des deux côtés du carrosse. Le détachement des gardes du corps derrière M. de La Ferrière, chef de brigade, et M. de Blangis [Blangy], exempt, commandant le détachement. Il y avait aussi deux piqueurs et deux palefreniers.

ARRIVÉE du corps de Mme Infante à Saint-Denis

Il a été délivré douze flambeaux communs, dont six pour l'ouverture du caveau, et les six autres aux Cent-Suisses ; plus une livre de bougie pour le célébrant et une livre pour le jubé.

Il y avait à Saint-Denis un détachement de douze gardes du corps et un brigadier, un autre détachement de quatorze Cent-Suisses, un major et un officier pour faire la garniture à l'arrivée du corps de Madame.

Le convoi est arrivé à minuit à l'abbaye. Le prieur, avec tous les religieux du couvent et le clergé de Saint-Denis, au nombre de sept paroisses et des récollets, portant chacun un cierge, sont venus recevoir le corps de Mme Infante à la porte de l'église. Les gardes du corps qui l'avaient descendu du carrosse l'apportèrent à la porte de la nef et le posèrent sur des tréteaux, le poêle dessus, et vingt-quatre cierges autour du corps, où M. l'abbé d'Argenteuil, aumônier du Roi, le présenta au prieur de Saint-Denis, qui répondit au discours qui lui avait été fait.

Après quoi, le corps fut transporté au chœur et mis sur autre table en forme d'estrade, de même que dans la nef, les cierges du corps autour, le clergé chantant et marchant en ordre de convoi, ainsi que toute la suite. On entonna le *Miserere* et Mrs les gardes du corps portèrent le corps à l'entrée du caveau, où M. l'abbé d'Argenteuil, accompagné de tout le clergé, jeta de la terre, dit les oraisons ordinaires, entonna le *De Profundis*, et jeta l'eau bénite, ainsi que toute la suite. Le corps de Mme Infante entra dans le caveau, et fut placé à son rang, à côté de Mme Henriette, sa sœur. Pour cet effet, il fut nécessaire de déplacer les enfants de Mgr le Dauphin.

[dans la marge] Ce furent des ouvriers payés par les Menus qui placèrent le corps de Madame dans le caveau. [p. 456]

Les jurés crieurs avaient fait tendre la porte d'entrée, appelée les tourelles, seulement, tout le chœur à hauteur du filet, les stalles, le jubé, le tombeau du roi Dagobert et tous les autres tombeaux qui sont dans le chœur.

La cérémonie étant finie, les dames de Madame, le grand maître des Cérémonies, M. d'Antoine, premier écuyer de feu Madame et toute la suite du convoi entrèrent dans le couvent, dans des salles préparées pour les recevoir, où il y avait un grand feu, une collation et rafraîchissements pour tous les officiers et les pages.

Le 11. Toute la Cour revint de Marly. Le Roi continua d'occuper l'appartement de Mme Adélaïde jusqu'au 31 décembre, où il occupa son appartement ordinaire.

Ce même jour, la Cour prit le deuil pour six semaines à l'occasion de la mort de Mme Infante.

Le 12. Avant la messe du Roi, M. le duc de Montmorency, fils de M. le maréchal de Luxembourg, prêta serment de fidélité au Roi pour la survivance de capitaine des gardes du corps.

Le même jour, Mgr le duc de Berry reçut dans son appartement quatre chevaliers de Saint Lazare de Jérusalem.

Le 17. Monsieur le duc de Choiseul présenta au Roi dans le Cabinet, M. le prince Galitzine, Russe.

Idem. Monsieur le duc de Duras a fait savoir aux dames d'honneur que le Roi avait envoyé chez M. le duc de Coigny à l'occasion de la mort de [p. 457] M. le maréchal de Coigny, son grand-père.

Du 20. Enregistrement des lettres et prestation de serment du sieur Marlière père, pour la charge de petit luth de la Chambre.

Du 25. Prestation de serment et lettres du sieur Francastel, menuisier de la Chambre.

DÉCISION et règlement du Roi pour les dames présentées

Sur les représentations qui nous ont été faites au sujet des présentations des femmes, nous avons ordonné qu'à l'avenir, nulle femme ne nous sera présentée qu'elle n'eût préalablement produit devant le généalogiste de nos ordres trois titres sur chacun des degrés de la famille de son époux, comme contrats de mariage, testaments, actes de tutelles, partages, donations, &c, et par lesquels la filiation sera établie clairement depuis quatorze cent.

Défendons audit généalogiste d'admettre aucun des arrêts de notre Conseil, de nos Cours supérieures, ni des jugements rendus par nos différents commissaires lors des diverses recherches de noblesse faites dans notre royaume, et de ne recevoir, par quelque considération que ce puisse être, que des originaux des titres de famille, ou des expéditions faites par les notaires qui sont détenteurs des originaux.

Et voulant, à l'exemple des Rois nos prédécesseurs n'accorder qu'aux seules femmes de ceux qui sont issus d'une noblesse de race de nous être présentées : défendons également à notre généalogiste de délivrer aucun certificat, lorsqu'il aura connaissance que la noblesse dont on voudra faire preuve, a pris son principe dans l'exercice de quelque charge de robe, ou autres semblables exercices, ou par des lettres d'anoblissement, exceptant toutefois dans ce dernier [p. 458] cas ceux dont de pareilles lettres avaient été accordées pour des services signalés rendus à l'État. Nous réservant au surplus d'excepter de cette règle ceux qui seraient pourvus de charge de la Couronne ou dans notre Maison.

Fait à Versailles, le 31 décembre 1759.

[p. 459-460 blanches. p. 461]

ANNÉE 1760

Monseigneur le duc de Fleury, premier gentilhomme de la Chambre d'année

Monsieur de Fonspertuis, intendant des Menus Plaisirs

[p. 462 blanches. p. 463]

Promotion du jour de l'an

Le 1^{er}. Le Roi a tenu chapitre et a nommé chevalier M. le comte de Choiseul, son ambassadeur auprès de Leurs Majestés impériales.

Le 2. Le Roi a disposé de la charge de maître de sa Garde-Robe, vacante par la démission de M. le marquis de Souvré, en faveur de M. le marquis de Chauvelin, et celle, vacante par la démission de M. le maréchal de Maillebois, en faveur de M. le comte de Boisgelin de Cucé.

Le 3. Les députés des États de Bretagne eurent audience du Roi.

Le 6. Madame la marquise de Jumilhac a été présentée au Roi.

Le 15.

CATAFALQUE du Roi et de la Reine d'Espagne

Cette pompe funèbre, ordonnée par M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre du roi, et conduite par M. de La Ferté, intendant des Menus Plaisirs et Affaires de la Chambre du roi.

Le Roi avait nommé pour le grand deuil du Roi d'Espagne Mgr le Dauphin, M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, et pour celui de la Reine d'Espagne, Mme la Dauphine, Madame et Mme Victoire.

Monseigneur le Dauphin, en grande robe portant sept [p. 464] aunes de queue. Elle était portée par M. le duc de Fleury, M. le duc de Fronsac, M. le duc de Duras.

Madame la Dauphine et Mesdames étaient en mante, ayant sept aunes de queue.

Celle de Mme la Dauphine était portée par M. d'Aufort, M. le prince Tingry, M. le comte de Brancas.

Celle de Madame, par M. le marquis d'Armentières, M. de Mailly d'Haucourt, M. le prince de Bournonville.

Celle de Mme Victoire par M. le comte de Rochechouart, M. le vicomte de Choiseul, M. de Montclar.

Monseigneur le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames se sont habillés à l'archevêché, dans les appartements qui avaient été préparés à cet effet.

Lorsque toutes les Cours ont été entrées dans Notre-Dame, M. le marquis de Dreux, grand maître des Cérémonies, et M. de Montsuillen, maître des Cérémonies, sont venus à l'archevêché avertir Mgr le Dauphin que tout était prêt.

Alors, les jurés crieurs ont commencé la marche, puis M. le marquis de Dreux précédant Mgr le Dauphin, suivi de Mrs les menins et de ses officiers.

Monseigneur le Dauphin donnait la main à Mme la Dauphine.

Monsieur le duc d'Orléans à Madame.

Monsieur le prince de Condé à Mme Victoire.

Ils ont entré par la grande porte et ont été se placer dans les hautes stalles, à droite et à gauche.

Il a été distribué, par ordre de M. le duc de Fleury, des mantes aux dames d'honneur, dames de compagnie et aux dames invitées. [p. 465]

Pareillement des manteaux aux seigneurs invités, grands officiers et à tout le service.

RÉVÉRENCES

À l'autel.

Au clergé.

À la représentation du Roi et de la Reine d'Espagne.

À Mgr le Dauphin.

À Mme la Dauphine.

À Madame.

À Madame Victoire.

À M. le duc d'Orléans.

À M. le prince de Condé.

Aux Cours.

Le 17. Madame de Flavigny a été présentée.

Le 24. Le Roi a nommé Mme la comtesse de Narbonne, ci-devant dame du palais de feu Mme Infante, dame de compagnie de Madame.

Le 27. Monsieur le maréchal de Maillebois a prêté serment entre les mains du Roi pour le gouvernement d'Alsace.

Le Roi a nommé M. le marquis de Durfort, ambassadeur extraordinaire auprès du Roi des Deux Siciles.

Le 29. Le Roi a envoyé chez Mme la duchesse de Villequier pour la complimenter sur son accouchement d'un garçon.

Le Roi a accordé les entrées de la Chambre à M. de Béthune, colonel général de la cavalerie.

Février

Le 2. Jour de la Chandeleur. Le Roi tint chapitre et admit au nombre des chevaliers de ses ordres, le prince [p. 465] des Asturies et l'Infant Don Louis.

Le 3. Monseigneur le Dauphin a accordé les entrées de sa Chambre à Mrs les gentilshommes de la manche de Mgr le duc de Bourgogne.

Madame la comtesse de Gouy s'étant retirée, le Roi lui a permis d'entrer dans le Cabinet et à la suite de Madame.

Le 11. Monsieur le duc de Chevreuse, présentement duc de Luyne, gouverneur de Paris, fut reçu et prit séance au Parlement en qualité de pair de France.

Le 12.

CATAFALQUE de Mme Infante, duchesse de Parme, à Notre-Dame

Cette pompe funèbre, donnée de la part du Roi par M. le duc de Fleury, premier gentilhomme de la Chambre du roi, a été conduite par M. de Fonspertuis, intendant des Menus Plaisirs et Affaires de la Chambre de Sa Majesté.

Le Roi avait nommé pour le grand deuil à cette cérémonie, Mme la Dauphine, Madame et Mme Victoire, et pour conduire les princesses, Mgr le Dauphin, M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé.

Les princes étaient en manteaux.

Les princesses en mantes de sept aunes de queue.

Celle de Mme la Dauphine était portée par M. de Sassenage, M. de Mailly, M. le marquis de Rochechouart.

Celle de Madame était portée par M. le baron de Montmorency, M. de Lostange, M. le comte de Duras.

Celle de Mme Victoire par M. le marquis de Hautefort, M. de Sabran-Gramont, M. le comte de Froulay. [p. 467]

Monseigneur le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames s'étaient rendus à l'archevêché, dans les appartements qui leur avaient été destinés, et où ils s'habillèrent.

Monsieur le marquis de Dreux, grand maître des Cérémonies, vint les avertir que tout était prêt. Ils se mirent en marche, passèrent par le dehors de l'église, et entrèrent par la grande porte. Ils furent placés dans les hautes stalles, à droite et à gauche.

RÉVÉRENCES

À l'autel.

Au clergé.

À Mgr le Dauphin.

À Mme la Dauphine.

À la représentation de Mme Infante.

À Madame.

À Madame Victoire.

À M. le duc d'Orléans.

À M. le prince de Condé.

Aux Cours.

Le 17. Le Roi eut une fluxion, un peu de courbature et de mal de gorge. Cette indisposition n'a point eu de suite. Sa Majesté fut purgée le 19. Sa santé est entièrement rétablie.

Sa Majesté faisant gras pendant le carême, il n'y a point de grand couvert. Elle a dîné tous les dimanches en public dans sa Chambre à deux heures.

Le 28. Monsieur Bignon, maître des Cérémonies des ordres du roi, a été chargé par Sa Majesté de porter au prince des Asturies et à l'Infant Don Louis le collier et les marques des ordres du roi. [p. 468]

Mars

Le 2. Le Roi tint un chapitre extraordinaire de l'ordre du Saint-Esprit, et il nomma chevalier de ses ordres le Roi des Deux Siciles.

Le 4. Le Roi a nommé M. de Sinety, capitaine aux gardes, sous-gouverneur de Mgr le duc de Berry, et lui a accordé une pension de retraite de deux mille écus. Sa Majesté a aussi nommé M. le comte de Montault écuyer ordinaire de Mme la Dauphine, et le vicomte de Boisgelin, gentilhomme de la manche du prince.

Le 4. LETTRE de M. de Sauvigny, intendant de Paris, à M. le duc de Fleury regardant M. Larcher, valet de chambre du roi demeurant à Rueil.

Monsieur,

Monsieur d'Ormesson m'a informé, le deux janvier dernier, que sur les représentations des officiers de la Chambre du roi à l'effet d'être exceptés de la suspension du privilège d'exemption de taille ordonnée par la déclaration du 17 avril 1759, Sa Majesté avait approuvé que ceux de ses officiers qui ont le titre d'écuyer, soit par leurs provisions ou par déclarations, arrêts ou autres règlements, fussent exempts de la taille personnelle, et à raison de leurs clos et maisons de campagne.

J'ai eu l'honneur de faire part à M. le duc de Duras de cette décision, et de le prévenir que pour éviter à ceux des officiers de la Chambre qui sont dans le cas de jouir de cette exemption le désagrément d'être inquiétés par les collecteurs des paroisses où ils sont imposés, il serait nécessaire qu'ils voulussent bien m'adresser sans perdre de temps des mémoires au sujet de leurs impositions.

C'est en conséquence que le sieur Larcher, valet de chambre du roi, demeurant à Rueil, vient de me présenter une requête à l'effet d'être déchargé de la cote d'office de 153 livres, pour laquelle il a été compris au rôle des tailles de cette paroisse. Cet officier joint à cette requête une déclaration [p. 469] du Roi et un arrêt du Conseil qui maintiennent les officiers de la Chambre dans la qualité d'écuyers. Mais sur ce que je lui ai représenté que pour établir sa demande, il était à propos qu'il me fit remettre une copie collationnée des provisions de son office, il a refusé d'y satisfaire sous le prétexte qu'il a suffisamment justifié de sa qualité par les pièces qu'il m'a apportées.

Cependant, Monsieur, ce préalable m'a paru d'autant plus indispensable que ce n'est que par là que le sieur Larcher peut prouver qu'il est pourvu d'une charge de valet de chambre du roi qui lui donne le titre d'écuyer, et je n'avais même pas pensé qu'il ferait la moindre difficulté sur un objet aussi légitime que raisonnable.

Dans cet état, Monsieur, j'ai cru devoir vous informer du refus du sieur Larcher, et de l'impossibilité où je me trouve, par le défaut de représentation des provisions de son office, de statuer sur sa demande, afin que vous puissiez connaître qu'il ne pourra imputer qu'à lui-même, s'il est dans la suite poursuivi pour le paiement de la cote de taille à laquelle il a été imposé en la paroisse de Rueil.

Je suis, &c.

Le 8. COPIE de la réponse, en date du 8 mars, écrite par M. le duc de Fleury à M. de Sauvigny, intendant de Paris.

En conséquence, Monsieur de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 4 de ce mois, j'ai fait dire au sieur Larcher, valet de chambre du roi, demeurant à Rueil, de vous envoyer copie collationnée de ses provisions. Et je suis très persuadé qu'il n'eût fait aucune difficulté de vous l'adresser tout de suite, s'il n'eût pensé que celle qu'il a signifiée aux habitants, lorsqu'il a été revêtu de cette charge, et qui doit être au greffe de l'élection [p. 470] pouvait vous être connue. Et, afin que vous puissiez connaître tous les officiers de la Chambre du roi que Sa Majesté entend exempter de la taille, comme les ayant décorés du titre d'écuyer, je joins ici l'état des noms et demeures de tous ceux qui habitent dans votre généralité et qui, par leur charge, ont le titre d'écuyer.

Je vous prie de faire attention que les veuves gardant leur viduité doivent jouir des mêmes honneurs et privilèges attachés aux charges dont étaient revêtus leurs maris.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le 5. On apprit la mort de Mme la princesse de Condé, morte dans la 23^e année de son âge.

La comédie dudit jour fut contremandée, ainsi que celle du jeudi suivant et le concert du samedi, sans qu'il fut dit pour cela que ce fut la mort de Mme la princesse de Condé qui en fut la cause.

Le Roi décida qu'il prendrait le deuil en noir le 11 du courant pour 10 jours.

Le 9. Le Roi donna audience à l'assemblée du clergé, M. l'archevêque de Narbonne à la tête.

Le Roi a pris le deuil pour deux jours à l'occasion de la mort du landgrave de Hesse-Cassel, en noir et bas blancs.

Le 17. Monsieur le prince de Condé fit ses révérences. Il était en long manteau de deuil porté par son capitaine des gardes, son premier écuyer et son premier gentilhomme de la chambre jusqu'à la [p. 471] porte de la chambre du Roi. Le prince entra dans le Cabinet de Sa Majesté, précédé de M. le comte de Charolais et de M. le comte de Clermont en deuil simplement, et suivi des trois grands officiers du prince ci-dessus nommés, lesquels étaient en manteaux.

Monsieur le prince de Condé ne reçut aucune visite chez lui.

Le 19. Madame la duchesse de Cossé a été présentée au Roi et à la famille royale, et a pris le tabouret chez la Reine.

Le 26. Madame la duchesse de Charost fut présentée à Leurs Majestés et prit le tabouret chez la Reine.

Le 30. Monsieur le comte de Charolais et M. le prince de Soubise ont prêté serment devant le Roi pour la tutelle des enfants de M. le prince de Condé. Ce serment a été lu à l'un et à l'autre par M. de Saint-Florentin dans le Cabinet du roi, les entrées y étant.

Avril

Le 2. Le Roi a donné à M. Andouillé [Andouillet] la survivance de M. de La Martinière, premier chirurgien du roi.

Le 9. La faculté de médecine et chirurgie s'étant assemblée [p. 472] dans l'appartement de Mgr le duc de Bourgogne pour consulter sur l'état du prince et sur la tumeur considérable qui lui était survenue à la cuisse droite, il fut décidé, d'après cette grande consultation, qu'il fallait faire l'opération. En conséquence, M. d'Andouillé [Andouillet] la fit en une minute.

Le Roi, la Reine et la famille royale s'étaient rendus dans l'appartement de M. le duc de La Vauguyon, qui communique à celui de Monseigneur. Aussitôt l'opération faite, ils entrèrent dans la chambre de Monseigneur, qui se trouvait soulagé et avait repris sa gaieté ordinaire.

Le 12. Le premier appareil a été levé : la place a été trouvée en bon état, le haut de la cuisse dégorgé.

Le 15. La faculté assemblée a paru satisfaite de l'état du prince.

Le 18. La même consultation trouva la plaie en si bon état, qu'elle permit à Monseigneur de manger un potage.

Du 18 au 19. Le prince eut un accès de fièvre violent.

Le 20. Il fut purgé avec de la casse et du petit lait.

Le 21. Il prit du quinquina qui n'a pas empêché l'accès de fièvre, qui a été plus violent, et n'a cessé que le 22 au soir. La suppuration était aussi trop abondante.

Le 23. La fièvre étant tombée, Monseigneur fut purgé, et il fut décidé que si la fièvre ne reparait pas le 24, [p. 473] le prince serait mis au lait de chèvre pour toute nourriture, savoir trois demi septiers par jour, faisant 25 onces, ce qui a encore été retardé au 25.

Du 26. Il semble que le lait passe bien et que la fièvre n'augmente point.

Monseigneur continue de prendre son lait.

Le 27. Monsieur le duc d'Aiguillon a pris congé du Roi pour se rendre sur les côtes de Bretagne.

Le 29. Monsieur le comte de Cossé prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de maître de la Garde-Robe de Sa Majesté, qu'il a achetée de M. le marquis de Souvré.

Du 17.

COPIE du règlement approuvé par le Roi le 17 avril 1760

Concernant les présentations, et dont l'original a été envoyé le 18 du même mois par M. le duc de Fleury à M. de Beaujon, généalogiste des ordres de Sa Majesté.

Sur les représentations qui m'ont été faites au sujet des présentations des femmes, nous avons ordonné qu'à l'avenir, nulle femme ne nous sera présentée qu'elle n'ait préalablement produit devant le généalogiste de nos ordres trois titres sur chacun des degrés de la famille de son époux, tels que contrats de mariage, testaments, actes de tutelle, partage, donation, &c, et par lesquels la filiation sera établie clairement depuis l'an quatorze cent.

Défendons audit généalogiste d'admettre aucun des arrêts de notre Conseil, de nos Cours supérieures, ni des jugements rendus par nos différents commissaires, lors [p. 474] des diverses recherches de noblesse faites dans notre royaume et de ne recevoir par quelque considération que ce puisse être, que des originaux des titres de famille ou des expéditions faites par les notaires détenteurs des originaux.

Et voulant, à l'exemple des Rois nos prédécesseurs, n'accorder qu'aux seules femmes de ceux qui sont issus d'une noblesse de race, l'honneur de nous être présentées, enjoignons à notre généalogiste de ne délivrer aucun certificat lorsqu'il aura connaissance que la noblesse dont on voudra faire preuve a pris son principe dans l'exercice de quelque charge de robe, et d'autres semblables offices, ou par des lettres d'anoblissement, exceptant toutefois dans ce dernier cas ceux dont de pareilles lettres auraient été accordées pour des services signalés rendus à l'État. Nous réservant au surplus d'excepter de cette règle ceux qui seront pourvus de charges de la Couronne, ou dans notre Maison, et les descendants par mâles des chevaliers de nos ordres, lesquels seront seulement tenus de prouver leur jonction avec ceux qui auront été décorés desdits ordres.

Fait à Versailles, le 17 avril 1760. Le Roi a mis *Approuvé*.

Mai

Le 2. Monseigneur le Dauphin a accordé les entrées de sa chambre à M. de Vaux.

Le 10. Les députés des États d'Artois eurent audience du Roi.

Le 11. Monsieur le comte de Fuentes, ambassadeur d'Espagne à la Cour de Londres, eut audience particulière du Roi. [p. 475]

Le 25. Monsieur le comte d'Affry, qui est arrivé de Hollande, a été présenté au Roi.

Ledit jour. Madame la comtesse de Jaucourt a été présentée à Leurs Majestés par Mme de Marsan.

Le 30. Madame la marquise de Liré, née princesse Lubomirska, a été présenté à Leurs Majestés par Mme la duchesse d'Aiguillon.

Juin

Le 12. Le Roi a fait la revue des deux compagnies des mousquetaires.

Le 17. Le sieur Tripolo, ambassadeur de la république de Venise, eut audience particulière de Leurs Majestés et de la famille royale.

Juillet

Le 3. Madame la marquise de Trivulse, dame d'honneur de feu Mme Infante, prit congé de Leurs Majestés pour se rendre à Parme.

Le 11. Monsieur le comte de Starhemberg, ambassadeurs de Leurs Majestés impériales, eut audience particulière du Roi. [p. 476]

Le 14. Le Roi disposa de la charge de grand aumônier de France, vacante par la mort de M. le cardinal de Tavannes, en faveur de M. l'archevêque de Narbonne, qui a prêté serment entre les mains du Roi pour cette charge le 20 du courant.

Le 22. Monsieur le comte de Clermont vint annoncer au Roi la mort de M. le comte de Charolais.

Le Roi a décidé qu'il prendrait le deuil le 28 du courant pour douze jours.

Le 27. Le Roi a donné à M. le duc de Choiseul, ministre des Affaires étrangères, le gouvernement de Touraine, vacant par la mort de M. le comte de Charolais.

Idem. Monsieur l'ambassadeur d'Espagne eut audience particulière du Roi, dans laquelle il présenta à Sa Majesté, M. le comte d'Aranda, ambassadeur extraordinaire du Roi son maître auprès du Roi de Pologne, électeur de Saxe.

Août

Le 10. Madame la marquise de Salvert-Monrogon a été présentée au Roi.

Le 16. Le Roi a ordonné que la Cour prendrait le deuil pour quatre jours à l'occasion de la mort de Mme la princesse d'Anhalt-Zerbes en petit deuil. Monseigneur le Dauphin et Mme la Dauphine le prennent le 18, pour le quitter le 25 avec la Cour.

Le 19. Le Roi de Pologne arriva à Versailles. [p. 477]

Le 28. On a tiré sur la terrasse un feu d'artifice par ordre de Mme de Marsan pour l'anniversaire de la naissance de Mgr le duc de Berri. Monseigneur le duc de Bourgogne a donné le signal pour tirer ce feu, qui a été exécuté par le sieur Garnier, artificier breveté du Roi pour Versailles.

Monsieur Rouillé, ministre d'État ayant donné au Roi sa démission de la charge de grand maître et surintendant général des Postes, Sa Majesté a réuni cette charge à celle de ministre des Affaires étrangères.

Septembre

Le 3. Le Roi de Pologne partit de Versailles pour se rendre à Lunéville.

Le 4. Les députés des États de Languedoc eurent audience du Roi.

Le 5. La Cour a pris le deuil pour douze jours à l'occasion de la mort de Mme l'abbesse de Saint-Antoine.

Le même jour, à six heures et demie du soir, le Roi fut rendre visite à Mlle de Sens pour la complimenter. Mademoiselle reçut le Roi à la porte de son appartement et le reconduisit jusqu'à la porte de sa chambre, et M. le comte de Clermont jusqu'à la porte de la galerie, où le Roi l'arrêta lui disant que la Reine venait. Toute la famille royale y fut.

Le 6. Monsieur le comte de Clermont prêta serment pour la tutelle des enfants de M. le prince de Condé au lieu et place de M. le [p. 478] comte de Charolais, mort au mois de juillet dernier, M. le prince de Condé n'entrant dans sa majorité qu'au mois d'août 1761.

Le 8. PASSAGE de Mgr le duc de Berry aux hommes.

Madame la comtesse de Marsan, gouvernante des enfants de France, amena Mgr le duc de Berry dans le Cabinet du Roi, où était M. le duc de La Vauguyon, son gouverneur futur, à qui le Roi le remit. Madame la comtesse de Marsan était accompagnée des femmes de Mgr le duc de Berry. Madame de Marsan se retira peu après. Monsieur le duc de La Vauguyon conduisit Monseigneur dans son appartement, qui est contigu à celui de Mgr le duc de Bourgogne, son frère.

Monseigneur le duc de Berry se mit à table. La Reine, Mgr le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames vinrent le voir.

Le Roi y vint après la messe.

L'après-dîner, la Cour revint chez Mgr le duc de Berry. Sur les sept heures, on lui donna un petit feu d'artifice sur l'escalier. On a continué pendant quelques jours à lui procurer différents divertissements.

La Maison de Mgr le duc de Berry a été faite à l'instar de celle de Mgr le duc de Bourgogne. Ses premiers officiers et les ordinaires ont les mêmes prérogatives et émoluments. Il est servi pareillement par les officiers de la Chambre, de la Garde-Robe et de la Bouche du roi.

Le Roi a accordé à M. Thierry, son premier valet de chambre, les premières entrées, ainsi qu'en jouit M. Tourole, en la même qualité près Monseigneur.

Le 9. Monsieur Pamphili, archevêque de Colosse et nonce [p. 479] du pape, eut sa première audience particulière de Leurs Majestés et de la famille royale.

Le 21. On fit la dédicace de l'église paroissiale de Choisy. Cette église fut dédiée sous l'invocation de saint Louis et de saint Nicolas. Cette cérémonie fut faite par l'archevêque de Paris. Cinq archevêques et six évêques, en qualité de consécrateurs, et les autres évêques qui avaient assisté à la cérémonie et les deux agents généraux du clergé eurent l'honneur de dîner avec le Roi.

Octobre

Le 7. Monsieur l'ambassadeur d'Espagne eut, en long manteau de deuil, une audience du Roi, dans laquelle il fit part à Sa Majesté de la mort de la Reine d'Espagne.

Le Roi avait appris cette mort étant à Choisy. Monsieur le duc de Fleury avait écrit à Paris pour commander l'habit du Roi en violet. Le Roi avait décidé que la Cour prendrait le deuil un mois. Monseigneur le Dauphin et Mme la Dauphine, et les princes leurs enfants, six semaines, la Reine d'Espagne étant sœur de Mme la Dauphine.

Le Roi ayant décidé qu'il ferait deux voyages à Fontainebleau, les officiers de la Chambre et Garde-Robe qui doivent suivre Sa Majesté ont demandé à M. le duc de Fleury de leur accorder des voitures pour aller et retour aux deux voyages, ce qui leur a été accordé. Les chapelains et clercs de la Chapelle du roi ont demandé la même grâce, qui leur a été accordé pour un voyage seulement. Monsieur l'abbé Du Chatel, aumônier du Roi, a aussi demandé une voiture pour aller et retour, n'ayant point de chaise à lui. Monsieur le duc de Fleury lui a donné [p. 480] pour le grand voyage. Monsieur l'abbé Du Barail ayant fait le premier dans sa chaise et à ses dépens.

Novembre

Le 1^{er}. Il parut une déclaration du Roi en date du 18 septembre dernier, par laquelle Sa Majesté rétablit les officiers commensaux de sa Maison et autres, à qui l'exemption de taille personnelle a été accordé dans la jouissance de cette exemption, à commencer du premier octobre de cette année, nonobstant la suspension ordonnée par la déclaration du 17 avril 1759.

Le 25 du mois dernier, on apprit ici la mort du Roi d'Angleterre, mort subitement à l'âge de 77 ans.

Le 12. La Reine et Mgr le Dauphin ont tenu sur les fonts de baptême la fille de M. Thierry, mousquetaire du roi et huissier de la Chambre de Sa Majesté, dans la Chapelle du château de Versailles.

Le 16. La Cour a pris le deuil à l'occasion de la mort du Roi d'Angleterre.

BAPTÊME, CONFIRMATION ET COMMUNION de Mgr le duc de Bourgogne

Le 29. Monseigneur le duc de Bourgogne étant très instruit [p. 481] de sa religion, désirant faire sa première communion, comme il est de règle qu'on supplée auparavant les cérémonies du baptême, le Roi, à son retour de Choisy, décida que Mgr serait baptisé le samedi 29 du courant ; que, vu la maladie de Monseigneur, cette cérémonie se ferait sans aucun appareil ni invitation ; qu'ensuite, il serait confirmé et que le dimanche 30, il ferait sa première communion.

En conséquence, M. le duc de Fleury ordonna de tenir prêt un cierge d'une livre à poignée de moire blanche d'argent unie, et douze douzaines de boîtes de dragées pour être présentées à Monseigneur le jour de son baptême, le Roi et la Reine ayant dit n'en vouloir point.

[dans la marge] Nota : le cierge a été remis à un clerc de la Chapelle. Monsieur Tourole, premier valet de chambre de Monseigneur, avait demandé un voile de deux aunes de fine baptiste, qui fut remis à M. de La Fosse, valet de garde-robe du prince, en cas qu'il fut nécessaire pour la cérémonie. Il ne servit pas et est resté à la garde-robe.

Le 30. Monsieur Tourole envoya demander à M. Démonville, de la part de M. le duc de La Vauguyon, six douzaines de boîtes de dragées. Peu après, il reçut un second billet de M. Tourole, paraphé de M. le duc de Fleury, pour dix-huit douzaines de boîtes de dragées en sus, lesquelles n'ont été fournies que le premier décembre et ont été présentée à Monseigneur par M. le duc de Fleury. [fin de la note marginale]

Le Roi, ledit jour samedi 29, partit pour la chasse et donna l'ordre pour le baptême de Monseigneur à 2 heures. On prépara tout dans l'appartement du prince. Monseigneur passa dans son cabinet sur les une heure et demie, où se devait faire la cérémonie. Il était dans son fauteuil, vêtu d'une robe de satin blanc. Monsieur le Dauphin et Mme la Dauphine étaient avec lui en attendant le Roi. Monsieur le duc de La Vauguyon avait donné ordre aux huissiers de la Chambre de ne laisser entrer à la suite du Roi, de la Reine et de la famille royal que les grandes entrées.

À une heure trois quarts, on fit entrer la chapelle dans le cabinet, qui fut placée en face des croisées, le prince vis-à-vis dans son fauteuil. Le clergé était composé de M. l'abbé Du Barail, aumônier du roi de quartier faisant les fonctions du grand aumônier, le vicaire de la paroisse, deux autres missionnaires et trois clercs de [p. 482] Chapelle du roi.

À deux heures précises, le Roi est entré, suivi de M. le duc de Bouillon, M. le duc de Fleury, M. le maréchal de Luxembourg et M. le marquis de Villeroy. Le Roi avait envoyé M. le marquis de Dreux avertir la Reine qui, peu après, entra et se mit à la gauche de Monseigneur, le Roi à droite, Monseigneur restant dans son fauteuil. Alors, M. l'abbé Du Barail lui suppléa les cérémonies du baptême. Leurs Majestés furent parrain et marraine. Le Roi nomma Monseigneur Louis, et la Reine Joseph Xavier. Cette cérémonie finie, Monseigneur reçut le sacrement de confirmation par les mains de l'ancien évêque de Limoges, son précepteur, auquel M. l'archevêque de Paris avait donné ses pouvoirs. Après quoi, le Roi et la Reine signèrent, ainsi que Mgr le duc de Bourgogne l'acte de son baptême sur les registres de la paroisse. Les signatures faites, Monseigneur demanda ses dragées, que M. le duc de Fleury lui présenta.

Il n'assista à cette cérémonie que la famille royale, les grands officiers du Roi, de la Reine, de Mgr le Dauphin, de Mme la Dauphine et de Mesdames, M. le duc de La Vauguyon, gouverneur du prince, Mme de Marsan, gouvernante des enfants de France, M. de Saint-Florentin, ministre ayant le département de la Maison du roi, M. le marquis de Dreux, grand maître des Cérémonies, les sous-gouverneurs, sous précepteurs, gentilshommes de la manche et les officiers de Monseigneur.

Le 30. Premier dimanche de l'Avent. Monseigneur fit sa première communion à la messe qui fut dite dans sa chambre par M. l'abbé Du Chastel, aumônier [p. 483] du roi de quartier. La nappe fut tenue par M. le duc de La Vauguyon et par M. l'évêque de Limoges. Monsieur le marquis de Dreux, grand maître des Cérémonies, fut présent à la communion de Monseigneur. Cette cérémonie se fit sans aucun appareil à 9 heures et demie du matin. Monseigneur le Dauphin et Mme la Dauphine y assistèrent.

Le même jour, Mme la comtesse de Cussé eut l'honneur d'être présentée au Roi et à la famille royale.

Décembre

Le 7. Le Roi signa le contrat de mariage de M. le marquis de Duras, fils de M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre du roi, avec Mlle de Noailles, fille de M. le comte de Noailles.

Le mariage a été fait le 10.

Le Roi ayant accordé, en considération de M. le maréchal de Noailles et de M. le maréchal de Duras un brevet d'honneur à M. le marquis de Duras, en conséquence, Mme la marquise de Duras prit le tabouret chez la Reine le 14 du courant, jour de sa présentation à Leurs Majestés et à la famille royale.

Le Roi a nommé Mme la duchesse de Villequier dame de compagnie de Madame, sur la démission de Mme la duchesse de Mazarin.

Le 31. Le Roi a accordé les entrées de sa Chambre à M. le marquis de Castries.
[p. 484-486 blanches. p. 487]

ANNÉE 1761

Monseigneur le maréchal de Richelieu, premier gentilhomme de la Chambre
Monsieur de La Ferté, intendant des Menus Plaisirs
[p. 488 blanche. p. 489]

Janvier

Le 1^{er}. Il n'y eut point de promotion.

Madame de Durfort a fait au Roi son remerciement de la survivance de la place de Mme la comtesse de Clermont, dame d'atours de Mesdames.

Le 3. Elle prêta serment entre les mains du Roi pour cette place. Ce fut après le lever de Sa Majesté, dans son Cabinet, le Roi dans son fauteuil, Mme de Durfort à ses genoux, sur un carreau, les mains jointes, M. de Saint-Florentin lisant le serment. Elle avait donné à l'huissier du Cabinet ses gants, son manchon et son manteau.

Le 12. Le Roi a donné les entrées de sa Chambre à M. le comte de Sponhesme [Sponheim], prince des Deux-Ponts.

Mademoiselle de Brionne a été présentée au Roi, à la Reine et à la famille royale, et a pris le tabouret. Elle était conduite par Mme la comtesse de Brionne, sa mère, Mme la comtesse de Marsan, et Mme la princesse de Guéméné. Elle doit porter la mante de fiançailles de Mlle de Soubise.

FIANÇAILLES de Mlle de Soubise avec M. le prince de Guéméné

ORDRES donnés aux huissiers de la [p. 490] Chambre pour la cérémonie des fiançailles de M. de Guéméné avec Mlle de Soubise.

Le 13. Monsieur le maréchal de Richelieu et M. le duc de Fronsac absent (M. le duc de Fronsac n'arriva qu'à 5 heures).

Messieurs les ducs d'Aumont, de Fleury et de Duras donnèrent ordre aux huissiers de l'Antichambre de tenir leur porte fermée et de ne laisser entrer que les personnes de distinction.

Ordre aux huissiers de la Chambre de tenir les portes du Salon de l'Œil-de-Bœuf du côté de l'Antichambre et du côté de la Galerie.

Dans cette pièce, il ne devait rester que les personnes de la famille, celles invitées et les gens titrés.

Dans la chambre du Roi, l'huissier avait ordre de ne laisser jusqu'au moment que la Reine arriverait, que les dames invitées, les grandes entrées, les entrées du Cabinet, celles de la Chambre exclues et, lorsque les dames seraient entrées, l'introducteur des ambassadeurs devait les faire avertir à leur salle où ils seraient assemblés, et les huissiers les faire entrer immédiatement après les dames ; ce qui n'eut pas lieu, comme on le verra ci-après, Mrs les ambassadeurs étant invités par la famille des fiancés et non par le Roi.

Ordre à l'huissier, lorsque la Reine serait entrée, la famille royale, les fiancés et leurs famille, de laisser entrer les seigneurs invités et [p. 491] non invités qui seraient dans l'Œil-de-Bœuf.

RÉSULTAT DES ORDRES

À quatre heures après-midi, les huissiers firent passer le monde qui se trouvait dans le Salon de l'Œil-de-Bœuf, ainsi que les Suisses, et prirent les portes, celles du côté de l'Antichambre et celle de la Galerie. Sur les cinq heures, les personnes de la famille, celles invitées et celles non invitées se rendirent dans ledit Salon. À six heures, les dames arrivèrent et se placèrent dans la Chambre, où les valets de chambre du roi avaient eu ordre de mettre un double rang de tabourets tout autour.

Lorsque la plus grande partie des dames invitées furent placées, on ne fut pas avertir les ambassadeurs pour les faire entrer immédiatement après les dames. L'introducteur sortit pour les aller chercher, et dans cet intervalle, l'huissier fit entrer, de l'ordre de M. le duc de Fronsac, nommément, M. le comte de Sponhesme [Sponheim], prince des Deux-Ponts, peu après M. le prince de Beauffremont [Beaufremont], M. le duc de Brissac et autres. Messieurs les ambassadeurs arrivèrent : l'huissier les fit entrer.

À six heures et demie, M. le duc de Fronsac, premier gentilhomme de la Chambre en exercice, fit avertir la Reine qui arriva, son bas de robe porté par M. le duc de Bouillon. Le chef de brigade n'entra point dans la Chambre, ainsi que celui de Mgr le Dauphin.

La Reine était suivie de Mme la Dauphine et de Mesdames, Mlle de Sens, les fiancés, Mlle de Brionne portant le bas de la robe de la fiancée. Madame de Marsan, Mme la princesse de Guéméné, mère du fiancé, Mme de Brionne et la famille, [p. 492] puis les dames du palais, celles de Mme la Dauphine et celles de Mesdames ; les seigneurs invités et ceux non invités qui se trouvaient dans le Salon, ainsi que tous les gens titrés et personnes connues.

NOTE tirée du registre de M. Caterby, huissier du Cabinet du roi

Ledit jour, le Roi ayant donné l'ordre pour que l'on prépara le Cabinet du conseil pour six heures, on plaça la table du conseil contre la croisée qui donne sur la petite cour. On y avait placé l'écritoire et les quatre flambeaux dans leurs plateaux. On avait placé tous les tabourets dans la première Chambre, et l'huissier du Cabinet eut ordre de ne laisser entrer jusqu'au moment de la cérémonie que les entrées du Cabinet.

Sur les six heures, le Roi s'étant rendu dans son Cabinet, sont arrivés les princes, savoir : M. le duc d'Orléans, M. le duc de Chartres (avec M. le chevalier de Pont [Pons Saint-Maurice], son gouverneur), M. le prince de Condé, M. le comte de Clermont. Ensuite, Mgr le Dauphin s'y rendit avec ses menins et lorsque le Roi sut que les fiancés et leur famille étaient chez la Reine, il donna l'ordre à M. le duc de Fronsac d'avertir la Reine, qui vint chez le Roi avec son chevalier

d'honneur et son premier écuyer, son bas de robe porté par M. le duc de Bouillon. Le reste de sa suite resta en dehors, ainsi que les ordres en avaient été donnés expressément aux huissiers de la Chambre et du Cabinet.

À la suite de la Reine étaient Mme la Dauphine avec M. de Sassenage, [p. 493] son chevalier d'honneur, Madame avec M. le baron de Montmorency, son chevalier d'honneur, Mmes Sophie et Louise, Mme Victoire étant indisposée, et Mlle de Sens, seule princesse du sang qui s'y soit trouvée. Ensuite sont arrivés les fiancés et toute leur famille, la mante de la fiancée portée par Mlle de Brionne, âgée de six à sept ans, et qui avait été présentée la veille et prit le tabouret. Successivement sont venues les dames du palais de la Reine, les dames de Mme la Dauphine et celles de Mesdames, les autres dames de la Cour. Les seigneurs et Mrs les ambassadeurs qui avaient tous été invités par la famille de se trouver à la signature et aux fiançailles entrèrent indistinctement.

Aussitôt que tout fut entré, le Roi se plaça au côté droit de la table du conseil, la Reine du côté gauche. Du côté du Roi se plaça M. le Dauphin et les princes ci-dessus nommés selon leur rang. Du côté de la Reine se plaça Mme la Dauphine, Madame et Mesdames, Mlle de Sens. Au milieu du Cabinet, en face du Roi et de la Reine, étaient placés les fiancés et leur famille. Sur les côtés et derrière la famille royale étaient les dames du palais et de la suite de Mme la Dauphine et de Mesdames. Le reste du Cabinet fut rempli par les dames, seigneurs et ambassadeurs indistinctement.

Monsieur le comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, adossé à la table du conseil, entre le Roi et la Reine, lut à haute voix le contrat de mariage des futurs époux. Et, après lecture faite, le Roi, ainsi que la Reine, Mgr le Dauphin, Mme la Dauphine, Mesdames, Mrs les ducs d'Orléans, de Chartres, de Condé, de Clermont, Mlle de Sens, les fiancés, le père et la mère du fiancé et le père de la fiancée signèrent le contrat de mariage. [p. 494]

Aussitôt les signatures faites, le Roi demanda le clergé, savoir M. l'évêque d'Autun, premier aumônier, le curé de la paroisse et le vicaire ; et M. l'abbé de Sainte-Aldegonde, aumônier de quartier.

Lorsque les fiançailles furent finies, le curé remit au Roi le certificat des fiançailles signé de sa main, que le Roi remit à la famille. Ainsi fut terminée la cérémonie, après laquelle la Reine repassa chez elle, dans le même ordre qu'elle était venue, son bas de robe porté par M. le duc de Bouillon. Elle fut suivie de Mme la Dauphine, de Madame et de Mesdames, de Mlle de Sens, des fiancés, de toute leur famille et de toutes les dames qui avaient assisté à la cérémonie.

On a compté cent et une dames.

Le 15. Le prince de Rohan-Guéméné, fils de Rohan-Guéméné, prince de Rohan, a été marié le 15 à Victoire Armande Joseph de Rohan, fille de Charles de Rohan, duc de Rohan, prince de Soubise, pair et maréchal de France, ministre d'État, capitaine, lieutenant des gendarmes de la garde. La bénédiction nuptiale leur a été donnée par le prince Louis de Rohan, évêque de Canople, dans la chapelle particulière de l'hôtel de Soubise à Paris.

Le 16. Le Roi a envoyé un gentilhomme ordinaire complimenter M. le prince de Soubise sur le mariage de Mlle de Soubise.

Le 17. Monsieur le cardinal de Luynes fit demander à [p. 495] M. le duc de Fronsac s'il présenterait à la porte du Cabinet ou de la Galerie le nouvel abbé de Sainte-Geneviève. À quoi M. le duc lui fit dire que c'était à M. le grand aumônier à le présenter au prie-Dieu, étant d'usage que tous les chefs d'ordre soient présentés ainsi.

Le 18. PRÉSENTATION de Mme la princesse de Guéméné, demoiselle de Soubise.

Madame la princesse de Guéméné a pris le tabouret et a été présentée au Roi par Mme la princesse de Guéméné, sa mère, Mme de Marsan, Mme la princesse de Beauvau et Mme la duchesse de Mazarin.

Le 29. Monsieur le comte de La Marche vint annoncer la mort de Mme la duchesse de Modène. Le Roi a envoyé M. de Cucé, maître de la Garde-Robe, complimenter à ce sujet M. le

prince de Conti, M. le comte et Mme la comtesse de La Marche, M. le duc de Penthièvre, et M. le prince de Lamballe. Monsieur le duc de Fronsac en fit part aux dames d'honneur.

La Reine a contremandé son concert ledit jour.

Sa Majesté n'a point été au spectacle de la semaine, étant incommodée d'hémorroïdes. Elle a entendu la messe dans sa chambre. Le Roi y allait tous les jours.

Les comédies n'ont point été contremandées.

Le Roi a décidé qu'il ne prendrait le deuil que lorsque le duc de Modène lui aurait fait notifier la mort.

Le 24. Monsieur le maréchal de Belle-Isle, ministre et secrétaire d'État au département de la Guerre, a reçu ses sacrements. [p. 496]

Le 24. La Reine a contremandé le concert.

Le 25. Le Roi a signé le contrat de mariage de M. de Fosseuse, menin de Mgr le Dauphin, avec Mlle de Champagne.

Le 26. Monsieur le maréchal de Belle-Isle mourut, âgé de soixante-seize ans, quatre mois et quatre jours.

Le 27. Monsieur le comte de Staremborg [Starhemberg], ambassadeur de l'Empire, eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il notifia à Sa Majesté, la mort de l'archiduc Charles.

Ledit jour, le Roi a ordonné à M. le duc de Choiseul de se charger du département de la Guerre, conjointement avec celui des Affaires étrangères.

Le 28. Monsieur le duc de Fronsac fit avertir les dames d'honneur et dames d'atours que le Roi prendrait le deuil en violet, le 30 du présent mois pour le prince Charles Joseph, second fils de l'Empereur. (Le Roi l'a porté 12 jours).

Février

Le 2. Jour de la Chandeleur, le Roi a tenu chapitre et a nommé chevalier de ses ordres l'Infant d'Espagne Don Gabriel, et a donné à l'évêque de Laon, ambassadeur extraordinaire à Rome, et à l'évêque d'Orléans, les deux places de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, vacantes par la mort du cardinal de Tavannes, et par [p. 497] celle de l'abbé de Conillac, auditeur de Rote.

Le Roi a donné à M. le maréchal d'Estrées le gouvernement général des évêchés de Metz et de Verdun, et le gouvernement particulier des ville et citadelle de Metz, vacant par la mort de M. le maréchal de Belle-Isle. Sa Majesté a nommé en même temps M. le marquis d'Armentières pour commander dans les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et sur la frontière de la Meuze et de la Champagne.

Il commandera aussi les troupes qui sont en Lorraine.

Sa Majesté a nommé l'abbé de Verri à la place d'auditeur de Rote, vacante par la mort de l'abbé de Conillac. En cette qualité, il a les entrées de la Chambre.

Le 9. Monsieur le maréchal de Richelieu fit prévenir les dames d'honneur et les dames d'atours, que le Roi prendrait le deuil, le 11 du courant, en noir, pour Mme la duchesse de Modène, âgée de 60 ans, fille de M. le duc d'Orléans, Régent, et de Marie Françoise, princesse légitimée de France, fille de Louis XIV ; et qu'il le porterait douze jours. Sa Majesté voulant porter ce deuil comme elle a porté celui de feu M. le duc d'Orléans, dernier mort.

Sur les registres de la Garde-Robe, il n'a été que de 11 jours, mais Sa Majesté prétend l'avoir porté 12.

Le 12. Le Roi donna audience de congé à M. de Massones, ambassadeur d'Espagne, et aussitôt après, il en donna une à M. de Grimaldi, nouvel ambassadeur, qui est venu relever M. de Massones. Ils y furent conduits tous les deux successivement par M. Durfort. Le Roi a accordé à M. de Massones les mêmes entrées jusqu'à son départ. [p. 498]

Le 22. Monsieur le maréchal d'Estées a prêté serment entre les mains du Roi pour le gouvernement général des évêchés de Metz et de Verdun.

Le même jour, Mme de Polignac a été présentée au Roi.

Mars

Le 2. Le Roi a ordonné un habit de deuil violet et Mgr le Dauphin un de drap noir à l'occasion de la mort de l'Électeur de Cologne. Sa Majesté n'a point décidé quand elle prendrait le deuil.

Le 3. Monsieur de Vannes, en long manteau de deuil, eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il fit part à Sa Majesté de la mort de l'Électeur de Cologne.

Le 7. J'ai écrit, par ordre de M. le duc de Fronsac, aux dames d'honneur pour leur faire part que le Roi avait envoyé complimenter M. le duc d'Estissac et M. le duc de Robec sur son mariage avec Mlle d'Estissac.

Le 8. J'ai écrit par ordre de M. le maréchal de Richelieu aux dames d'atours que le Roi prendra le deuil de l'Électeur de Cologne, le 13 du courant. Je l'ai mandé aussi à Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre.

Le 11. J'ai écrit, par ordre de M. le duc de Fronsac, aux dames d'honneurs pour leur faire part que le Roi avait envoyé complimenter Mme la princesse [p. 499] de Robec sur son mariage.

Le 15. Le Roi, après la messe, a donné audience à la députation du Parlement.

Le 16. La santé de Mgr le duc de Bourgogne s'affaiblissant de jour en jour, on lui porta l'extrême-onction. Le curé de la paroisse l'apporta de Notre-Dame sans cérémonie, et l'on porta de la Chapelle des surplis à l'appartement de Mgr le duc de Bourgogne, où était M. l'évêque d'Autun, qui administra Monseigneur.

MORT de Mgr le duc de Bourgogne

Du 21 au 22. Monseigneur le duc de Bourgogne étant depuis plusieurs jours à toute extrémité, mourut dans la nuit du 21 au 22 mars, jour de Pâques, à trois heures et demie du matin, âgé de neuf ans et demi.

J'envoyai sur le champ à la paroisse pour que l'on tint prêt 14 chandeliers, savoir deux avec un crucifix et un bénitier garni de son aspersoir, pour mettre sur une crédence au pied du lit du prince ; plus 12 autres chandeliers garnis de cierges autour du lit du prince, au moment qu'il serait changé et mis sur son lit.

Je dépêchai un exprès à Paris à Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre et aux intendants des Menus Plaisirs, et j'allai avertir M. le duc de Fronsac que je suivis chez M. le marquis de Dreux, grand maître des Cérémonies. Monsieur le duc de Fronsac et M. le marquis de Dreux allèrent chez M. de La Vauguyon, lequel avait déjà annoncé au Roi la mort du prince, et à qui Sa Majesté défendit de faire réveiller Mgr [p. 500] le Dauphin, ordonna qu'on le laisse dormir, et qu'on vint l'avertir lorsqu'il serait réveillé.

Sur les sept heures, le Roi se leva, s'habilla dans l'intérieur de son Appartement, sans qu'on appelât aucune entrée. La Reine se rendit chez le Roi. On vint avertir que Mgr le Dauphin était réveillé. La Reine y descendit, et le Roi peu après. Leurs Majestés y restèrent jusqu'à 11 heures et demie. Chacun attendait les ordres que le Roi donnerait. Il était indécis si la Cour s'absenterait. Lorsque Sa Majesté fut remontée de chez Mgr le Dauphin, il fut décidé que l'on ne sortirait point de Versailles.

On appela la Chambre, et comme le Roi était passé dans son intérieur, on pénétra jusqu'au Cabinet. Peu après, le Roi décida que Monseigneur serait porté le soir même, à 7 heures, au château des Tuileries, pour y être exposé, comme cela se pratique. Sa Majesté remit au lendemain à décider du reste, et M. le marquis de Dreux partit sur le champ pour Paris.

Monseigneur le duc de Bourgogne fut mis sur son lit dès sept heures, à visage découvert, et dans sa robe de chambre, la crédence au pied de son lit, comme il est dit ci-dessus, ainsi que les douze chandeliers autour du lit. À la droite du lit, il y avait six missionnaires et, à gauche, six récollets, qui se sont relevés de temps en temps jusqu'au moment que le corps a été enlevé.

L'après-midi, Monseigneur fut vu du peuple jusqu'à six heures du soir. Un peu avant sept heures, M. l'évêque d'Autun, premier aumônier, en l'absence du grand aumônier, se rendit dans l'appartement de Monseigneur en surplis et étole, [p. 501] ainsi que le curé de la paroisse, et plusieurs autres missionnaires. Monsieur l'abbé de Saint Aldegonde, aumônier du Roi, y était aussi en surplis. Monsieur le chevalier de La Ferrière, sous-gouverneur du prince, donna ordre aux garçons de la chambre et valets de chambre, de mettre à Monseigneur un pantalon, un manteau de lit et sa robe de chambre. Puis on le mit à visage découvert sur un petit matelas (que le Garde-Meuble fournit), couvert d'un couvre-pied de satin blanc jusqu'au épaules ; dessous le matelas un drap servant d'alaise à ceux qui devaient le porter.

Alors, M. l'évêque d'Autun entra et, à la tête du clergé, dit les prières accoutumées. On délivra des cierges de demi-livre au clergé, et on se mit en marche. Monseigneur fut porté par les officiers de sa chambre jusqu'à la porte de l'antichambre, où huit gardes du corps les relevèrent.

On descendit par l'escalier vis-à-vis le Grand Commun, où étaient les carrosses du Roi. Il y en avait trois.

Quand Monseigneur fut mis dans son carrosse, M. Julien, garçon de la chambre du prince, et M. Bonnemain, valet de chambre, y montèrent. Il n'y eut qu'eux.

Dans le second carrosse étaient M. l'évêque d'Autun, le curé de la paroisse, M. l'abbé de Saint Aldegonde et le confesseur.

Dans le troisième étaient M. le duc de la Vauguyon, gouverneur, M. de La Ferrière, sous-gouverneur, et deux gentilshommes de la manche du prince.

Une chaise pour M. Tourole, premier valet de chambre. [p. 502]

Le carrosse de M. le duc de La Vauguyon.

MARCHE

Deux gardes du corps.

Deux palefreniers avec des flambeaux.

Premier carrosse

Monsieur l'évêque d'Autun, le curé de la paroisse, M. l'abbé de Saint-Aldegonde, aumônier du roi et le confesseur du roi.

Carrosse du prince

Dans lequel étaient un garçon de la chambre et un valet de chambre.

Autour dudit carrosse

Dix gardes du corps.

Huit pages avec des flambeaux.

Troisième carrosse

Deux palefreniers avec des flambeaux.

On a renouvelé les flambeaux à Sèvres et à la porte de la Conférence.

Dans ledit carrosse étaient M. le duc de La Vauguyon, gouverneur, M. de La Ferrière, sous-gouverneur, et deux gentilshommes de la manche.

Le carrosse de M. le duc de La Vauguyon.

Une chaise pour M. Tourole, premier valet de chambre.

Il a été donné deux flambeaux aux gens derrière le carrosse de M. le duc de La Vauguyon.

Un au palefrenier des gardes du corps.

Un au palefrenier de l'écuyer cavalcadour.

Le 2. Madame la princesse de Conti et Mme la comtesse de La Marche vinrent saluer le Roi non à titre de révérence. [p. 503]

Mademoiselle de Sens aussi l'après-dîner.

Monsieur le marquis de Dreux n'arriva que le soir, pendant le Conseil. Aussitôt que le Conseil fut levé, M. le maréchal de Richelieu le fit entrer dans le Cabinet du Roi. Sa Majesté lui

dit : « à demain ». Effectivement, le lendemain, après le lever du Roi, Sa Majesté appela M. de Dreux et M. de Saint-Florentin, et décida que Mgr serait 40 jours à Saint-Denis avec la grande cérémonie, et que l'on porterait le deuil de frère. Ce que M. le maréchal de Richelieu manda à Mrs les premiers gentilshommes de la Chambre et à M. de Fonspertuis.

Le même jour, M. le maréchal de Richelieu fit savoir aux dames d'honneur que le Roi avait envoyé chez M. et Mme la duchesse de Choiseul, chez M. et Mme la duchesse de Gramont, sur le mariage de M. le comte de Stainville.

Le 25. Monsieur le maréchal [de Richelieu] a fait savoir aux dames d'atours que la Cour prendrait le deuil le 27 pour deux mois, à l'occasion de la mort de Monseigneur.

Le même jour, le Roi, au débotté, dit à M. le duc de Fronsac qu'il n'y aurait point de révérences.

Le 26. Monsieur le duc de Fronsac fit savoir aux dames d'honneurs que le Roi avait envoyé chez Mme la princesse de Chimay, à l'occasion de la mort de son fils.

Idem. Ledit jour, le Roi a conservé les entrées de la Chambre à M. de Croimar [Croismare], l'oncle, retiré. [p. 504]

CÉRÉMONIAL de l'eau bénite jetée à Mgr le duc de Bourgogne au château des Tuileries à Paris

Les princes du sang s'assemblèrent au palais des Tuileries pour jeter de l'eau bénite à Mgr le duc de Bourgogne. Monsieur le marquis de Dreux conduisit les princes à la chapelle ardente.

Le même jour, l'ambassadeur de l'Empire, celui de Sardaigne et celui de Malte, en grands manteaux de deuil, se rendirent à cet effet au palais des Tuileries. Peu après vinrent l'ambassadeur d'Espagne et celui de Naples.

Le même jour, l'archevêque de Paris et une députation du chapitre vinrent rendre les derniers devoirs au prince.

Le 31. Les Cours s'y rendirent.

Le 30. Le cœur de Mgr fut porté avec un très grand cortège à l'abbaye royale du Val de Grâce. L'évêque d'Autun, premier aumônier, le présenta à l'abbesse. Monsieur le duc de Chartres, accompagné des ducs de Brissac et de La Vauguyon, assista à cette cérémonie.

Tous les honneurs funèbres ayant été rendus à Monseigneur, l'évêque d'Autun, premier aumônier du roi, fit, le premier avril à six heures du soir, la cérémonie de lever le corps, qui fut placé dans le char destiné pour le porter à l'abbaye royale de Saint-Denis. [p. 505]

Avril

Le 1^{er}.

ORDRE de la marche de Paris à Saint-Denis

Deux gardes du corps portant des flambeaux.

60 pauvres avec des flambeaux.

Le carrosse des écuyers du duc d'Harcourt.

Le carrosse des écuyers du duc de La Vauguyon.

Le carrosse des écuyers du grand aumônier.

Le carrosse des écuyers du prince de Condé.

Une brigade de la seconde compagnie des mousquetaires.

Une brigade de la première compagnie des mousquetaires.

Le guet des cheveu-légers.

Un carrosse du roi de deuil, attelé de huit chevaux caparaçonnés, éclairé de quatre flambeaux portés par quatre palefreniers.

Un second carrosse de deuil du roi, attelé de huit chevaux caparaçonnés, éclairé par quatre palefreniers, dans lequel était le prince de Condé.

Un troisième carrosse de deuil du roi, attelé de huit chevaux caparaçonnés, éclairé par quatre palefreniers, dans lequel était le grand aumônier.

Six pages de Mme la Dauphine.

Huit pages de la Reine.

24 pages du Roi, 12 de la Grande Écurie à droite et 12 de la Petite à gauche. [p. 506]

Les trompettes des écuries.

Les 4 hérauts d'armes |

Le Roi d'armes | sur chevaux caparaçonnés

Les officiers des cérémonies.

Quatre cheveu-légers.

Le chariot du corps couvert d'un poêle blanc avec les armes de Mgr le duc de Bourgogne.

Les quatre chapelains portant les quatre coins du poêle sur chevaux caparaçonnés.

Les officiers des compagnies d'ordonnance, près les petites roues du chariot.

Sur les ailes

Huit valets de pied de Mme la Dauphine.

Dix valets de pied de la Reine.

24 valets de pied de la Grande Écurie, et un d'eux à gauche.

24 de la Petite écurie à gauche.

30 des Cent-Suisses.

Derrière le chariot

Le lieutenant et l'exempt des gardes du corps.

Les gardes du corps.

Le guet des gendarmes.

Les deux carrosses du Roi attelés de chevaux sans caparaçons. [p. 507]

Le carrosse du grand aumônier.

Le carrosse de M. le duc de La Vauguyon.

Le carrosse de M. le duc d'Harcourt.

Tous les détachements de toutes les troupes, gardes du corps, gendarmes, cheveu-légers, mousquetaires, Cent-Suisses, pages, valets de pied et palefreniers portant des flambeaux.

On passe par les rues :

Saint Nicaise.

Saint Honoré.

La Ferronnerie.

Saint-Denis.

Vers les 11 heures et demie du soir, le convoi arriva à Saint-Denis. Les religieux de l'abbaye reçurent le corps de Mgr le duc de Bourgogne à la porte de l'église, et M. l'évêque d'Autun le présenta au prieur de l'abbaye, qui répondit au discours du prélat. Le cercueil fut porté dans le chœur. On chanta les prières ordinaires. Ensuite, le prince de Condé et toutes les personnes qui s'étaient trouvées au convoi se retirèrent. Le corps de Monseigneur a été mis dans la haute chapelle de l'église, où il demeura en dépôt jusqu'au jour de l'inhumation. Il fut gardé par un détachement des gardes du corps et des Cent-Suisses. Les officiers du roi qui étaient de service auprès du prince continuèrent d'y exercer leurs fonctions suivant le cérémonial observé pour les princes de la famille royale.

Le 15. Monsieur le maréchal prince de Soubise, après avoir pris congé de Leurs Majestés, est parti pour aller prendre le commandement de l'armée du Bas-Rhin. [p. 508]

Le 15. Monsieur le duc de Fronsac a fait savoir aux dames d'honneur que le Roi avait envoyé complimenter M. le maréchal de Maillebois sur la mort de M. de Sully.

Le 19. Madame la duchesse de Chevreuse a donné sa démission de la place de dame d'honneur de la Reine, dont elle avait la survivance, attendu que sa mauvaise santé ne lui permet plus d'en exercer les fonctions.

Monsieur le duc de Fronsac fit savoir aux dames d'honneur que le Roi avait envoyé complimenter M. le duc de Fleury sur l'accouchement de Mme la duchesse de Fleury.

Le 20. Monsieur le duc de Fronsac a fait savoir aux dames d'honneur que le Roi avait envoyé complimenter Mme la duchesse de Luynes sur la mort de Mme de Luynes, prieure perpétuelle des Bénédictines de Montargis.

Idem. Monseigneur le Dauphin a accordé les entrées de sa chambre à M. de Lostange, en qualité de colonel des Dragons Dauphin.

Le Roi a donné audience aux députés de la ville de Hambourg. On avait découvert les meubles et ils ont été présentés par l'introduit des ambassadeurs.

Le 20. Monsieur le duc de Duras a fait savoir aux dames d'honneur que le Roi avait envoyé complimenter M. et Mme la duchesse de Fleury sur la mort de leur fille. [p. 509]

COPIE de la lettre d'avis écrite par M. le marquis de Dreux, grand maître des Cérémonies, à M. le duc d'Aumont.

27. Monsieur le premier gentilhomme de la Chambre voudra bien donner les ordres nécessaires à la musique de la Chambre et de la Chapelle de Sa Majesté pour le service de Mgr le duc de Bourgogne, qui se fera à Saint-Denis, le 7 mai.

Fait à Versailles, le 27 avril 1761. Signé Dreux.

Le Roi a donné audience aux États de Bourgogne. Les députés ont été conduits à cette audience en la manière accoutumée.

Monsieur de maréchal de Senneterre prêta serment entre les mains du Roi pour le gouvernement du pays d'Aunis.

Mai

Le 2. Le Roi a envoyé complimenter M. et Mme de Saint-Florentin, sur la mort de Mme [blanc], sœur de M. de Saint-Florentin.

Ainsi que Mmes de Brancas et de Lauraguais sur la mort de Mme des Salles.

Monsieur le duc d'Aumont ne l'a point fait savoir aux dames d'honneur.

Le 3. Le Roi a donné audience aux États d'Artois. Ils y ont été conduits en la manière accoutumée. [p. 510]

CATAFALQUE de Mgr le duc de Bourgogne

Monsieur le duc d'Orléans, M. le comte de Clermont et M. le prince de Conti se rendirent à Saint-Denis. Lorsque les séances furent prises, M. l'archevêque de Narbonne, grand aumônier, assisté des évêques de Troyes et d'Autun, célébra la messe. À l'offertoire, après les saluts ordinaires faits par M. le marquis de Dreux, grand maître des Cérémonies, M. le duc d'Orléans, M. le comte de Clermont et M. le prince de Conti allèrent à l'offrande. La queue de la robe de M. le duc d'Orléans était portée par deux de ses principaux officiers, comme l'étaient aussi les robes de M. le comte de Clermont et de M. le prince de Conti.

Après la cérémonie, M. l'évêque de Vence prononça l'oraison funèbre.

La messe étant finie, M. l'archevêque de Narbonne, Mrs les évêques de Chartres et de Troyes, de Rodez et d'Autun firent les absoutes et les encensements autour du corps, qui fut ensuite levé par les gardes du corps du Roi et porté au caveau de la sépulture royale.

Les quatre coins du poêle étaient tenus par M. le marquis d'Aubeterre, chevalier des ordres du roi, le comte de Montmorency, M. le comte de Stainville et M. le vicomte de Talleyrand. La couronne était portée par M. le duc de La Vauguyon, gouverneur de Mgr le duc de

Bourgogne, et le manteau royal par M. le duc de Gontaut, que le Roi avait nommé pour faire cette fonction.

Le corps ayant été descendu dans le caveau, et le roi d'armes ayant fait les proclamations ordinaires, M. le duc de La Vauguyon et M. de Gontaut déposèrent à l'entrée du caveau, [p. 511] l'un la couronne, l'autre le manteau royal.

Le 10. Jour de la Pentecôte. Il n'y a point eu de promotion.

Idem. Madame la duchesse de Sully prit le tabouret chez la Reine.

Madame de Fosseuse fut présentée.

Le 12. Voyage de Marly. [p. 512-514 blanches. p. 515]

Le 20. Le Roi est venu de Choisy coucher à Versailles.

Le 21. Jour de la fête-Dieu. Sa Majesté s'est rendue à la paroisse à 10 heures et demie. La procession s'est faite autour de l'église, attendu le mauvais temps. Monsieur le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames sont arrivés pour l'heure du service. Après lequel, le Roi est rentré dans son Appartement avec sa famille. Peu après, Mgr le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames ont monté en carrosse pour aller dîner à Marly. Le Roi a mangé un morceau ici et n'est parti qu'à 3 heures.

Juin

La Reine n'est point venue à Versailles.

Le 21. Madame la comtesse de Staremborg fut présentée au Roi et à la famille royale.

Le Roi a accordé les entrées de sa Chambre à M. le marquis de l'Hôpital.

Le 28. Monsieur le comte de Brionne, grand écuyer de France, mourut à Paris dans la 36^e année de son âge.

Le Roi a donné la charge à M. le prince de Lambesc, son fils. [p. 516]

VOYAGE de Mme Adélaïde et de Mme Victoire à Plombière

Ordres donnés en conséquence par M. le duc de Fleury, en l'absence de M. le maréchal de Richelieu

1°. Au sieur Bertheville, valet de chambre tapissier du roi, de se rendre à Plombières avec le meuble de campagne du Roi et de Mgr le Dauphin pour être tendus dans les appartements de Mesdames à Plombières.

2°. Au sieur Perron, capitaine des charrois de la Chambre du roi, de fournir audit sieur Bertheville trois voitures pour charger à Versailles lesdits meubles.

3°. Aux fermiers des voitures de la Cour, de fournir une chaise attelée de trois chevaux pour le sieur Bertheville, qui accompagnera les voitures sur lesquelles seront les garçons tapissiers. Cette chaise étant à deux places, M. le duc de Fleury a ordonné à M. Antoine, huissier de la Chambre du roi, nommé pour servir Mme Victoire, de partir avec le sieur Bertheville pour Plombières.

Ces voitures partiront le 16.

4°. Au sieur Fromentel, valet de chambre tapissier du roi et garde des tentes et pavillons du roi à Vincennes, de fournir à la réquisition de la Petite Écurie du roi douze tentes à la garde de deux garçons tapissiers, lesquels seront voiturés, ainsi que les tentes, sur les chariots de l'Écurie que l'on fait [p. 517] partir en avant pour se rendre en droiture à Plombières.

Ces tentes ont été demandées par M. le grand maréchal pour faire camper les pages, gardes du corps et gens de l'Écurie.

5°. Audit sieur Fromentel de faire charger sur deux acquets de poste les lits de poste du Roi et de Mgr le Dauphin pour suivre et servir à Mesdames sur la route. Pour lesquels deux acquets, M. le duc de Fleury a demandé à M. Janelle, directeur général des postes, six chevaux, à

raison de trois pour chaque voiture, plus deux chevaux pour la chaise de M. Fromentel et un bidet pour son garçon. Lesdites voitures partiront ledit jour ou la veille du départ de Mesdames.

6°. À M. de Longprè [Longprés], huissier de la Chambre du roi, nommé pour le service de Madame Victoire sur la route, de partir le jour du départ de Madame, dans la voiture de poste qui sera ordonnée à cet effet.

ORDRES donnés par Mme la duchesse de Beauvillier pour la chambre de Mme Adélaïde

Audit sieur Perron, capitaine des charrois, de fournir une grande voiture pour charger le 16 juin les effets de la chambre de Madame, que l'on envoie en droiture à Plombières, suivant l'état qui suit.

ÉTAT des coffres pour la chambre de Madame et de son service

8 coffres de la chambre.

2 pour la chapelle.

3 pour Mme la duchesse de Beauvillier.

Plus, demandé par Mme la duchesse de Beauvillier [p. 518] à M. Perron, une seconde charrette pour charger à Versailles, Marly et Paris, le restant des effets de la chambre de Madame, cette voiture devant partir le jour même du départ de Madame.

EFFETS à fournir par ordre de Mme la comtesse de Civrac, dame d'atours de Madame, à la Garde-Robe, pour le voyage de Plombières

Demandé par la femme de Garde-Robe

Savoir

Une cassette pour enfermer les diamants, portant un pied et demi de long, quinze pouces de large, six de hauteur, le tout en dedans. Ladite cassette garnie de forts crochets, de deux serrures pareilles et deux clés, laquelle aurait dû lui être fournie au dernier renouvellement, et à été comprise dedans.

Plus une petite malle carrée ou coffre, de trois pieds de long sur un pouce et demi de large en dedans, bombée en dessus, couvert de cuir de vache, les serrures couvertes et corroyées, et un porte manteau de trois pieds et demi de long, de vache grise, avec sa chaîne de fer et cadenas, doublé de basin à poil et courroies.

Demandé en outre pour Mme la comtesse de Civrac pour le service de la Garde-Robe de Madame.

Un coffre de 3 pieds de long sur 15 pouces de large et autant de hauteur, sans être bombé.

Plus un coffre ordinaire et deux porte manteaux.

CHAMBRE et Garde-Robe de Mme Victoire, sous les ordres de Mme la marquise de Durfort, dame d'atours de Mesdames.

Demandé par Mme de Durfort, un coffre de trois pieds [p. 519] de long, 18 pouces de hauteur et largeur, à deux fonds, dont le premier a six pouces d'élévation ; le tout doublé de serge verte et le caisson aussi, et ledit coffre bombé comme à l'ordinaire.

Par ordre de Mme Victoire, une cassette pour contenir ses diamants, voulant les porter avec elle dans son carrosse. Cette cassette portant quatorze pouces de long sur douze de large et trois et demi de haut, le tout en dedans, bien doublé, garnie d'une bonne serrure, deux crochets et mains dessus, couverte en veau.

ÉTAT des personnes nommées pour suivre et servir Mesdames à Plombières

Maison de Madame

Madame la duchesse de Beauvillier, dame d'honneur.

Madame la comtesse de Civrac, dame d'atours.

Dames de compagnie

Madame la marquise de l'Hôpital.

Madame la marquise de Bassompierre.

Madame la comtesse de Narbonne.

Femmes de chambre

Madame Mangot, première.

Madame sa fille.

Madame Collet.

Mademoiselle Davarenne.

Deux huissiers, Mrs Lépine et Magontier, un des deux en poste, l'autre en avant. [p. 520]

Un garçon de la chambre, un valet de chambre et un portefaix.

Garde-Robe

Un valet de chambre

Une femme de Garde-Robe chargée des effets, chargée du service de la Garde-Robe de Madame et de celle de Mme Victoire.

Une fille de Garde-Robe.

Service de Mme Victoire

Madame la marquise de Durfort, faisant les fonctions de dame d'honneurs et dame d'atours.

Dames de compagnie

Madame la marquise de Brancas

Madame la marquise de Castellanne

Femmes de chambre

Madame Openne, première.

Mademoiselle Scioly.

Mademoiselle Berry.

Mademoiselle Desperiez, coiffeuse.

Deux huissiers de la Chambre du roi, dont un en poste et l'autre en avant.

Un garçon de la chambre, un valet de chambre et un portefaix.

Garde-Robe

Monsieur Néron, valet de garde-robe. [p. 521]

Juillet

Le 4. On a reçu avis que Mme Adélaïde et Mme Victoire étaient arrivées à Plombières.

Le 11.

CATAFALQUE de la Reine d'Espagne à Notre-Dame

La pompe funèbre a été ordonnée par M. le duc de Fleury, premier gentilhomme de la Chambre, et a été conduite par M. de Fonspertuis, intendant des Menus Plaisirs du roi.

Sa Majesté avait nommé pour princesses du deuil Mme la Dauphine, Mme Sophie et Mme Louise, et pour conduire ces princesses, Mgr le Dauphin, M. le duc de Chartres et M. le comte de La Marche.

Ces princes et ces princesses s'étaient rendus à l'archevêché, où M. le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, les allèrent prendre. Madame la Dauphine et Mesdames, menées

par Mgr le Dauphin, par M. le duc de Chartres et par M. le comte de La Marche, entrèrent par la grande porte du chœur.

Le reste du cérémonial a été comme celui du 15 janvier 1760. [p. 522]

Le 14. Monsieur le duc de Choiseul présenta au Roi M. l'abbé de Saint-Hubert.

Le 18. Le Roi arriva de Saint-Hubert et tint Conseil des dépêches, dans lequel il fut arrêté que le Roi tiendrait son lit de justice à Paris, au Parlement, le 21 juillet, à l'occasion de l'enregistrement d'un troisième vingtième et de la double capitation deux ans encore après la paix.

Idem. J'écrivis par exprès à M. de La Ferté par ordre de M. le duc de Fleury, pour qu'il se rende à Versailles le 19 au matin.

Ledit jour 19, M. de La Ferté étant arrivé, il fut décidé qu'aussitôt que M. le marquis de Dreux serait allé au Parlement de la part du Roi, les ouvriers seraient employés à la construction du lit de justice.

Ledit jour 19, le Roi, en passant pour la messe, dit qu'il se rendrait le 21, à 10 heures du matin, au Parlement ; que le 20, après souper, il irait coucher à La Muette, et après la cérémonie du lit de justice, Sa Majesté viendrait dîner à Bellevue et coucher à Versailles.

OFFICIERS qui ont été voiturés à cet effet

1 chapelain et deux clercs de chapelle du Roi. 3 places.

(Sa Majesté entendant la messe à la Sainte Chapelle).

1 sommier de chapelle. 1 chaise et 1 [blanc]

2 huissiers de la Chambre du roi portant les masses. 2 places.

1 porte manteau du Roi qui se rendra de Paris à Bellevue, et de Bellevue à Versailles.
1 chaise. [p. 523]

Le 21. Le Roi a tenu son lit de justice au Parlement, dans lequel Sa Majesté a fait enregistrer un édit par lequel elle a créé 900 000 livres de rentes héréditaires sur les deniers provenant du droit des cuirs et une déclaration portant prorogation de l'édit du mois de février 1760.

Le prince de Montauban, nommé pour représenter en cette occasion le grand écuyer de France, a porté l'épée royale.

Le 30. Monsieur le marquis de Grimaldi, ambassadeur de la Cour d'Espagne, a remis au Roi de la part du Roi d'Espagne, les marques de l'ordre de la Toison d'or, dont Sa Majesté a revêtu Mgr le duc de Berry.

Monsieur le duc de Fleury, au nom de M. le marquis de Castries, présenta le même jour au Roi l'oraison funèbre de M. le maréchal de Belle-Isle par le père La Neuville.

Le 31. Monsieur le duc de Fleury présenta au Roi M. le prince de Ghistelles, en qualité de grand d'Espagne de la première classe.

Août

Le 2. Madame la princesse de Ghistelles fut présentée à Leurs Majestés, et a pris le tabouret chez la Reine.

Le 11. Monsieur le prince de Lambesc, fils de M. le comte de Brionne, prêta serment entre les mains de Sa Majesté, pour la charge de grand écuyer de France, dont M. le comte de Brionne était pourvu. [p. 524]

Le 24. Sa Majesté a nommé ministre d'État M. le comte de Choiseul, son ambassadeur à Vienne et à Augsbourg, qui, en cette qualité, a pris séance au Conseil.

Ledit jour. Le Roi a accordé les entrées de sa Chambre à M. le duc de Brissac.

Septembre

Le 6. Le Roi a nommé son plénipotentiaire au congrès qui doit s'assembler à Augsbourg, M. le marquis d'Aupter [Aubeterre].

Le 8. Monsieur l'abbé de Saint-Hubert eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il prit congé de Sa Majesté.

Le 15. Monsieur le prince de Galitzine, ministre plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie, prit aussi congé du Roi dans une audience particulière.

DÉPART de Mesdames de Plombières

Ledit jour. Monsieur le duc de Fleury ordonna à M. Perron, capitaine des charrois du roi, d'envoyer à Plombières la même quantité de voitures qui ont servi pour le voyage.

Pareillement aux fermiers des voitures de la Cour, d'envoyer une chaise à deux places.

Le 20. Le Roi a disposé du gouvernement de Languedoc, vacant par la mort de M. le maréchal de Thomond, en faveur du duc de Fitz-James. [p. 525]

Sa Majesté a accordé au sieur Thomond fils, le régiment d'infanterie irlandaise de Clarc qu'avait ce maréchal.

Le 27. Madame Adélaïde et Mme Victoire arrivèrent des eaux de Plombières.

Par un édit du mois d'août de cette année, le Roi a créé une charge d'aumônier ordinaire de Sa Majesté, en faveur de l'abbé de Saint-Aldegonde, un de ses aumôniers de quartier.

Octobre

Le Roi a fait dans le cours du mois deux voyages à Fontainebleau de chacun 10 jours, le premier le 3 et le second le 19.

Le 15. Monsieur le comte de Choiseul prêta serment entre les mains de Sa Majesté pour le département des Affaires étrangères.

Le 14. Monsieur Berryer prêta serment, aussi entre les mains du Roi, en qualité de garde des Sceaux.

Madame Berryer prit le tabouret chez la Reine.

Sa Majesté a chargé du département de la Marine M. le duc de Choiseul, qui conserve en même temps celui de la Guerre.

Monsieur de Bussy, ministre plénipotentiaire du Roi près Sa Majesté britannique, revint ici de Londres. Il a eu l'honneur d'être présenté le 11 à Sa Majesté par M. le duc de Choiseul.

Le 17. Le prince Clément, frère de Mme la Dauphine, est arrivé à Versailles.

Le 16. Monsieur Binet, premier valet de chambre de M. le Dauphin, mourut. [p. 526]

BAPTÊMES de Messeigneurs les duc de Berry, comte de Provence, comte d'Artois et de Madame

Le 18. Il a été fourni à cet effet par les Menus Plaisirs du roi, à chaque prince, un tavayolle, un toquet, le tout de moire d'argent, et un cierge délivré avec sa poignée de moire d'argent, conformément à ce qui a été fait en 1737 aux baptêmes de Mgr le Dauphin et de Mesdames.

Le 22. Sa Majesté a admis dans son conseil des Dépêches le sieur Feydeau de Brou, conseiller d'État ordinaire.

Le 29. Monsieur le marquis de Grimaldi, ambassadeur extraordinaire de la Cour de Madrid, a remis au Roi de la part du Roi d'Espagne, pour Mgr le comte d'Artois, les marques de l'ordre de la Toison d'or, dont Sa Majesté a revêtu ce jeune prince.

Le Roi, en nommant M. Berryer gardes des Sceaux, a ordonné qu'il continuât de remplir ses fonctions de secrétaire d'État.

Novembre

Le 11. Le Roi a pris le deuil pour 12 jours à l'occasion de la mort du margrave de Bade-Baden. Monseigneur le Dauphin porta ce deuil quelques jours de plus.

Le 15. Monsieur Odunne, que le Roi a nommé son ministre plénipotentiaire auprès du Roi de Pologne, prit congé de Sa Majesté.

Le 3. Troisième et dernier voyage du Roi à Fontainebleau. [p. 527]

Décembre

Le 9. Le Roi a accordé au duc d'Aiguillon les entrées de sa Chambre.

Le 10. Monsieur le maréchal de Soubise arriva de l'armée et fit ses révérences à Leurs Majestés.

[p. 528-530 blanches. p. 531]

ANNÉE 1762

Monseigneur le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre d'année
Monsieur de Fonspertuis, intendant des Menus Plaisirs

[p. 532 blanche. p. 533]

Janvier

Le 1^{er}. Promotion du premier jour de l'an.

Le Roi tint chapitre et nomma chevalier de l'ordre M. le marquis de Grimaldi, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Roi d'Espagne.

Le 3. Le Roi a donné audience aux députés des États de Bretagne, présentés par M. le duc de Penthièvre.

Le même jour, Mme la comtesse de Hautefort a été présentée à Leurs Majestés, et prit le tabouret chez la Reine.

Le 11. Monsieur le comte de Fuentes, ci-devant ambassadeur d'Espagne à la Cour de Londres, fut présenté au Roi par M. le duc de Choiseul. Il eut une audience particulière du Roi.

Le même jour, M. le maréchal de Broglie étant arrivé de l'armée du Haut Rhin, rendit ses respects au Roi.

Le 16. Madame la duchesse de Brancas, seconde douairière, dame d'honneur de Mme la Dauphine, a demandé au Roi la permission de se défaire de sa charge. En conséquence, Mme la duchesse de Brancas, sa belle-mère, qui avait la survivance, devient titulaire, et la survivance passe à Mme la duchesse de Brancas, seconde douairière. [p. 534]

Le 18. La déclaration de guerre du Roi d'Angleterre contre le Roi d'Espagne a paru.

Ledit jour, le Roi signa le contrat de mariage de M. le marquis d'Esparbès avec Mlle Rougeot, et celui de M. le comte de Mailly avec Mlle de Périgord.

Ledit jour. Réception de M. le duc de Choiseul chevalier de la Toison d'or.

Monsieur le Dauphin revêtit des marques de la Toison d'or M. le duc de Choiseul, ministre et secrétaire d'État, ayant le département de la Marine.

Monsieur le duc d'Aumont ordonna à M. de Luigny, huissier de la Chambre du roi servant chez Mgr le Dauphin, de prendre chez M. Mesnard, une lettre d'instruction pour aller inviter de la part de Mgr le Dauphin les chevaliers de l'ordre.

COPIE de ladite instruction en forme de lettre, adressée à chacun de chevaliers

Monseigneur le Dauphin ayant accepté la commission et le pouvoir que le Roi catholique lui a donné de recevoir dans l'ordre de la Toison d'or M. le duc de Choiseul, il a choisi son appartement à Versailles pour le lieu de la cérémonie, qui se fera demain, 18 janvier avant midi, et vous êtes invité de la part de Mgr le Dauphin de vous y trouver.

Le même jour, M. le maréchal de Broglie prêta serment entre les mains du Roi en qualité de maréchal de France.

Le 23. Le Roi a signé le contrat de mariage de M. le marquis de Lives avec Mlle Michel. [p. 535]

Le 26. Monseigneur le Dauphin et Mme Louise tinrent sur les fonts, dans la Chapelle du roi, une fille de M. le marquis de Soulanges. Elle fut baptisée par M. l'archevêque de Narbonne, grand aumônier de France.

Ledit jour. Monsieur le maréchal de Puysieux, ministre d'État, a remis entre les mains du Roi la place qu'il occupait de conseiller d'État d'épée. Sa Majesté a accordé cette place à M. le marquis d'Ossun, son ambassadeur extraordinaire à Madrid.

Ledit jour. Madame la marquise de Clermont-Tonnerre fut présentée par Mme la comtesse de Clermont-Tonnerre.

Le 31. Monsieur le cardinal de Choiseul reçut des mains du Roi le bonnet de cardinal apporté par M. l'abbé de Lante, camérier secret du pape, qui avait eu audience du Roi, et prêta serment le 3 février.

[p. 536-537 blanches. p. 538]

Février

Le 1^{er}. L'Université eut audience du Roi, immédiatement au retour de la messe. Monsieur le recteur a harangué Sa Majesté dans le Cabinet, et lui a présenté le cierge que l'Université est dans l'usage de donner.

La confrérie de Jérusalem a aussi présenté un cierge au Roi à la porte de glace, au moment que Sa Majesté a passé pour la messe.

Idem. Déclaration de guerre du Roi d'Espagne contre le Roi d'Angleterre.

Idem. Monsieur le cardinal de Rohan reçut des mains du Roi le bonnet de cardinal et a prêté serment le 15.

Le 2. Jour de la chandeleur. Le Roi tint chapitre et nomma chevalier M. le duc de Chartres, M. le marquis de Castries et M. le maréchal de Broglie.

Le 3. Monsieur le comte de Czernichew, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Russie, eut audience du Roi, dans laquelle il notifia à Sa Majesté, la mort de l'impératrice Élisabeth, ainsi que l'avènement du grand duc au trône de Russie, sous le nom de Pierre trois.

Le Roi a décidé que le 7, on prendrait le deuil pour 3 semaines à l'occasion de cette mort.

Idem. Madame la comtesse de Langeron fut présentée au Roi par Mme la marquise de Langeron. [p. 539]

Madame la princesse de Robeck fut présentée au Roi par Mme la maréchale de Luxembourg, et prit le tabouret.

Le Roi a décidé que les maréchaux d'Estrées et Soubise commanderaient ses armées en Allemagne la campagne prochaine.

Le 27. Monsieur le comte d'Eu ayant donné au Roi sa démission de colonel général des Suisses et Grisons, Sa Majesté en a pourvu M. le duc de Choiseul.

Le 28. Madame la comtesse de Brionne fit ses révérences au Roi et à la famille royale. Sa Majesté lui a accordé les grandes entrées de la Chambre.

Ledit jour. Madame la marquise de Lives et Mme la comtesse de La Fayette furent présentées, la première par Mme la maréchale de Mirepoix, et la seconde par Mme la comtesse de Lusignan.

Mars

Le 4. Monsieur le duc de Choiseul prêta serment de fidélité entre les mains du Roi pour la charge de colonel général des Suisses et Grisons.

Le 18. Le jour du service de Mgr le duc de Bourgogne à Saint-Denis et à Versailles, la Reine, Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine ne vinrent pas à la comédie. Il n'y eut que Mesdames.

Le 28. Madame la vicomtesse d'Aubusson fut présentée au Roi par Mme la comtesse de La Feuillade. [p. 540]

Avril

Le 1^{er}. Le Roi a accordé à M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre, la survivance de cette charge pour le duc de Villequier, son fils.

Ledit jour, le soir avant l'ordre, M. le duc de Villequier remercia le Roi. Au coucher, les Roi fit donner le bougeoir à M. le duc de Villequier, et au moment du passer, le Roi lui dit de rester. Lorsque Sa Majesté a été passée dans sa Chambre à coucher, et l'ordre du lever fut donné, M. le duc de Fleury dit à l'huissier que le Roi accordait les grandes entrées à M. le duc de Villequier jusqu'à ce qu'il eût prêté serment.

Ledit jour, Mme la duchesse de Villequier, accompagnée de Mme la maréchale de Duras et de Mme la marquise de Villeroy, fit ses remerciements.

Sa Majesté a pareillement accordé à M. le duc de Châtillon la survivance de la charge de grand fauconnier de France, dont est revêtue M. de La Vallière, son beau-père.

Monsieur le duc de Châtillon a joui aussi des entrées de sa charge.

Le 13. La Cour a pris le deuil pour quatre jours à l'occasion de la mort de la duchesse de Brunswick-Wolfenbutel.

Ledit jour, M. le duc de Villequier prêta serment pour la survivance de la charge de premier gentilhomme de la Chambre. [p. 541]

Le 14. Le Roi déclara les officiers qui doivent composer la Maison et être chargée de l'éducation de Mgr le comte de Provence, qui sont les mêmes personnes déjà attachées à Mgr le duc de Berry ; M. Magonthier, garçon de la Chambre du roi, a été nommé premier valet de chambre, et M. Tortillière, aussi garçon de la Chambre du roi, premier valet de garde-robe.

Le 25. Madame la marquise de Monteil fut présentée par Mme la duchesse d'Aiguillon.

Mai

Le Roi a tenu son Conseil privé. Sa Majesté s'est rendue avec Mgr le Dauphin dans la salle destinée à son Conseil. Toutes les personnes qui étaient venues avec le Roi s'étant retirées, les gardes du corps ont gardé les portes de la salle en dehors, et les secrétaires greffiers du Conseil, se sont placés seuls derrière le fauteuil de Sa Majesté, l'ordre ordinaire de la séance étant observée.

Le 20. Le Roi et la Reine tinrent sur les fonts de baptême le fils de M. le comte de Staremberg, ambassadeur de Leurs Majestés impériales. Les cérémonies du baptême lui furent supplées dans la Chapelle du roi par M. l'archevêque de Narbonne, grand aumônier du France, et il fut nommé Louis Joseph François Grégoire Thérèse.

Ledit jour. Le Roi a permis à M. le vidame d'Amiens de prendre le titre de duc de Picquigny. [p. 542]

Le 30. Jour de la Pentecôte. Le Roi tint chapitre et nomma chevalier de l'ordre le prince héréditaire de Parme. Le Roi revêtit des marques de l'ordre M. le cardinal de Rochechouart.

Juin

Le 5. Madame la princesse de Rohan-Rochefort fut présentée par Mme la princesse de Rohan.

Le 9. Madame la comtesse de Lorges fut présentée par Mme la duchesse de Lorges, sa mère.

Le 11. Monsieur le comte d'Arunda [Aranda], ci-devant ambassadeur d'Espagne auprès du Roi de Pologne, eut une audience particulière du Roi, étant présenté par M. le marquis de Grimaldi, ambassadeur d'Espagne résidant ici.

Ledit jour. Madame la marquise d'Étampes fut présentée au Roi par Mme la marquise de La Ferté-Imbault.

Le 26. Madame la comtesse de Lorges a été mise au nombre des dames nommées pour accompagner Mme la Dauphine.

Le 27. Le Roi donna audience à l'assemblée du clergé. Monsieur l'archevêque de Narbonne était à la tête et M. l'archevêque de Toulouse porta la parole. [p. 543]

Juillet

Le 21. Le Roi accorda les entrées de sa Chambre à M. le chevalier de Bonac.

Août

Le Roi doit prendre le deuil le 6 pour huit jours à l'occasion de la mort du prince Charles de Prusse.

Le 11. Le comte de Czernichew, ambassadeur de Russie, eut une audience du Roi, dans laquelle il a notifié à Sa Majesté, l'avènement de l'impératrice Catherine 2 au trône.

Madame la comtesse de Rochelambert fut présentée au Roi par Mme la marquise de Gorsbritud.

Le 28. Madame la baronne de Brilenick, épouse de l'ambassadeur de France en Russie, étant arrivée de Petersbourg, fut présentée au Roi.

Septembre

Le 1^{er}. Madame la princesse Christine de Saxe, sœur de Mme la Dauphine, est arrivée ici, sous le nom de comtesse de Henneberg.

Le 3. Monsieur le duc de Nivernois [Nivernais], nommé par le Roi ministre plénipotentiaire auprès du Roi d'Angleterre, [p. 544] doit se rendre le 6 à Calais, pour y attendre le yacht sur lequel il doit s'embarquer. Monsieur le duc de Bedford vient en France avec le même titre.

Le 7. *Te Deum*.

Ledit jour. Madame la marquise d'Esparbes fut présentée au Roi par Mme la comtesse d'Esparbes, sa belle-sœur.

Le 12. Monsieur le duc de Bedford est arrivé ici en qualité de ministre plénipotentiaire du Roi d'Angleterre.

Le 17. Monsieur le duc de Bedford eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il remit à Sa Majesté ses lettres de créance. Il fut conduit à cette audience en la manière accoutumée.

Octobre

Le 1^{er}. Monsieur Feydeau de Brou a prêté serment entre les mains du Roi en qualité de gardes des Sceaux. [p. 545]

Le 5. Voyage de Fontainebleau.
[p. 546]

Le 3. Madame la comtesse de Lautrec douairière fit ses révérences au Roi.

Ledit jour. Madame la comtesse de Choiseul-Meuze et la princesse de Chimay furent présentées au Roi, la première par Mme la duchesse de Choiseul, et la seconde par Mme la princesse de Chimay douairière.

Le Roi a accordé les entrées de la Chambre à M. d'Ormesson, conseiller d'État.

Le 17. Madame la comtesse de Baumgartin, dame d'honneur de la princesse Christine, a été présentée au Roi par Mme la comtesse de Choiseul.

Le 27. Le Roi a accordé à Mme la duchesse de Villequier la survivance de la place de dame d'honneur de Mesdames occupée par Mme la maréchale de Duras ; et la place de dame de compagnie de Madame a été donnée à Mme la comtesse de Valentinois.

Novembre

Le 2. Le Roi a créé duc et pair M. le comte de Choiseul, secrétaire d'État des Affaires étrangères. Il portera dorénavant le nom de duc de Praslin.

Le même jour, Mme la comtesse de Choiseul a été présentée au Roi en qualité de duchesse de Praslin, et a pris le tabouret chez la Reine. [p. 547]

Le 10. Le Roi a déclaré ministre d'État M. Bertin, contrôleur général des finances, qui a prît séance au Conseil.

Ledit jour, Mme la duchesse de Villequier prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de dame d'honneur de Mesdames.

Les Cours de Madrid et de Londres ayant ratifié les préliminaires de la paix, qui on été signés à Fontainebleau, le 3 de ce mois, l'échanges des ratifications s'est fait dans la forme ordinaire le 22.

Le 23. Le lord duc de Bedford, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Roi d'Angleterre, eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il remit ses lettres de créance. Il fut conduit à cette audience en la manière accoutumée.

Le 24. Baptême de la principale cloche de l'église métropolitaine de Bourges, bénite par l'évêque de Nevers, nommée au nom de M. le duc de Berry par M. le marquis de l'Hôpital, et au nom de Mme Adélaïde, par Mme Dodart, belle-sœur de M. Dodart, intendant de la généralité de Bourges. Cette cloche a été nommée Louise Adélaïde.

Détail de la dépense

[resté en blanc]

[p. 548]

Le 30. Madame la duchesse de Bedford a été présentée à Leurs Majestés et à la famille royale avec les cérémonies accoutumées.

Ledit jour. Monsieur le duc d'Aumont fit entrer après le lever du Roi M. le maréchal de Clermont-Tonnerre, M. le marquis d'Hautefort (dans le Cabinet) et M. le duc d'Estissac, pour demander au Roi l'agrément du mariage de M. de La Rochefoucauld, fils du duc dernier mort.

Après la messe, le Roi passa dans la Galerie de chez lui chez la Reine, où était la duchesse de Bedford, ambassadrice d'Angleterre, qui lui fut présentée.

Décembre

Le 4. Monsieur le comte d'Affry, ci-devant ambassadeur du Roi près les États généraux, et lieutenant-colonel des gardes Suisses, a été présenté le 3 au Roi par M. le duc de Praslin, comme ministre des Affaires étrangères, et par M. le duc de Choiseul, comme colonel des Suisses.

[p. 549]

COPIE du précis d'un mémoire présenté au Roi par M. le duc de Villequier et approuvé de Sa Majesté pour l'établissement des loges et autres pièces nécessaires pour l'habillement des acteurs, actrices, danseurs et danseuses lorsqu'il y aura des spectacles à Choisy.

Il est impossible de donner à Choisy les spectacles que le Roi désire. Si Sa Majesté a la bonté de permettre que l'on se serve des pièces souterraines marquées B D et E destinées dans le plan pour cet usage. Lorsqu'il n'y a point de spectacles, ces pièces servent de salles à manger aux femmes de chambre de la Reine, de Mesdames et aux gardes du corps.

Il serait nécessaire, en outre, pour les principaux acteurs et actrices chantant et dansant d'avoir le logement n^o 7 avec son entresol et la pièce au-dessus n^o 9.

Ces pièces ne sont demandées que lorsque Sa Majesté désirera avoir des spectacles. Au bas du présent, le Roi a mis de sa main : approuvé. [p. 550]

Année 1774**DÉBOTTÉ de Monseigneur le Dauphin dans le Cabinet**

Les entrées du Cabinet et de la Chambre pourront assister au débotter dans la Cabinet, jusqu'au moment où l'on commencera à coiffer Mgr le Dauphin.

À ce moment, l'huissier fera passer les entrées de la Chambre, et il ne pourra plus rester dans le Cabinet que les entrées du Cabinet.

Il faut en excepter les entrées de la Chambre pour le service qui doit y rester.

Les officiers de la Chambre non de service n'y pourront rester que jusqu'au moment où l'huissier fera passer les entrées de la Chambre.

Il n'y aura point d'annonces, comme chez le Roi, pour les seigneurs.

Décision de Mgr le Dauphin et ordre donné en conséquence par M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre du roi aux huissiers de la Chambre, le quinze janvier 1774.

Signé, le duc d'Aumont. [p. 551]

12 février 1775

RÈGLEMENT de Messieurs les premiers gentilshommes de la Chambre relativement aux billets de voitures qui doivent être délivrés aux acteurs, actrices, danseurs, danseuses et autres lorsqu'il y a des spectacles à la Cour.

Nous, duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre du roi.

Nous, duc de Fleury, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre du roi.

Nous, maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre du roi.

Nous, duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre du roi.

Etant informés des abus qui se sont introduits depuis quelques tems dans la distribution des billets de voitures de la Cour pour les spectacles du Roi, soit pour les comédies, bals ou opéras.

Avons ordonné que l'on se renfermera à l'avenir dans les termes des règlements anciens, et qu'il ne sera accordé sous aucun prétexte que ce soit plus d'une place pour chaque acteur, chanteur ou danseur allant à la Cour pour le service du Roi, et plus de deux places aux actrices, chanteuses ou danseuses, à cause de la nécessité où elles sont de mener avec elle une femme de chambre. [p. 552]

Il sera pareillement accordé aux surintendants de la musique, une chaise par voyage. Les garçons de théâtre iront comme par le passé dans les voitures qui portent les coffres, à moins d'une nécessité indispensable pour le service et bien reconnu.

Mandons aux sieurs intendants des Menus de tenir la main à l'exécution du présent ordre, en se faisant représenter les listes de chaque spectacle, et en cas d'abus, les autorisons à en faire la retenue sur les attributions accordées pour chaque spectacle aux comédiens et de nous informer de ceux qui contreviendraient au présent règlement. Et à cet effet, il sera remis par le sieur intendant des Menus, chargé du détail, copie du présent ordre, signé de lui, tant aux comédiens français et italiens, qu'aux surintendants, maîtres de musique et maîtres des ballets du Roi, afin qu'aucun d'eux n'en puisse prétendre cause d'ignorance.

Fait à Paris, ce 12 février 1775.

Signé : le duc d'Aumont. Le duc de Fleury. Le maréchal duc de Richelieu. Le duc de Duras.

AUTRE RÉGLEMENT pour la bougie et pour les voitures

Nous, &a, avons chargé le sieur Trial du détail de la distribution des voitures et bougies qui sont passées aux sieurs comédiens pour les spectacles de la Cour, et voulons qu'ils signent les listes sur lesquelles les sieurs intendants des Menus donnent l'ordre pour les voitures ; ainsi que les feuilles sur lesquelles le sieur Lemoine donne l'ordre à la fruiterie pour la distribution des bougies.

Fait à Versailles, ce 15 février 1775.

Signé le duc d'Aumont et le duc de Fleury.